

Action!

NOUS POUVONS INVENTER
LE PARC DE DEMAIN



Évaluation de la mise en œuvre de la charte du PNR du Haut-Jura

Janvier 2024

Table des matières

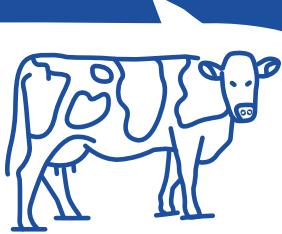
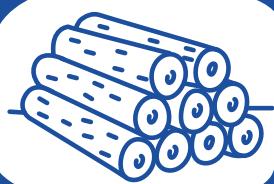
1.	CONTEXTE DE L'ÉVALUATION	4
1.1.	Le territoire : rapide historique du Parc et des évolutions institutionnelles sur la période	4
1.2.	La charte en révision 2011-2026	6
1.2.1.	Qu'est-ce qu'une charte de Parc naturel régional ?	6
1.2.2.	Les enjeux de la charte actuelle et les grandes orientations	7
1.3.	Méthodologie de l'évaluation	11
1.3.1.	9 grandes thématiques d'analyse	11
1.3.2.	Une méthodologie d'évaluation autour de questions évaluatives	12
1.3.3.	Les limites de l'évaluation	13
2.	BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE	15
2.1.	Analyse des moyens financiers (budget statutaire)	15
2.1.1.	Un budget du syndicat mixte du Parc structuré	15
2.1.2.	Budget principal: des dépenses de fonctionnement maîtrisées	16
2.1.3.	Des recettes statutaires en diminution relative	17
2.1.4.	Un équilibre fragile du budget «statutaire» du Parc	19
2.2.	Des moyens humains de plus en plus dépendants de programmes	21
2.2.1.	Une organisation interne relativement stable sauf en dernière période	21
2.2.2.	Des moyens humains en augmentation sur les programmes et des recrutements plus difficiles	23

2.3.	Affectation des moyens par grandes thématiques	26
2.3.1.	Un programme d'actions conséquent mais fluctuant	26
2.3.2.	Des moyens humains variables d'une thématique à l'autre	27
2.3.3.	Des affectations de moyens financiers plutôt orientées sur certaines thématiques	29
2.3.4.	Des programmes conséquents portés par le Parc	30
2.3.5.	Le cas particulier des Maîtrises d'Ouvrage par des porteurs tiers	31
2.3.6.	86 % des recettes du programme d'actions issues de 4 financeurs	31
2.3.7.	Un effet de levier important pour les communes	32
2.4.	Les objets annexes: GEMAPI et SCOT-PAYS	33
2.4.1.	Budgets Grand Cycle de l'Eau: une forte augmentation avec la GE-MAPI	33
2.4.2.	Budget SCOT-Pays	35
2.5.	En synthèse sur la mise en œuvre des compétences et des moyens	36
2.6.	La gouvernance du Parc	38
2.6.1.	Le contexte territorial et son évolution	38
2.6.2.	Rappel des principales orientations de la charte	38
2.6.3.	La gouvernance effective du Parc et du Syndicat mixte	39
2.6.4.	Les engagements pris et réalisés par les partenaires	45
2.6.5.	La réponse aux questions	46
2.6.6.	Synthèse AFOM	51
2.6.7.	Quelques recommandations	52
3.	EVALUATION DES EFFETS DE LA CHARTE	53
3.1.	Urbanisme, architecture, patrimoine bâti et paysage	53
3.2.	Transition énergétique et mobilité	62
3.3.	Filières et produits agricoles	75
3.4.	Forêt et filière bois	86
3.5.	Milieux naturels et biodiversité	95
3.6.	Eau, rivières et milieux humides	106
3.7.	Innovation sociale et économique	117
3.8.	Culture, éducation au territoire	127
3.9.	Ecotourisme et activités de pleine nature	136



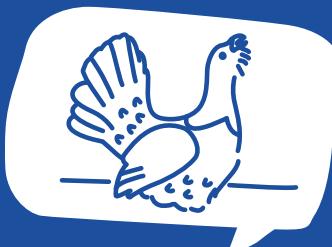
1.

Contexte de l'évaluation



Action !

NOUS POUVONS INVENTER
LE PARC DE DEMAIN



Le Parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura révise sa charte pour la 3^{ème} fois. Cette nouvelle étape est un moment majeur de la vie du Parc qui va lui permettre de (re)définir son projet en esquissant les nouvelles ambitions qu'il souhaite porter pour les 15 prochaines années.

Pour appuyer ce travail, une première étape s'impose: celle de l'évaluation de sa précédente charte. En effet, pour aborder la période à venir, il importe dans un 1er temps de s'arrêter pour mesurer le chemin parcouru, les réussites et les difficultés rencontrées afin de dessiner le nouvel horizon. L'évaluation est un point d'appui essentiel pour porter le nouveau projet sur des fondements solides.

Cette première partie du rapport présente:

- Un rapide historique du Parc, des précédentes évaluations/ révisions et des principales évolutions institutionnelles qu'a connu le Parc sur cette période,
- La charte actuelle, en rappelant ce qu'est une charte et comment la charte actuelle du PNR est organisée,
- La méthodologie de travail pour l'évaluation.



1.1. | Le territoire : rapide historique du Parc et des évolutions institutionnelles sur la période

Le Parc naturel régional du Haut-Jura a été créé en 1986, sur la base d'un projet de développement local articulé autour de 4 orientations :

- Soutien au développement harmonieux des activités économiques,
- Mise en place d'une image de marque spécifique du Haut-Jura,
- Conservation, mise en valeur et gestion des patrimoines naturel et culturel,
- Assistance technique aux collectivités, aux associations et aux particuliers.

La **1^{ère} charte** affirmait un Parc développeur et protecteur qui, compte tenu du contexte local, avait alors largement pris en charge les opérations à engager pour son projet. Il avait alors conduit des projets de protection des milieux naturels, de gestion de l'eau, d'aménagement de nombreux sites, la modernisation des hébergements touristiques, l'équipement et la promotion de centaines de kilomètres de sentiers de randonnée, leur balisage, la mobilisation des propriétaires forestiers, le soutien aux activités économiques locales et l'organisation de l'intercommunalité. Sur cette période, son implication dans les domaines scientifiques et de la pédagogie avait été considérée comme insuffisante.

La **2^{ème} charte (1998-2008)** se déclinait ensuite en 5 vocations :

- **Pour un Haut-Jura, Terre de nature**: regroupant les politiques en faveur des milieux naturels et de l'eau,
- **Pour un Haut-Jura, Terre rurale** : déclinant les politiques dans les domaines de l'agriculture, de la forêt, des paysages, du patrimoine bâti, du commerce et des services,
- **Pour un Haut-Jura, Terre de savoir-faire**: explicitant les politiques en matière de savoir-faire artisanaux et de maîtrise des impacts environnementaux des entreprises,
- **Pour un Haut-Jura, Terre d'accueil**: développant les politiques en faveur d'un tourisme de nature et de culture,
- **Pour un Haut-Jura, Terre de cohérence**: visant à assurer les objectifs de cohérence démocratique, spatiale et institutionnelle.

Cette 2^{ème} charte confirmait le positionnement du Parc comme un acteur clé pour le territoire, davantage visible pour de nombreux acteurs même si la multiplicité des dispositifs gérés par le Parc a rendu son action complexe. Les effets économiques et sociaux ont alors été sensibles sur le territoire mais auraient pu gagner en performance si les cadres d'intervention stratégiques avaient été mieux partagés. L'ingénierie du Parc était alors soulignée comme un atout pour le territoire. Les axes de progrès soulignés lors du bilan de cette charte portaient sur une priorisation autour des enjeux majeurs du territoire, le développement de l'expérimentation et l'innovation, le confortement des démarches prospectives et stratégiques, l'amélioration de la communication interne et externe et la réorganisation des services pour plus de transversalité.

Sur cette base, la **3^{ème} Charte**, initialement validée pour une durée de 12 ans (2011-2023), puis prolongée de 3 ans comme le proposait la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 est structurée autour de 3 vocations et 55 mesures:

- **Vocation 1:** un territoire construit, vivant et animé ensemble, afin d'assurer la cohérence des politiques territoriales, de partager et développer une culture commune du territoire et de créer et expérimenter de nouvelles formes de vie sociale et culturelle.
- **Vocation 2:** un territoire responsable de son environnement, qui doit à la fois assurer pleinement la responsabilité de son environnement de manière à préserver ses atouts et ses spécificités, et se préparer à s'adapter aux évolutions futures en faisant les choix judicieux qui lui permettront, localement, d'en atténuer les effets tout en participant à l'effort planétaire que la situation exige.
- **Vocation 3:** un territoire qui donne de la valeur à son économie, en mobilisant les ressources du territoire en faveur de l'économie, en accompagnant la création de valeur ajoutée dans les filières, en faisant de la cohérence territoriale un atout pour l'économie et en distinguant le territoire par la qualité de son économie.

La période de mise en œuvre de cette charte (2011-2025) a été marquée par des évolutions importantes qu'il convient de mentionner; leurs impacts sur le fonctionnement du Parc sont réels et ont eu des effets sur l'évaluation de ses effets observés aujourd'hui.

- Dans le **domaine institutionnel tout d'abord**, la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions a procédé à une refonte de la carte des régions et a entraîné des modifications dans la composition même du syndicat mixte avec les nouvelles régions Bourgogne Franche-Comté et Auvergne Rhône-Alpes.
- Cette même année, le 7 août 2015, la **loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)** renforce les compétences des Régions et des intercommunalités. Les mouvements de fusion des intercommunalités transforment le paysage institutionnel.
- À cela s'ajoute la **tenue de plusieurs élections** (régionales, départementales, municipales notamment) qui ont entraîné des recompositions politiques au niveau local.
- Dans le **domaine de l'environnement**, la période aura été marquée par des lois importantes: loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages en 2016 confortant les Parcs naturels régionaux, loi climat et résilience en 2021... La montée en puissance des enjeux climatiques constitue aussi une évolution forte pour le territoire avec des impacts visibles.
- Au **niveau sociétal et économique**, la crise COVID aura fortement impacté cette période tant dans la vie au quotidien des acteurs au moment de la crise, qu'ensuite sur les évolutions des pratiques dans de nombreux domaines (mobilité, rapport au travail, télétravail, loisirs...).
- Dans ce contexte général, **l'organisation des services du Parc** a aussi connu des évolutions tant au niveau des élus que des équipes. Ainsi une grande partie de l'historique du Parc a disparu avec les évolutions des équipes. Il n'a pas toujours été possible de reconstituer la totalité des actions conduites du fait de ces évolutions.

EN RÉSUMÉ

L'ensemble de ces évolutions ont impacté le territoire et l'action du Parc, au-delà même de ce qu'a pu conduire le syndicat mixte du Parc. Du fait de ces évolutions, tout n'aura pu être conduit comme cela avait été prévu dans la charte, les moyens déployés ont différé et les stratégies ont dû s'adapter à ce nouveau contexte.

1.2. | La charte en révision 2011-2025



1.2.1. | Qu'est-ce qu'une charte de Parc naturel régional ?

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour quinze ans. La charte, conformément au Code de l'Environnement est le **document cadre** qui permet au **Syndicat mixte** de mettre en œuvre pendant quinze ans **les cinq missions des PNR** définies par la loi:

- Protéger et gérer les patrimoines naturels, culturels et paysagers, à travers une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- Contribuer à l'aménagement du territoire,
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information des publics,
- Mettre en œuvre des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

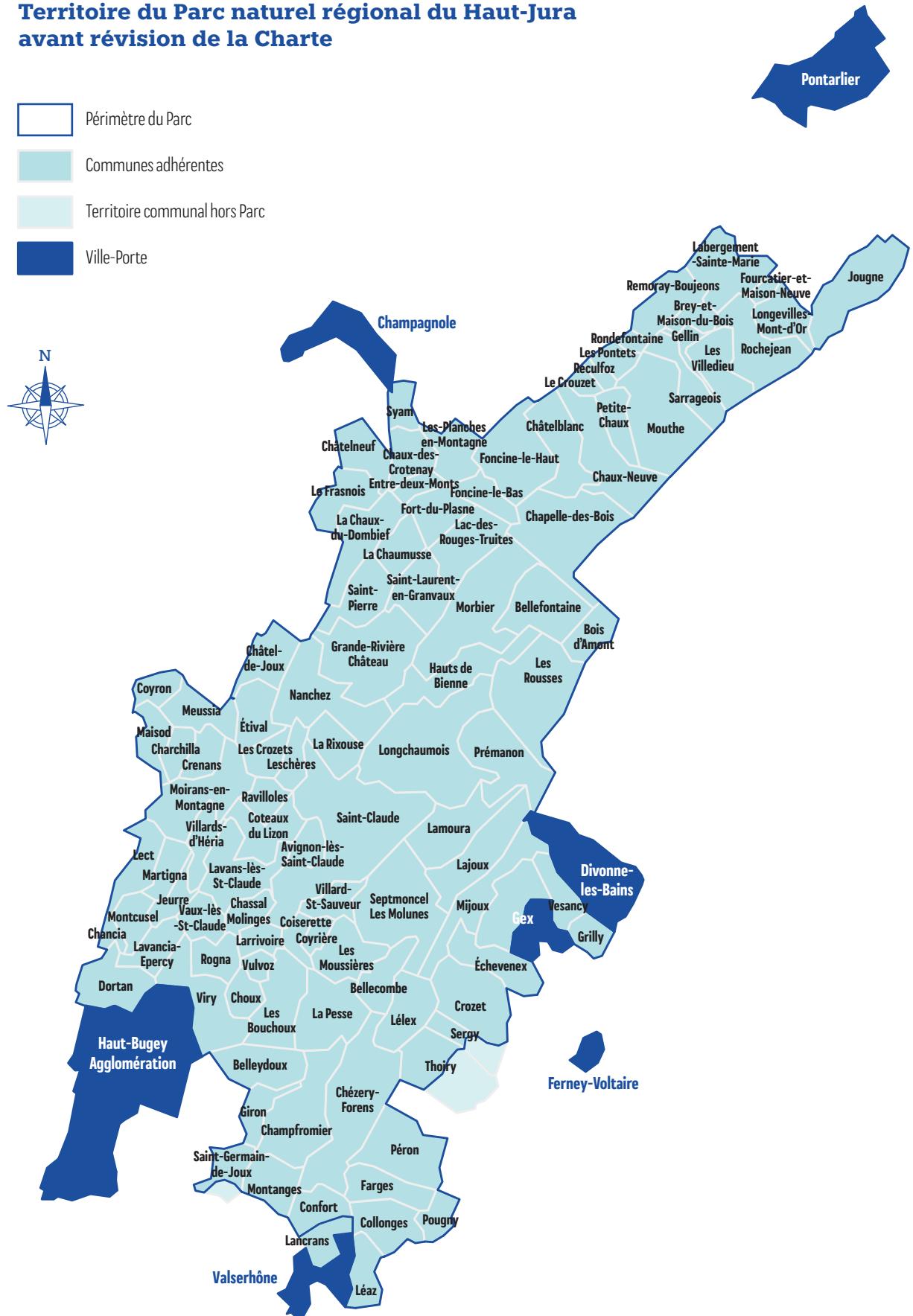
La charte exprime la volonté des partenaires de travailler ensemble, sur des **objectifs partagés**, afin d'assurer une gestion cohérente et concertée du territoire. Elle se traduit par des engagements des différents signataires, collectivités et État, à respecter ou faire respecter ces orientations et à tout faire pour les mettre en œuvre, dans le respect de leurs compétences juridiques propres et de leurs moyens. Elle précise les **partenariats à établir** ainsi que les conditions de mise en place de ces derniers. Elle partage l'ambition des documents stratégiques promus ou signés par les gouvernements français en faveur du développement durable et de la préservation de la biodiversité (charte nationale de l'environnement, Stratégie nationale pour la biodiversité...).

La charte n'est pas un document juridiquement contraignant, mais un projet partagé reposant sur la bonne volonté de ses signataires. Le Syndicat Mixte d'un Parc naturel régional n'a pas, en tant que Parc, de compétences propres. Il fonctionne sur le principe des 5 missions indiquées précédemment. Ce mode d'action présente des atouts et des inconvénients. Ainsi, le Parc se doit de fédérer les personnes qui détiennent les compétences autour de son projet. Il doit donc convaincre en priorité. L'adhésion au Parc est un acte libre et réfléchi de la part des membres du syndicat mixte (communes, intercommunalités, Départements et Régions) permettant de porter ensemble des orientations à une échelle supra-communale et de participer à un projet de territoire.

1.2.2. | Les enjeux de la charte actuelle et les grandes orientations

Le 1^{er} avril 2011, le Parc naturel régional du Haut-Jura renouvelle sa charte pour la 3^{ème} fois, par décret interministériel. Cette charte est en cours sur la période avril 2011 – avril 2026. Elle concerne 106 communes dans le Doubs, le Jura et l'Ain et sur les 2 régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne- Franche Comté, ainsi que 7 villes portes et 10 communautés de communes.

Territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura avant révision de la Charte



La charte est structurée en 3 vocations transversales, 11 axes stratégiques et 55 mesures sur lesquelles les signataires de la charte et l'État ont pris des engagements.

Vocation	Axe	Mesure
1 Un territoire construit, vivant et animé ensemble	1.1 Assurer la cohérence des politiques territoriales	<ul style="list-style-type: none"> 1.1.1 Développer l'intégration des politiques territoriales et sociales 1.1.2 Engager une politique d'aménagement du territoire cohérente et solidaire 1.1.3 Faire des documents de planification intercommunaux des outils d'un aménagement du territoire de qualité 1.1.4 Concevoir les services à la population comme facteur d'aménagement du territoire et de cohésion sociale 1.1.5 Penser les déplacements en termes de réponse aux enjeux environnementaux et sociaux 1.1.6 Mettre en œuvre un projet culturel de territoire et partagé 1.1.7 Positionner le Haut-Jura comme un territoire attractif et ouvert sur le monde
	1.2 Partager et développer une culture commune du territoire	<ul style="list-style-type: none"> 1.2.1 Faire partager et débattre des enjeux du territoire 1.2.2 Poursuivre la connaissance et la valorisation des patrimoines culturels 1.2.3 Construire ensemble un urbanisme et une architecture de qualité 1.2.4 Promouvoir une éducation au territoire 1.2.5 Favoriser l'appropriation des actions du Parc par le plus grand nombre
	1.3 Créer et expérimenter de nouvelles formes de vie sociale et culturelle	<ul style="list-style-type: none"> 1.3.1 Construire le lien social par de nouvelles formes d'habiter 1.3.2 Innover dans les services à la population 1.3.3 Considérer l'art et la culture comme ferment du lien social 1.3.4 Donner aux lieux une valeur pour la diffusion artistique et culturelle 1.3.5 Qualifier le territoire par sa dimension sonore 1.3.6 Expérimenter de nouvelles formes de pédagogie
	2.1 Développer une gestion du territoire respectueuse des patrimoines naturels	<ul style="list-style-type: none"> 2.1.1 Poursuivre et organiser la mise en œuvre d'un programme d'acquisition des connaissances naturalistes et de suivis scientifiques 2.1.2 Gérer les populations d'espèces sauvages du territoire 2.1.3 Préserver et gérer les espaces naturels remarquables 2.1.4 Préserver et maintenir les continuités écologiques, bases de la trame verte et bleue 2.1.5 Préserver la biodiversité ordinaire en milieux urbain et rural 2.1.6 Maîtriser la fréquentation des espaces naturels du territoire 2.1.7 Expérimenter et développer des techniques de gestion alternatives des milieux naturels
		<ul style="list-style-type: none"> 2.2.1 Valoriser les paysages naturels et bâties du Haut-Jura, créer ceux de demain 2.2.2 Valoriser le patrimoine bâti et créer une architecture adaptée au territoire 2.2.3 Conjuguer projets d'aménagement et d'infrastructures avec le paysage 2.2.4 Faire le choix d'un urbanisme frugal
		<ul style="list-style-type: none"> 2.3.1 Mettre en place un Plan Climat Energie Territorial 2.3.2 Promouvoir une architecture et un urbanisme économies en énergie 2.3.3 Relever le défi énergétique du déplacement en milieu rural 2.3.4 Développer les énergies renouvelables du territoire
		<ul style="list-style-type: none"> 2.4.1 Atteindre le bon état physico-chimique des eaux 2.4.2 Assurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides du territoire 2.4.3 Protéger et économiser la ressource en eau
3 Un territoire qui donne de la valeur à son économie	3.1 Mobiliser les ressources du territoire en faveur de l'économie	<ul style="list-style-type: none"> 3.1.1 Soutenir les pratiques et systèmes agricoles permettant de concilier compétitivité des exploitations et bénéfices environnementaux 3.1.2 Promouvoir les dynamiques de gestion et d'exploitation forestière respectueuses des équilibres forestiers 3.1.3 Développer une offre touristique quatre saisons
	3.2 Accompagner la création de valeur ajoutée dans les filières	<ul style="list-style-type: none"> 3.2.1 Soutenir les unités de transformation agricole du territoire 3.2.2 Transformer la ressource forestière en potentiel économique 3.2.3 Adapter l'offre des stations et des sites nordiques 3.2.4 Diversifier et accompagner la montée en qualité de l'offre d'hébergements touristiques 3.2.5 Développer les pratiques de création artisanale 3.2.6 Renforcer la compétitivité des industries
	3.3 Faire de la cohérence territoriale un atout pour l'économie	<ul style="list-style-type: none"> 3.3.1 Mettre en œuvre une politique d'accueil et de maintien d'activités 3.3.2 Favoriser le développement des compétences des acteurs économiques 3.3.3 Structurer les réseaux d'acteurs et organiser la mise en marché de l'offre touristique 3.3.4 Développer de nouvelles formes de partenariat et de coopération 3.3.5 Favoriser un usage partagé de l'espace
	3.4 Distinguer le territoire par la qualité de son économie	<ul style="list-style-type: none"> 3.4.1 Promouvoir les formes d'agriculture à Haute Valeur Territoriale 3.4.2 Développer l'offre d'un tourisme de mobilité douce 3.4.3 Faire de la Marque Parc un outil de développement de l'économie haut-jurassienne 3.4.4 Encourager la performance environnementale des entreprises 3.4.5 Valoriser l'image territoriale d'une économie de qualité

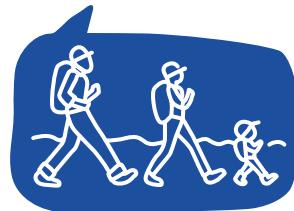
Au regard des préconisations de l'évaluation de la charte précédente, le choix avait été fait de la structurer autour d'axes très transverses (dits «*vocations*»); ceci devant permettre de mieux croiser les enjeux et les mesures au risque toutefois de rendre son opérationnalité plus difficile.

Quelques caractéristiques de cette charte peuvent déjà être soulignées:

- **3 vocations très transversales** qui se déclinent de manière assez **équilibrée** entre les différents axes et mesures; la volonté de transversalité était forte et a bien été traduite dans la structure de la charte. On peut cependant souligner que la sémantique utilisée pour ces vocations est assez ambiguë car elle crée une confusion avec les vocations du Plan de Parc, document cartographique de synthèse qui spatialise la charte, obligatoirement joint à la Charte. En effet, le terme vocation est par convention souvent utilisée dans les Plans de Parc pour identifier des zones géographiques avec des caractéristiques propres. Au niveau stratégique, il est plus usuel de parler d'axes et/ou d'orientations stratégiques.
- A l'inverse, on observe **une certaine disparité dans la déclinaison des 11 axes de** la charte. Ainsi, l'axe 1 de la vocation 2 par exemple concentre 7 mesures, soit le double des autres axes au sein de la même vocation. Cela est un élément à prendre en compte pour pondérer le bilan. Toutefois, on relève une répartition assez équitable des 55 mesures entre les 3 axes: 18 mesures pour la première vocation, 17 pour la deuxième vocation et 19 pour la troisième vocation.
- **Des thématiques sont rattachées à plusieurs vocations et plusieurs axes**, par exemple la transition énergétique et la mobilité, inscrites dans la vocation 1 (mesure 1.1.5), la vocation 2 (mesures 2.3.1 à 2.3.4) et la vocation 3 (mesure 3.4.2). Cela est lié à la volonté de retenir des vocations et axes très transversaux pour le projet de territoire pouvant cependant limiter la lisibilité de certains enjeux; l'entrée thématique permettant de mieux appréhender la portée de la charte.
- On y trouve des **mesures très généralistes**, telles que «Préserver et gérer les espaces naturels remarquables») et d'autres **très ciblées** telles que «Qualifier le territoire par sa dimension sonore»; caractéristique à prendre en compte également dans l'analyse.



1.3. | Méthodologie de l'évaluation



1.3.1. | 9 grandes thématiques d'analyse

La charte prévoyait un certain nombre de questions évaluatives et d'indicateurs. Or, les questions évaluatives n'étaient initialement pas fixées en fonction des axes ou des mesures de la Charte, mais en fonction des politiques menées par le Parc. Lors de l'évaluation mi-parcours, il a été constaté que les questions prévues étaient peu précises et que le lien avec l'évolution du territoire n'était pas fait. C'est pourquoi le dispositif d'évaluation a été étayé. Les questions évaluatives ont été reprises et les indicateurs ont été complétés. Le dispositif mis à jour comprend 76 indicateurs au total, dont 28 indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre de la Charte et 48 indicateurs pour le suivi de l'évolution du territoire (source : délibération du 15/03/2017 portant sur le dispositif d'évaluation à mi-parcours de la charte).

Par ailleurs, compte tenu de la structure très transversale de la charte actuelle, et afin de simplifier sa lecture et sa compréhension, le choix a été fait, lors de l'évaluation à mi-parcours de proposer **une structuration de l'évaluation par grandes thématiques**. Cette approche a permis de prendre en compte les évolutions territoriales et contextuelles depuis la signature de la charte et ainsi de répondre aux attentes actualisées du conseil syndical du Syndicat mixte en retravaillant les questions évaluatives et les indicateurs prévus dans la charte.



9 grandes thématiques ont été identifiées pour cette évaluation; la structuration par thématique ayant notamment permis de bâtir un tableau de suivi constitué d'une centaine d'indicateurs de contexte, de réalisations et d'effets. Le choix a donc été fait de réaliser cette évaluation finale sur la même base afin de faciliter l'analyse et la compréhension par les acteurs.

- A. Urbanisme, architecture, patrimoine bâti et paysage;** cette partie concernant l'aménagement du territoire, le Parc étant notamment porteur du Schéma de Cohérence Territoriale du Haut-Jura (SCoT HJ), et une dimension plus opérationnelle. Elle aborde aussi les questions de préservation et valorisation des patrimoines bâties et des paysages;
- B. Transition énergétique et mobilité,** autour des enjeux climatique et énergétique et la question des déplacements notamment en termes d'organisation institutionnelle et du rôle du Parc dans ce domaine;
- C. Filières et produits agricoles,** autour de la place de l'agriculture, de ses effets pour le territoire, du rôle du Parc dans le maintien voire l'amélioration de l'état des milieux et dans l'adaptation de l'agriculture aux changements à l'œuvre;
- D. Forêt et filière bois,** en lien avec la préservation et la valorisation de la forêt face au changement climatique, et à ses nouveaux enjeux économiques, environnementaux et sociaux;
- E. Milieux naturels et biodiversité,** portant sur les objectifs de connaissance, protection, valorisation des patrimoines naturels et de la biodiversité;
- F. Eaux, rivières et milieux humides,** en réponse à des enjeux particuliers pour le Parc qui est devenu porteur de la compétence GEMAPI pour une large partie des communes du territoire; l'évaluation devant notamment apporter un avis sur l'organisation institutionnelle mise en place et la valeur ajoutée de ce fonctionnement;
- G. Innovation sociale et économique,** avec un regard sur les actions mises en place et les enjeux auxquels elles répondent ainsi que sur la valeur ajoutée du Parc dans ce domaine. Le rôle de la marque Valeurs Parc sera ici abordé;
- H. Culture, éducation au territoire** portant sur le rôle du Parc par rapport à l'offre culturelle existante et sa contribution à la connaissance des enjeux environnementaux du territoire; la question de l'accès pour tous et celle des liens avec les établissements scolaires présentant un intérêt particulier;
- I. Écotourisme et activités de pleine nature,** sur les questions d'organisation institutionnelle, de conciliation des usages et du rôle du Parc en la matière; mais aussi sur l'approche 4 saisons et la place du tourisme durable.

Enfin, un dernier volet de questions porte sur la Gouvernance du Parc: rôles du syndicat mixte du Parc, place des signataires et partenaires, complémentarités entre acteurs. La question des apports et limites de l'organisation actuelle du Parc en tant que gestionnaire de plusieurs objets (SCoT, Pays, GEMAPI) sera également abordée ainsi que l'analyse du fonctionnement des instances.

1.3.2. | Une méthodologie d'évaluation autour de questions évaluatives

Pour chaque thématique, **une série de questions évaluatives** a été définie par l'équipe d'évaluation en prenant appui sur le comité d'élus référents constitué pour la révision de la charte. L'évaluation cherche donc à répondre à ces différentes questions évaluatives (partie 3), avant de proposer en dernière partie des recommandations pour la révision (partie 4).

Afin de répondre à ces questions évaluatives, la collecte de données s'est appuyée sur la reprise et l'analyse des données existantes (tableau de bord et indicateurs), l'analyse des données d'enquête par questionnaire auprès des signataires et partenaires de la charte et la réalisation d'une vingtaine d'entretiens externes et d'une dizaine en interne permettant de renforcer l'approche qualitative. Les entretiens ont été réalisés auprès des membres de l'équipe du Parc et d'une trentaine de partenaires et signataires de la charte. Le travail de recueil, de traitement et d'analyse de données quantitatives a été réalisé en lien étroit avec l'équipe technique du Parc ainsi qu'avec l'appui de partenaires du Parc, disposant de données utiles et/ou ayant porté des actions en lien avec leurs engagements.

Le comité de direction et un comité d'élus référents ont été mobilisés pour suivre la mission et contribué lors de temps de réflexion collectifs (questions évaluatives et recommandations).

Avant de procéder à l'évaluation, la partie 2 de ce rapport porte sur le bilan de la mise en œuvre de la charte à travers l'analyse des moyens affectés à cette mise en œuvre.

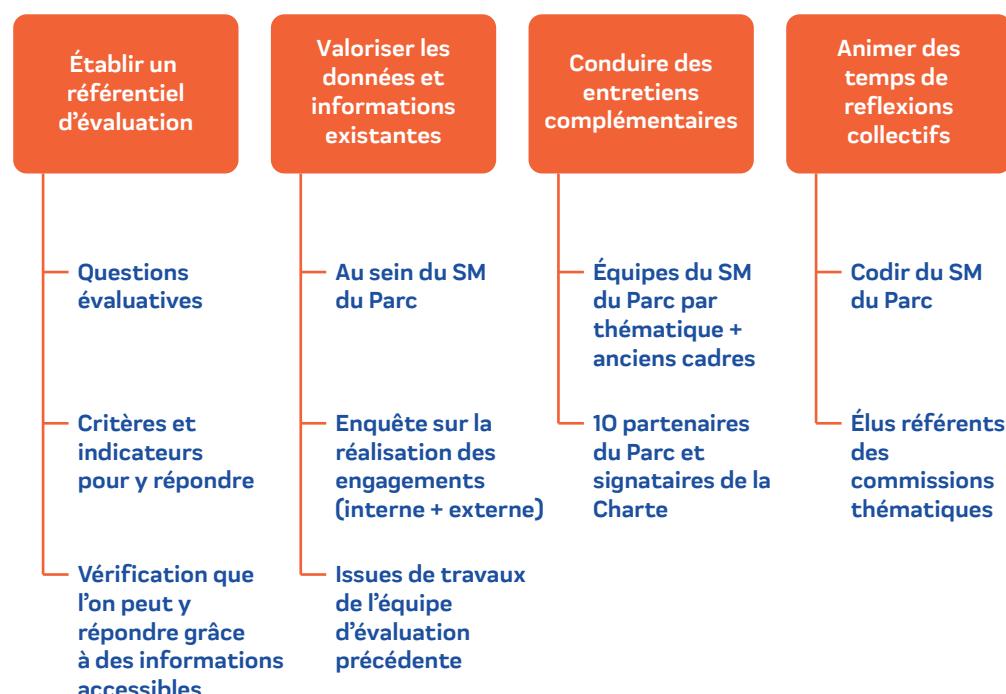


Figure 1. Schéma méthodologique

1.3.3. | Les limites de l'évaluation

L'évaluation de la charte actuelle (2011-2025) tient compte de :

- L'absence d'une base de données complète et à jour depuis la mise en œuvre de la charte actuelle;
- Des données contextuelles difficiles à constituer à l'échelle du périmètre du Parc en raison de mailles statistiques de base nécessitant des agglomérations de données complexes;
- Un recensement non exhaustif des actions conduites;
- Un appui des équipes du Parc, particulièrement en termes d'explications des données collectées;
- La limite de certains indicateurs de réalisations et de résultats qui ne permettent pas d'évaluer convenablement les engagements pris pour la mise en œuvre de la charte.
- La difficulté à suivre les engagements de partenaires qui ont changé et/ou n'ont pu suivre ces engagements. Certains n'ont d'ailleurs plus connaissance de ces engagements;
- Un travail de reprise des informations collectées par un premier prestataire d'évaluation;
- Des changements au sein de l'équipe du Parc et particulièrement dans l'équipe de direction en dernière période. Ces changements n'ont pas toujours permis de reconstituer l'historique des actions conduites; une certaine perte de mémoire des actions conduites a pu parfois limiter l'analyse.

Malgré ces biais méthodologiques inhérents à toute révision, nous considérons que l'exploitation de ces données n'aboutit pas à une vision parcellaire ou biaisée. L'analyse proposée permet d'émettre un avis évaluatif fondé et de proposer des recommandations dans la perspective de la révision de la charte.





2.

Bilan de la mise en œuvre de la charte

Action!

NOUS POUVONS INVENTER
LE PARC DE DEMAIN

Cette partie du rapport vise à établir le bilan de la mise en œuvre de la charte du Parc, en analysant plus particulièrement la gestion du syndicat mixte et les moyens alloués à la mise en œuvre de la charte sur la durée de celle-ci.

- La première sous-partie portera sur les moyens financiers du syndicat mixte;
- La deuxième sous-partie sur les moyens humains du syndicat mixte;
- La troisième sous-partie analysera l'affectation des moyens par orientation de la charte.

2.1. | Analyse des moyens financiers (budget statutaire)



Au niveau budgétaire, on distingue:

- Un **budget statutaire**, alimenté par les recettes statutaires du Syndicat mixte et qui couvre principalement les dépenses liées au fonctionnement structurel du Parc (frais de personnel, charges de fonctionnement de la Maison du Parc, transports, matériel, etc.)
- Un **budget lié aux actions conduites** par le Parc, alimenté par les subventions des différents financeurs. Il porte sur le volet opérationnel de la mise en œuvre de la charte. Y est intégré l'ensemble des flux financiers des actions réalisées à la suite de l'approbation de la programmation annuelle.
- La première partie s'attache à l'analyse du budget statutaire du Syndicat Mixte du Parc.

2.1.1. | Un budget du syndicat mixte du Parc structuré

Le Syndicat Mixte du Parc a la charge de mettre en œuvre 4 «objets» distincts.

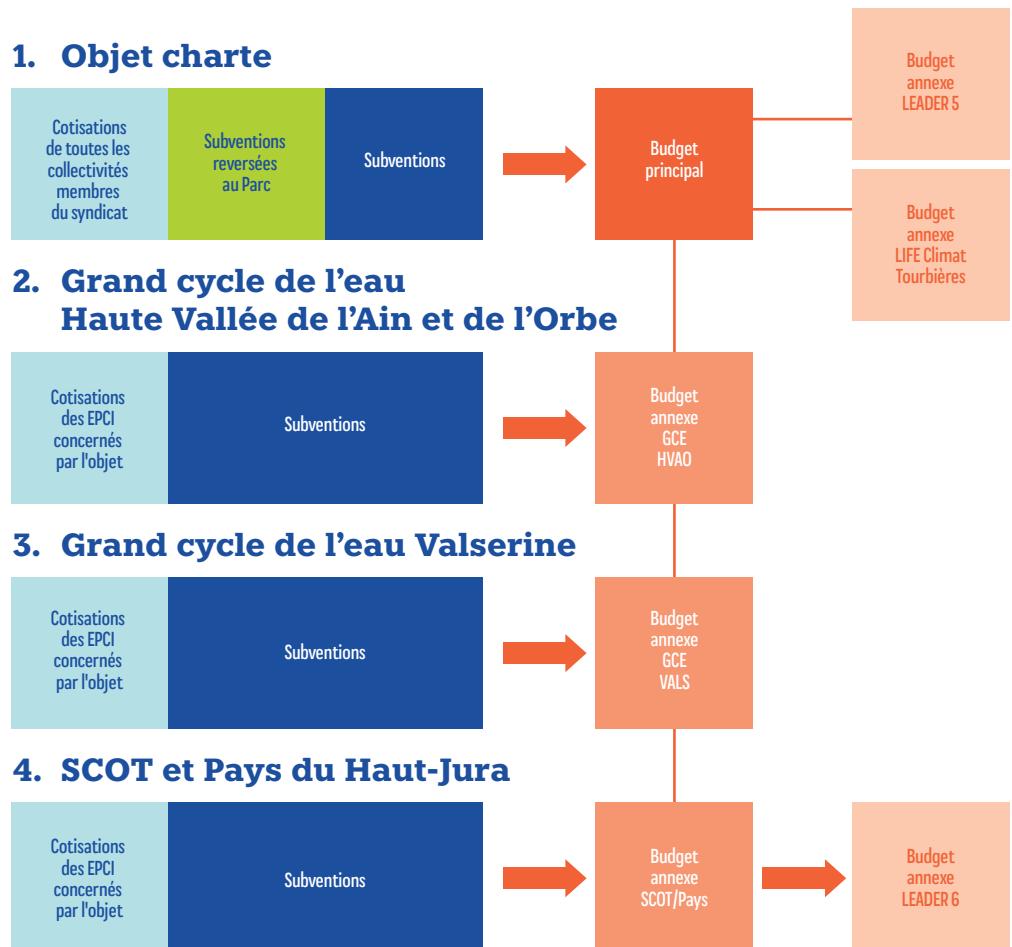
Chacun d'entre eux bénéficie de ressources propres et mobilise des subventions pour mener à bien ses actions, financer l'ingénierie et ses charges de structure. Chaque objet est doté d'un ou plusieurs budgets afin de clarifier leurs ressources et leurs allocations. Ces 4 objets sont:

- **L'objet charte.** Il déploie son activité budgétaire dans le **Budget Principal**. Ce dernier, en plus de supporter l'activité comptable de l'objet charte, sert aussi de budget pour les dépenses communes à plusieurs objets ou plusieurs budgets annexes. La réalisation de l'objet charte mobilise également des budgets annexes liés à des programmes européens importants nécessitant une traçabilité comptable exigeante. Ces budgets sont créés exclusivement pour la durée des programmes concernés:
 - » **Leader V:** débuté en 2015, il se terminera en 2024 pour le volet financier, mais les dernières actions ont été programmées en 2021. Il fait suite à un programme Leader IV qui s'est terminé en 2014.
 - » Un nouveau budget **Leader VI “HAUT-JURA : Le défi des transitions”** sera créé en 2024. En effet, cette 6^{ème} candidature Leader portée par le Parc a été retenue par la Région Bourgogne Franche-Comté en janvier 2023. Le programme sera affecté d'une enveloppe financière de 2 M€ de crédits FEADER sur la période 2023-2027, ce qui correspond à une dépense publique de 2,5 M€ sur le territoire du Pays du Haut-Jura.
 - » **Life Tourbières du Jura :** débuté en 2014, ce programme d'environ 2 M€ s'est terminé en 2021 et le budget a été clôturé en 2022.
 - » **Life Climat Tourbières** fait suite au précédent programme Life Tourbières. Son budget a été créé fin 2022 à la suite de la décision de la Commission Européenne d'octroyer au Parc la gestion de ce programme de 2 225 000 € (pour la seule partie Parc) sur 7 ans.

1. Dans le cadre du bilan de la mise en œuvre de la charte, l'objet charte est au cœur des analyses. Toutefois, les autres objets (GCE et SCOT-Pays) seront également considérés car ils participent aussi à la mise en œuvre de la charte mais avec des financements propres.

- **Le Grand Cycle de l'Eau** se décompose en deux objets distincts relatifs à des territoires différents: la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe et la Valserine. Ces deux objets possèdent des budgets spécifiques depuis leur mise en place en 2018. Depuis 1995, les interventions du Parc en termes de rivières émargeaient aux budgets annexes des trois contrats de rivières : Bienne-Orbe, Saine-Lemme et Valserine-Semine. Ainsi, depuis fin 2018, le Parc naturel régional du Haut-Jura exerce les missions relevant des compétences GEMAPI et hors GEMAPI sur deux bassins versants : d'une part le bassin versant de la Haute Vallée de l'Ain de l'Orbe et d'autre part le bassin versant de la Valserine. Ces missions ont été confiées au Syndicat mixte du Parc par les EPCI à fiscalité propre des bassins versants concernés, soit dans le cadre d'un transfert de compétence pour huit EPCI, soit dans le cadre d'une délégation pour un EPCI.
- **L'objet SCOT et Pays du Haut-Jura.** Traitant du développement territorial, notamment via l'élaboration et la mise en œuvre du SCoT, cet objet était depuis 2003 géré via un budget « Pays » dédié. Un second budget dédié au SCoT fut créé en 2015 avant leur fusion en 2018.

L'articulation entre ces 4 objets est ainsi schématisée:



2.1.2. | Budget principal: des dépenses de fonctionnement maitrisées

Les dépenses de fonctionnement couvrent principalement:

- Le paiement des charges liées au fonctionnement du Parc (entretien et chauffage des bâtiments, déplacements, achat de matériel, etc.),
- Les dépenses liées au personnel (salaire, charges, frais, etc.),
- S'ajoutent à ces deux éléments les indemnités versées aux élus du Bureau du syndicat mixte du Parc qui représente en 2022 1% du budget.

Entre 2011 et 2022, les dépenses allouées aux charges de structure sont passées de 408 K€ à 240 K€, soit **une baisse de 41%**. Cette baisse s'explique principalement par **la numérisation croissante des activités du Parc :**

- La publication du Journal du Parc en version numérique a permis d'économiser environ 90.000 € grâce à la suppression des coûts liés à l'impression et à la diffusion.
- Le développement de la dématérialisation a également participé à la réduction des dépenses de fournitures administratives - dont le papier - et des dépenses d'affranchissement (environ 30.000 € au total). De même, la mise en place des visioconférences a contribué de manière forte à la réduction des frais de déplacements (environ 25.000 €).

Par ailleurs, le Budget Principal couvrait initialement les charges de structure des objets annexes. Mais en 2018, concomitamment à la création des budgets annexes Grand Cycle de l'Eau, une réflexion budgétaire sur la sincérité comptable a conduit à **répartir les charges de structure du Parc sur l'ensemble des objets du Syndicat mixte, y compris les objets SCOT-Pays et Grand Cycle de l'Eau (GCE)**. En effet, cette refacturation entre budgets était nécessaire pour que les cotisations statutaires liées à la charte ne financent pas les charges de structure des autres objets. Cette répartition a permis de refacturer 55 K€ en 2022, diminuant d'autant les charges imputables à l'objet charte.

EN RÉSUMÉ

Une diminution importante des charges de fonctionnement sur la période.

Les dépenses de personnel ont quant à elles progressé (cf. ci-dessous). Elles ont été financées par des économies sur les charges de fonctionnement général, mais aussi grâce à de nouvelles recettes sur des programmes que le Parc a su mobiliser (LIFE, LEADER, Plan national d'action Grand Tétras, bourse CIFRE, Appels à projets ADEME, etc.). Entre 2011 et 2022, ces recettes ont progressé de 117 K€ sur le seul objet charte.

En 2022, la part des dépenses salariales financée sur programme est de l'ordre de 30%.

EN RÉSUMÉ

Des dépenses de personnel qui augmentent compensées par des réductions de charges de fonctionnement et le financement des charges de personnel sur programmes; part augmentant sensiblement.

2.1.3. | Des recettes statutaires en diminution relative

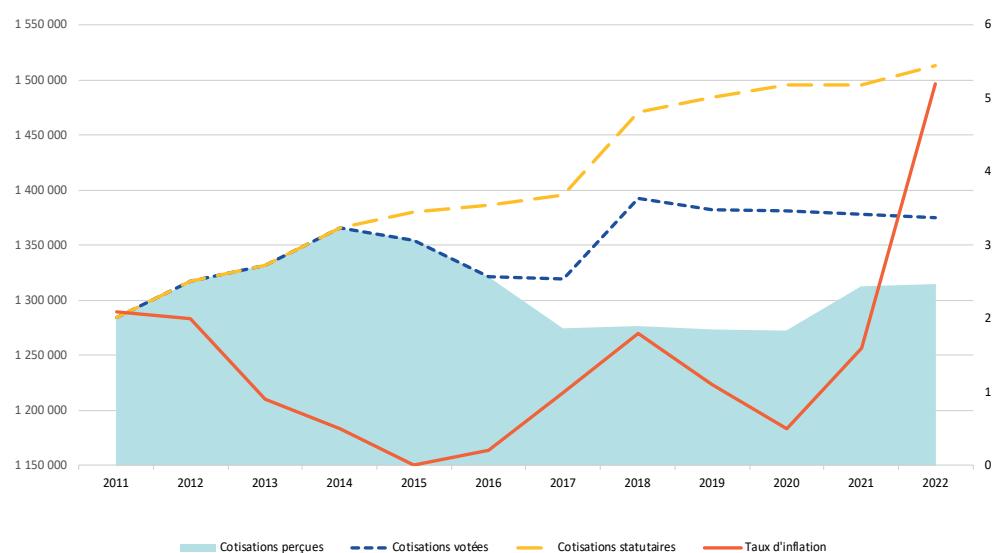


Figure 2. Évolution des cotisations statutaires - Objet charte

Le budget statutaire du Syndicat mixte du Parc est financé principalement par les cotisations de ses membres :

- Les deux Régions (BFC et AuRA) cotisent à hauteur de 55% du budget,
- Les communes et intercommunalités contribuent à hauteur de 26%,
- Les 3 Départements contribuent pour 19%.

Les communes adhérentes contribuent au budget de fonctionnement du Syndicat mixte du Parc. La cotisation des communes détermine la cotisation des autres membres conformément aux statuts du Syndicat mixte.

En 2011, la cotisation des communes a été fixée sur la base de 273€ / habitant /an en€ constants au 1er janvier 2010, de façon à intégrer l'évolution du coût de la vie. L'augmentation a été appliquée entre 2012 à 2014.

A partir de 2015, les Régions Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté ont souhaité ne plus faire évoluer leurs cotisations et les ont plafonnées au montant payé antérieurement. De ce fait, le Comité Syndical a décidé de ne plus faire évoluer les cotisations des communes ni des Départements afin qu'ils ne soient pas les seuls à être réévalués. **La cotisation a ainsi été bloquée à 2.91€ par habitant depuis 2014.** Si la cotisation avait été indexée sur l'inflation, elle se serait élevée en 2022 à **3.11€.**



Enfin, le budget du Syndicat Mixte du Parc est alimenté par l'Etat par une dotation annuelle de 100.000 €. Pour 2023, une revalorisation a été attribuée ; la dotation devant pour cet exercice budgétaire progresser de 30.000 €.

Dans un contexte d'inflation nulle ou faible, la stagnation des recettes statutaires aurait pu avoir un impact limité sur le budget du Parc, même si les dépenses de personnel ont augmenté. Mais depuis 2021, le problème se pose de manière prégnante : avec une inflation à 5.2% en 2022 et l'augmentation des salaires des agents de la fonction publique de 3.5% au 1^{er} juillet 2022, il est de plus en plus difficile de financer de nouvelles dépenses avec une cotisation stable depuis 2014.

Cette difficulté s'ajoute au paiement partiel de la cotisation statutaire par certaines collectivités. C'est notamment le cas du Département du Jura de 2017 à 2022 avec une perte cumulée de 359.904 €. D'autres collectivités ont par ailleurs décidé, de manière unilatérale, de la plafonner : la Région Bourgogne Franche-Comté de 2018 à 2021 (perte cumulée de 38.832 €) ou la Région Auvergne Rhône-Alpes depuis 2018 (perte cumulée de 111.904 € au 31 décembre 2022).

EN RÉSUMÉ

Des recettes statutaires en diminution relative sur la période, qui conduisent à une tension sur l'équilibre budgétaire.

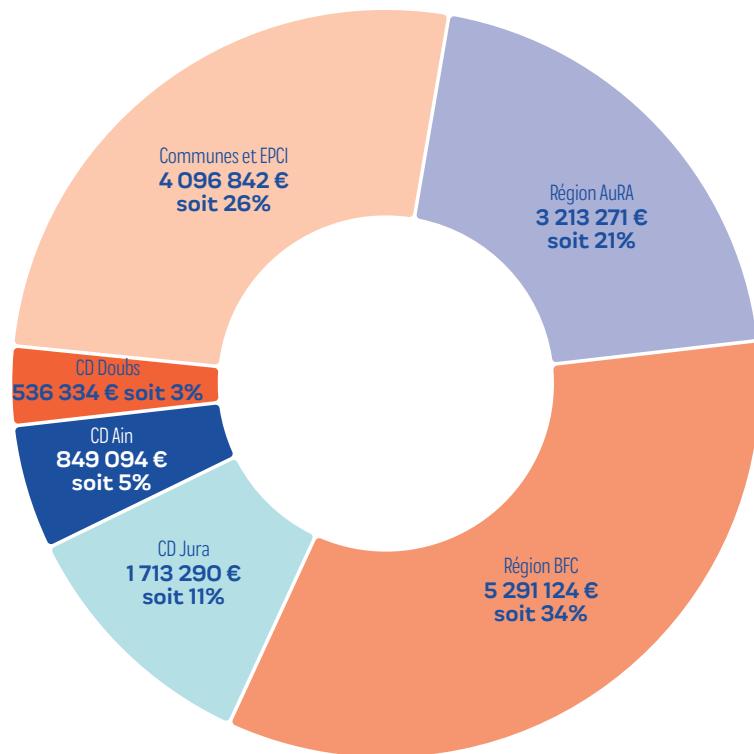


Figure 3. Répartition cumulée 2011-2022 des recettes statutaires payées par financeur

2.1.4. | Un équilibre fragile du budget «statutaire» du Parc

Malgré l'inflation et l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, le budget statutaire du Syndicat mixte du Parc est resté équilibré sur toute la période de la charte jusqu'en 2023. Toutefois, ces **marges de manœuvre s'amenuisent dans le temps, et plus particulièrement depuis 2022**.

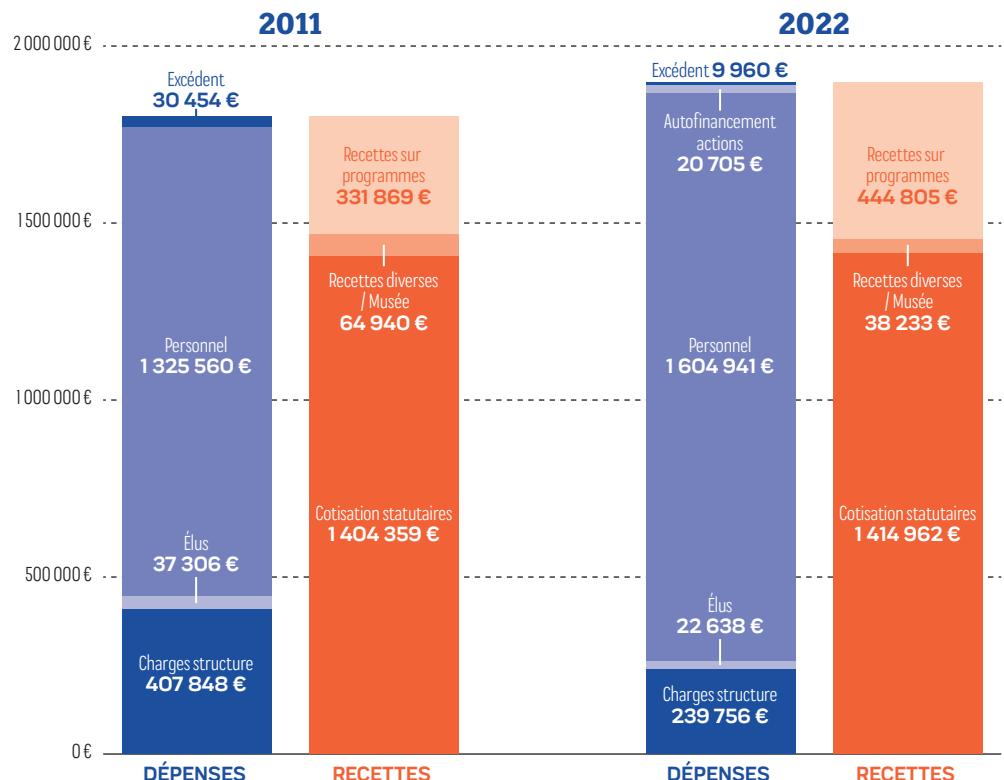


Figure 4. Équilibre du budget «statutaire» en 2011 et 2022

Ainsi 9.960 € d'excédent sont dégagés en 2022 (0.5% des dépenses de structure) grâce, notamment, à des vacances de postes sur une partie de l'année. En 2023, l'équilibre projeté est fragile et tient compte de recettes sur programmes qui se cumulent exceptionnellement sur les programmes LEADER. À compter de 2024, cet équilibre ne devrait plus être tenu. *Cette situation nécessite que le Comité Syndical travaille à court terme sur la cotisation statutaire, son évolution et le respect de son paiement par les collectivités adhérentes afin de maintenir le Parc dans toutes ses composantes actuelles (Figure 4).* La révision de la charte en est l'occasion.

Cet équilibre budgétaire constitue un enjeu fort pour le Parc puisque sans cela le fonctionnement de la structure sous sa forme actuelle et sa marge de manœuvre en termes d'actions sur le territoire (ingénierie, autofinancement) pourraient être remis en question.

En effet, depuis la création du Parc en 1986 – et jusqu'en 2022 dans une moindre mesure – le budget principal du Parc a généré des excédents. Ainsi, au 31 décembre 2022, le résultat cumulé s'élève à 1,2M€. Ces excédents, en se cumulant tout au long de ces années, ont permis au Parc de se constituer un fonds de roulement nécessaire à son bon fonctionnement financier. En effet, en ce qui concerne le programme d'actions, les dépenses sont réalisées avant le paiement des subventions, ce qui crée un besoin de trésorerie devant être financé par un fonds de roulement suffisant. Ce besoin en fonds de roulement doit être financé par le fonds de roulement, ici constitué par les excédents cumulés.

C'est grâce à ce fonds de roulement que le Parc a aujourd'hui la capacité de porter des programmes comme Leader. En effet, il faut une situation financière particulièrement saine et solide pour pouvoir absorber les décalages de paiement des fonds européens. Ainsi, au 31 décembre 2022, ce sont 1,4 M€ qui étaient attendus du FEADER.

Toutefois, le fonds du roulement reste aujourd'hui insuffisant et le Parc doit recourir à une ligne de trésorerie pour le complément. En effet, les budgets GCE nécessitent des besoins de financement importants du fait de l'ampleur des actions réalisées et des décalages de paiement conséquents. Or aucun fonds de roulement n'a été prévu et financé à la création de ces budgets en 2018.



Enseignements pour la future charte et points de vigilance: rééquilibrage des dépenses, affectation sur programmes et évolution des cotisations.

Du côté des dépenses de fonctionnement, les charges de structure sont maintenant correctement refacturées aux budgets annexes. Cela reste à consolider pour les dépenses de personnel, ces dernières évoluant.

Deux enjeux sont donc à considérer pour l'équilibre budgétaire :

- la consolidation de l'équilibrage des dépenses entre le Budget principal et les Budgets annexes,
- la prise en charge d'une part des dépenses de fonctionnement (personnel) sur programme.

Du côté des recettes, c'est en premier lieu la question de l'évolution des cotisations statutaires qui doit être posée dans le cadre de la révision de la charte. En effet, le bilan financier souligne les limites du mode de fonctionnement actuel. Même si chaque année l'équilibre financier est recherché notamment grâce à d'autres sources de financement, puiser dans le fonds de roulement dont a besoin le Syndicat mixte du Parc pour porter ces programmes, conduit à une fragilisation de la structure du Syndicat.

Remettre en cause l'équilibre de fonctionnement du Parc présente donc le risque d'amoindrir le fonds de roulement et diminuer la force d'intervention du Parc.





2.2. Des moyens humains de plus en plus dépendants de programmes

2.2.1. Une organisation interne relativement stable sauf en dernière période

Depuis l'origine de la charte, on peut **distinguer trois grandes périodes dans l'organisation des équipes**.

Sur la première, de 2011 à 2019, l'équipe du Parc était principalement structurée autour de deux grands pôles opérationnels :

- Environnement et gestion de l'espace: gestion de l'eau, milieux naturels Natura 2000, agriculture...
- Développement-aménagement: tourisme, activités de plein air, architecture-patrimoine bâti, énergie...

Ces deux grands pôles pouvaient s'appuyer sur des fonctions supports telles que la communication, l'événementiel, l'informatique, le SIG, ainsi que sur des fonctions administratives (finances, comptabilité, logistique, administratif, assistantat, etc.).

En 2018-2019, à la suite de la prise de compétence GEMAPI et à la montée en puissance du Parc sur la thématique de l'urbanisme (réalisation en régie de 3 PLUi pour le compte de Communautés de Communes), les pôles ont eu besoin de se structurer différemment autour de nouvelles thématiques fortes:

- Le pôle développement et aménagement s'est doté d'un service Urbanisme en charge du suivi du SCoT et des PLUi,
- Le pôle environnement et gestion de l'espace s'est structuré autour de deux services: 1) Grands cycles de l'eau et 2) Biodiversité.

En 2022, dans le cadre notamment du lancement de la révision de la charte et du recrutement d'un poste dédié, une réorganisation marque la fin des pôles à la faveur de quatre services dirigés par des chefs de service :

- Milieux naturels, agriculture et forêt
- Grands cycles de l'eau
- Développement territorial et Pays
- Administration générale

Ces 4 services restent toujours accompagnés de fonctions supports et/ou transversales: communication, SIG, informatique, Maison du Parc. La répartition des équipes en différents services est proche d'une organisation «en râteau» pouvant laisser présager un fonctionnement en «tuyaux d'orge» manquant de transversalité. Afin d'éviter cela, des réunions bilatérales entre agents de différents services sont fréquentes, notamment lorsque les sujets sont proches. On peut prendre pour exemple les échanges fréquents entre les référents de sites Natura 2000 et les agents du service Grand Cycle de l'Eau ou encore entre les chargés de mission agriculture et économie de proximité. Ainsi, selon les agents du Parc, la structuration actuelle permet de créer une synergie au sein et entre les services, bien que la transversalité soit encore à améliorer.



Corrélativement à la croissance des équipes du Parc, un besoin de structuration s'est fait ressentir pour coordonner les projets portés. Il a ainsi été décidé de mettre en place un **Comité de Direction** animé par la direction. Il réunit les chefs de service et la direction adjointe. Il joue un rôle de pilotage de la structure et permet d'arbitrer des décisions de fond. Le graphique ci-dessous présente l'organigramme du Parc en 2023.

Enfin, il est à souligner que sur la dernière période (2018-2023), **l'ensemble de l'équipe de direction a été renouvelé**. La présidence ayant également changé, après 25 années de stabilité, des acteurs « historiques » du Parc l'ont donc quitté sur une période courte pour des raisons personnelles. Ceci impacte forcément l'exercice d'évaluation (une partie de la mémoire vivante du Parc s'en est allé) mais aussi son projet à venir.

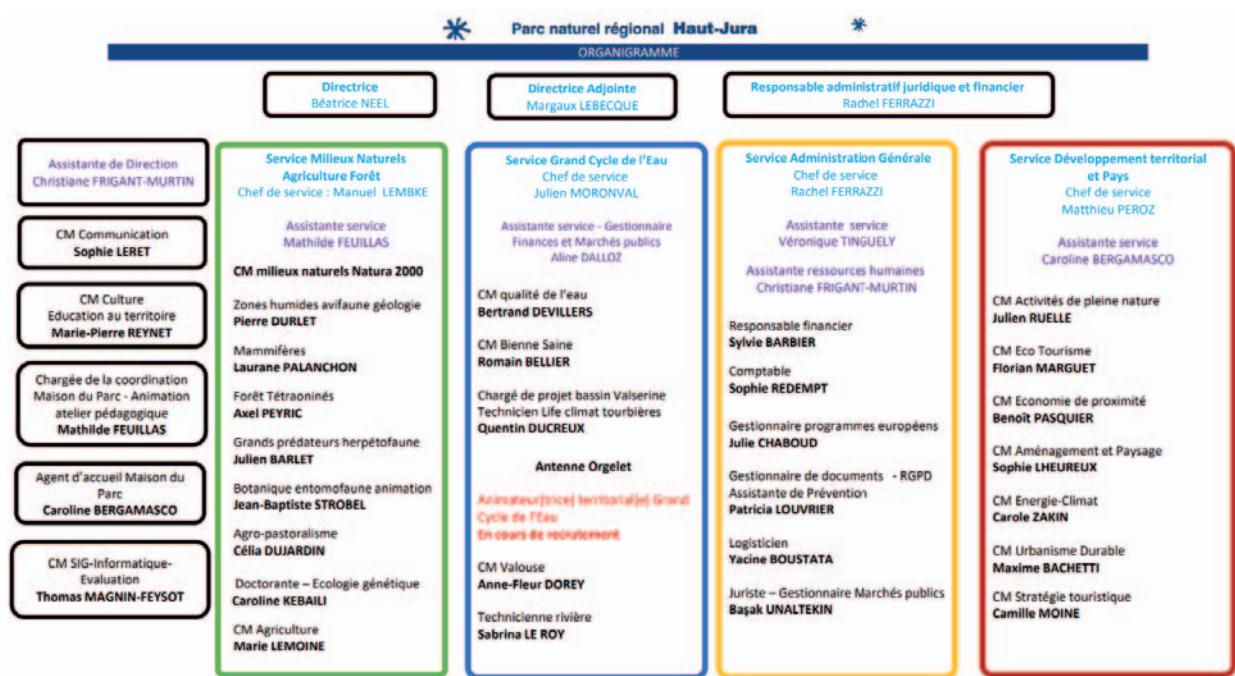


Figure 5. Organigramme du Parc – octobre 2023

2.2.2. | Des moyens humains en augmentation sur les programmes et des recrutements plus difficiles

En 2023, l'équipe du Syndicat mixte du Parc est composée de 40 ETP. Les moyens humains ont évolué en fonction des moyens financiers dont dispose le Parc.

Dans le cadre de cette analyse, c'est l'ensemble des effectifs du Parc qui seront pris en compte, qu'il s'agisse des ETP liés à l'objet charte, ainsi que ceux liés aux budgets annexes (GCE et SCOT-Pays).

Les actions mises en œuvre par le Parc répondant à quatre objets distincts (charte, GCE et le SCOT-Pays), les moyens humains sont donc à considérer sous ce prisme. Chaque objet possède des budgets spécifiques et les recettes de ces programmes permettent de financer des emplois ad hoc.

Evolution des ETP (dont financés sur programmes) et de la masse salariale

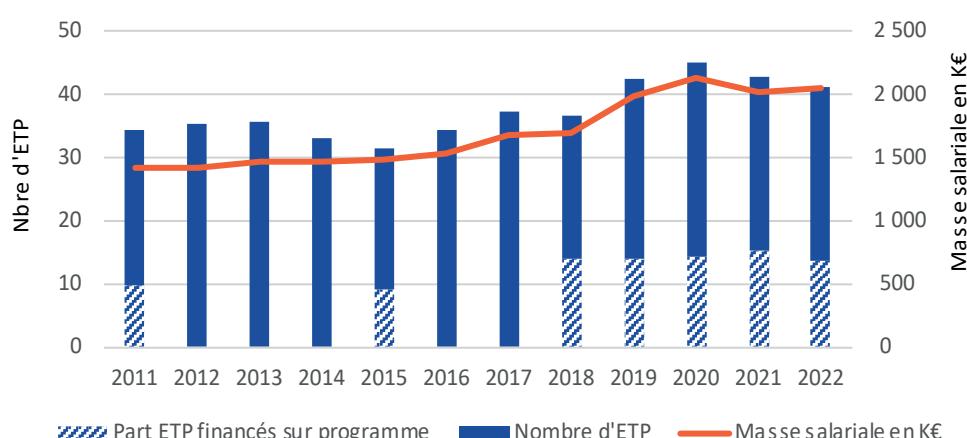


Figure 6. Évolution de la masse salariale et du nombre d'ETP financés, ou non, sur programme

A partir de 2017, les effectifs du Parc connaissent une légère augmentation liée à celle des financements sur programmes. Par ailleurs, la prise de compétence GEMAPI en 2018 conduit à la création d'un nouveau service «Grand Cycle de l'Eau» et à l'embauche de **5 ETP supplémentaires entre 2017 et 2019**. Il s'agit de chargés de mission et de techniciens dédiés à des bassins versants spécifiques. Le portage par le Parc d'autres projets d'envergure comme LEADER, LIFE et Natura 2000 a permis d'obtenir des financements supplémentaires pour l'ingénierie du Parc.

Sans la mobilisation de ces fonds, le budget «statutaire» du Parc n'aurait sans nul doute pas permis d'accroître, voire de conserver l'effectif. En 2022, tous budgets confondus, plus de 30% de la masse salariale (613.000€) était financé sur programme contre 25% en 2011 (350.000€). Cette augmentation des financements sur programmes témoigne de la capacité du Parc à être réactif et efficace dans sa réponse aux appels à projets.

Corrélativement, la masse salariale a augmenté d'un tiers, passant de 1,5 millions d'euros à plus de 2 millions. Elle a donc progressé plus rapidement que la taille des effectifs. La moyenne de la masse salariale par ETP a augmenté de 16%, passant de 42.000€ à presque 49.000€. Cette évolution s'explique en partie par l'indexation des salaires sur l'ancienneté engrangée par les agents du Parc (phénomène de Glissement Vieillesse et Technicité). En effet, bien qu'il existe un renouvellement des équipes, bon nombre d'agents restent souvent plusieurs années au sein du Syndicat mixte.

Un autre élément explique cette évolution: **la tension sur le marché du travail et la difficulté récente du Parc (environ 3 ans) à recruter ses agents** sur des niveaux de salaires conformes à ceux pratiqués antérieurement et aux prévisions. On observe en effet aujourd’hui un important décalage entre les prétentions salariales des candidats reçus dans le cadre de recrutements et le coût des postes projetés par la structure. L’argument régulièrement mis en avant par les personnes recrutées pour justifier de leurs prétentions salariales est celui du coût de la vie, lié à la proximité du siège administratif du Parc avec la Suisse. Cette proximité induit des coûts de l’immobilier prohibitifs avec comme conséquence, la difficulté de se projeter à long terme sur le territoire.

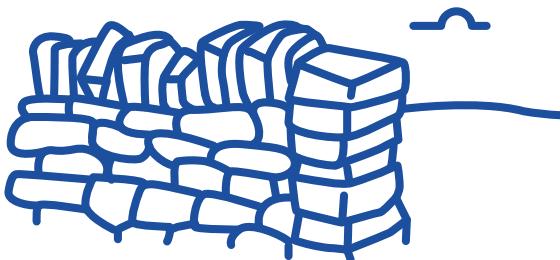
Sur cette période, la structure des emplois a évolué:

- **Entre 2011 et 2022, on note une diminution de la part des agents ayant le statut de fonctionnaire.** En 2011, ils représentaient plus de la moitié des ETP du Parc tandis que cette part est descendue à moins de 40 % en 2022. Étant donné la précarité des financements du Parc (Syndicat ne disposant pas de fiscalité propre), afin de pérenniser les emplois, le choix a été fait d’opter davantage pour des contrats à durée indéterminée que des titularisations. **D’une manière générale, les contractuels (CDI et CDD) sont devenus majoritaires à partir de 2016 et représentaient 60 % des effectifs en 2022. Ce choix stratégique sécurise le budget du Parc tout en donnant aux agents une sécurité de l’emploi, évitant un turn-over trop important.** Le Parc a par exemple proposé, dès lors que c’est possible, des contrats à durée déterminée de 3 ans correspondant aux durées des programmes:
- **De nombreux programmes ou appels à projets spécifiques ont conduit à l’ouverture de ce type de contrats** (par ex. Plan Avenir Montagne ou encore l’Appel à Manifestation d’Intérêt « Bourgs Centres » de la Région Bourgogne Franche-Comté). Cette contractualisation conduit à la création de postes de courtes durées plus précaires et donc à une moindre intégration dans l’équipe.
» **L’équipe mobilise régulièrement des stagiaires**, environ 4 par an, en première ou deuxième année de Master (Bac +5). Trois services civiques ont également été embauchés de début 2020 jusqu’au milieu de l’année 2022 pour développer des projets liés sur l’éducation à l’environnement et au territoire.
- Sur l’ensemble de la durée de la charte, l’équipe du Syndicat mixte est composée **aux trois quarts par des employés de «catégorie A» de la fonction publique** sans évolution notable dans la répartition entre catégories. Ces cadres sont positionnés plus précisément sur des fonctions de conception, d’expertise ou d’encadrement. Concrètement, cela traduit l’expertise du Parc dans de nombreux domaines. **L’ingénierie et l’expertise des équipes sont d’ailleurs des éléments mentionnés le plus fréquemment parmi les atouts de la structure.** L’équipe du Syndicat mixte constitue ainsi une force reconnue pour ce territoire rural, qui apporte des compétences et des savoir-faire permettant de conduire des programmes, de mettre en œuvre des actions complexes et d’engager des actions structurantes (ex. de la GEMAPI). Dans un environnement de plus en plus complexe, face à des enjeux et des changements majeurs, cette force de frappe constitue une réelle valeur ajoutée pour le territoire. La mobilisation des équipes sur les thématiques de l’eau, de la gestion des milieux naturels et de la biodiversité, de l’urbanisme notamment positionne le Parc comme un acteur de référence sur le territoire.

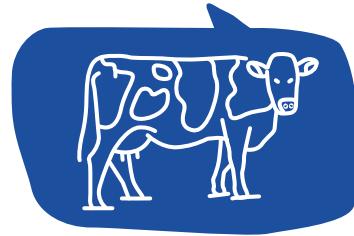


Enseignements et recommandations pour la future charte et points de vigilance : maintien de l'expertise, de l'agilité, de la transversalité

- Une équipe de grande expertise sur plusieurs domaines qui permet de mettre en œuvre des programmes d'envergure.
- Des synergies toujours fortes entre services et la cohérence entre les différents champs d'intervention.
- Les enjeux pour la nouvelle charte :
 - » Veiller à la conservation de relations étroites avec l'ensemble des partenaires du Parc en évitant de fonctionner en vase clos, conserver l'attention sur l'approche en mode projet et en transversalité qui font la force du Parc;
 - » Réaliser une veille permanente sur les opportunités de financement tout en étant vigilant sur les charges de fonctionnement générées par ces modes de financement et sur le caractère non pérenne des postes créés,
 - » Assurer la continuité des projets lors du départ d'agents;
 - » Maintenir l'attractivité des postes pour garantir l'expertise reconnue de l'équipe.



2.3. | Affectation des moyens par grandes thématiques



2.3.1. | Un programme d'actions conséquent mais fluctuant

La déclinaison du programme d'actions pour la mise en œuvre de la charte se traduit par des dépenses réparties au sein de plusieurs budgets :

- Le Budget Principal ;
- Les Budgets Annexes liés à l'objet charte : les différents programmes Leader, les programmes LIFE Tourbières et les anciens budgets Rivières.

Les actions dont le Syndicat mixte du Parc a la maîtrise d'ouvrage – le plus grand nombre – se retrouvent dans les dépenses de ces budgets. Mais il est possible que le Parc délègue certaines actions liées à la charte à des porteurs tiers (communes, intercommunalités, associations). Les actions sont alors réalisées en maîtrise d'ouvrage Tiers. Le Syndicat mixte mobilise alors des fonds auprès des différents financeurs et met à disposition son ingénierie. Les flux financiers liés à ces actions ne figurent pas dans les budgets du Syndicat mixte.

Dépenses d'action 2011-2022 - Objet CHARTE : 18 M€

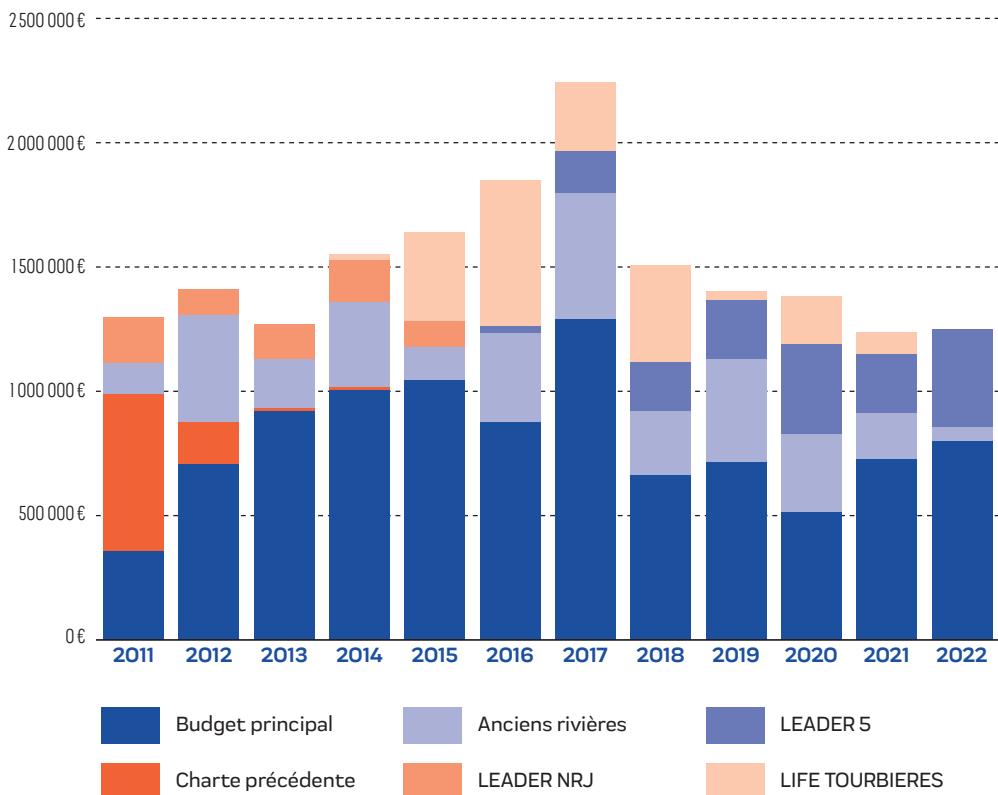


Figure 7. Moyens alloués au programme d'actions – Objet charte

En cumulant l'ensemble des budgets (principal et annexes) liés à la mise en œuvre de la charte, on observe un niveau d'activité identique entre 2011 (1.296 K€) et 2022 (1.248 K€). À noter cependant que 2011 intègre 631 K€ de dépenses d'actions liées à la charte précédente, et 165 K€ en 2012.

L'activité est fluctuante du fait de programmes qui montent en puissance au démarrage avant de décroître à leur terme, d'où un effet de fluctuation.

Mais au total, **ce sont 17.2 M€ qui ont été mobilisés sur le programme opérationnel de la charte** entre 2011 et 2022 (hors objets GCE et SCOT-Pays).

On notera un programme d'importance en 2017 sur le budget principal : **la restauration des anciennes gravières du marais de l'Etourneau et l'aménagement d'un sentier PMR qui a mobilisé 555 K€.**

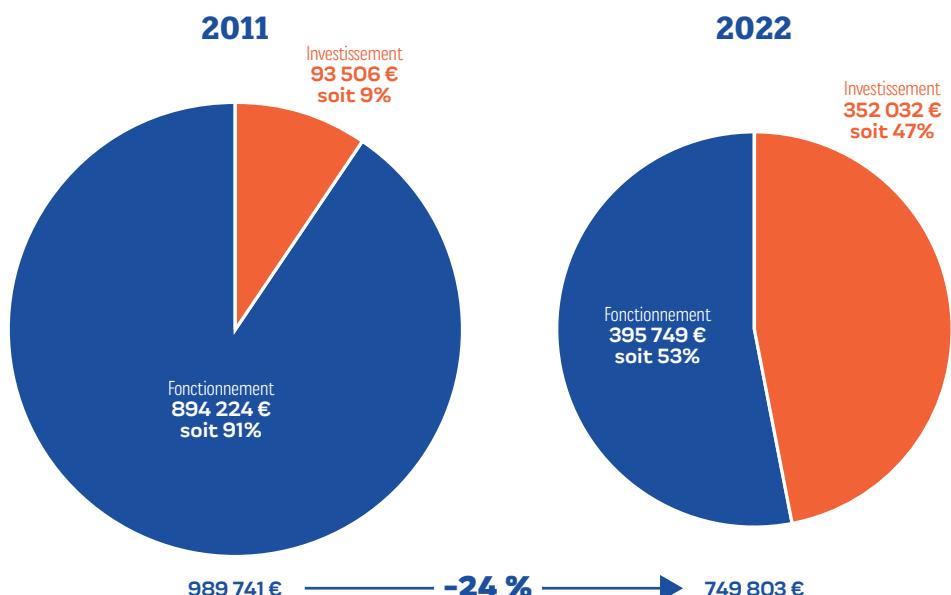


Figure 8. Répartition des dépenses liées aux actions par section budgétaire

Entre 2011 et 2022, on constate **une profonde mutation du type d'action financé** (Figure 8). Ainsi, si les financeurs ont soutenu en grande majorité des actions de fonctionnement (91%) au démarrage de la nouvelle charte, on assiste aujourd'hui à un rééquilibrage des financements sur l'**investissement**, représentant près de 50% du total des 2 sections.

EN RÉSUMÉ

Un programme d'actions de 17,2 M€ sur la période, assez stable, avec des montées en puissance de programmes en milieu de charte et une orientation vers le financement d'investissements en fin de charte.

2.3.2. | Des moyens humains variables d'une thématique à l'autre

L'analyse de la répartition des ETP par thématique permet de mettre en lumière comment ces dernières ont été traitées sur l'ensemble de la durée de la charte (Figure 9).

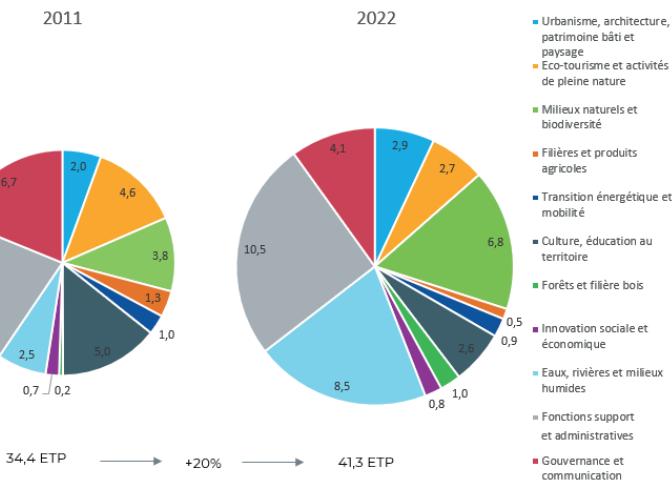


Figure 9. Répartition des ETP par thématique

En 2022, on souligne la **prédominance des thématiques “Eaux, rivières et milieux naturels” et “Milieux naturels et biodiversité”** cohérente avec les projets mis en place et la démultiplication des financements depuis le début de la charte dans ces domaines. Dans une moindre mesure, la thématique « **forêt et filière bois** » a vu aussi son nombre d'ETP progresser en fin de période. Quant à la part des fonctions supports, elle progresse notamment en raison de l'augmentation du nombre de programmes gérés générant des charges administratives supplémentaires.

Six autres thématiques en revanche ont perdu des ETP entre 2011 et 2022 en particulier:

- La thématique “Culture et éducation au territoire” est passée de 5 à 2,6 ETP. Cette baisse est cependant à relativiser dans la mesure où les missions ont été reventilées en interne, à la suite du départ des chargé.es de mission concerné.es. Le Parc a également eu recours à des missions de services civiques sur la thématique de l’Éducation à l’Environnement qui ne sont pas représentés dans les données du graphique.
- La “Gouvernance et communication” comptait en 2022, 2,5 ETP de moins qu'en 2011 en raison de la vacance temporaire de 2 postes en 2022.
- Certaines thématiques ne mobilisent pas un grand nombre d'ETP. Or, cela n'implique pas toujours qu'elles ont été sous-traitées. Certaines ont pu l'être de manière transversale via la mise en place de projets principalement liés à d'autres thématiques. C'est le cas pour de nombreuses thématiques telle que celle portant sur “Culture et éducation au territoire” qui a pu être traitée par le biais de volets pédagogiques au sein de projets axés sur l'eau ou la biodiversité.
- D'autres ont également pu être traitées différemment. Lorsqu'il existe déjà des acteurs implantés sur le territoire, le Syndicat mixte a davantage joué un rôle de coordination, de centralisation ou de conseil ce qui ne nécessite pas des équipes aussi importantes que pour la mise en œuvre de projets d'envergure ou le travail de terrain. C'est le cas pour la transition énergétique pour laquelle les intercommunalités notamment disposent de compétences ou sont accompagnées par un réseau d'associations historiquement présentes sur le territoire.

2.3.3. | Des affectations de moyens financiers plutôt orientées sur certaines thématiques

Répartition des dépenses d'actions cumulées (2011-2022) par thématique - Budget principal

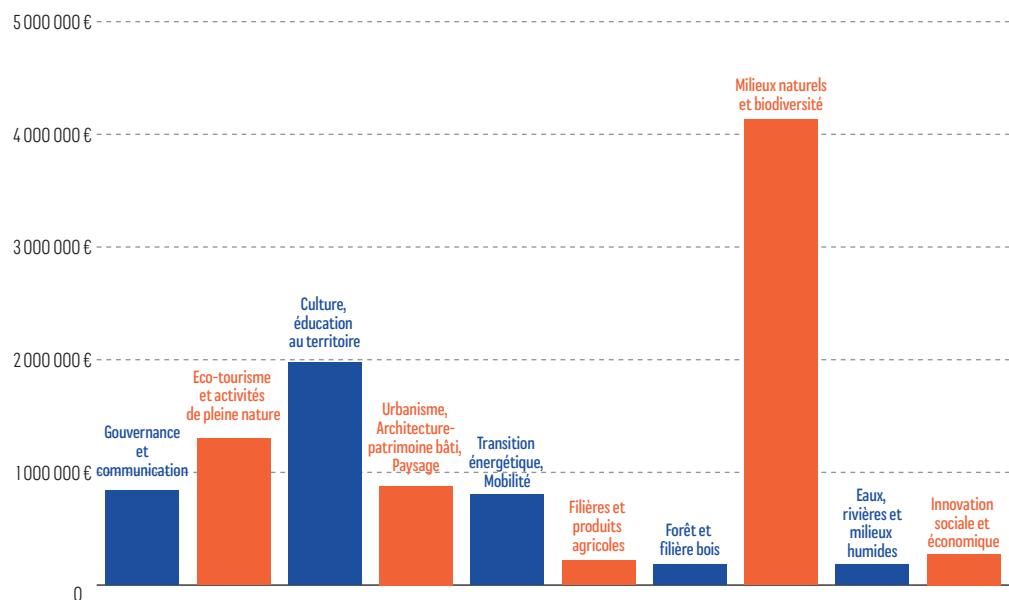


Figure 10. Moyens alloués par thématique - Budget principal seul

Sur l'ensemble des thématiques de la charte, la thématique “Milieux naturels et biodiversité” est celle pour laquelle le plus de moyens ont été alloués, soit une enveloppe totale de plus de 4 M€ sur la durée de la charte (Figure 10). On trouve parmi les projets les plus représentatifs des actions liées au programme Natura 2000, des actions de restauration d'écosystèmes, de connaissance, protection et développement en faveur du Grand Tétras, la gestion de la réserve naturelle régionale du Bief de Nanchez...

La “Culture et éducation au territoire” est la deuxième thématique ayant fait l'objet du volume de financement le plus élevé totalisant environ 2 M€ de dépenses.

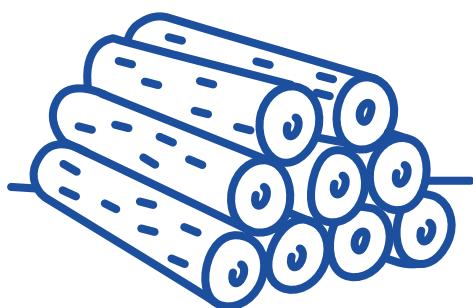
L’Éco-tourisme et activités de pleine-nature» est la troisième en termes de moyens alloués avec une enveloppe totale de plus d’1,3 M€.

Par ailleurs, si certaines thématiques semblent ici en retrait, c'est notamment parce qu'elles n'ont pas toujours fait l'objet de dépenses au sein du budget principal. Les moyens affectés aux budgets annexes liés à l'objet charte ou aux autres objets ont en effet permis de traiter des thématiques particulières. Ainsi, les programmes européens “Life Tourbières” et “Leader” ont permis la mise en œuvre d'actions liées à la restauration de milieux humides pour l'un, et à l'économie, l'agriculture ou le tourisme pour l'autre. De manière identique, le budget SCOT/Pays a permis de traiter la thématique relative à l'urbanisme et au développement territorial, et les budgets du Grand Cycle de l'Eau, celle liée à l'eau et aux zones humides.

2.3.4. | Des programmes conséquents portés par le Parc

Sur l'ensemble de la durée de la charte, le Parc a mobilisé d'importants fonds via différents programmes qu'il a animé. Citons entre autres :

- **Les programmes européens Leader IV et V:** sur la période 2011 – 2022, le Parc a été lauréat de deux programmes Leader; le premier programme a permis le portage de 84 projets, pour un montant total d'investissement de 4.9 M€ investis sur le territoire, financés par 2 M€ de fonds européens. Le programme **Leader V, toujours actif, a** permis de mobiliser 2.6 M€ de crédits FEADER – dont 1/3 sur des projets portés par des tiers – pour un investissement total de 5.8 M€ sur le territoire. Les projets sont aujourd'hui achevés mais le budget est toujours actif car les aides européennes n'ont toujours pas été perçues. Un nouveau programme Leader VI démarre fin 2023.
- **Le programme Life Tourbières (L'Instrument Financier pour l'Environnement)** est un programme porté par l'Union Européenne afin de financer les projets en faveur de la conservation de l'environnement et de la nature. Entre 2014 et 2021, le PNR a participé au programme Life « Réhabilitation fonctionnelle des tourbières du massif jurassien franc-comtois » aux côtés de 6 autres structures. Ce programme sur 7 ans aura permis de mobiliser plus de 8 M€ pour la restauration de 60 tourbières réparties sur 16 sites Natura 2000. L'Europe a financé 50% du programme et a été accompagnée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Ministère de la transition écologique, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, l'ADEME de Bourgogne Franche-Comté ainsi que les Départements du Doubs et du Jura. Un nouveau programme **Life Climat “Tourbières du Jura”** fait suite au précédent programme Life Tourbières. Son budget a été mis en place fin 2022 à la suite de la décision de la Commission Européenne d'octroyer au Parc la gestion de ce programme de 2.225.000 € (pour la seule partie Parc) sur 7 ans.
- **Les projets Interreg**, pour lesquels le Parc a joué un rôle dans le développement et la gestion de projets avec des partenaires italiens et suisses. Par exemple
 - » Le projet « Transmission des savoir-faire du bâtiment – Mise en réseau et valorisation des artisans » mené en collaboration avec le Musée de Plein Air des Maisons Comtoises et l'Association Romande des Métiers du Patrimoine Bâti entre 2014 et 2015.
 - » **Le projet Interreg franco-suisse visant à promouvoir le co-voiturage transfrontalier dans l'Arc jurassien** a fait l'objet de deux programmes sur des périodes distinctes: 2011-2015 puis 2016-2019.



2.3.5. | Le cas particulier des Maîtrises d’Ouvrage par des porteurs tiers

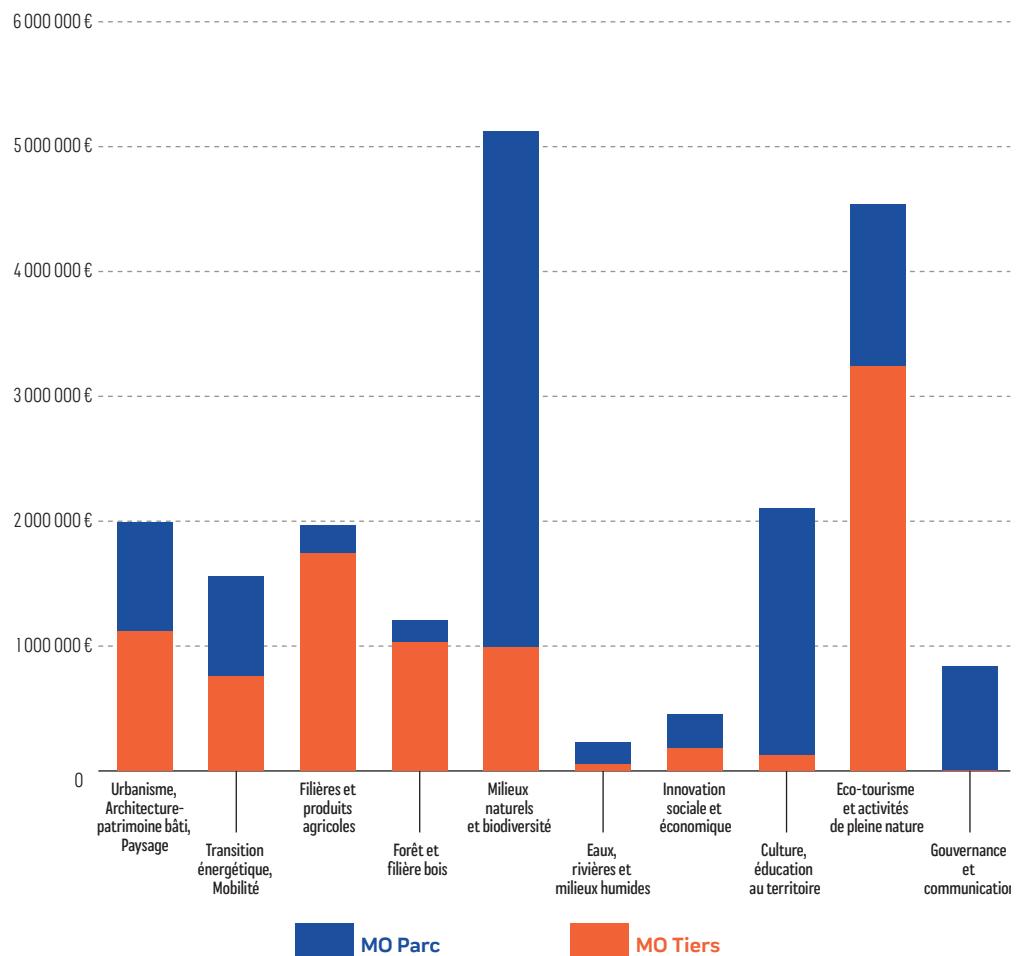


Figure 11. Moyens alloués par thématique dans le cadre de MO Parc et MO Tiers

Entre 2011 et 2022, le Parc a soutenu des porteurs de projets tiers (collectivités, privés, associations) à hauteur de 7.6 M€ dans sa programmation. Pour ce faire, le Parc les accompagne en ingénierie et négocie des financements (Europe, État, Région, Département) pour leur compte qui viendront compléter leurs financements propres. À noter qu'une fois cette phase achevée, le Parc n'a pas toujours de retour sur la réalisation des projets; les porteurs de projets tiers ne fournissent pas toujours un bilan technique et financier de l'action conduite ou encore de la portée dans leur stratégie.

On remarque (Figure 11) que les projets portés par des Maîtrises d’Ouvrage Tiers sont centrés plus particulièrement sur les thématiques de l’écotourisme – activités de pleine nature (3 M€), les filières et produits agricoles (1.3 M€) ou encore l’urbanisme et l’architecture (726 K€).



2.3.6. | 86 % des recettes du programme d'actions issues de 4 financeurs

Le budget principal du Parc portant le programme d'actions, est alimenté par les subventions versées par différents financeurs (Figure 12).

Le Syndicat mixte a encaissé un peu plus de 11 M€ de financements liés aux actions de la charte actuelle entre 2011 et 2022 sur son budget principal.

Les principaux financeurs sont l'Etat, les Régions et l'Europe, cette dernière finançant ici essentiellement Natura 2000, l'animation des Grandes Traversées du Jura (GTJ) et les programmes Interreg (covoiturage franco-suisse par exemple).

À noter que l'Europe qui finance aussi en majorité certains programmes tels Leader et LIFE – comme indiqué précédemment (cf. pg 2.3.4) – ne sont pas inclus ci-dessous en raison de leur caractère particulier.

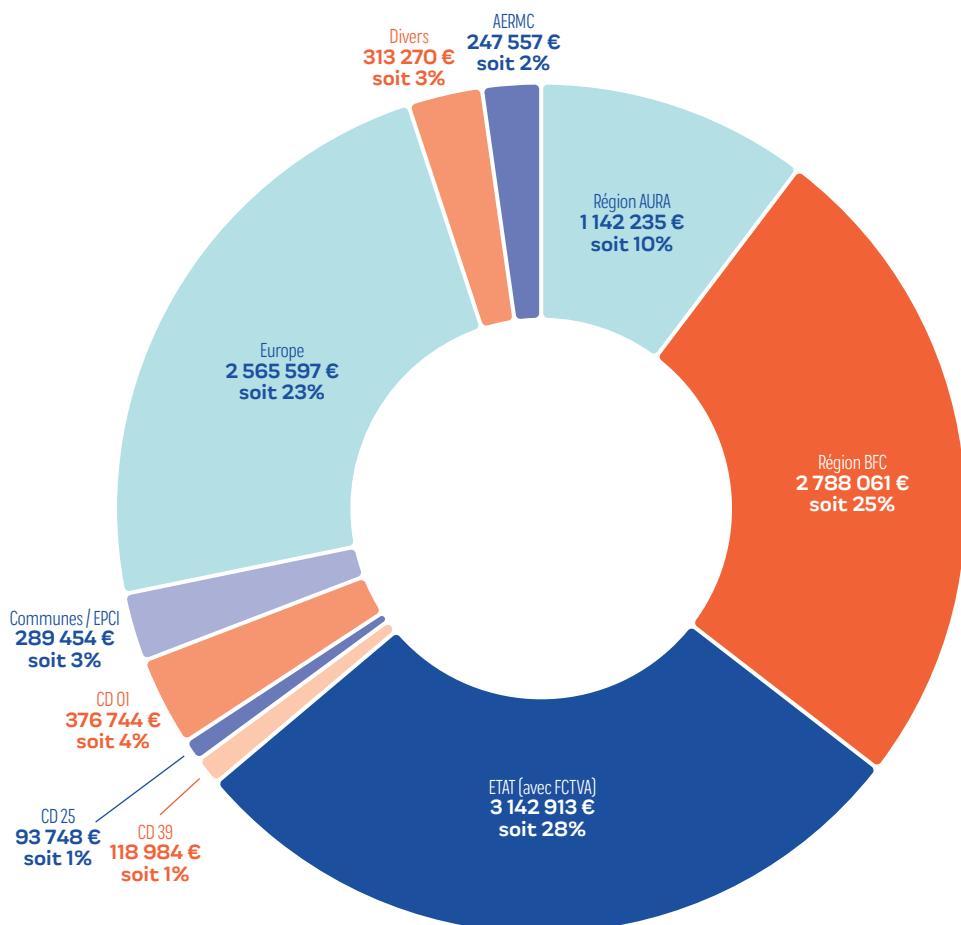


Figure 12. Part de chaque financeur dans le programme d'actions cumulé 2011-2022

2.3.7. | Un effet de levier important pour les communes

Au total, l'outil Parc génère des apports financiers externes importants, que ce soit dans le cadre de sa programmation annuelle ou dans celui de programmes européens comme Leader ou LIFE, qui ont tous des retombées directes sur le territoire.

L'effet de levier de l'outil Parc en termes de retour financier sur le territoire s'élève en moyenne sur la période 2011-2022 à 4€ de subvention, voire 5€ sur les 5 dernières années (Figure 13), pour 1 euro de contribution statutaire des communes.

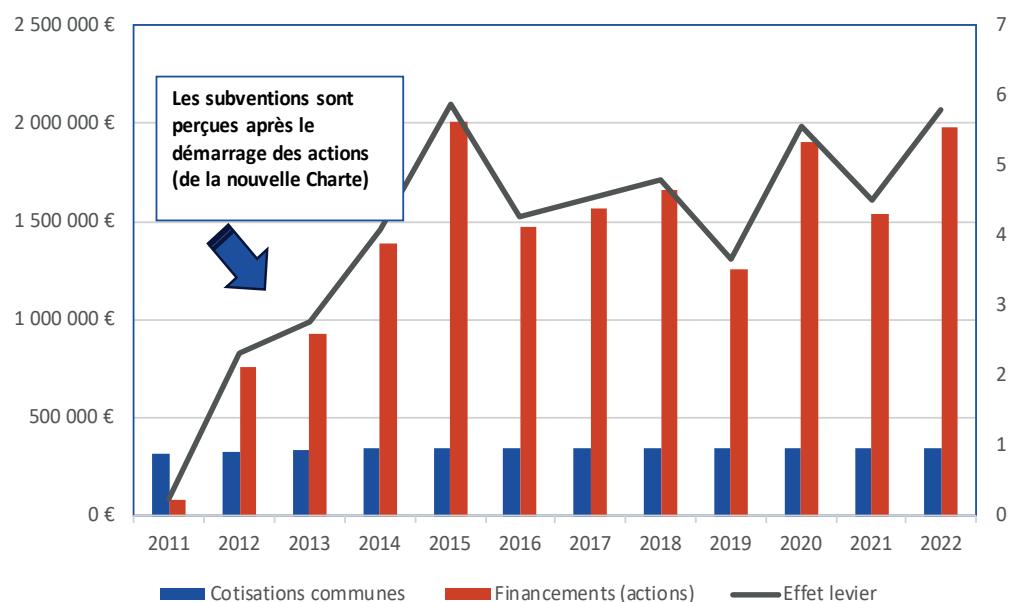
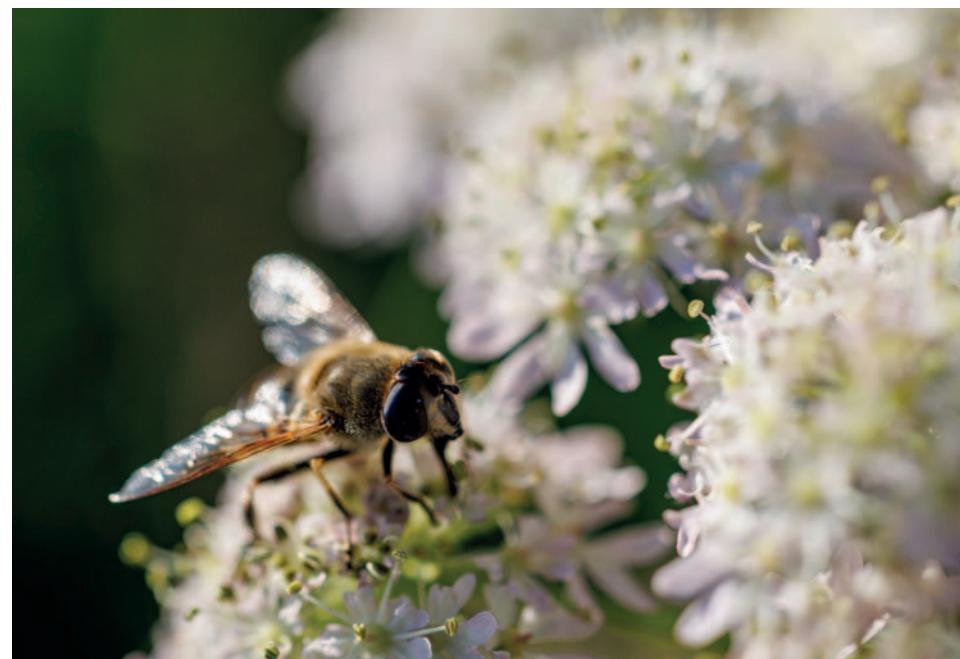
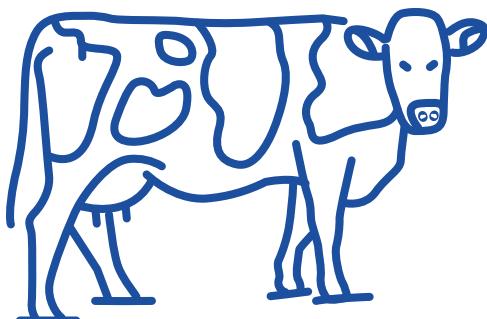


Figure 13. Effet levier généré par la contribution communale



2.4. | Les objets annexes : GEMAPI et SCOT-PAYS



En parallèle de la réalisation de l'objet charte, le Parc gère d'autres objets distincts : les objets Grand Cycle de l'Eau et l'objet SCOT/Pays.

2.4.1. | Budgets Grand Cycle de l'Eau : une forte augmentation avec la GEMAPI

Depuis 1995, le Parc s'est engagé dans la mise en place d'un contrat de rivière sur la Bienne ainsi que dans la gestion des cours d'eau et des zones humides associées sur les bassins versants de la Bienne et de la haute Vallée d'Orbe, de la Lemme et de la Saine, de la Valserine et de la Semine. Trois budgets annexes tracent ces opérations jusqu'à fin 2017.

À la suite de la loi MAPTAM de 2014, les compétences liées à la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ont été transférées ou déléguées au Syndicat mixte du Parc en 2018. Des objets annexes à l'objet charte pour le bassin versant de la Valserine et celui de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe (HVAO) ont ainsi été créés et inscrits dans les statuts du Parc. Ces objets ont été dotés de budgets dédiés. En parallèle, les budgets annexes Valserine-Semine et Saine-Lemme ont été clôturés en 2018, puis le budget Bienne en 2022, une fois toutes les actions engagées terminées.

Des évolutions budgétaires importantes

En 2018, la prise de compétence GEMAPI par le Parc a permis d'accroître considérablement les moyens disponibles pour la gestion de l'eau, des rivières et des zones humides. En moyenne, les montants annuels des cotisations ont été multipliés par 5 par rapport aux cotisations des anciens «contrats rivières», passant de 130 K€ / an à près de 700 K€ en 2022 – 600 K€ sur le seul périmètre charte (Figure 13).

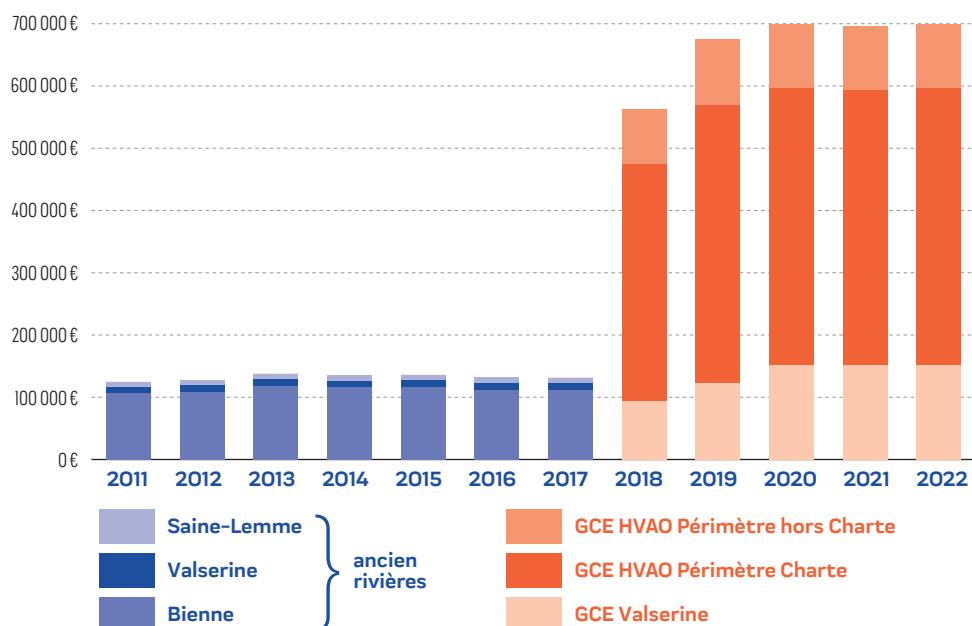


Figure 14. Évolution des cotisations pour les objets rivières et Grands Cycles de l'Eau

Sur l'ensemble de la durée de la charte, les cotisations cumulées des **contrats rivières** (anciens contrats + GCE) se sont élevées à 4.2 M€, dont 3.7 M€ sur le seul périmètre de la charte. Cette hausse des cotisations a eu pour corolaire un programme d'actions beaucoup plus ambitieux puisque les dépenses sont passées de 218 K€ en 2011 à 2.2 M€ en 2022 (2 M€ si on reste sur le périmètre géographique de la charte) développé grâce au recrutement d'une équipe adaptée à l'ambition du Parc sur cette thématique. On note ainsi la montée en puissance des budgets GCE Valserine et HVAO tandis que le budget annexe « Anciens rivières-Bienne » est définitivement clôturé depuis le 31 décembre 2022.

Toutefois, avec un plafonnement de la cotisation à 640€ par habitant (540€ GEMAPI + 1€ hors GEMAPI) pour le GCE HVAO et à 840€ par habitant (640€ GEMAPI + 2€ hors GEMAPI) pour le GCE Valserine, le programme d'actions va se stabiliser après cette forte croissance.

Des actions fortement financées par des subventions

Les recettes des financeurs ont atteint 6.5 M€ sur la même période. Ainsi, ce sont 10.8 M€ qui ont été mobilisés sur cette thématique entre 2011 et 2022.

Le financeur principal du programme d'actions sur cette thématique est l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) avec 55 % de financements encaissés sur la période. Viennent ensuite la Région Bourgogne Franche- Comté (16 %), l'Etat et les Départements (Figure 15).

En règle générale, les actions programmées sont financées à 20 % par les cotisations et à 80 % par des subventions. Un point de vigilance est cependant à signaler sur la partie « Prévention Inondations (PI) » de la compétence GEMAPI : celle-ci en fonction des systèmes d'endiguements nécessitant des mesures de protection pourrait grever dès 2023 une part considérable de l'autofinancement de ce budget car ces actions étaient très peu financées par les partenaires jusqu'à la mise en œuvre du Fonds vert et des fonds dits Barnier.

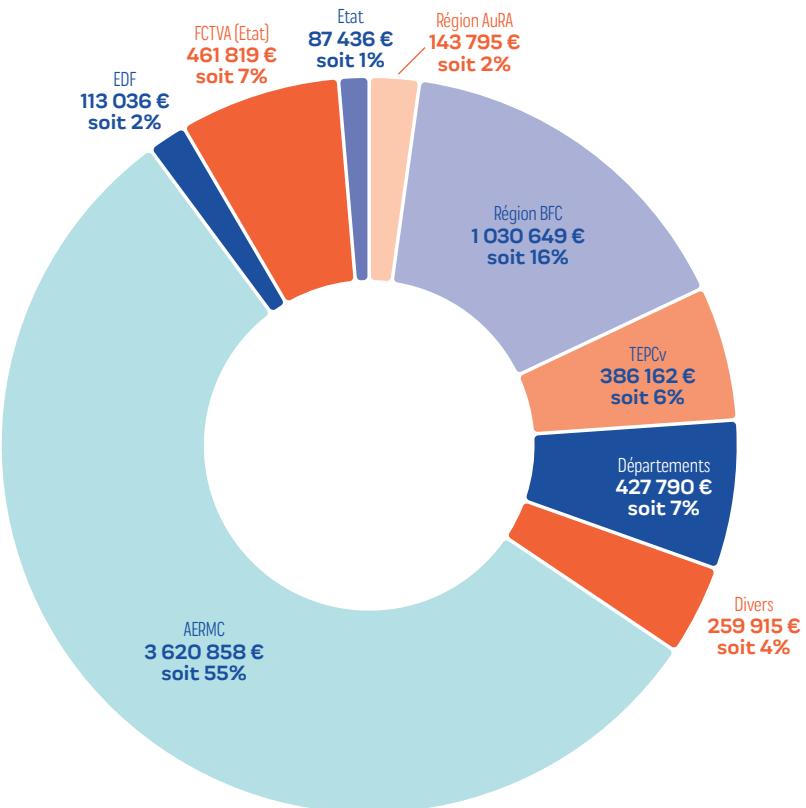


Figure 15. Répartition des financements cumulés pour le programme d'actions Rivières

2.4.2. | Budget SCoT-Pays

Le Parc gère le Pays du Haut-Jura depuis 2003. Cet objet a été créé initialement pour mettre en œuvre le volet territorial des Contrats Pays Etat Région (CPER).

Évolution budgétaire

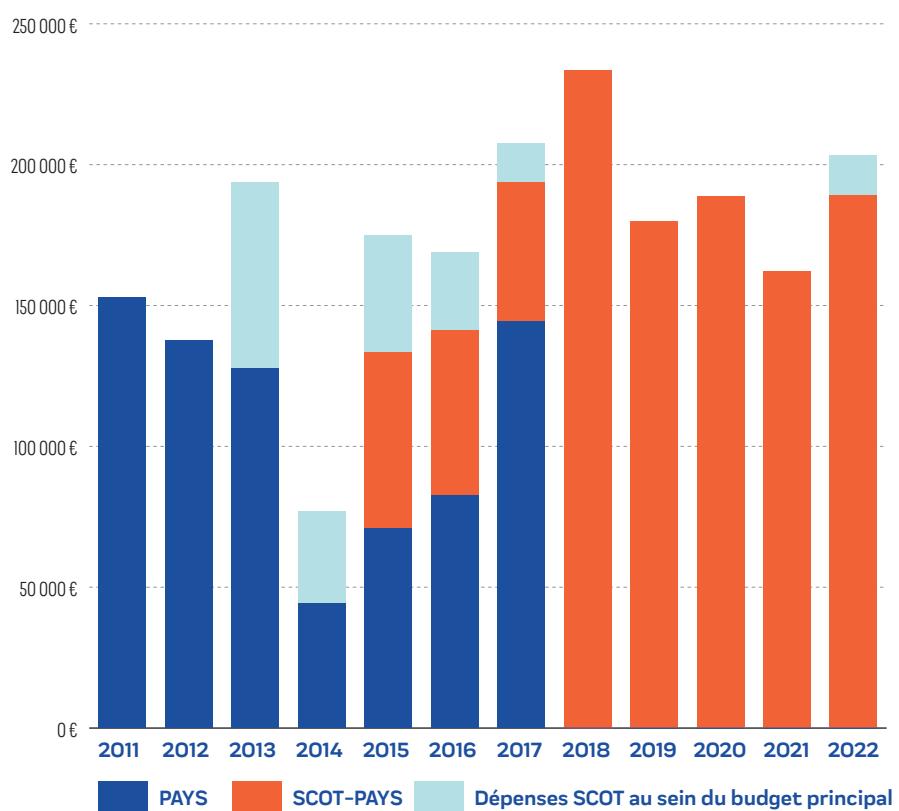


Figure 16 - Évolution des dépenses budgets PAYS & SCoT

Comme l'illustre la Figure 16, les dépenses moyennes s'élèvent pour le Pays à 170 K€ par an. Sur la période 2011-2022, elles s'établissent, en cumulé, à 2.06 M€.

Parmi ces dépenses, on retrouve l'élaboration du SCoT démarrée en 2013 dont le document définitif a été approuvé en juin 2017 par le Comité Syndical pour un coût d'environ 180 K€. On y trouve aussi des études pour le projet de santé du Haut-Jura (de 2011 à 2016, 55 K€), la mise en place d'un centre de travail partagé (2012-2013, 37 K€) ou encore la mise en place de visio-guichets (34 K€).

En 2015, un nouveau Contrat d'Aménagement et de Développement Durable du Pays du Haut-Jura est signé avec la région Bourgogne Franche-Comté pour la période 2015-2017. Ce contrat permet d'obtenir des financements pour 9 projets structurants, portés en maitrise d'ouvrage tiers, mobilisant des subventions régionales à hauteur de 470 K€.

Un nouveau contrat de territoire 2018-2020 a pris la suite à compter du 30 novembre 2018. Deux projets en maîtrise d'ouvrage tiers ont été retenus dans ce cadre : le passage au LED dans tous les bâtiments publics de la communauté de communes ARCADE et la rénovation-changement d'usage « hébergement du musée » (rénovation structurelle et énergétique) sur la communauté de communes Jura Sud. Ces 2 projets ont été soutenus par 400 K€ de subventions de la Région.

Le contrat « Territoires en action » pour la période 2023-2028 a été signé à l'automne 2023.

Des recettes en baisse

Entre 2011 et 2017, les cotisations étaient distinctes pour le Pays, représentant un montant annuel moyen d'environ 65 K€, et pour le SCoT s'élevant en moyenne à 21 K€. À partir de 2018, les cotisations perçues sont passées à environ 100 K€ par an en raison de la fusion des budgets Pays et SCoT.

En 2020, la baisse des cotisations est liée au retrait de la Communauté de Communes Jura Sud (CCJS) qui a fusionné avec Terre d'Émeraude Communauté, hors périmètre du Pays du Haut-Jura. Cependant, afin de terminer à l'échelle de la CCJS les actions débutées à l'échelle du Pays au-delà de 2020, la communauté de communes y a contribué financièrement par l'intermédiaire d'une convention.

2.5. | En synthèse sur la mise en œuvre des compétences et des moyens

Pour conclure de manière synthétique sur le bilan de la mise en œuvre de la charte, on peut souligner les points suivants :

- L'évolution des dépenses de structure retrace principalement l'ancienneté de l'équipe et l'augmentation contrainte des frais de personnel (ancienneté, promotion et augmentation du point d'indice), sans pour autant que les effectifs n'augmentent en dehors des 5 ETP liés à la prise de compétence GEMAPI. En parallèle de cette contrainte, les cotisations statutaires sont constantes depuis 2014. Malgré cela, **un équilibre financier est atteint sur la période.**
- **L'équipe du Parc est une équipe experte** au service du territoire, capable de mobiliser des moyens financiers d'envergure pour mieux répondre aux changements ; et ceci malgré des moyens alloués plus aléatoires liés à des programmes et non statutaires. Les programmes financent une partie importante des actions programmées avec le risque lié à l'augmentation du temps consacré aux recherches de programmes et leur suivi administratif et financier au détriment des actions elles-mêmes.
- Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, **le programme d'actions du Parc s'enrichit sur la durée de la charte** grâce à des programmes spécifiques (Interreg, Leader, LIFE) que le Parc a la capacité d'aller chercher :
 - » 17 M€ investis sur le programme d'actions « Parc » (hors GCE et SCOT-PAYS),
 - » 10 M€ investis sur le territoire grâce aux programmes LEADER 4 et LEADER 5,
 - » 7.6 M€ de projets soutenus pour des porteurs tiers,
 - » 2 M€ investis sur le territoire grâce au programme LIFE Tourbières (8.5 M€ pour la totalité de ce programme),
 - » Mais un montant assez faible de financements issus des programmes Interreg lié au nombre limité d'actions menés avec la Suisse.

- Les **ressources du Syndicat mixte sont essentiellement d'origine publique** indiquant une dépendance nette aux politiques publiques ; les fonds privés n'ayant pas fait l'objet de recherches spécifiques importantes.
- **Des prises de compétences spécifiques** (GEMAPI, élaboration et mise en œuvre du SCoT) contribuent à leur manière à la déclinaison opérationnelle de la charte. Le Parc s'est peu à peu doté de moyens accrus pour mener des actions de plus grande envergure et aller chercher toujours plus de financements, que ce soit auprès de l'Agence de l'Eau pour la GEMAPI, ou grâce à la signature de contrats de territoire ou de réponses à des appels à manifestation d'intérêt pour le développement territorial.
- **Enfin, l'effet levier du Parc est important pour le territoire**, de l'ordre de 1 à 5 en moyenne (en 2022, 1€ de contribution statutaire communale amène 5€ de subventions).

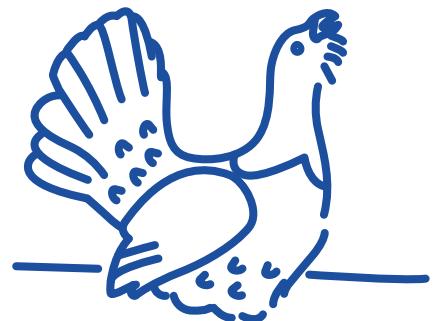
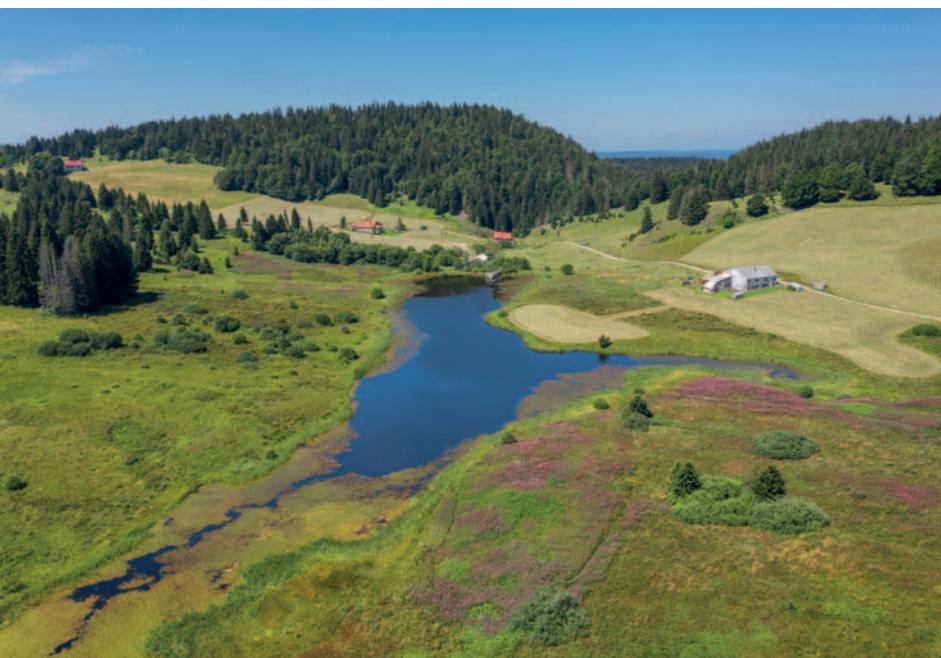


Enseignements et recommandations pour la révision de la charte

L'évolution des cotisations statutaires constitue un des sujets de travail que le Parc a engagé dans le cadre de la remise à plat de la gouvernance. Ce sujet est majeur puisqu'aujourd'hui, l'équilibre financier du Parc est affecté par la stagnation des cotisations dans un contexte d'inflation et de hausse contrainte des frais de fonctionnement. Remettre en cause l'équilibre de fonctionnement du Parc présente donc le risque d'amoindrir le fonds de roulement et diminuer la force d'intervention du Parc.

En conséquence, il s'agit donc pour la prochaine charte de :

- Trouver un consensus sur le montant des cotisations statutaires afin d'assurer l'équilibre financier du Syndicat mixte sur la durée de la Charte,
- Veiller à maintenir une approche en mode projet et en transversalité qui font la force du Parc. En effet, si on observe une montée en puissance de thématiques liées aux enjeux environnementaux qui doivent être au cœur de l'action du Parc, sa force réside également dans son approche en transversalité que les projets à construire devront prendre en compte.



2.6. | La gouvernance du Parc



2.6.1. | Le contexte territorial et son évolution

Le Haut-Jura est classé « Parc naturel régional » depuis 1986. Ce classement est certes un atout valorisable et valorisé par le territoire mais qui implique aussi un niveau d'exigence particulier en termes de préservation des ressources. La recherche d'un équilibre fragile entre cette exigence et un développement humain et économique soutenable est un peu la quadrature du cercle pour la gouvernance du territoire. Rappelons que les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités sur des territoires à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

L'organisation territoriale du Haut-Jura est structurée autour d'établissements de coopérations intercommunales qui, bien que n'ayant pas la même taille, les mêmes compétences ou moyens, sont des acteurs majeurs du territoire, appuyant les communes dans leur rôle de mise en œuvre de l'action publique. Il faut noter que ces établissements ont évolué depuis l'origine de la charte tant en termes de périmètre que de compétences et de moyens.

Le Parc est donc un acteur du système territorial qui concourt aux politiques de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Sur le Haut-Jura, il a une place particulière puisqu'il dépasse les échelles des collectivités et des intercommunalités, qu'il couvre 2 régions et 3 départements et qu'il n'est pas une collectivité en tant que telle. De ce fait, il est géré par un syndicat mixte chargé de l'aménagement et de la gestion du parc.

Cette place singulière n'est pas sans poser quelques questions, notamment sur son positionnement dans certains domaines et sur son rôle. Ainsi, malgré les efforts de communication réalisés depuis de nombreuses années, et l'appréciation positive dont il fait généralement l'objet, le Parc est certes connu mais, pour certains acteurs, difficile à appréhender quant aux contours de ses missions. Pour certains, il est avant tout « un outil au service des collectivités et intercommunalités qui le composent » grâce notamment à la mobilisation des politiques publiques de ses signataires. Alors, le Syndicat mixte ne serait que la structure de gestion de l'outil sans dimension politique ? Il convient sans doute d'attacher une attention particulière à ces questionnements en vue de la révision de la charte.

2.6.2. | Rappel des principales orientations de la charte

La question de la « Gouvernance », bien que n'étant pas directement opérationnelle, est intégrée au cœur de la charte et en particulier au sein de la première vocation de la charte « Un territoire construit, vivant et animé ensemble ». Cette dernière vise à assurer une cohérence entre les politiques territoriales, à créer une culture commune et à développer de nouvelles formes de vie sociale et de culture. Selon la charte, la gouvernance du Parc est donc bien un enjeu territorial, induisant que le Parc n'est pas un simple outil mais bien un lieu de définition de politiques partagées dont la mise en œuvre est permise par la mobilisation des outils de l'État, de l'Europe et des collectivités et intercommunalités qui le composent.

La gouvernance, selon la charte, a aussi une dimension transversale. On la retrouve d'ailleurs mentionnée dans plusieurs vocations. Ainsi, la vocation 3 «Un territoire qui donne de la valeur à son économie» et au total, 4 mesures qui y font référence explicitement :

- 1.1.1 Développer l'intégration des politiques territoriales et sociales
- 1.1.7 Positionner le Haut-Jura comme un territoire attractif et ouvert sur le monde
- 1.2.5 Favoriser l'appropriation des actions du Parc par le plus grand nombre
- 3.4.5 Valoriser l'image territoriale d'une économie de qualité

L'évaluation à mi-parcours rappelait aussi l'enjeu de la gouvernance du Parc et ses axes d'amélioration constatant le manque de lisibilité de l'action du Parc lié à la fois à la nature des actions qui relèvent plus du faire faire (émergence, conseil, accompagnement financier) que du faire et à la difficulté à les traduire dans un langage accessible à tous. Par ailleurs, elle pointait déjà les conséquences des réorganisations régionales et intercommunales avec comme conséquence le risque de renforcement du caractère périphérique du Parc sur le territoire de la part de ces institutions. Ce contexte nouveau pouvant créer une distance plus forte avec le Parc et fragiliser les implications aux instances de gouvernance du Syndicat mixte (notamment pour la partie rhônalpine). Elle rappelait également que certaines instances de gouvernance prévues dans la charte n'avaient pas encore été installées, notamment le Conseil scientifique et prospectif. Les objectifs fixés issus de ces constats étaient donc les suivants :

- **Objectif 1:** Mettre en place le Conseil scientifique et prospectif et redonner de la lisibilité aux délégués sur le fonctionnement général du Syndicat mixte,
- **Objectif 2:** Améliorer la connaissance du Parc auprès des élus, des acteurs et du grand public en produisant une communication plus dynamique et plus innovante et mettant en lumière de manière plus claire le lien entre les actions du Parc et les grands enjeux de la société,
- **Objectif 3:** Systématiser la reconnaissance du rôle du Parc par les bénéficiaires en sollicitant leur engagement à communiquer sur le sujet.

Quant au cahier des charges de l'évaluation, il fait référence explicitement à la question de la gouvernance et des questions qu'elle pose aujourd'hui au regard de l'évolution du contexte institutionnel par rapport à celui de 2010.

2.6.3. | La gouvernance effective du Parc et du Syndicat mixte

Lors de l'élaboration de la charte en 2010, le Parc s'était engagé notamment à créer un réseau des ambassadeurs, pour porter l'information sur le terrain, et de l'animer tout en donnant aux élus délégués du Parc les clés d'une meilleure compréhension de sa structure, ses actions et son mode de fonctionnement. Il souhaitait également devenir le relais de manifestations d'envergure nationale, permettant d'informer le public sur les enjeux locaux ou globaux. En termes de communication, le Parc s'engageait également à développer ses relations presse et à faire évoluer les outils mis en place pour renforcer la visibilité du Parc au niveau local et national.

Gouvernance: qu'en est-il en 2023?

Que signifie le terme «gouvernance» ? Il désigne un ensemble de décisions, de règles et de pratiques visant à assurer le fonctionnement optimal d'une organisation, ainsi que les organes structurels chargés de formuler ces décisions, règles et pratiques, de les mettre en œuvre et d'en assurer le contrôle. Il renvoie donc aux instances du Parc, à ses modalités de décision et de fonctionnement et à ses modes de relation avec ses parties prenantes recouvrant les décideurs, les partenaires et les habitants du territoire. Une des difficultés propres aux Parcs est la distinction à faire entre le Syndicat mixte, en tant que structure d'animation générale et de gestion de certaines actions décidées collectivement, et le «système Parc» qui englobe ses parties prenantes, notamment les signataires de la charte, en tant qu'acteurs des mesures définies.

Le Syndicat mixte du Parc est une structure à la carte de mutualisation intégrant 4 objets distincts mais fortement complémentaires :

- la mise en œuvre de la charte,
- la mise en œuvre et l'animation du SCOT et du Pays du Haut-Jura,
- la gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Haut-Vallée de l'Ain et depuis 2018 la GEMAPI,
- la gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Valserine et depuis 2018 la GEMAPI.

En raison de l'existence même de ces 4 objets, il faut distinguer la gouvernance du Parc en tant qu'objet de celle du Syndicat mixte. Le Syndicat mixte étant la structure de gestion de 4 objets différents, sa gestion se distingue de celle du Parc qui porte spécifiquement sur l'objet charte.

En ce qui concerne le Syndicat mixte, ses statuts, révisés en 2018, précisent que le Syndicat est **administré par un Comité Syndical** composé des membres délibérants suivants composant 3 collèges : les communes adhérentes, les villes portes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) représentant 50 % des voix, les Régions en représentant 33 % et les Départements, 17%.

Concernant le Collège des Établissements Publics de Coopération Intercommunale, il est à noter qu'il est composé de quatre formations distinctes, selon les 4 objets du Syndicat :

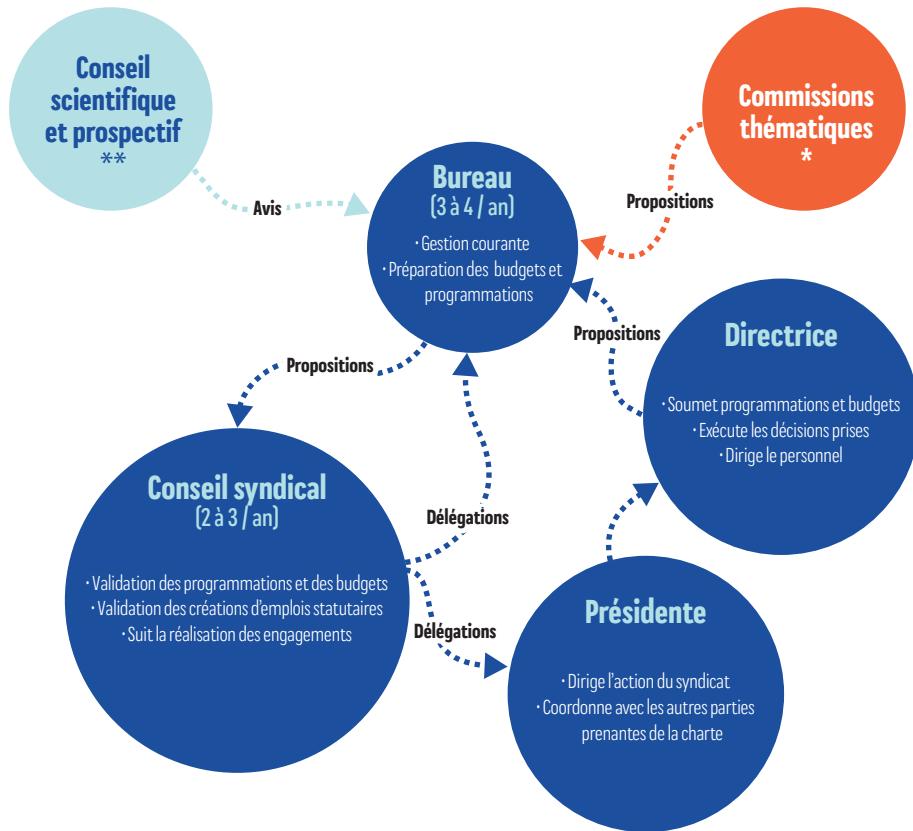
- A. La formation charte :** Les EPCI adhérents (hormis ceux membres au titre d'un autre collège) désignent chacun au sein de leur conseil communautaire, et sur la base de la part de la population des communes adhérentes au Parc, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par EPCI par tranche de population calculée au prorata des superficies
- B. et C. La formation grand cycle de l'eau Haute-Vallée de l'Ain et de l'Orbe et la formation grand cycle de l'eau Valserine :** Les EPCI adhérents désignent chacun au sein de leur conseil communautaire et sur la base de la part de la population des communes incluse dans le bassin versant géographique de la Haut-Vallée de l'Ain et de l'Orbe, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par EPCI par tranche de 5.000 habitants,
- D. La formation SCOT du Haut-Jura :** Les délégués titulaires des EPCI adhérents au titre de l'objet Parc (article 4-A) disposent chacun, au titre de l'adhésion à l'objet SCOT du Haut-Jura, d'une voix supplémentaire.

Les Régions désignent chacune leurs représentants à raison de 4 délégués pour la Région de Bourgogne-Franche-Comté et 2 délégués pour la Région Auvergne Rhône-Alpes; la répartition des voix entre les Régions de Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne Rhône-Alpes s'établissant au prorata du nombre de communes adhérentes de chaque région, y compris les villes portes.

Les Départements désignent chacun leurs représentants à raison de 7 représentants pour le Département du Jura, 3 pour celui de l'Ain et 2 pour celui du Doubs; la répartition des voix entre les Départements adhérents s'établissant au prorata du nombre de communes adhérentes de chaque département, y compris les villes portes.

Le Comité Syndical élit en son sein **un Bureau** de 23 membres parmi les délégués titulaires. Le Bureau étant composé de 1 Présidente, 9 Vice-Présidentes et 13 membres. Le Président est élu par l'ensemble des délégués du Comité Syndical. Les membres sont ensuite élus par collège, de manière à obtenir une répartition des sièges au Bureau définie par les statuts par catégorie de collectivités.

Le fonctionnement des instances peut être schématisé de la manière suivante:



Instances hors statuts:

* Les **commissions thématiques** avaient initialement pour objectif de proposer et suivre le programme d'actions et de constituer le réseau d'ambassadeurs du Parc. Elles étaient composées de délégués, représentants des collectivités, partenaires institutionnels et forces vives du territoire. A la suite des élections municipales de 2020, afin de renforcer leur caractère stratégique, de faciliter l'appropriation des sujets traités par le Parc sous un angle technique et de renforcer les liens élus - agents du Parc, il a été décidé de limiter leur composition aux élus faisant également des délégués, les premiers ambassadeurs du Parc.

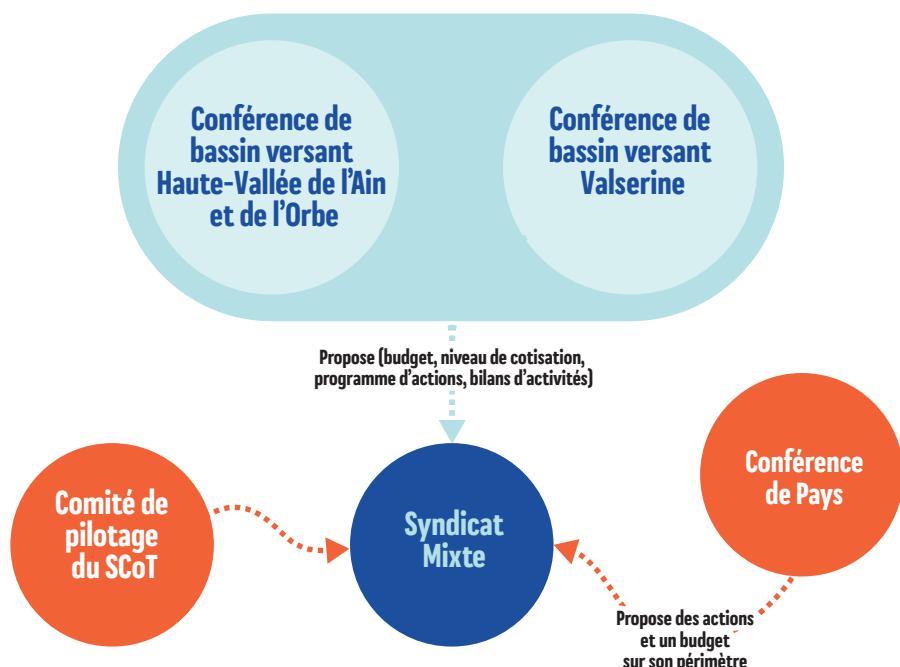
** Le **conseil scientifique et prospectif**, mis en place en 2021 n'a été réellement installé qu'à partir de 2022 avec la validation de son règlement intérieur lors de l'assemblée générale du 3 juin 2022. Son rôle est de rendre des avis sur les études et stratégies du Parc. Il a également un rôle dans le cadre de la révision de la charte: recommandations pour la définition du périmètre d'étude, écriture d'une note d'enjeux générale et de notes prospectives à l'horizon 2026-2041.

Ces instances de gouvernance permettent un fonctionnement structuré et transparent du Syndicat mixte grâce à des bureaux mensuels et 3 Comités syndicaux par an. Si le niveau de présence y est plutôt satisfaisant, témoignant de l'engagement des élus, les commissions thématiques se tiennent aléatoirement et manquent encore de cadre de fonctionnement fragilisant la construction des programmes d'actions. Certains participants regrettent également le manque d'échanges approfondis au sein du Comité Syndical sur des projets proposés par le Parc dans les programmations, limitant ainsi la participation effective des élus dans les décisions.

Au regard des différents objets portés par le Parc, des instances spécifiques existent également permettant d'articuler le pilotage et la gestion de ces différents objets au niveau du Syndicat mixte:

- Au **niveau du Pays**: la conférence des EPCI (selon les statuts), nommée couramment «conférence de Pays» qui suit et propose des actions et un budget sur les sujets dont les EPCI ont confié la charge au Pays,
- Au **niveau du SCoT**, le comité de pilotage du SCoT,
- Au **niveau du Grand Cycle de l'Eau (GCE)**: les conférences de bassins versant sur chacun des 2 bassins concernés.

Le schéma ci-dessous présente de manière simplifiée cette articulation.



Malgré une organisation transparente et relativement satisfaisante et propre à ce type de structure, lors de la précédente charte et de l'évaluation à mi-parcours, il était apparu le manque de lisibilité, de visibilité et de compréhension des différentes actions portées par le Syndicat mixte du Parc de la part d'un certain nombre d'acteurs. **L'amélioration de la communication et de la sensibilisation de tous les publics** – allant des habitants aux touristes, scolaires, acteurs économiques ou encore partenaires et signataires, en particulier les élus – a donc été recherchée. Cette communication a porté aussi bien sur les actions réalisées que sur les stratégies mises en œuvre pour répondre aux engagements et aux enjeux du territoire.

C'est en 2017, à la suite de l'évaluation à mi-parcours, que la stratégie de communication du Parc a été stabilisée. Elle est développée autour de différents outils qui visent des objectifs et des publics différents :

- **A vocation institutionnelle**, notamment en direction des élus:
 - » Les rapports d'activité annuels,
 - » La page LinkedIn, créée en juin 2022, suivie en 2023 par plus de 1.140 abonnés, permettant de toucher des institutionnels et acteurs socioprofessionnels.
- **A vocation grand public**:
 - » Les « Rendez-vous du Parc », et l'accueil au sein de la Maison du Parc,
 - » Le site Internet réorganisé et des sites dédiés à des projets spécifiques portés ou accompagnés par le PNR (covoiturage, randonnée ou encore élaboration du SCoT),
 - » La chaîne YouTube : créée en 2012; la vidéo la plus vue étant le documentaire « Jura, le temps d'une montagne » avec plus de 100 000 vues,
 - » Des articles parus dans la presse généraliste ou spécialisée en nombres variables selon les événements. Les cibles de la randonnée et du vélo liée à l'importance des activités de pleine nature sur le territoire du Parc sont les plus importantes.
 - » Le journal du Parc : il était rédigé par les équipes pendant la première période de charte et envoyé à tous les habitants directement dans leurs boîtes aux lettres. Ils étaient édités à environ 90 000 exemplaires chaque année. Ces éditions papier ont été remplacées en 2018 par les Newsletters.
 - » La page Facebook créée en 2015 est passée de 615 « like » à 4.100 en 2022, avec près de 4.600 followers en 2023.
- **A vocations mixtes**:
 - » des newsletters depuis 2022 qui présentent les actions portées par le Parc sur et détaillent les actions rattachées à la thématique à la Une.

Certains de ces outils de communication touchent un large public en progression : 1.1 million de visiteurs annuels en moyenne sur le site internet du Parc, 2.800 personnes étaient inscrites à la newsletter en 2023 soit une hausse de 8% par rapport à 2011, 85.000 exemplaires des journaux diffusés.

La crise sanitaire a induit également une adaptation de la communication du Parc accélérant la montée en puissance de l'outil numérique : newsletter, réseaux sociaux, site internet, etc. Par ailleurs, soucieux de renforcer la visibilité et la pédagogie sur l'action du Parc, le Syndicat mixte a élaboré à la suite de l'évaluation à mi-parcours une stratégie de communication sans budget dédié. En effet, le budget de la communication s'inscrit dans les actions annuellement programmées. Elle est progressivement mise en place avec la refonte du site Internet, la réalisation de vidéos, l'animation des réseaux sociaux, l'élaboration d'une "stratégie événementielle" ou encore un kit de communication à utiliser lors de manifestations pour plus de lisibilité.

Une attention particulière portée aux élus

Du côté des élus, un effort particulier a été fait depuis l'origine de la charte afin de les impliquer, et ceci de plusieurs manières.

D'abord, les délégués ont été impliqués aux prises de décision et formés grâce à des ateliers de sensibilisation. En 2013 par exemple, des actions de sensibilisation ont été menées sur l'impact des changements climatiques sur les forêts, ou encore sur la valorisation des savoir-faire traditionnels du bâtiment. Un document intitulé les « clés du Parc » leur a également été distribué en 2014 à la suite des élections municipales. Il s'agissait d'un outil interactif explicitant le rôle du Parc et son fonctionnement. Une journée de présentation comptant 130 participants fut également organisée avec des tables rondes, discussions thématiques, et ateliers participatifs.

Les délégués ont également été consultés régulièrement sur plusieurs projets concernant tous les domaines : aménagement et documents de planification, implantation d'activités économiques, travaux sur les cours d'eau, stratégies dans différents domaines...

A la suite des dernières élections municipales, 207 nouveaux délégués ont pris leurs fonctions. A chacun fut remis un guide personnalisé afin qu'ils puissent comprendre leur rôle ainsi que celui du Parc. Pour remplacer la journée des délégués habituellement organisée par le Parc mais annulée à cause du COVID, des vidéos ont été réalisées pour présenter **les commissions thématiques**. Ces 9 commissions, créées en 2019 et 2020 dans le cadre du renouvellement de la gouvernance du Parc, offrent un espace d'information, de dialogue et de réflexion aux délégués sur la thématique. Elles sont présidées par un membre du bureau, animées par le chargé de mission référent et composées de délégués volontaires ainsi que de membres du Conseil scientifique et prospectif.

Chaque année, une journée des délégués a été organisée constituant un temps d'échanges transversal. Des outils pratiques ont été proposés pour répondre aux attentes. Ces outils (livret du délégué, vidéos, présentation du Parc et de ses missions) ont été régulièrement actualisés. Des temps d'échanges à la suite des comités syndicaux sont également organisés pour renforcer aussi leur rôle d'ambassadeurs et les liens entre les élus.

Des investissements « réseaux »

Le Parc est intégré et contributeur actif dans les réseaux nationaux et régionaux permettant à la fois de mettre en valeur les actions du territoire, de bénéficier de retours d'expériences, de porter des projets communs et de mutualiser les représentations et contributions aux politiques régionales : réseau de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, réseau des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté (le Parc est référent en matière d'activités de pleine nature).

Il a également conduit des actions communes avec d'autres Parcs tel celui des Ballons des Vosges (Plan nation d'action Grand Tétras et Quiétude Attitude) ou avec d'autres structures de projets tel le Pays Lédonien avec la création d'une filière lacs, rivières et cascades. Le Parc est aussi acteur de la coopération transfrontalière avec le Parc Jura Vaudois ou le Parc du Chasseral en Suisse. Le Parc a aussi été engagé dans la coopération internationale avec le GAL Alto Bellunesse avec lequel il a mené des actions communes sur la filière forêt-bois.

QUELQUES INDICATEURS DE RÉALISATION



Instances du Parc:

37 bureaux en bref diffusés aux directions des collectivités (lancé en 2019)

Taux de fréquentation:

- Comité syndical
 - Nombre (de 2019 à 2022) ----- **49**
 - Taux de fréquentation ----- **68%**
- Bureau
 - Nombre (de 2019 à 2022) ----- **118**
 - Taux de fréquentation ----- **80%**

12 réunions du Conseil scientifique et prospectif (créé en 2020)

1 comité syndical ayant une intervention du conseil scientifique

2.6.4. | Les engagements pris et réalisés par les partenaires

Au regard de l'importance de la question de la gouvernance du Parc, certains engagements ont été pris par les signataires de la charte:

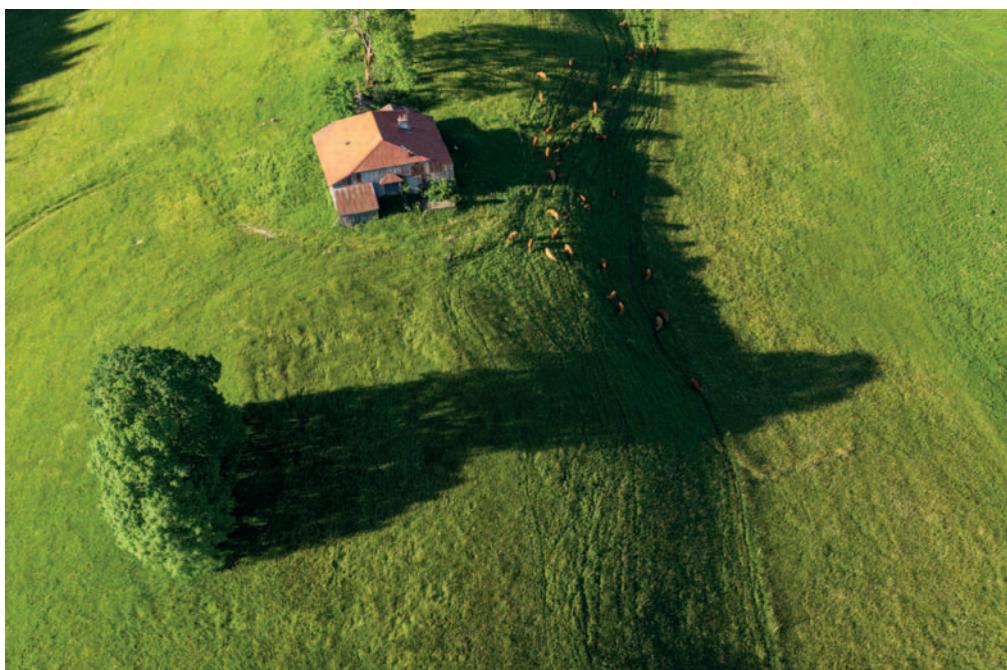
L'État, les Régions et Départements encourageait la politique expérimentale du Parc en accompagnant la diffusion des résultats. Les Régions et Départements s'engageaient à travailler en partenariat avec le Parc pour adapter leurs propres stratégies de communication en affinant leurs arguments sur le Haut-Jura.

Réalisations: **Les Régions** mènent des actions de valorisation et de marketing du territoire en s'appuyant sur les patrimoines naturels et culturels remarquables du Haut-Jura à travers la destination nationale Montagnes du Jura, les destinations départementales ou encore la promotion des Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2020. Les Départements mettent plutôt en avant la destination touristique.

Les Régions soutiennent les mises en réseau locales et les actions mutualisées permettant notamment de diffuser les bonnes pratiques et les approches spécifiques des Parcs entre eux (ex. Association des Parcs Auvergne-Rhône-Alpes) ou vis-à-vis des territoires extérieurs (ex. Pôle Régional d'Appui aux Territoires en Bourgogne-Franche-Comté).

Les communes et intercommunalités s'engageaient à appuyer la stratégie de communication du Parc en relayant l'information et la communication, aussi bien dans leurs bulletins d'informations périodiques que dans leurs Conseils. Elles devaient apporter leur concours à l'organisation des manifestations grand public du Parc.

Réalisations: Les communes et intercommunalités se font les relais des actions Parc au sein de leurs instances et en réservant des espaces dédiés dans leurs publications. C'est moins le cas de la part des intercommunalités dont une partie seulement du territoire est classée. En 2023, 4 bulletins ont fait l'objet d'encarts spécifiques à la demande des collectivités.



2.6.5. | La réponse aux questions



Quels sont les rôles effectifs du Syndicat mixte du Parc ? Ont-ils évolué depuis l'origine de la charte ? Les moyens dont il dispose sont-ils adaptés ?

Le Syndicat mixte du Parc est une structure de mutualisation des politiques d'aménagement et de développement durables au service des projets du territoire. **Le Parc facilite la mobilisation de différentes politiques publiques sur des objets ou projets spécifiques.** Cette caractéristique propre à l'ensemble des Parcs naturels régionaux de France est encore plus évidente sur le Haut-Jura si l'on y ajoute le portage du Pays et la maîtrise d'ouvrage du SCoT. Cette dimension politique est elle-même renforcée par l'existence d'une équipe d'ingénierie professionnelle en capacité de traiter de manière transversale les problématiques du territoire, en particulier grâce à sa pluridisciplinarité. **L'expertise du Syndicat mixte** dans différents domaines est reconnue par de nombreux acteurs du territoire.

L'action du Parc est effectivement complexe parce qu'elle relève de rôles différents. À ce sujet, son action relève plus du « faire faire » que du « faire » (élaboration de stratégies, émergence de projets, conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, animation, gestion, médiateur, accompagnement financier...). Pour certains, cette diversité conduit à un manque de lisibilité de son action. Pour d'autres, elle est le signe de son adaptation aux besoins de parties prenantes et de territoires très différents, d'une histoire qui voit le paysage institutionnel évoluer. Ainsi, quoi de commun entre le Pays de Gex et la Grandvallière ? Quid de la prise en compte de la création ou de l'extension des compétences et des moyens des intercommunalités ? Comment articuler le rôle stratégique du Parc avec le besoin d'apporter des réponses opérationnelles aux collectivités et aux acteurs de terrain ?

Les ressources propres dont dispose le Syndicat mixte pour remplir ces différents rôles et agir sur l'ensemble des domaines prévus dans la charte ont été fluctuantes tout au long de la vie de la charte pour différentes raisons :

- Priorités définies par les instances du Parc et des moyens humains et financiers affectés à tel ou tel domaine ou action (ex. sur la forêt, sur le tourisme...),
- Evolution des politiques des signataires et de partenaires,
- Evolution des besoins du territoire et de ceux exprimés par les signataires et partenaires (ex. exercice de la compétence GEMAPI),
- Opportunités des appels à projets de différentes institutions,
- Objectifs de programmes spécifiques: ex. Leader...

Ces facteurs sont donc dépendants du Parc mais aussi des signataires et partenaires. La diversité des interventions du Parc est donc à la fois une preuve de son adaptabilité et de son volontarisme dans certains domaines: ex. protection de la biodiversité, développement du tourisme durable...



Quelles sont les complémentarités entre les acteurs dans le cadre de la charte ? Y a-t-il des concurrences ou des redondances néfastes ? Les partenaires et signataires ont-ils tous pris leur place dans la gouvernance du Parc ?

Bien sûr, certains pointent le risque de la redondance notamment au regard de l'évolution des compétences et des moyens propres des intercommunalités. Il est vrai que les évolutions institutionnelles des dix dernières années ont bousculé les compétences et les moyens dévolus en particulier aux intercommunalités et par ricochet les besoins des collectivités vis-à-vis du Parc. **Les réorganisations régionales et intercommunales ont renforcé le caractère supplétif des actions du Parc**, créant une distance plus forte avec certains signataires et fragilisant les implications et participations aux instances de gouvernance du Syndicat mixte (notamment pour la partie rhônalpine). C'est particulièrement vrai dans les domaines de l'économie, du tourisme, de l'énergie ou encore des mobilités.

A titre d'exemples dans le domaine du tourisme, les partenaires et signataires de la charte du Parc mènent des actions de valorisation et de marketing du territoire en s'appuyant sur les patrimoines naturels et culturels remarquables du Haut-Jura. C'est notamment le cas des Régions, Départements et de l'Etat à travers la destination nationale Montagnes du Jura, les destinations départementales ou encore la promotion d'événements tels les Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2020. Cependant, **les logiques de marketing touristique ne sont pas les mêmes** entre les différents acteurs et le Parc entre une destination nationale de massif, les découpages opérés par les comités départementaux du tourisme et les Offices de tourismes et les produits conçus à l'échelle Parc. Certaines communes ou intercommunalités se font les relais des actions du Parc au sein de leurs instances et en réservant des espaces dédiés dans leurs publications. Le Parc initie des actions transversales comme le Jurassic Vélo Tour. Dans ce domaine, comme dans d'autres, un besoin de remise à plat et de mise en cohérence des objectifs s'avère nécessaire.

Le fait que les engagements pris par les signataires et les partenaires lors de la signature de la charte ne soient pas réellement suivis indiquent **une forme d'extériorité dans la gouvernance du Parc** de la part de certains signataires notamment. Or, l'action du Parc ne se réduit pas à celle du Syndicat mixte. C'est bien la complémentarité et la mutualisation des moyens qui fait le sens de la charte. Ce constat a plusieurs explications :

- La durée de la charte qui dépasse largement la durée de tous les mandats électifs des collectivités signataires ou partenaires,
- La rotation des agents contacts du Parc au sein des partenaires et sans relai passé dans certains cas,
- La relative complexité du document « charte » pour des acteurs n'ayant pas participé à son élaboration (volume, approche transversale par le biais des vocations, nombre de mesures...),
- La diversité du territoire Parc et de ses enjeux ne mobilisant pas tous les acteurs concernés de la même manière (ex. Pays de Gex vs Grandvallière),
- La diversité des politiques de certaines collectivités signataires (Régions, Départements) ou intercommunalités,

Couvrant un vaste territoire et s'intégrant dans un millefeuille administratif, **le Parc et ses instances sont dépendants des signataires de la charte**. Le Parc est en effet un outil pour développer des politiques et des actions en commun sur un territoire qui relève d'autres logiques que les logiques administratives. Pour cela entre autres, à la fois, il dépend des politiques des signataires de la charte et il est le creuset de la conception et de la mise en place d'actions spécifiques ne reposant pas obligatoirement sur leurs politiques. Cette situation peut induire des effets de concurrences sur certaines politiques (ex. économie, tourisme, forêt...). Le manque de dialogue avec certains acteurs est aussi parfois la source d'une mauvaise coordination ou compréhension mutuelle pouvant induire des actions

manquant de cohérence, voire contradictoires. La question de la gestion de certains Espaces Naturels Sensibles intégrés au réseau Natura 2000 relevant de la double responsabilité des Départements et du Parc est un exemple de situations pouvant générer des incompréhensions et des contradictions dans l'action.

Certains acteurs remettent en question la capacité du Parc:

- à gérer efficacement un grand nombre de thématiques et projets simultanément au regard des ressources humaines et financières disponibles,
- à intervenir sur des domaines où son expertise est en concurrence avec celles de certains signataires ou partenaires,
- à jouer des rôles différents selon les actions: tantôt maître d'ouvrage, tantôt appui – conseil...

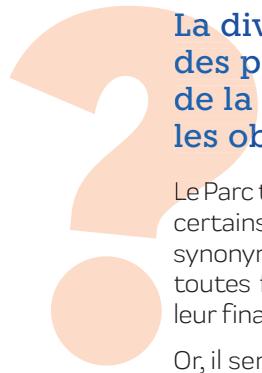
La double casquette sur certaines actions du Parc (par exemple en charge à la fois de l'animation et de la préservation des milieux) est parfois mal perçue, « compliquée », « perturbante » et rend parfois difficile la compréhension du rôle du Parc et du Syndicat mixte en particulier. Mais pour d'autres, « Le Parc peut prendre toutes les postures: animateur, facilitateur, maître d'ouvrage, ingénierie, expertise, apporteurs de projets, ingénierie financière car il dispose des compétences pour cela ». Ses interventions ont-elles une dimension militante ? **Le Parc, et ses agents, est effectivement porteur de « valeurs nature » fondées sur les orientations fixées dans la Charte** tout en restant à l'écoute des acteurs du territoire et des élus. L'exemple des actions conduites en relation avec le secteur agricole est révélateur de cette posture « valeurs et pragmatisme ».

Le caractère multi-compétences et transversal du Parc, et des équipes du Syndicat mixte, est bien un de ses atouts, ayant permis la réalisation d'actions allant de l'élaboration de stratégies jusqu'à l'intervention opérationnelle ou nécessitant des croisements de compétences (ex. usage des espaces naturels et compatibilité avec la protection de la biodiversité, appui en ingénierie du Parc en direction des communes pour l'établissement des ZAEnR et intégration paysagère...).

Sur un autre plan, il est vrai qu'il existe un risque de « recherche d'opportunités » par le biais des appels à projets de certains signataires ou partenaires qui peuvent créer un décalage entre les actions entreprises et les besoins réels du territoire. La stagnation à un niveau assez bas des cotisations statutaires est une des causes de la recherche de financements spécifiques permettant de conduire des actions sur certains enjeux. **La question des équilibres entre ressources stables et programme d'actions prioritaires ne semble pas toujours prise en compte** par le Comité syndical au moment de la validation des programmations.

Il semble donc bien qu'il existe des divergences de visions sur ce qu'est et devrait être le Parc. **Certains rôles ou domaines d'interventions font l'objet d'opinions contradictoires entre les acteurs** nécessitant de les réinterroger à l'occasion de la révision de la charte. Ainsi, si d'un côté, nombreux sont ceux qui approuvent la montée en compétence du Syndicat mixte, de son expertise et donc de sa capacité en ingénierie, d'autres en revanche s'interrogent : « le Parc ne devrait pas être concurrentiel mais complémentaire et ne pas s'emparer des compétences des EPCI ». Sur un autre registre, certains considèrent que le Syndicat mixte aurait une approche « militante » qui nuirait à sa crédibilité et à son acceptation par les élus, notamment sur les questions de protection des milieux naturels et de la biodiversité. D'autres soutiennent que l'accent mis sur la préservation de l'environnement serait parfaitement légitime puisqu'il s'agit de l'une des raisons d'être du Parc.

Malgré cette situation ambiguë, les acteurs reconnaissent très majoritairement **le Parc comme étant un lieu de gouvernance important d'un territoire spécifique**, grâce à sa capacité à dialoguer avec tous les acteurs, à croiser les compétences et les moyens de chacun pour soutenir des projets complexes. Partenaire connu et reconnu. Selon un acteur: « Quand le parc s'implique, ça rassure ! ». Les instances du Syndicat mixte sont d'ailleurs plutôt bien investies si l'on constate que les 49 comités syndicaux ont donné lieu à 68 % de voix votantes en moyenne et que cet indicateur s'élève à 80 % pour les 118 bureaux.



La diversité des objets gérés par le Syndicat mixte sur des périmètres différents (gestionnaire du SCoT, du Pays, de la GEMAPI) est-elle une opportunité pour atteindre les objectifs de la charte ? Quelles en sont les limites ?

Le Parc travaille sur un grand nombre de thématiques et de projets à la fois (Pays, GEMAPI), certains acteurs soulèvent, ou du moins questionnent, le risque de dispersion de l'énergie, synonyme de perte d'efficacité. Pour cette raison, les actions du Parc n'arriveraient pas toutes facilement à leur terme, certaines nécessitant parfois plusieurs avenants pour leur financement.

Or, il semble que **le Parc du Haut-Jura ait une place spécifique sur le territoire car très bien intégré dans le paysage institutionnel** (portage politique et technique, rôle fédérateur) et prenant en charge des thématiques à enjeux forts : urbanisme, eau, biodiversité en particulier. **Le portage du SCoT du Haut-Jura et de la GEMAPI sur 2 bassins versants en est une explication.** Ceci pour des raisons différentes :

- **en raison du caractère stratégique et réglementaire du SCoT** dans le domaine de l'aménagement du territoire,
- **en raison du caractère opérationnel de la compétence GEMAPI** pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, lacs..., la défense contre les inondations et la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Ces 2 dimensions contribuent à mettre en lumière les rôles du Parc, à la fois stratégique et opérationnel. Cela permet au Parc d'avoir à la fois une vision globale (le SCoT) et spécifique en cohérence (l'exercice de la GEMAPI).

La limite essentielle de l'exercice de ces 2 compétences est qu'elles ne couvrent pas l'ensemble du territoire du Parc, contribuant ainsi à renforcer l'image « mosaïque » du territoire et de l'action du Parc.

Le portage du SCoT présente également l'avantage de permettre la déclinaison, sur son périmètre propre, des orientations de la charte en matière de planification territoriale. Ainsi, le SCoT peut être considéré comme un outil de la charte. Il a aussi permis de générer des avis du Parc plus précis à l'adresse des autres SCoT sur le périmètre Parc. Ainsi, les agents et élus en charge de ces compétences ont une meilleure connaissance de ce qu'il est possible de faire et les avantages / inconvénients de certaines formulations réglementaires.



Les instances de la gouvernance fonctionnent-elles de manière optimale ? La place des citoyens est-elle suffisante ?

La gouvernance du Parc est spécifique compte tenu du portage de 4 objets. Les instances permettent une implication cohérente des acteurs au sein de chaque instance statutaire. Elle a cependant des limites qui sont à la fois propres à ce type de structures (le Parc n'est pas une collectivité de plein exercice) et liées à son caractère «à la carte»:

- Eloignement vis-à-vis des sujets traités de la part des élus,
- Manque d'actions «concrètes» de type investissements de la part du parc (ce n'est pas sa vocation),
- Instances formatées dans lesquelles les élus délégués ont peu de pouvoir réel,
- Commissions thématiques, laissant une large place à l'information mais au rôle insuffisamment impliquant,
- Préoccupations et prégnance des sujets traités différentes de la part d'élus issus de différents territoires du périmètre du parc.

Si l'organisation autour des 4 objets permet la prise en compte de leurs spécificités dans la gouvernance (existence du comité de pilotage du SCoT, des conférences de bassins et de Pays), la dimension infra territoriale n'est peut-être pas suffisamment prise en compte pour permettre une implication plus forte, en particulier des territoires hors SCoT et Pays.

Certaines instances de gouvernance prévues dans la charte n'ont été installées que tardivement, notamment le Conseil scientifique et prospectif, même si cela n'a pas empêché que des travaux soient réalisés avec de nombreux scientifiques et universitaires. Son rôle effectif est donc difficile à apprécier avec aussi peu de recul.

Du point de vue des habitants, le Parc est d'abord identifié sur quelques sujets emblématiques : rivières, tourbières, activités de pleine nature, etc. Ce sont aussi ses interventions opérationnelles en soutien de nombreux projets dans plusieurs domaines qui lui donnent le plus de visibilité. La dimension opérationnelle du Parc est donc indispensable pour «faire vivre le Parc» au sein de la population du territoire. Ainsi, selon les projets conduits à des échelles différentes et la volonté des organismes en responsabilités avec qui travaille le Parc, la participation citoyenne, souvent par les biais des associations, est plus ou moins poussée. À titre d'exemples :

- Concertation préalable à l'établissement d'opérations urbaines, comme pour la renaturation des berges de Bienne à St-Claude, où des ateliers habitants et enfants ont permis de préciser les attentes programmatiques,
- Co-construction de certains programmes d'activités : le Conseil local de l'alimentation propose des actions en rapport à la mise en œuvre du PAT,
- Co-gestion dans le cadre du (rare) cas du Comité de programmation LEADER, dans lequel le collège des acteurs privés est majoritaire, et qui gère les fonds européens attribués au territoire.

Une question à laquelle il est difficile de répondre est de savoir si sa visibilité peut être encore améliorée auprès des habitants, mais aussi des touristes, afin d'améliorer la prise en compte de la dimension «aire protégée» du Parc. C'est sans doute nécessaire au regard des enjeux que cette classification représente. On peut cependant douter de l'efficacité d'actions en la matière lorsque l'on constate la faible connaissance de la part des citoyens du rôle des intercommunalités par rapport aux communes alors que ces structures gèrent des compétences et des actions très concrètes à leur bénéfice.

2.6.6. | Synthèse AFOM



Forces	Faiblesses
<p>Le territoire</p> <p>L'existence de démarches globales et cohérentes sur certaines parties du périmètre notamment grâce au portage du SCoT et de la compétence GEMAPI</p> <p>Le Parc</p> <p>Un Parc bien intégré dans le paysage institutionnel</p> <p>Une cohérence entre la gouvernance effective et les orientations de la charte</p> <p>Un fonctionnement statutaire plutôt satisfaisant, prenant en compte les différents objets du parc</p> <p>La création du Conseil scientifique et prospectif en 2022 suite à l'évaluation à mi-parcours</p> <p>Des capacités d'expertise dans plusieurs domaines reconnues par les acteurs locaux</p> <p>Des moyens réels dévolus à l'implication des élus</p> <p>Le Parc comme relais des politiques régionales</p> <p>La mobilisation d'outils de développement territorial (ex. Leader) pour soutenir des actions à des fins d'expérimentations</p>	<p>Le territoire</p> <p>Un territoire mosaïque comptant des spécificités infra Parc rendant complexe la dynamique collective à l'échelle du Parc</p> <p>Des besoins différents liés à ces spécificités locales</p> <p>Le Parc</p> <p>Des ressources stables (cotisations statutaires) en diminution relative engendrant des tensions sur les budgets</p> <p>Des visions des domaines d'intervention et des rôles du Parc différentes entre certains signataires et partenaires</p> <p>Le risque d'une vision fragmentée de l'action du Parc au regard du grand nombre de domaines abordés par la charte et de la diversité du territoire</p> <p>Un éloignement de certains élus en raison du caractère multi sectoriel et dimensionnel des interventions du Parc</p> <p>Un manque de rôle attractif et opérationnel des commissions thématiques pour impliquer les élus</p> <p>Peut-on résoudre la question prégnante du manque de visibilité de l'action du Parc ?</p>
<p>Opportunités</p> <p>La place des Parcs naturels régionaux dans la stratégie des aires protégées 2030 de la France</p> <p>La montée en puissance de la question de la transition écologique, sur lequel les Parcs sont positionnés depuis longtemps leur donnant une légitimité d'actions</p>	<p>Menaces</p> <p>Des évolutions politiques et réglementaires faisant peser des menaces sur l'équilibre budgétaire et l'implication des signataires dans le Parc</p> <p>La dimension centrifuge de certaines parties du territoire (parties rhônalpines et du Doubs notamment)</p>



2.6.7. | Quelques recommandations

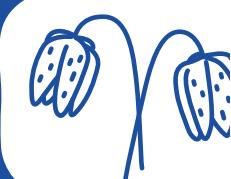
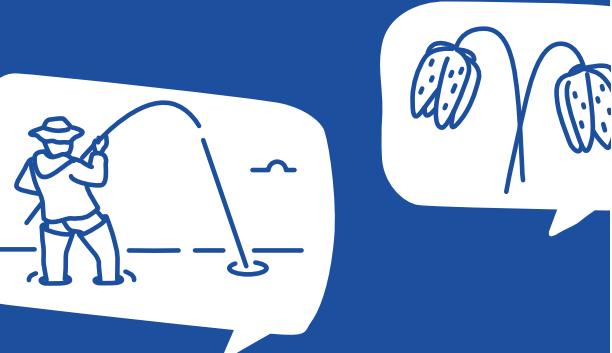
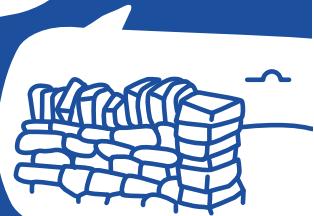
- A.** Améliorer la prise en compte de l'équilibre et de la cohérence des objectifs politiques prioritaires des programmations avec les moyens disponibles permettant à la fois, un affichage clair de priorités et le maintien d'une activité et de productions qualitatives dans les temps prévus
- B.** Présenter très clairement le rôle et la posture du Parc pour chacune de ses thématiques d'actions au regard des compétences des signataires et partenaires de la charte, en particulier dans l'écriture des engagements.
- C.** Réfléchir à la définition d'un socle d'orientations prioritaires transversales du Parc sur les transitions, la gestion durable des ressources, l'adaptation au changement climatique tout en les mettant en œuvre de manière multithématique.
- D.** Adapter la gouvernance du Parc en prenant mieux en compte les échelles infra Parc et réinventer les objectifs et les modes de faire avec les intercommunalités au regard des changements institutionnels survenus
- E.** Interroger le rôle et la composition des commissions thématiques afin de les rendre plus actives (co-construction et moins information, élus référents de projets, localisation...)
- F.** Formaliser un dispositif de suivi des engagements dès la signature de la prochaine charte
- G.** Prolonger les actions d'implication des différents niveaux d'acteurs et de communication en y dédiant un budget spécifique afin de renforcer la dimension transversale du Parc
- H.** Définir plus précisément la dimension «aire protégée» locale du Parc et communiquer afin de renforcer la valeur écologique du territoire dans les représentations des acteurs locaux et des touristes
- I.** Renforcer les liens avec la Suisse (mobilité, habitat...) en raison du fort impact de la situation transfrontalière du Parc en s'appuyant en particulier sur la gouvernance à l'échelle du massif





3.

Évaluation des effets de la charte



Action !

NOUS POUVONS INVENTER
LE PARC DE DEMAIN



3.1. | Urbanisme, architecture, patrimoine bâti et paysage



3.1.1. | Le contexte territorial et son évolution

Le territoire du Parc du Haut-Jura s'étire le long de la frontière avec la Suisse, comportant une zone de montagne, des piémonts, des plateaux et connaît plusieurs dynamiques qui en font sa richesse mais qui constituent aussi autant d'éléments d'un puzzle territorial source de forces centrifuges pouvant questionner sa cohérence :

- Une dynamique démographique globalement positive, avec un gain de plus de 11.000 habitants entre 2008 et 2019) et un taux d'accroissement de la population plus élevé que celui de la France: + 0,91% de 2008 à 2013 et +0,66% de 2013 à 2018 (France : +0,50%), même si certains secteurs sont aussi en déprise ;
- Une dynamique industrielle en vallée de Bienne principalement qui subit des périodes de crise générant du chômage, des migrations d'actifs, des friches urbaines et de la vacance dans les logements vieillissants ;
- Une dynamique agricole et touristique, située sur les hauteurs du Parc, avec un maillage d'exploitations, de fruitières, d'hébergements, de stations hivernales... qui constitue un développement plus diffus et dont les activités sont de plus en plus questionnées par le réchauffement climatique ;
- Une dynamique résidentielle différenciée:
 - » Forte en frontière et le long des axes menant aux bassins d'emplois suisses, qui conduit à des transformations urbaines, l'amplification des flux de transports et la dépendance accrue à des décisions extra-territoriales. Pour ces raisons en particulier, la partie gessienne et bellegardienne du territoire connaît des dynamiques centrifuges ;
 - » Faible sur les communes du centre et de l'ouest du territoire depuis 2000 liée à une baisse d'attractivité du territoire (déclin du solde migratoire) et au vieillissement de la population (chute du solde naturel).

Quelques données contextuelles



Planification territoriale

En 2022

64 communes sur 109 couvertes par un SCoT (17 seulement en 2011)

30 couvertes par un PLUi approuvés

79 communes couvertes par un PLU ou une carte communale approuvés = 75%

Armature urbaine

8 bourgs centres identifiés sur le plan Parc (Septmoncel, Saint-Claude, Moirans-en-Montagne, Les Rousses, Hauts-de-Bienne, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Foncine-le-Haut, Mouthe)

dont 4 ont réalisé et/ ou engagé une coordination de leurs actions de revitalisation

Paysage

6 grandes unités paysagères

30 projets de réouverture de milieux et de dégagements paysagers

Les enjeux

Dans ce contexte de pressions de natures différentes et d'évolutions diversifiées, concilier préservation des ressources écologiques et développement durable est un enjeu fort pour le Parc; les stratégies d'aménagement devant favoriser une gestion équilibrée du territoire, en cherchant à prévenir l'étalement urbain, à préserver les espaces naturels et à valoriser le patrimoine naturel et architectural.

3.1.2. | Rappel des principales orientations de la charte

Les problématiques de l'urbanisme, de l'architecture, du patrimoine bâti et du paysage trouvent leurs déclinaisons stratégiques et opérationnelles dans les deux premières vocations de la charte 2010-2025 :

- **La Vocation 1 «Un territoire construit vivant et animé ensemble»** vise à assurer la cohérence des politiques territoriales, partager et développer une culture commune du territoire, créer et expérimenter de nouvelles formes de vie sociale et culturelle; le Parc ayant vocation à coordonner les politiques des collectivités (communes et intercommunalités) à l'échelle du territoire.
- **La Vocation 2 «Un territoire responsable de son environnement»** ambitionne de répondre aux enjeux liés au changement climatique en permettant au territoire de s'y adapter qu'il s'agisse des milieux naturels - particulièrement de la forêt, des milieux humides et de la biodiversité - de l'agriculture ou encore du tourisme. La maîtrise de l'étalement urbain en est un des aspects importants. Ces enjeux sont par ailleurs à traiter de manière transversale avec ceux de l'énergie et de la mobilité sur un territoire consommateur de ressources et producteur de gaz à effet de serre en raison notamment du fort développement des déplacements.

À la suite de l'évaluation à mi-parcours de la charte en 2017, certaines priorités ont été définies pour l'action du Parc pour les années suivantes. On retient notamment 3 objectifs stratégiques :

- **Objectif 1:** Faire aboutir une planification intercommunale et intercommunautaire exemplaire, notamment dans l'intégration des enjeux les plus complexes mais les plus forts sur un territoire classé Parc : paysage, agriculture, énergie, forêt et continuité écologique.
- **Objectif 2:** Renforcer l'accompagnement technique et financier d'opérations exemplaires, notamment en matière d'urbanisation et d'écoconstruction / éco-rénovation.
- **Objectif 3:** Poursuivre et renforcer le développement d'une culture commune de la qualité urbaine et architecturale à travers le conseil (ex. conseil local en architecture, accompagnement des opérations de réhabilitation en bois local, etc.) et la sensibilisation (ex. nouveaux outils d'aide à la décision et à la conception, développement d'une architecture contemporaine, etc.).
- **Objectif 4:** Donner plus de lisibilité aux politiques paysagères et poursuivre l'intégration du changement climatique dans cette approche.

3.1.3. | Les principales réalisations et effets produits dans le cadre de la mise en œuvre de la charte

La spécificité du Parc du Haut-Jura est d'être positionné à la fois sur une **dimension stratégique**, via le portage du Schéma de Cohérence Territoriale du Haut-Jura (SCoT HJ), et une **dimension plus opérationnelle** au service du territoire dans son ensemble et des collectivités qui le compose en particulier.

Pour répondre aux enjeux identifiés, le Parc mobilise une ingénierie au service des collectivités du territoire et à la charge de la planification stratégique d'une partie du territoire (5 intercommunalités au cœur du territoire Parc) en tant que maître d'ouvrage du SCoT HJ; celui-ci ne comportant pas la partie rhônalpine et celle du département du Doubs du territoire ainsi que la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.

Dans ce cadre:

- il réalise et/ou assure un suivi technique des documents d'urbanisme ainsi que les opérations de revitalisation de bourgs-centres,
- il conduit des actions de sensibilisation et/ou de conseils ponctuels à la qualité architecturale,
- il veille à l'intégration du paysage dans les projets.

ZOOM SUR UNE ACTION EMBLÉMATIQUE



DES DOCUMENTS D'URBANISME RÉALISÉS PAR LE PARC

Aussi peu commun dans l'univers des PNR que l'élaboration d'un SCoT, le Parc a élaboré 3 documents de planification au-delà du cadre réglementaire sur lequel le PNR peut s'appuyer en tant que PPA (Personnes Publiques Associées).

Les PLUi Haut-Jura Arcade et de La Grandvallière ont été réalisés pour le compte de ces 2 EPCI via la mise à disposition d'agents. Le même dispositif a débuté pour le PLUi Jura Sud, mais n'a pu aboutir car la communauté de communes a fusionné et repris en interne l'agent en question, sans que la démarche ait pu aboutir à ce jour.

Des outils spécifiques

En 2019, la Communauté de communes de La Grandvallière, en tant que territoire pilote, a bénéficié pour son PLUi, d'une méthodologie d'analyse paysagère élaborée par le Parc. Cette étude a donné lieu à des cartes d'enjeux paysagers, objectivant les secteurs à requalifier et ceux à valoriser davantage. Un cahier méthodologique a été rédigé à la suite, de manière à pouvoir à terme dupliquer cette démarche au sein de tous les documents de planification.

De même, le Parc a expérimenté une méthodologie pour déterminer les espaces agricoles stratégiques à préserver prioritairement de toute urbanisation. Ce travail s'est fait dans le cadre de l'élaboration du PLUi Haut-Jura Arcade, avec pour objectif de diffuser cette méthode, qui a été reprise et appliquée au sein du PLUi de La Grandvallière à ce jour.

La valeur ajoutée du Parc :

Ingénierie / relation au SCoT /
Méthodologie / Sécurité réglementaire

QUELQUES INDICATEURS DE RÉALISATION



Planification territoriale :

En dehors du cadre réglementaire des PPA (Personnes Publiques Associées): **réalisation de 3 documents d'urbanisme** élaborés en régie (SCoT du Haut-Jura, PLUi Haut-Jura Arcade et PLUi La Grandvallière; le PLUi Jura Sud étant non finalisé)

Armature urbaine : revitalisation des bourgs-centres

7 actions particulières entre 2016 et 2023 : Maitrise d'ouvrage, accompagnement au recrutement de maîtrise d'œuvre, rédaction d'Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT), suivi d'aménagement de requalification

Armature urbaine : Revitalisation des bourgs-centres

25 opérations de conseils architecturaux, soit **22 permanences architecturales** (et 3 ateliers collectifs organisés («abords et jardins», «éco-rénover sa maison» et «réhabiliter le patrimoine»)

Paysage :

• **5 outils de sensibilisation** réalisés, à savoir :

- » 1 observatoire photographique de paysage partiel (10 points de vue en 2020),
- » 1 test d'analyse / évaluation paysagère (Communauté de Communes La Grandvallière en 2019),
- » 1 charte de la signalétique mise à jour,
- » 2 guides d'intégration paysagère (éco-rénovation, couleurs & matériaux)

• **5 démarches paysagères** des collectivités suivies, à savoir 1 charte paysagère (Pays de Gex en 2013), 2 Règlements Locaux de Publicité intercommunaux (RLPi) approuvés, 1 atlas des paysages dans le Jura et 1 étude de définition des paysages remarquables de Bourgogne –Franche-Comté.

3.1.4. | Les engagements pris et réalisés par les partenaires

Les Départements, Régions et l'État s'engageaient à :

- » accompagner le Parc dans ses actions de préservation et de valorisation des paysages remarquables,
- » lancer des procédures de classement ou d'inscription de sites à la demande des communes. Intégrer les préconisations des chartes paysagères dans les documents d'urbanisme,
- » fournir au Parc les données nécessaires en matière d'urbanisme, d'agriculture et d'environnement et soutenir techniquement et financièrement la gestion des sites classés.

Réalisations:

Les services de l'Etat ont accompagné les intercommunalités dans la mise en cohérence de leurs politiques d'aménagement du territoire à travers des projets de territoire les engageant sur la voie de la planification intercommunale : projets de territoire réalisés pour Arcade, La Grandvallière, Jura Sud, Haut-Jura Saint-Claude, etc.

Les communes et communautés de communes s'engageaient à:

- » mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Haut-Jura avec le soutien du Parc et de l'État,
- » associer le Parc dès le début de la procédure de SCoT et à veiller à la compatibilité avec la charte du Parc,
- » envisager l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme à une échelle supra communale, en sollicitant l'avis du Parc,
- » participer aux actions de sensibilisation des élus et à informer le Parc des projets de création ou de révision de documents d'urbanisme.
- » respecter les paysages remarquables et prendre en compte les paysages du quotidien,
- » étudier l'impact des projets sur les sites paysagers et sonores remarquables et à suivre les orientations des études paysagères lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement,
- » entreprendre des démarches de charte paysagère et mettre en œuvre les orientations dans les documents d'urbanisme et collaborer avec le Parc pour la réalisation des chartes paysagères et mener des actions de sensibilisation auprès des habitants.

Réalisations: Les collectivités se sont engagées dans l'élaboration ou la révision de 11 documents de planification intercommunautaires ou intercommunaux: 5 SCoT couvrant la quasi-totalité du territoire du Parc (Haut-Doubs, Haut-Jura, Haut-Bugey, Pays Bellegardien, Pays de Gex) et 6 PLUi (Arcade, La Grandvallière, Jura Sud, Haut-Bugey, Pays Bellegardien, Gex). Elles ont mis en œuvre des projets d'aménagement intégrant des objectifs de durabilité et de qualité architecturale et paysagère : réhabilitation de centres-bourgs valorisant le patrimoine, création d'éco-quartiers (deux labellisés à Lavans-lès-Saint-Claude et à Morez), nouvelles formes d'habitat, etc.

Les partenaires (CAUE, DDT, Agences foncières, etc.) s'engageaient à:

- » accompagner le Parc dans ses démarches, notamment en élaborant des documents d'information et de sensibilisation des élus,
- » conseiller les collectivités en se basant sur les entités paysagères et les recommandations du Parc et à mettre à disposition les données et études dont ils disposent,
- » collaborer à l'élaboration des volets agricoles, forestiers, urbains et architecturaux des chartes paysagères.

Réalisations: Les partenaires, notamment les CAUE, ont participé à l'atteinte des objectifs en matière de paysage en accompagnant par exemple des agriculteurs pour l'intégration paysagère des bâtiments d'élevage et en contribuant à la réflexion en matière de publicité.

3.1.5. | La réponse aux questions

Trois questions d'évaluation ont été posées par l'instance d'évaluation de la charte auxquels des éléments de réponses sont apportés ci-dessous.



Quels sont les enjeux du territoire (paysage, urbanisation liée notamment à la pression foncière, architecture, patrimoine...) qui ont été le mieux pris en compte par des actions dans le cadre de la charte ? Quelles ont été les actions emblématiques dans ces domaines ? Quelles en sont les limites ?

Le Haut-Jura est confronté à des situations paradoxales; à la fois subissant des pressions liées à son artificialisation et une dévitalisation de certaines de ses parties. La planification territoriale est donc un enjeu important à la fois à l'échelle du Parc et à celle des collectivités qui le composent. Les résultats produits par les diverses actions conduites par le Parc sur ces thématiques sont significatifs. Ils ont permis au territoire de renforcer sa cohésion territoriale grâce en particulier à la maîtrise d'ouvrage du SCoT et aux diverses actions conduites pour le protéger ou le revitaliser. L'assistance apportée aux collectivités dans l'élaboration de leurs PLUi complète le travail de planification territoriale.

Le Syndicat mixte du Parc démontre une expertise technique reconnue par ses partenaires sur ces thématiques, **l'élaboration du SCoT, en tant que stratégie d'aménagement du territoire, étant un marqueur fort** de l'action du syndicat mixte sur cette thématique. Le Parc se saisit également de nombreuses questions liées à l'aménagement du territoire et à ses déclinaisons stratégiques. À titre d'exemple, une étude a été engagée, à l'échelle du Pays du Haut-Jura, pour travailler sur les questions d'accessibilité au logement des personnes aux revenus modestes ou des saisonniers. En 2020, a aussi été lancée une action ayant pour but l'émergence d'un conseil local de l'aménagement durable afin de réinterroger la définition de la qualité des aménagements et des constructions portées par chacun, et de conseiller les élus sur ce sujet de façon coordonnée avec notamment les Conseils d'Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), les Directions Départementales des Territoires (DDT), les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP)...

Entre développement des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), des Règlements Locaux de Publicité (RLP) et politique de revitalisation des bourgs-centres, l'ingénierie du

Syndicat mixte s'est développée au service des territoires les plus demandeurs. Le Parc travaille sur les questions de foncier et de qualité des sols, il suit son objectif d'identification du foncier agricole stratégique, à des fins de préservation et de meilleure connaissance de l'espace, pour réaliser un urbanisme davantage concentré. Il a dans ce sens développé récemment son modèle d'occupation des sols (MOS).

Le paysage est également pris en compte dans l'action du Parc, mais aussi traité de façon atypique par le biais des Paysages sonores (cf. thématique «culture et éducation au territoire»). Le Syndicat mixte est sollicité pour conjuguer les projets d'aménagement et d'infrastructures avec le paysage, en appui pour intégrer les éléments patrimoniaux. Il est également sollicité sur des aménagements visant aussi à encadrer les flux touristiques. Reconnu par les Régions en tant que territoire d'exemplarité en urbanisme et paysage, le Parc a été un lieu d'expérience pour des opérations pilotes, portant notamment sur l'aménagement durable, la signalétique publicitaire, l'éco-rénovation et l'occupation des sols.

La grande pression sur le foncier entraîne une gestion plus complexe de certaines parties du territoire, souvent en frontière suisse (autour de Gex, Pontarlier, Les Rousses), là où le Syndicat mixte est plus en accompagnement qu'en pilotage des outils de planification. Cette pression entraîne une perte d'identité de certains villages, la transformation des paysages et de l'architecture des constructions. Face à cette situation, les leviers à actionner sont contraints : les zones d'emplois suisses génèrent une pression côté français induisant des besoins de nouveaux logements, l'adaptation des infrastructures et des services de mobilité, sujets sur lesquels le Parc a peu de prise en dehors du Pays dont il a la charge de la gestion et dans la limite de sa mission d'aménagement et de développement durable du territoire.

Ces limites interrogent plus globalement l'articulation entre les démarches stratégiques portées par le Parc (ex. SCoT, charte paysagère...) et leurs déclinaisons opérationnelles sur lesquelles le Parc dispose de peu de leviers (ex. logement, mobilité). Or, sans mise en œuvre opérationnelle, quels sont les véritables usages des démarches stratégiques pour les territoires composant le Parc ?

En prolongement, une des limites de l'action du Parc dans ces domaines n'est-elle pas la multitude des chantiers ouverts pouvant donner une impression qu'un interlocuteur résume par «la tendance à se perdre dans des petites actions à faible reconnaissance» ? Mais paradoxalement, le Parc a aussi besoin «d'incarner les actions longues qu'il conduit sur le court terme»; le temps de la stratégie n'étant pas toujours en phase avec le temps politique et de l'action. En d'autres termes: «pas de stratégie sans actions».

Les documents d'urbanisme ont-ils pris en compte effectivement les valeurs du territoire (paysage, formes urbaines, lutte contre l'artificialisation, fonctionnalités écologiques...) ?

Le Parc, en tant que Personne Publique Associée (PPA), émet des avis sur les projets de documents d'urbanisme des collectivités locales. Ses avis reposent à la fois sur la charte et, pour les territoires concernés par le SCoT du Haut-Jura, sur les orientations du SCoT. La limite majeure réside dans le manque de moyens du Parc pour exercer un contrôle, ou au moins un suivi, de la prise en compte des avis rendus. Le territoire est-il réellement exemplaire en termes de frugalité foncière ? Ces manques semblent d'ailleurs contradictoires avec les objectifs prioritaires d'exemplarité des documents de planification fixés à la suite de l'évaluation à mi-parcours de la charte (voir page 50). Par ailleurs, les intercommunalités du territoire se sont dotées progressivement de la compétence "PLUi" se traduisant par l'élaboration de documents d'urbanisme devant être compatibles avec la charte (beaucoup de communes passant ainsi du Règlement National d'Urbanisme au PLUi, sans avoir jamais élaboré un POS ou un PLU). L'outil MOS mis en place permet ainsi d'outiller les collectivités dans leurs démarches en tenant compte de l'évolution de la réglementation en matière de consommation et d'artificialisation foncière. Cependant, ces démarches prennent du temps et les traductions des orientations de la charte

dans ces documents n'est bien souvent pas encore effective alors que leur mise en compatibilité aurait dû être faite.

Néanmoins, le fait que le Parc soit porteur du SCoT du Haut-Jura, sur une partie seulement du périmètre du Parc, est une forme de garantie de prise en compte des valeurs du territoire.

Par ailleurs, en s'appuyant sur la réalisation des documents d'urbanisme (PLUi) de la Communauté de communes de La Grandvallière et de celle du Haut-Jura Arcade, le Parc a mis au point des méthodologies capitalisables permettant à la fois, d'optimiser et de généraliser des approches prenant en compte les valeurs du parc dans tous les documents de planification du territoire. Elles portent sur l'analyse paysagère et la définition des espaces agricoles stratégiques à préserver.

Signalons enfin que la législation a fortement évolué entre 2011 et 2023 (grenellisation, ZAN, loi Montagne 2...). La conséquence est que ce qui a été inscrit dans la charte en 2010 n'est plus guère innovant aujourd'hui, seulement en phase avec le réglementaire.

Les spécificités territoriales du Parc (matériaux, savoir-faire, techniques) ont-elles été prises en compte et comment ?

La question de la prise en compte des spécificités territoriales en particulier dans l'architecture trouve notamment des réponses dans les différentes actions de sensibilisation et/ou de conseils pour promouvoir la qualité architecturale dans le territoire. Pour cela, le Parc a organisé différentes opérations sous des formes différentes :

- Temps forts de sensibilisation portant sur la qualité architecturale, urbaine ou paysagère : voyages d'élus, sessions de formations pour des prescripteurs, expositions mettant en valeur des outils d'aide à la décision et à la conception.
- Réalisation et/ou suivi technique d'opérations de conseils architecturaux, telles que des permanences architecturales en partenariat avec la Communauté de Communes de la Station des Rousses) et le CAUE39 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Jura), des ateliers collectifs thématiques.
- Ces opérations ont toujours été réalisées en partenariat avec des collectivités. 23 collectivités se sont ainsi engagées dans des démarches de sensibilisation, de conseils architecturaux, d'écoquartier, d'écoconstruction et/ou d'éco-rénovation.

- Ces actions de sensibilisation et de conseils ponctuels montrent l'engagement du Parc du Haut-Jura dans la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. La vocation du Parc est donc de sensibiliser les acteurs locaux et de diffuser des « bonnes pratiques » globales intégrant des approches urbanistiques, paysagères mais aussi de valorisation des savoir-faire et des ressources locales renforçant ainsi la qualité du patrimoine bâti et l'intégration territoriale.

Une question est cependant posée pour l'avenir de la prise en compte de ces spécificités : l'absence d'agent dédié en charge de l'architecture ne va-t-elle pas limiter fortement les actions en la matière sur le territoire ? L'intervention coordonnée des CAUE et d'autres acteurs (services de l'Etat, syndicat proposant des AMO bâimentaires ou énergétiques, PNR...) sera-t-elle suffisante pour répondre aux besoins et conduire des actions proactives sur le périmètre large du Parc ?



3.1.6. | Synthèse AFOM



Forces	Faiblesses
<p>Le territoire</p> <p>Un territoire identitaire avec de fortes spécificités locales</p> <p>Le Parc</p> <p>Le Syndicat mixte du Parc par le biais du SCoT oriente la prise en compte des questions du foncier et de la préservation des ressources</p> <p>Le Syndicat mixte du Parc démontre une expertise technique sur ces thématiques, reconnue par les partenaires et/ou adhérents.</p> <p>Sur les thématiques du paysage et de l'architecture, le Parc a exercé un rôle de concertation et sensibilisation, via l'élaboration de chartes paysagères, l'édition de guides ou l'organisation de visites, voire un rôle de conseil et accompagnement des collectivités, par un appui plus poussé lors de projets publics de construction ou d'aménagement</p> <p>Les équipes du Parc ont mis au point des méthodologies capitalisables pour la conception des documents d'urbanisme par les collectivités</p>	<p>Le territoire</p> <p>Les périmètres du territoire du Parc naturel et du SCoT du Haut-Jura ne se recoupent pas</p> <p>La grande pression sur le foncier entraîne une gestion plus complexe de certaines parties du territoire</p> <p>Le Parc</p> <p>Le périmètre du territoire et les moyens dévolus au Syndicat mixte limitent le suivi des règles instituées et l'application des avis</p> <p>Un manque de suivi des documents d'urbanisme locaux permettant d'évaluer la prise en compte des avis du Parc</p> <p>La conception tardive d'un observatoire de la consommation foncière et de l'artificialisation (MOS)</p> <p>La question du paysage a été traitée essentiellement sur un plan stratégique. Il manque un outillage et des actions concrètes pour visibiliser cette thématique</p> <p>La perte d'ingénierie propre sur les questions de paysage et d'architecture justifiée par l'activité des CAUE</p>



Opportunités	Menaces
<p>L'objectif du ZAN comme levier de la mise en œuvre des valeurs du Parc (sobriété foncière en particulier)</p> <p>Evolution du contexte réglementaire : le SCoT étant devenu « intégrateur », son existence sur une partie du territoire compense le fait que la charte ne s'impose plus directement aux PLU en sa présence</p>	<p>Evolution du contexte institutionnel et réglementaire en faveur des intercommunalités lié aux diverses lois de la dernière décennie (MAPTAM, NoTRE notamment) conduisant à une moindre demande d'expertise de leur part vis à vis du Parc</p> <p>Du fait que la charte ne s'impose plus directement aux communes en présence d'un SCoT, le lien avec les communes (surtout en PLUi) est plus faible</p>

3.1.7. | Quelques recommandations

- A.** Développer la fonction de centre de ressources du Syndicat mixte en mettant l'accent sur la dimension prospective et en favorisant la mise à disposition d'informations sur la planification territoriale
- B.** Initier des opérations d'aménagement et d'urbanisme expérimentales afin de prendre en compte l'ensemble des problématiques du territoire: préservation des ressources dont l'eau, préservation du foncier et de la biodiversité, mobilité, paysages, biosourcing...
- C.** Mettre à jour un observatoire du foncier et des outils de suivi de l'application des valeurs dans les documents d'urbanisme
- D.** Expérimenter des politiques publiques à l'échelle du Parc et de ses infra territoires déclinant les outils de planification SCoT et PLUi: mutualisation des PLH intercommunaux, stratégie foncière, végétalisation ou renaturation de certains espaces urbains, re-cohabitation...



3.2. | Transition énergétique et mobilité



3.2.1. | Le contexte territorial et son évolution

En 2010, malgré les rapports du GIEC, les questions énergétiques étaient relativement peu traitées par les politiques publiques et d'une manière générale, la prise en compte des enjeux liés aux dérèglements climatiques et à la rareté des ressources était plus faible par rapport à 2023. Depuis, la connaissance sur ces questions s'est affinée. Il s'agit aujourd'hui de problématiques globales et sociétales dont les acteurs se sont emparés. Contrairement à la majorité des acteurs, le Parc s'est rapidement emparé des questions énergétiques et du changement climatique notamment du fait que le Haut-Jura est particulièrement sensible aux dérèglements du climat : il possède une biodiversité fragile voire vulnérable, sa forêt est constituée majoritairement de résineux particulièrement sensibles, son attractivité touristique repose en grande partie sur le tourisme de neige et les activités agricoles et forestières sont très sensibles aux évolutions du climat. La problématique énergétique est perçue également sous l'angle financier par les résidents migrants pendulaires du territoire du fait d'une forte dépendance aux énergies fossiles et à ses variations de prix.

Rappelons cependant que sur la période 2010 – 2018, la consommation d'énergie finale sur le territoire du Parc du Haut-Jura a été relativement stable, passant de 3 258 GWh en 2010 à 3 141 GWh en 2018, avec des fluctuations de l'ordre de 5%. On note des baisses dans le bâtiment mais une augmentation sur la mobilité. La part des déplacements domicile – travail en voiture a progressé et la consommation énergétique des véhicules particuliers a fortement augmenté (+11,5%). L'empreinte carbone d'un habitant du territoire du Parc est finalement légèrement supérieure à la moyenne nationale.

Entre 2010 et 2018, la consommation d'énergie finale a plutôt stagné mais les fluctuations observées et l'échelle temporelle relativement courte ne permettent pas d'en déduire une tendance globale significative. La part des énergies renouvelables dans la consommation finale a quant à elle baissé d'un point (passant de 9% en 2008 à 8% en 2018).

Quelques données contextuelles

Consommations énergétiques total (hors branche énergie):

2010 **189.1 Ktep**

2012 **190.2 Ktep**

2014 **172.5 Ktep**

2016 **181.5 Ktep**

2018 **174.3 Ktep**

Production d'énergies renouvelables (dont le bois des ménages, mais hors production du barrage de Vouglans, à vocation nationale):

2008 **9 % de la consommation finale**

2018 **298 281 MWh soit 8 % de la consommation finale**

Emissions des gaz à effet de serre du territoire

2018 **428 135 tCO2e**

Part des déplacements domicile-travail en voiture:

2008 **80%**

2013 **81.5 %**

2018 **82.7 %**

Consommation énergétique des véhicules particuliers:

2010 **736 GWh (56% des transports routiers)**

2012 **745 GWh (57% des transports routiers)**

2014 **758 GWh (58% des transports routiers)**

2016 **816 GWh (60% des transports routiers)**

2018 **821 GWh (60% des transports routiers)**

Les enjeux

Les indicateurs en relation avec les questions de la transition énergétique et de la mobilité ne sont donc pas favorables pour le territoire. A cela s'ajoutent des problématiques qui y sont liées : la forêt fragilisée par des risques grandissants (scolyte, sécheresse, coup de chaleur, tempête, feu de forêt), des tensions sur la ressource en eau, les conséquences sur la vie aquatique et les pollutions des eaux de surface...

La prise en compte de la question énergétique est donc devenue progressivement un des enjeux principaux à relever par le Parc devant prendre en compte des

contradictions fortes : impact paysager du développement des champs d'éoliennes, pression foncière liées au développement de certaines EnR, avenir de l'hydroélectricité face à des étiages de plus en plus impactants (sur la biodiversité, sur la gestion de la ressource en eau), pressions externes pour le développement des énergies renouvelables tant réglementaires (cf. zones d'accélération des EnR) que venant d'acteurs multiples.

Une stratégie claire pour répondre à ces pressions contradictoires devient donc indispensable.

3.2.2. | Rappel des principales orientations de la charte

Les thématiques «transition énergétique et mobilité» sont transversales aux trois axes de la charte. Une majorité de mesures liées à ces thématiques se retrouvent cependant dans la 2^{ème} vocation : «Un territoire responsable de son environnement» et plus précisément à l'axe 2.3 «Rechercher la performance énergétique». Il y est notamment question de réduction significative des émissions de gaz à effet de serre et de performance énergétique, de réduction de la dépendance aux énergies fossiles via le développement de nouvelles formes de productions énergétiques (énergies renouvelables) et de déplacement.

Ces thématiques sont prises en compte par les 6 mesures suivantes :

- 1.1.5 Penser les déplacements en termes de réponse aux enjeux environnementaux et sociaux
- 2.3.1 Mettre en place un Plan Climat Energie Territorial
- 2.3.2 Promouvoir une architecture et un urbanisme économies en énergie
- 2.3.3 Relever le défi énergétique du déplacement en milieu rural
- 2.3.4 Développer les énergies renouvelables du territoire
- 3.4.2 Développer l'offre d'un tourisme de mobilité douce

Lors de l'évaluation à mi-parcours, des objectifs stratégiques ont été définis en adéquation avec l'évolution des enjeux sur le territoire :

- **Objectif 1 :** S'engager dans des démarches de transition climatique et énergétique à tous les échelons
- **Objectif 2 :** Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments et la dépendance énergétique du territoire
- **Objectif 3 :** Proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle

Pour atteindre ces objectifs, le Syndicat mixte du Parc s'engageait à jouer un rôle de coordination entre les différents acteurs, d'incitation au changement de pratique et de conseil auprès des collectivités. Il s'agissait, entre autres, de porter la rédaction et de mettre en œuvre un Plan Climat Energie Territorial (PCET). De plus, le Parc s'engageait à mener des recherches et des expérimentations sur différents sujets comme la mobilité, la rénovation et le développement des énergies renouvelables. Les résultats devaient ensuite faire l'objet de restitution et de partage auprès de la population et des acteurs du territoire.

3.2.3. | Les principales réalisations et résultats produits dans le cadre de la mise en œuvre de la charte

Les actions mises en œuvre par le Parc sur ces thématiques sont de **3 natures différentes**:

- **Stratégiques** en termes de **planification territoriale**,
- **Expérimentales et pré-opérationnelles** dans les domaines de la transition énergétique et de la mobilité,
- **Opérationnelles** en appui des acteurs.

Appui à la stratégie territoriale: le Parc initiateur

Lors de la rédaction de la charte, les orientations énergie-climat se traduisaient localement dans des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) qui n'étaient obligatoires que pour les intercommunalités de plus de 50.000 habitants, ne concernant ainsi que la Communauté de communes du Pays de Gex. Le Parc s'est ainsi engagé à mettre en œuvre un PCET volontaire avec l'ensemble des collectivités, afin de réduire de façon conséquente les émissions de GES au-delà des objectifs nationaux et européens de l'époque et en mettant localement tout en œuvre pour approcher les 50 % de réduction d'ici 2022. Le Parc s'engageait également à mener des actions de sensibilisation, de communication, ou encore à promouvoir les énergies renouvelables, la réhabilitation du bâti et ce, à tous les échelons du territoire.

À la suite d'un important travail de concertation en 2010-2011, le Parc a élaboré puis validé son PCET en mars 2012. Ce travail mené par le Parc était une initiative novatrice qui a donné lieu à un investissement fort de la part des élus et des acteurs du territoire. De nombreuses actions ont été réalisées en termes de communication et de sensibilisation du public et des collectivités, mais aussi en incitant ces dernières à intégrer des actions en lien avec le PCET. Dans la continuité du PCET, deux démarches ont été portées par le Parc dans lesquelles plusieurs collectivités se sont impliquées :

- Le territoire a été lauréat de l'appel à initiative TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) lancé par le ministère de l'Environnement en 2014. Il s'agissait d'encourager des territoires d'excellence en termes de transition énergétique et écologique. Cette démarche a permis d'obtenir 1,7 millions d'euros de fonds supplémentaires pour financer 15 projets portés par 16 collectivités du territoire. Ces derniers traitaient de rénovation énergétique, d'éclairage public, du développement des déplacements doux, de construction en bois local ou encore des chaufferies bois. Dans ces domaines, le Parc du Haut-Jura a été en avance sur beaucoup de territoires.
- La démarche TEPOS (territoire à énergie positive) conduite avec les communautés de communes de Haut-Jura Arcade, Haut-Jura Saint-Claude, Jura Sud et La Grandvallière, soit 56 communes, était quant à elle impulsée par la Région Franche-Comté et l'ADEME en 2015 et avait pour objectif de doter les communautés de communes de stratégies locales pour atteindre les objectifs TEPOS : réduire de 50 % des consommations d'énergie d'ici 2050 et augmenter la production d'énergie renouvelable pour couvrir les besoins en 2050.

Les projets LEADER sont venus compléter ces démarches. En effet, les deux programmes portés par le Syndicat mixte traitaient en partie des enjeux énergétiques et climatiques. Le programme Leader 2014 – 2020 « Haut-Jura : la chaîne de valeur durable » avait parmi ses objectifs le soutien des démarches collectives d'économie et de production d'énergie, ou encore le développement de l'écoconstruction et la créativité dans les métiers du bois.

En parallèle, les intercommunalités du territoire du Parc ont engagé des démarches de transition :

- 3 sont en cours de mise en œuvre et 4 en cours d'élaboration de PCAET obligatoires,
- 2 Schéma Directeur des Energies (SDE) ont été élaborés par Pays de Gex Agglomération et Haut Bugey Agglomération,
- La communauté de communes du Haut-Jura Arcade a également poursuivi une démarche TEPOS à la suite de la démarche collective engagée avec le Parc,
- A noter cependant qu'aucune collectivité non obligée de moins de 20.000 habitants a mis en œuvre des démarches volontaires de cette nature.

Actions expérimentales et pré-opérationnelles : le Parc impulsor

De nombreuses démarches expérimentales et pré-opérationnelles ont été mises en place à la suite de l'élaboration du PCET. Concrètement, elles ont donné lieu à des actions portées par les collectivités et le Parc. Ce dernier s'est en particulier investi sur les questions d'éco-rénovation et d'éco-construction (cf. Zoom ci-dessous : Développement d'une offre d'éco-rénovation et d'éco-construction).

Dans un autre domaine, dans le but de coordonner les actions mises en œuvre pour le développement des énergies renouvelables, plusieurs documents cadres ont été élaborés :

- Un **Plan d'Approvisionnement Territorial** en Bois-Energie finalisé en 2010 par l'Union Régionale des Communes Forestières pour le Parc afin de structurer une filière locale d'approvisionnement en bois-énergie,
- Le **Schéma de Développement des Energies Renouvelables**, confié en 2013 aux associations AJENA et HELIANTHE. Il a permis d'estimer le potentiel énergétique du territoire et de définir une première stratégie de développement des énergies renouvelables, permettant de compléter les éléments du PCET. Les énergies renouvelables traitées étaient : le bois énergie, le solaire thermique et photovoltaïque, l'énergie éolienne, l'électricité hydraulique et la méthanisation. La stratégie de développement s'appuie sur toutes ces énergies avec une priorité au bois-énergie et au solaire (photovoltaïque et thermique),
- Le **Guide éolien** : approuvé en 2016 par le comité syndical du Parc, il a permis de définir les conditions d'un développement adapté de l'éolien sur le Haut-Jura en termes de concertation, d'implication des acteurs locaux dans le portage des projets, et de réduction des impacts sur l'environnement et le paysage.

L'élaboration de ces documents s'est traduite de manière concrète par des programmes d'actions spécifiques ainsi que par la construction d'installations dédiées aux énergies renouvelables. Le développement du plan d'approvisionnement territorial en bois-énergie s'est concrétisé quant à lui par la proposition de solutions aux acteurs du secteur et la construction de deux plateformes de stockage en bois énergie, dont la plateforme pour le bois déchiqueté de La Mouille. Le territoire compte aujourd'hui 8 plateformes de stockage. Entre 2016 et 2020, le Parc a conduit une action innovante sur l'optimisation des chaufferies bois des collectivités qui a permis de mettre en réseau les gestionnaires de chaufferies et d'améliorer les pratiques de suivi et de pilotage des installations.

En 2017, le Parc a également engagé une action pour faire émerger des projets citoyens d'énergies renouvelables en s'inscrivant dans la démarche « Centrales Villageoises ». Concrètement, les Centrales Villageoises sont des sociétés locales avec un fonctionnement coopératif créées par des habitants du territoire dans l'objectif de développer, de façon collective, les énergies renouvelables sur un territoire déterminé. L'accompagnement du Parc a consisté dans :

- La mobilisation des collectivités du territoire à travers un appel à manifestation d'intérêt,
- L'organisation de 10 réunions publiques pour présenter la démarche aux habitants et mobiliser les citoyens autour de ce projet,
- L'accompagnement des collectifs qui se sont progressivement structurés en association puis en société coopérative d'intérêt collectif créée en février 2020,
- La mise à disposition d'une expertise technique pour réaliser les études de développement du premier projet photovoltaïque (7 installations),
- La recherche de financement pour la réalisation de la première grappe de projets photovoltaïque,
- Un soutien technique auprès du conseil de gestion coopérative.

De plus, le Parc a porté ou contribué aux opérations suivantes :

- 2 installations photovoltaïques en autoconsommation sur station d'épuration (financement TEPCV),
- La réalisation d'études de faisabilité groupées pour des installations solaires thermiques,
- La réalisation d'une étude pour développer la production hydro-électrique sur réseaux d'eau.

Enfin, des actions sont menées sur l'optimisation de l'éclairage public depuis 2009 avec le Syndicat D'Énergies, d'Équipements et d'E-communication du Jura (SIDEC). En 2010, le Parc faisait partie des premiers territoires expérimentateurs de l'extinction de l'éclairage public avec 10 communes volontaires. Suite à cette expérimentation réussie, les communes ont progressivement adopté cette pratique, parfois avec l'appui technique du Parc. En 2015, on en dénombrait une vingtaine. En prolongement, en 2022, le Parc a engagé un diagnostic de la pollution lumineuse pour poser les premières bases d'une trame noire territoriale. Dans ce cadre, 59 communes pratiquant l'extinction ou une très forte réduction étaient identifiées en novembre 2022.

Accompagnement opérationnel: de nombreuses actions mais aux effets limités

En matière opérationnelle, le Parc conduit plusieurs actions de sensibilisation des différents acteurs sous la forme de réunions de sensibilisation à destination des habitants et des collectivités pour les associer aux différentes actions (Centrales villageoises, éclairage public, famille à énergie positive, etc.). Au total, 21 ont été organisées à destination des collectivités et 29 réunions à destination des habitants. Le défi « Famille à énergie positive » organisé en 2014/2015 sur la partie franc-comtoise du Parc a permis de mobiliser une trentaine de familles.

L'appui proposé aux communes par le Parc pour l'établissement de leur stratégie dans le cadre de la définition des Zones d'accélération des énergies renouvelables en est une autre illustration. En effet, afin d'aider les communes à réaliser ce travail complexe dans des délais très courts, le Parc a élaboré en 2023 un guide « Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables : clés de lecture du Parc naturel régional du Haut-Jura » qui est à la fois un outil d'information et d'aide à la décision.

En matière de mobilité, le Parc a œuvré avec des partenaires suisses et français de l'Arc jurassien à 4 programmes successifs, entre 2011 et 2022, favorisant le covoiturage. Au final, les évaluations menées ont montré que la part modale du covoiturage avait doublé au sein des 180 entreprises partenaires, passant à 25 % de covoitureurs réguliers, alors que le chiffre moyen est de 4 % de covoitureurs sur les trajets domicile-travail, ailleurs en Suisse et en France.

Également, le Parc, en tant que porteur du Pays du Haut-Jura, a réalisé un schéma directeur, créé une identité visuelle « Lyvia – Mobilités agiles du Haut-Jura » et co-onné un programme d'investissement, ayant permis :

- le déploiement d'un service de location longue durée de 50 Vélos à Assistance Electrique à destination des habitants des intercommunalités concernées, comprenant des stationnements pour vélos (arceaux et consignes),
- la mise en service de 4 véhicules électriques en autopartage et l'installation de 7 bornes de recharge,
- la programmation d'un service d'auto-stop organisé avec l'association Rézo Pouce.

Ces services sont encore partiellement appropriés par les usagers et d'autres programmes sont en cours.

Les actions d'impulsion et de sensibilisation conduites par le Syndicat mixte avec le soutien financier de différents programmes dont le Parc a bénéficié ont bien permis de mobiliser. Cependant, les résultats de ces différentes démarches sont loin d'avoir atteints leurs objectifs. La mobilité individuelle croît avec l'augmentation de la population et la mobilité transfrontalière, les consommations énergétiques progressent ou stagnent selon leurs natures et les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire entre 2010 et 2018 n'ont été que très faiblement réduites (moins 0,6 % par an). La trajectoire des émissions de GES reste ainsi très éloignée des objectifs à atteindre en 2030 et en 2050 même si ce constat n'est pas propre au territoire du Haut-Jura.



Développement d'une offre d'éco-rénovation et d'éco-construction

Cette action s'inscrit dans la suite de la mise en place du PCET. Le Parc s'est particulièrement investi en tant que pionnier sur les questions d'éco-rénovation et d'éco-construction en initiant des opérations complémentaires allant de l'étude au soutien à la réalisation :

- Etudes pour identifier les solutions techniques à promouvoir dans le cadre d'une démarche d'éco-rénovation : étude « SCIBBA » (Solutions Complètes d'Isolation Bio-sourcées de Bâtiments Anciens) et étude sur l'isolation thermique par l'extérieur et l'utilisation du bois local et de matériaux bio-sourcés.
- Audits énergétiques groupés pour le compte de 21 collectivités. 43 bâtiments ont ainsi été étudiés pour fournir aux collectivités des programmes de travaux visant le niveau BBC (bâtiment basse consommation) et ayant recours aux matériaux bio-sourcés.
- Accompagnement technique et financier de projets démonstratifs portés par les collectivités : 8 projets d'éco-construction et 8 d'éco-rénovation accompagnés.
- Mise en œuvre d'actions d'information et de formation à destination des acteurs de la construction :

» Expérimentation de « groupements d'entreprises » portée par la Région Bourgogne Franche-Comté et l'ADEME dont l'objectif était de tester sur plusieurs territoires une méthodologie pour développer une offre globale et locale de rénovation énergétique performante par la création de groupements d'entreprises formés aux techniques de la rénovation BBC. L'expérimentation n'a pas aboutie dans le Haut-Jura par manque d'intérêt des professionnels pour les formations qui étaient proposées.

» 3 sessions de formations et 3 ateliers collectifs sur la valorisation des matériaux biosourcés en rénovation de bâtiments. 22 professionnels ont participé à ces actions.

- Edition d'un ouvrage de sensibilisation à destination des habitants ayant pour projet de rénover leur maison d'habitation. Ce guide apporte des réponses sur la façon de conduire son chantier pour mettre en œuvre un projet de qualité.

Valeur ajoutée du Parc :

Assistance technique / Financement / Formation / Ingénierie



QUELQUES INDICATEURS DE RÉALISATION



Démarches collectives:

- **11 démarches collectives** accompagnées : Plan Climat Energie Haut-Jura, TEPCV, TEPOS, Ambition Climat 2030, expérimentation éclairage public, audits énergétiques groupés, Conseil en énergie partagé, centrales villageoises, optimisation chaufferies bois, étude solaire thermique, études turbinages réseau d'eau.
- **434 collectivités** cumulées, accompagnées dans des actions de natures différentes, issues ou correspondant à ces démarches et visant à réduire la consommation d'énergie et/ou à recourir à des énergies renouvelables
- Nombre de réunions de sensibilisation pour les associer aux actions:
 - » **29 à destination des habitants** pour 682 participants
 - » **21 à destination des collectivités**

Promotion et développement des énergies renouvelables:

- **Nombre de documents cadres élaborés: 3** (guide éolien, Plan d'approvisionnement Territorial bois-énergie, schéma ENR)
- Nombre d'installations mises en œuvre par les collectivités et les habitants dans le cadre de ces démarches:

Centrales villageoises	-----	2
Plateformes bois-énergie	-----	2
Chaufferies bois	-----	2
Installations photovoltaïques sur STEP	2	
Installations tiers	-----	26

Eco rénovation et d'écoconstruction:

- | | | |
|------------------------|-------|----------|
| Sessions de formations | ----- | 3 |
| Ateliers collectifs | ----- | 3 |

22 participants aux actions

- **8 écoconstructions** ayant bénéficié d'une action de conseil du Syndicat mixte
- **8 éco rénovations**

Offre de mobilité alternative:

- **18 projets accompagnés:** schémas directeurs, appui au transport à la demande, services d'autopartage, d'autostop organisé, de locations, aires et services de covoiturage, stationnement et réparation de vélos
- **9 intercommunalités sur 10 engagées** de façon opérationnelle sur des actions de mobilité (Interreg arc-jurassien en faveur du co-voiturage, stratégie BOMaT - Bouquet de mobilités alternatives pour tous, ayant abouti à structurer divers services à l'échelle du Pays du Haut-Jura)

3.2.4. | Les engagements pris et réalisés par les partenaires

L'État s'engageait à supporter le Parc dans les actions mises en œuvre, notamment à travers un support technique et financier de la part de l'ADEME ou encore un support en termes de communication pour promouvoir les différents projets.

Réalisations:	Le Parc a bénéficié de l'appui technique et financier de l'ADEME L'Etat a apporté un appui important via des appels à projets France Mobilité / TENMOD L'Etat (via ADEME) accompagne et finance le développement des énergies renouvelables (EnR)
----------------------	---

Les Régions et les Départements s'engageaient:

- à appuyer les actions mises en œuvre via leurs outils de communication,
- à conditionner leurs financements au respect de normes environnementales par les porteurs de projets,
- à supporter le Parc et à mener les projets dans leurs champs de compétences (ex : la charte éclairage maîtrisée pour les Départements, ou encore la rénovation énergétique des collèges et des lycées).

Réalisations:	Les Régions, par leurs politiques sectorielles et via la programmation, financent des actions Les Régions portent une bonne partie de l'offre de transport en commun du territoire mais son niveau est globalement faible et la fermeture ligne de train Saint-Claude – Oyonnax est à noter Pas/peu d'aménagements cyclables sur les routes départementales Les Régions accompagnent et financent le développement des EnR
----------------------	---

Les communes et intercommunalités s'engageaient à intégrer les questions d'énergie, d'émissions de GES et de mobilité durable dans leurs politiques locales et actions concrètes de façon à mettre en application le Plan Climat Energie Territorial.

Réalisations:	Les intercommunalités ont développé leurs propres démarches, qui contribuent aux objectifs du PCET, plus ou moins en lien avec le Parc. Quelques intercommunalités restent dépourvues de stratégie/politique énergie-climat Nombreuses actions d'amélioration énergétique des bâtiments publics des collectivités mais pas toujours avec des objectifs ambitieux et il reste beaucoup de bâtiments à traiter Certaines communes, accompagnées du Parc et des syndicats d'électricité, ont mis en place l'extinction de l'éclairage public
----------------------	---

Les partenaires (Hélianthé (ALECO1 aujourd'hui) et AJENA, les syndicats d'énergie, les CAUE, et les syndicats professionnels, le pôle énergie Franche-Comté, les Chambres d'Agriculture, les CCI, les CMA, EDF, l'ONF, le CRPF) s'engageaient à appuyer le Parc et à participer aux actions entreprises.

Réalisations:	Appui régulier des partenaires techniques sur certaines actions
----------------------	---

3.2.5. | La réponse aux questions

En quoi le Parc a-t-il contribué à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES et au développement des énergies renouvelables (EnR) ? L'existence d'un Parc sur le territoire le conduit-il vers plus d'efficacité énergétique ?

Les trajectoires des émissions de GES et de production d'EnR restent encore très éloignées des objectifs à atteindre en 2030 et en 2050. Depuis plusieurs années, le Parc du Haut-Jura joue une partition à la fois stratégique (Plans, schémas...) et opérationnelle (accompagnement d'actions conduites par les acteurs). Cela n'a pas suffi pour inverser les tendances à l'œuvre. A ce stade, il est donc impossible de dire si la présence d'un Parc conduit à plus d'efficacité énergétique globale. Cependant, le Parc a joué un rôle indéniable en termes d'impulsion et de prise en compte de ces problématiques sur le territoire en soutenant dans leurs stratégies ou leurs actions concrètes des acteurs qui avaient besoin, soit d'une aide au démarrage, soit d'un appui technique et financier.

Une des questions qui se pose aujourd'hui est de savoir comment amplifier ou simplement prolonger ces démarches à l'heure où ce sont les intercommunalités, voire même les communes, qui ont la main sur le stratégique (ex. Zones d'accélération des énergies renouvelables) ou l'opérationnel dans ce domaine. Ceci est d'autant plus vrai depuis le départ de

la chargée de mission «Architecture» du Syndicat mixte qui a eu un impact fort sur la continuité des projets en lien avec l'éco-rénovation et l'éco-construction. L'expertise et l'appui technique sur ces projets sont maintenant souvent offerts par les CAUE (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement) notamment grâce au financement apporté par la part de la taxe d'aménagement qui leur est affectée. Les syndicats d'énergie ont aussi un rôle très important. Par exemple, le SIDECH39 assure des AMO bâtimen-taires et relaie les éco-conditionnalités progressivement imposées par les partenaires financiers (Région Bourgogne Franche-Comté en tête). Enfin, d'autres priorités ont émergé impliquant des orientations d'actions nouvelles telles que la réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre concernant en particulier le secteur des transports, fortement impactant sur cette zone transfrontalière. Les actions de sensibilisation aux changements de comportements en font notamment partie (cf. Interreg sur la promotion du co-voiturage à l'échelle de l'arc-jurassien).

Est-ce que les actions engagées sur le territoire sont suffisantes pour répondre aux objectifs des SRADDET ?

Le Plan Climat Energie Territorial était donc la pierre angulaire de la stratégie du Parc sur ces thématiques. Il s'agissait donc d'encourager la participation et l'implication à s'engager dans des actions et politiques en faveur de la transition énergétique à tous les échelons et en particulier au niveau des collectivités. Au final, le recensement réalisé par les agents du Syndicat mixte du Parc fait apparaître que 428 actions de différentes natures, et portées par des acteurs variés, ont été mises en place dans le cadre du PCET de 2012 et 1093 dans le cadre de la stratégie

climat de 2022 qui a pris la suite du PCET. Si les chiffres ne sont sans doute pas exhaustifs, force est de constater que la progression est nette entre les 2 stratégies territoriales, signe sans doute d'une prégnance de plus en plus forte de ces questions.

Le Parc a donc avant tout initié et impulsé des dynamiques collectives qui permettent de positionner le Haut-Jura comme un territoire pilote en matière de transition énergétique : premier PCET de la Région Franche-Comté, candidature

aux appels à projets TEPCV, coordination des TEPOS, programmes LEADER.

Les objectifs régionaux fixés dans les SRADDET sont les suivants :

- En Bourgogne-Franche-Comté : émissions de gaz à effet de serre : - 50% en 2030 et - 79% en 2050 par rapport à 2008,
- En Auvergne-Rhône-Alpes : émissions de gaz à effet de serre : - 30 % en 2030 par rapport à 2015 et - 75% en 2050 par rapport à 1990.

Dans le prolongement des commentaires ci-dessus, il s'avère que la trajectoire du territoire est bien en deçà des objectifs fixés par les SRADDET. Même si dans certains domaines, des progrès sont avérés, les questions des mobilités et de la production d'EnR sont des enjeux particulièrement forts sur le territoire

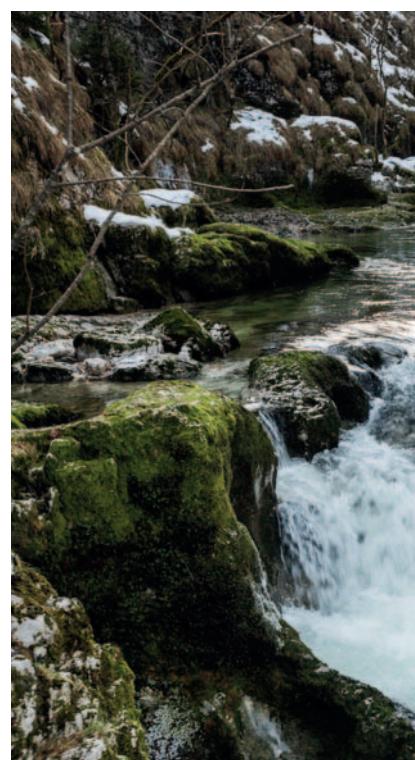
du Haut-Jura marqué par une augmentation significative des mobilités et une diminution de la part relative des EnR dans les consommations énergétiques. Viser l'atteinte de ces objectifs nécessite sans doute un travail de planification précis des objectifs et des actions à entreprendre à l'échelle du Parc, au regard de sa spécificité, de son expérience et de la taille des intercommunalités actuelles. Enfin, au regard entre autres de la mise en place progressive des éco-conditionnalités au sein des règlements financiers d'intervention, de la faible lisibilité des aides à la rénovation des logements et de la faiblesse de la coopération sur la mobilité franco-suisse, les moyens actuels sont sans doute insuffisants pour adapter la pertinence et la cohérence des politiques publiques menées par l'Etat et les collectivités signataires de la charte et au-delà la Suisse.

Les contraintes externes et l'organisation institutionnelle actuelle de la mobilité laisse-t-elle une place à l'action du Parc ? Dans quels domaines ?

Dans le domaine de la mobilité, des actions ont été menées mais sont confrontées à des contraintes propres au territoire ou plus institutionnelles. On mentionnera les contraintes structurelles (manque de routes secondaires ou de transports en commun liés à la faible densité de population, relief et climat défavorables au développement des déplacements à vélo, etc.) et institutionnelles (position frontalière et à la croisée de deux régions administratives, fermeture de la ligne de train TER entre Saint-Claude et Oyonnax, manque de voies cyclables sécurisées) qui ont une influence sur la dépendance à la voiture ainsi que sur l'organisation des politiques de mobilité qui dépendent, sur un territoire comme le Haut-Jura, pour une part importante des Régions. Le territoire dispose cependant d'Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) pouvant mettre en œuvre des schémas de mobilités prenant en compte les besoins spécifiques locaux avec une limite importante : des échelles parfois restreintes, ne correspondant pas à toutes les mobilités et des moyens sommes toutes limités pour les EPCI ayant pris la compétence.

Dans ce contexte, le rôle du Parc est capital pour fédérer les besoins, conduire des

expérimentations et discuter une stratégie locale avec les autorités compétentes. Cependant, cette situation spécifique limite les possibilités d'agir au regard de la faiblesse des moyens disponibles localement. Le Pays représente aussi une opportunité pour expérimenter des actions dans ce domaine.



3.2.6. | Synthèse AFOM



Forces

Le territoire

Des potentialités territoriales pour le développement des EnR

Le Parc

Positionnement à la fois stratégique (Plans, schémas...) et opérationnel (accompagnement d'actions conduites par les acteurs) du Parc et du Syndicat mixte

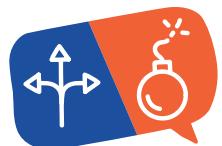
L'impulsion du Parc sur les démarches stratégiques permettant d'impliquer les acteurs locaux

Des actions conduites pouvant servir d'exemples

Plusieurs collectivités ont engagé des actions grâce à l'impulsion des plans et programmes pilotés par le Parc

Capacité du Parc à croiser les enjeux; ex. EnR / paysage et préservation du patrimoine

Capacité du Parc à conduire des projets en impliquant l'initiative citoyenne et les collectivités; ex. travaux sur les espaces publics



Opportunités

Une impulsion donnée par l'Etat sur la planification territoriale des EnR (ZAEEnR)

Une structuration et des moyens accordés aux échelons locaux (compétence AOM, Appels à Manifestations d'Intérêt) pour les alternatives à l'autosolisme, ...)

Faiblesses

Le territoire

Des résultats en termes de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'EnR insuffisants

Des politiques de mobilités dépendantes des Régions sans la présence d'AOM locales disposant de moyens (hormis Pays de Gex)

Le Parc

Un manque de ressources humaines pour poursuivre certaines actions (ex. éco-construction ou rénovation) mais relayé par des opérateurs externes (opérateurs ANAH ou sur le parc public financés par exemple par le Fonds vert actuellement)

Menaces

Des pressions grandissantes du changement climatique sur différents attributs du Parc (eau, biodiversité, forêt, tourisme...)

Des freins locaux au développement de certaines EnR

Le développement des EnR qui peut contribuer à fragiliser certains patrimoines (naturel, paysager...)

Une saturation croissante des réseaux routiers

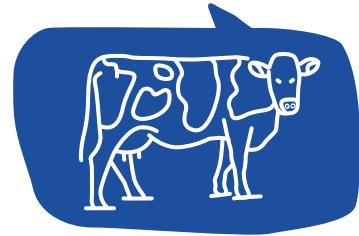


3.2.7. | Quelques recommandations

- A.** Prioriser les sujets traités dans cette thématique au regard des enjeux liés au changement climatique
- B.** Concrétiser la Stratégie 2030 en impliquant les intercommunalités dans des plans d'actions programmés dans le temps
- C.** Renforcer le pilotage politique coordonné de cette thématique au cœur des enjeux de transition du territoire à l'échelle du Parc
- D.** Clarifier le positionnement des interventions du Parc au regard des évolutions contextuelles et institutionnelles : ex. coordination à l'échelle du parc, lien avec les ressources du territoire, les paysages, le patrimoine...



3.3. | Filières et produits agricoles



3.3.1. | Le contexte territorial et son évolution

Le Parc naturel régional du Haut-Jura comptait 518 exploitations agricoles en 2010 et 358 en 2020 (données RGA) soit une baisse de 28,4% contre 20% pour le territoire métropolitain. Le Haut-Jura a donc connu une tendance à la baisse accentuée par rapport au niveau national, qui se traduit principalement par un regroupement des exploitations (par constitution de GAEC ou rachat) augmentant ainsi la surface agricole par exploitation. Evolution de la Surface Utile Agricole entre 2010 et 2020 : périmètre étude Parc (données à la commune) croissance de 12,48 %, contre - 0,35 % au niveau national (données RGA AGRESTE).

Cependant, le Parc reste un territoire d'agriculture relativement extensive, basée sur le pâturage à l'herbe et la production de foin. Ces pratiques constituent, depuis les années 70, les paysages du Haut-Jura, son identité patrimoniale et environnementale. L'élevage bovin est l'activité prépondérante, contribuant à la production de lait, de fromages et plus marginalement de viande. La production laitière est particulièrement valorisée au travers des fruitières permettant l'élaboration de quatre fromages AOP : le Comté, le Morbier, le Bleu de Gex et le Mont d'Or. Le Parc abrite également quelques troupeaux de brebis et de chèvres. Ces animaux contribuent à la préservation des paysages grâce à leur pâturage sur des zones moins productives et pourtant à enjeux.

Les exploitants sont de plus en plus investis dans une démarche de valorisation de produits locaux. Les agriculteurs du Haut-Jura s'engagent dans des démarches de vente directe, de circuits courts et de labels de qualité pour promouvoir les produits du terroir et répondre aux attentes des consommateurs en matière de traçabilité et de qualité. Concernant les pratiques et usages au sein des exploitations, les agriculteurs se sont engagés progressivement dans des pratiques agroécologiques, telles que la réduction des intrants chimiques et l'optimisation de l'utilisation des ressources herbagères. Aujourd'hui, 70 exploitations sont engagées dans l'agriculture biologique. En 2012, 93 exploitations ont signé des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur 2.577 hectares. Le nombre d'exploitants et les surfaces concernées ont ensuite progressé régulièrement (142 exploitations et 8.151 ha en 2020).

Quelques données contextuelles

Exploitations :

2010	518 dont 203 petites (<10 ha)
2018	315 Soit - 39,1% (près de - 4% par an)

70 exploitations engagées dans l'agriculture biologique

Surface agricole utile :

2000	33.810 ha
2010	35.086 ha soit + 0,4%

Surface Agricole en Bio :

2017	6.739 ha
2018	7.217 ha
2019	8.084 ha soit + 20% sur 2 ans

+7,9% de surfaces en agriculture bio entre 2019 et 2021

64 exploitations engagées dans une valorisation en circuit court sur le Pays du Haut-Jura soit + 10,3% en 10 ans

Les enjeux

En somme, la filière agricole, au sein du Parc du Haut-Jura, se caractérise par la diversité des tailles d'exploitations, une agriculture assez peu diversifiée, orientée majoritairement vers l'élevage bovin lait, une bonne rentabilité des exploitations liée au dynamisme des filières laitières AOP, l'adoption progressive de pratiques agroécologiques et la valorisation des produits locaux. Rappelons malgré tout, la faiblesse des surfaces en agriculture biologique : moins de 8% de la SAU contre 10,7% au niveau national en 2020.

Le territoire connaît également une pression grandissante sur les terres agricoles liée en particulier à son attractivité et à des conflits entre les différentes fonctions du sol (habitat, tourisme, économie productive dans une moindre mesure). Cette pression s'ajoute à celles liées au changement climatique, au coût de rachat ou transmission des terres ou encore à la mondialisation des marchés. D'autres problématiques locales ont également été prises en compte dans le cadre de la charte, tel le développement du pastoralisme contribuant à la réouverture de pâturages et de certains paysages.

3.3.2. | Rappel des principales orientations de la charte

Les problématiques agricoles s'inscrivent, en premier lieu, dans la 3^{ème} vocation de la charte 2010-2025 : «Un territoire qui donne de la valeur à son économie». Dans ce cadre, le Parc s'attache à accompagner les mutations économiques du territoire en cherchant à se distinguer par sa qualité en matière de production comme en matière environnementale. Faisant de l'agriculture l'un de ses secteurs d'activités prioritaires, il accompagne les évolutions des systèmes et des pratiques agricoles, en luttant contre les phénomènes d'intensification ou de déprise.

En agissant sur les filières et produits agricoles, la charte du Parc vise principalement à soutenir le développement économique de l'agriculture locale en encourageant la diversification des filières, la valorisation des produits du terroir et l'adoption de pratiques durables. Elle prend donc en compte une approche globale intégrant la préservation de l'environnement, la promotion du patrimoine naturel (dont les paysages) et culturel du territoire.

La charte contribue à la promotion de l'agroécologie, de la gestion raisonnée des ressources naturelles, de la préservation de la biodiversité, ainsi que la réduction des impacts environnementaux des filières.

Les mesures déclinant ces orientations sont les suivantes:

- 3.1.1 Soutenir les pratiques et systèmes agricoles permettant de concilier compétitivité des exploitations et bénéfices environnementaux
- 3.2.1 Soutenir les unités de transformation agricole du territoire
- 3.4.1 Promouvoir les formes d'agriculture de Haute Valeur Territoriale

A l'occasion de l'évaluation à mi-parcours, des objectifs stratégiques ont été définis pour la suite de l'animation de la charte en adéquation avec l'évolution des enjeux du territoire :

- **Objectif 1 :** Faire de l'agriculture haut-jurassienne une agriculture à Haute Valeur Territoriale intégrant mieux les critères agro-écologiques adaptés au Haut-Jura, en accompagnant les exploitants en reconversion et un réseau de fermes notamment.
- **Objectif 2:** Expérimenter avec les agriculteurs pour mieux préserver les ressources (paysage, eau, biodiversité) tout en conservant une agriculture économiquement solide et socialement équilibrée en renforçant le lien avec les organismes professionnels agricoles et en créant des passerelles avec les universités et la recherche.

- **Objectif 3:** Accompagner des projets favorisant une alimentation locale de qualité (cuisines centrales, ateliers de transformation, marchés producteurs, etc.) et créer les réseaux nécessaires entre acteurs.
- **Objectif 3:** Développer la Marque Valeur Parc Naturel Régional, en accroissant le nombre de bénéficiaires, pour mieux véhiculer les valeurs du territoire et rendre visibles les produits hors AOP.
- **Objectif 4:** Mettre en place un réseau de suivi sur le long terme pour mieux appréhender, anticiper et accompagner les effets du changement climatique sur les espaces et les pratiques agricoles.
- **Objectif 5:** Accompagner les systèmes d'exploitation dans l'adaptation aux changements : climat, prédateurs, demandes sociétales.

3.3.3. | Les principales réalisations et résultats produits dans le cadre de la mise en œuvre de la charte

Pour répondre aux enjeux des filières agricoles du territoire, dans le cadre de sa charte, le Parc a mis en œuvre un certain nombre d'actions dont les plus importantes sont les suivantes :

- Le Syndicat mixte s'est positionné en tant qu'**opérateur des MAEC (Mesures agroenvironnementales et climatiques)**. En effet, les mutations liées aux politiques agricoles européennes placent le Parc dans un rôle d'expertise, d'accompagnement et d'innovation sur l'agriculture. Les MAEC sont un engagement contractuel pluriannuel (5 ans) et volontaire des exploitants pour l'adoption de pratiques et mesures en faveur de l'agroécologie. Leur mise en œuvre sur un territoire s'inscrit au sein de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC), portés par des opérateurs territoriaux et sélectionnés par appels à projets annuels émis par les autorités de gestion des fonds FEADER, les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté et les DRAAF. Impliqué aux côtés d'un réseau de partenaires, le Parc s'est donc porté candidat pour être opérateur des MAEC sur son territoire et a élaboré deux PAEC sur les 2 régions sur la période 2015-2022. Dans les deux PAEC, les mesures priorisent les surfaces pastorales (individuelles ou collectives, en continuité des diagnostics pastoraux réalisés au cours des années précédentes), l'entretien de l'ouverture et la mobilisation de dispositions particulières sur les parcelles à forts enjeux environnementaux (pelouses sèches, prairies humides, prairies de fauche riches en espèces). À titre d'exemple, des mesures nommées MAEC "préservation des espèces" ont été proposées dans la cadre du PAEC Jura-Doubs 2023. Elles visent en particulier à limiter la fertilisation et à retarder et/ou interdire l'utilisation par pâturage ou fauche des zones les plus sensibles. Dans ce programme, les agriculteurs s'engagent selon plusieurs niveaux d'ambition ; l'ambition retenue déterminant la valeur de leur indemnisation. Elle varie de 82€/ha à 254€/ha. Au total, le budget de ce PAEC s'est élevé à 166.736€ sur 5 ans.
- L'évolution du nombre d'exploitations inscrites dans des démarches d'amélioration des performances agroécologiques a été suivi au travers le nombre d'exploitations engagées dans des MAEC. De 93 exploitations engagées en 2012 (pour 2.577 ha) à 142 exploitations engagées en 2020 (pour 8.151 ha), la progression est significative, représentant une hausse d'environ 45% des exploitations. Il s'agit donc d'une évolution de plus de 53 % des exploitations sur 8 années.



● À noter qu'en fin de charte, 19 exploitations se sont engagées au sein d'un Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental, labellisé en juillet 2019 par la DRAAF de Bourgogne Franche-Comté. Ce groupement avait pour objectif d'améliorer la connaissance fine du territoire (sols, biodiversité des parcelles), du fonctionnement des exploitations et des interactions avec le milieu naturel, notamment la qualité des eaux.

- Une action propre au Parc s'est également déployée pour répondre à l'enjeu de la valorisation des pratiques et des produits vertueux au travers de **la Marque Valeurs Parc** (MVP). Il s'agit d'une marque, développée par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, qui met en valeur des produits et services engagés dans la préservation et la promotion du territoire. Allant des produits agricoles issus du territoire aux produits artisanaux fabriqués selon des savoir-faire traditionnels, en passant par les prestations de services, notamment touristiques (hébergement, restauration, activités de loisirs...), la marque est destinée à valoriser tous les prestataires et entreprises qui souhaitent démontrer leur volonté de participer au développement de pratiques fortement ancrées dans le territoire et durables. En 2022, 20 exploitants et une filière, Bleu de Gex, bénéficiaient de la Marque Valeur Parc.
- **Le déploiement des outils de maintien et d'amélioration des pratiques pastorales** (Plan Pastoral Territorial, Plan de Gestion Intégrée, programme FIBRE...) a permis d'accompagner les exploitants vers des pratiques agro-écologiques intégrant les dimensions agricoles, environnementales, climatiques et sociales et à financer des équipements pastoraux et de réouverture de pâturages.
- **L'accompagnement du secteur agricole au retour des grands prédateurs.** En effet, la présence de deux grands prédateurs - le Lynx boréal et le Loup gris européen - ayant un statut d'espèces protégées par le rôle essentiel qu'ils exercent au sein des écosystèmes de moyenne montagne et les interactions qu'ils peuvent avoir sur les activités humaines (l'élevage notamment) soulève de nombreuses questions auxquelles le territoire est confronté.
- Concernant le lynx, le territoire du Parc porte une forte responsabilité en matière de conservation de l'espèce, puisque le massif jurassien abrite 80% de l'aire de répartition de l'espèce en France. Des mesures de protection sont mises en place pour minimiser les conflits entre les lynx et les activités humaines, notamment en sensibilisant les éleveurs aux bonnes pratiques de protection des troupeaux. Le Syndicat mixte a participé à la rédaction du Plan National d'Actions en faveur du Lynx et contribue d'ores et déjà à la mise en œuvre de certaines de ses actions.
- Le Loup est revenu naturellement sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura depuis 2019 (2017 en Suisse limitrophe). Le Parc s'est efforcé d'anticiper cette arrivée en sensibilisant le public à l'importance de la préservation de l'espèce, ainsi qu'à son rôle dans l'écosystème mais également aux difficultés que celle-ci pourrait engendrer au sein des activités du territoire, en particulier l'élevage. Des actions de communication-sensibilisation se sont donc adressées directement aux agriculteurs, des diagnostics de vulnérabilité ont été établis et valorisés. La recherche d'outils de sensibilisation et de communication sur la présence des chiens de protection et les attitudes à tenir en sa présence devrait permettre de diminuer le risque de conflits d'usage.

QUELQUES INDICATEURS DE RÉALISATION



Dispositifs agro-environnementaux:

- Nombre d'exploitants et surface en MAEC ou dispositifs équivalents sur la période des programmes:
 - » **115 exploitations pour 4.612 ha** (2015 - 2019) + 2020-2021-2022 en Bourgogne Franche-Comté
 - » **28 exploitations pour 2.284 ha** (2015 - 2019) + 2020-2021-2022 en Auvergne Rhône-Alpes
- Surfaces de prairies et pelouses préservées de pratiques lourdes (intensification) par des mesures agro-environnementales (période charte):

Pelouse	-----	667 ha
Prairies humides	-----	260 ha
Prairies riche en espèces	-----	2120 ha
Surfaces pastorales	-----	3747 ha
Total	-----	6 794 ha
- **9 actions collectives** de promotion valorisant les produits et producteurs locaux

ZOOM SUR UNE ACTION EMBLÉMATIQUE



La Marque Valeurs Parc Bleu de Gex

Origine du projet

Le Parc a collaboré de manière rapprochée avec l'ensemble de la filière Bleu de Gex à partir de 2018, via le Syndicat interprofessionnel du Bleu de Gex, dans le cadre de la réflexion sur la révision de son cahier des charges et dans une démarche d'amélioration de ses pratiques de manière plus globale.

C'est l'ensemble de la filière Bleu de Gex, avec ses 44 fermes et ses 4 ateliers de transformation, qui a officiellement obtenu la Marque Valeurs Parc en février 2021, une première pour un fromage d'Appellation d'Origine Protégé, saluée au niveau national.

Le soutien de la Marque

Cette collaboration a permis à l'ensemble de la filière Bleu de Gex de tester des critères plus poussés et globaux que ceux de son cahier des charges, via la

Marque Valeurs Parc:

- Agriculture : **20 exploitations + 1 filière** (Bleu de Gex, soit 44 fermes et 4 ateliers de transformation, voir "zoom sur une action emblématique" ci-dessous) bénéficiant de la Marque Parc
- Autres catégories : Répartition des producteurs marqués participant à des actions collectives (période charte):

Producteurs	-----	41
Hébergeurs	-----	9
Artisans	-----	4
Professionnels du tourisme	-----	5

Outil pour le maintien et l'amélioration des pratiques pastorales (période charte):

- **8 plans de gestion** intégrés
- **41 actions** du Plan Pastoral Territorial Crêts du Haut Jura dont l'amélioration des conditions d'accès aux alpages et du matériel agricole et **71 ha** de réouverture pastorale
- **13 diagnostics** pastoraux
- **9 diagnostics** de vulnérabilité Loup

démarche de marquage Valeurs Parc. Les engagements de la filière ont porté sur:

- » la préservation des sols, des paysages, de la biodiversité et des surfaces en herbe, la réduction de la fertilisation, le bien-être animal,
- » l'intégration paysagère des bâtiments,
- » les économies d'énergie, d'eau,
- » l'accueil éventuel de public à la ferme.
- » L'intégration de la filière Bleu de Gex à la Marque Valeurs Parc au sein de Parc du Haut-Jura est un exemple concret de l'utilisation de la marque comme un outil d'amélioration des pratiques. Pour cela, les producteurs de Bleu de Gex ont pu bénéficier de formations spécifiques dispensées par le Syndicat mixte.

Valeur ajoutée du Parc:

Mobilisation des acteurs / Formation



Origine du projet

Le concours des prairies fleuries, initié par les Parcs naturels régionaux du Haut-Jura et des Bauges en 2008, entend montrer que production et biodiversité peuvent se rejoindre, récompensant les qualités agronomiques, écologiques, apicoles et paysagères des prairies. Par ce concours, il s'agit de démontrer que l'aspect fourrager d'une parcelle n'est que l'une de ses qualités puisque les prairies naturelles, dites permanentes, sont plus riches en espèces, plus résilientes, car mieux adaptées aux aléas climatiques.

Le concours: du local au national

Le Parc a organisé le concours sur son territoire et lancé un appel à candidatures chaque printemps jusqu'en 2013. Le Parc naturel régional du Haut-Jura a inspiré d'autres territoires puisque

d'autres Parcs ont depuis repris ce modèle. En 2014, le concours est intégré au Concours général agricole. Il s'intitule alors « le Concours national d'excellence agroécologique "prairies fleuries" ». Les participants sont évalués sur la qualité floristique de leurs prairies, l'absence de produits chimiques, la gestion durable du pâturage et d'autres critères liés à la préservation de la biodiversité.

Ainsi, le Parc a joué un rôle actif dans la promotion de l'agriculture durable et de la conservation de la biodiversité à travers l'organisation du concours des prairies fleuries.

Valeur ajoutée du Parc :

Impulsion / Mobilisation des acteurs /
Ingénierie / expérimentation en vue d'une
réplicabilité

3.3.4. | Les engagements pris et réalisés par les partenaires

L'État, les Régions et les Départements s'engageaient à mobiliser leurs moyens pour accompagner les actions de modernisation des outils de transformation agricole du territoire et soutenir les actions de diversification et celles conciliant bénéfices environnementaux et compétitivité.

Réalisations :

Les Régions ont porté des politiques et programmes sectoriels de soutien à l'agriculture dont le Haut-Jura a bénéficié (Plan Pastoral Territorial sur la Haute Chaîne du Jura, promotion des produits AOP...),

le Département de l'Ain a cofinancé des mesures agro-environnementales et climatiques, permettant ainsi la contractualisation, à titre expérimental, de la mesure « Système » qui favorise une approche à l'échelle des systèmes d'exploitation et non plus uniquement à la parcelle. Il soutient les filières AOC,

le Département du Jura a mis en place un label territorial de promotion « made in Jura » et a également apporté son soutien au Plan Pastoral Territorial des Crêts du Haut-Jura,

le Département du Doubs a cofinancé des Plans de gestion intégrée et également certaines mesures du Programme de Développement Rural, en faveur de la modernisation des bâtiments d'élevage, des outils de transformation et de diversification.

Les Communes et intercommunalités s'engageaient, notamment les villes portes et les Communautés de communes, à soutenir la création de marchés de produits locaux, d'AMAP, de points de vente directe des produits.

Réalisations : Les communes se sont engagées dans des réflexions et études visant à réinstaller des exploitants agricoles sur leur territoire. Certaines portent des travaux de réouverture et de viabilisation des pâturages communaux (clôtures, points d'eau...) qu'elles mettent à disposition d'exploitants, les intercommunalités se sont engagées dans la promotion de la production locale.

Parmi les partenaires, les **OPA** s'engageaient à accompagner les producteurs agricoles.

Réalisations : Elles les soutiennent dans les démarches de labellisation et dans la création de collectifs de producteurs fermiers. Elles contribuent à l'élaboration des référentiels techniques et à la définition des formes d'agriculture à Haute Valeur Territoriale. Elles s'impliquent également dans la promotion et dans la valorisation des différentes filières de valorisation des produits, en particulier celles liées aux fruitières.

3.3.5. | La réponse aux questions

Trois questions d'évaluation ont été posées par l'instance d'évaluation de la charte auxquels des éléments de réponses sont apportés ci-dessous.

Quelles sont les actions conduites en direction du secteur agricole ayant contribué au développement de la qualité de l'agriculture ? Quels en sont les effets pour le territoire et les agriculteurs eux-mêmes ?

Pour certains acteurs, «La position du Parc vis-à-vis de l'agriculture n'est pas très claire»: agriculture considérée comme ressource locale qu'il s'agit de soutenir ? Agriculture génératrice de pollutions ayant par exemple des impacts sur l'eau ou la biodiversité ? Il s'agissait «d'éviter de jeter de l'huile sur le feu». Le premier enjeu pour le Parc était donc de «gagner la confiance» des agriculteurs. Leurs représentations du Parc était en effet un frein à la mise en œuvre d'actions. Plusieurs actions ont été conduites pour y parvenir:

- Dès 2010, un travail a donc été engagé par le Parc sur l'élaboration d'une typologie de prairie par enquête auprès des agriculteurs sans qu'un «programme tout fait» existe préalablement. Il s'agissait de répondre aux problèmes rencontrés par les agriculteurs. Ce travail a conduit à la mise en œuvre d'une MAEC incitant l'évolution des pratiques d'exploitation des prairies de fauche de maintenir leur diversité florale et fourragère.

- Les travaux réalisés dans le cadre de la commission agriculture / forêt ont également permis de faire mieux comprendre l'intérêt du Parc comme lieu de débat avec les agriculteurs, le Commissaire de massif, la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt. Ils ont débouché sur 2 programmes Leader permettant l'expérimentation d'actions sur l'installation ou le foncier notamment. Ces programmes ont donné des résultats concrets tels que l'ouverture de galeries de visites aux touristes des ateliers de transformation, la réalisation de diagnostics énergétiques des exploitations, la mise en place du séchage en grange pouvant éviter la surconsommation des concentrés, une étude sur la méthanisation collective à St Laurent en Grandvaux, Mouthe et Chezery, la réalisation d'un film sur l'usage des prairies, les pelouses sèches...
- L'appui au montage ou à la conduite de projets tels que le dispositif "Alpages sentinelles" de suivi des effets du

changement climatique sur les alpages haut-jurassien, l'appui à la révision des cahiers de charges AOP Comté et Bleu ou l'assistance apportée par le Parc en matière d'urbanisme - le réflexe «Allô Parc» - a permis de «donner du corps» à l'action du Parc auprès des agriculteurs.

- La réalisation d'actions telles que les randonnées gourmandes avec des fermes et les journées sur les plantes aromatiques qui valorisent des bonnes pratiques et contribuent en même temps au développement des circuits courts.

- La démarche visant à définir des indicateurs de durabilité des exploitations à l'échelle du Parc n'a pu être conduite à son terme en raison du manque de données disponibles auprès des agriculteurs.

Ces actions ont «créé les conditions de la confiance» permettant à la suite de générer des actions à impact sur l'activité agricole (ex. marquage de l'AOP Bleu de Gex) et sur l'environnement; à titre d'exemple, les agriculteurs ont progressivement intégré l'intérêt environnemental des pelouses sèches et les effets dommageables de l'usage du bulldozer et des broyeurs de pierre.

La présence d'un Parc et la mise en œuvre de la charte ont-elles une influence sur l'agriculture sur le territoire ? En particulier, ont-elles contribué à maintenir / améliorer l'état des milieux naturels ?

La charte a exercé une influence sur l'évolution de l'agriculture, traduite par exemple par une meilleure prise en compte du changement climatique dans les pratiques agricoles en particulier grâce aux formations mais aussi à l'arrivée de nouveaux exploitants plus prompts à intégrer ces nouvelles pratiques. Mais la charte n'aurait sans doute pas eu d'effets sans une mise en œuvre adaptée, progressive et pédagogique par les agents du Parc et leurs partenaires des institutions agricoles, voire scientifiques.

À ce titre, signalons des réussites fondées sur des partenariats multi-acteurs :

- Le travail engagé avec un regroupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) sur Malbuisson et Labergement Sainte Marie - outil favorisant l'émergence de dynamiques collectives prenant en compte à la fois des objectifs économiques et des objectifs environnementaux, en favorisant la mise en place de dynamiques au niveau local - qui accompagne les agriculteurs, avec l'association de partenaires scientifiques, pour élaborer un plan d'actions sur l'écologie et l'économie agricole visant à diminuer les effluents et améliorer la qualité de l'eau.
- Le concours des prairies fleuries initié par les Parcs naturels régionaux du Haut-Jura et des Bauges à l'occasion duquel les participants sont évalués sur la qualité floristique de leurs prairies, l'absence de produits chimiques, la gestion durable du pâturage et d'autres critères liés à la préservation de la biodiversité.

Le Parc joue donc un rôle actif dans la promotion de l'agriculture durable et de la conservation de la biodiversité à travers une approche pragmatique intégrant à la fois des objectifs écologiques et économiques.



Le Parc a-t-il eu un rôle dans l'adaptation de l'agriculture aux multiples changements auxquels elle est confrontée (climat, prédation, circuits courts, qualité...) ? Ses apports sont-ils adaptés et suffisants ?

Sur ces enjeux, qui poussent le milieu agricole à devoir évoluer, le Parc est fréquemment à l'initiative de questionnements auprès du monde agricole et s'est engagé dans le cadre du programme Clim'adapt avec la Chambre d'agriculture du Jura.

La question de la prédation est un sujet sensible et très clivant, y compris entre agriculteurs et à traiter de manière équilibrée, car faisant l'objet de fortes oppositions politiques. Elle a été aussi abordée sous l'angle de la protection des agriculteurs par l'intermédiaire de conférences dédiées aux agriculteurs et de diagnostics de vulnérabilité afin d'anticiper le risque. La difficulté à laquelle le Parc est confronté est une «forme d'omerta» de la part des différents acteurs impliqués, d'abord du côté de l'Etat lors de l'arrivée du loup dans les années quatre-vingt-dix et ensuite également de la part du milieu agricole. Le Parc tente cependant de jouer un rôle de médiation entre les parties prenantes sous la forme de groupes d'échanges entre agriculteurs. Les effets sur ce sujet sont encore peu tangibles, si ce n'est une acculturation des professionnels.

Sous un autre angle, le pastoralisme est un véritable atout pour le territoire car il permet dans certaines conditions le maintien de milieux de qualité (pré-bois, pelouses d'altitude) : il est donc un outil pour maintenir les milieux. Afin de renforcer cette présence qualitative, le Parc a réalisé des diagnostics sur ces espaces dans le cadre d'un programme Interreg franco-suisse et à accompagner des plans de gestion intégrés sur la Haute Chaine ainsi qu'un contrat de territoire pour l'appui aux aménagements en alpages avec le soutien des Régions dans le cadre du FEADER.

Le développement des circuits courts présenté comme un enjeu, y compris pour la diversification des productions, est compliqué à mettre en place essentiellement en raison du manque de foncier disponible. Il s'agit donc avant tout d'identifier le foncier. Les difficultés rencontrées pour maintenir des circuits de commercialisation sont également des freins à leur développement. L'engagement dans un Projet d'Alimentaire Territorial (PAT) et les projets de soutien à la création d'ateliers collectifs de transformation ont été suivis de peu d'actions concrètes. Des intercommunalités se sont tout de même emparées de cet enjeu.

Malgré sa progression régulière, l'agriculture biologique est relativement peu développée sur le territoire du Parc. Son développement repose essentiellement sur un engagement personnel permettant de dépasser les freins liés aux coûts et aux contraintes. Contrairement aux objectifs fixés à la suite de l'évaluation intermédiaire, le Parc n'a pas réellement investi ce sujet.



3.3.6. | Synthèse AFOM

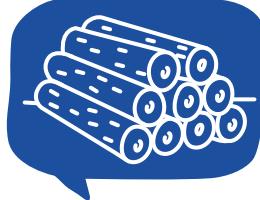


Forces	Faiblesses
<p>Le territoire</p> <p>Une filière lait, avec notamment 4 AOP, dynamique avec un bon niveau de rentabilité</p> <p>Le développement du pastoralisme avec la réouverture de pâturages</p>	<p>Le territoire</p> <p>La diversification à la marge mais timide des productions</p> <p>Faible développement des circuits courts de commercialisation</p>
<p>Le Parc</p> <p>Des approches pragmatiques de la part des agents du Parc</p> <p>Des actions emblématiques démontrant leur efficacité et permettant d'élargir progressivement le cercle des «convaincus»</p> <p>Rôle d'intégrateur de différents outils et politiques publiques du Parc dans le cadre d'une stratégie visant à la fois la préservation d'une activité importante pour le territoire et la préservation des milieux</p>	<p>Le Parc</p> <p>Un équilibre difficile à trouver entre pressions économiques et préservation des milieux</p> <p>Faible présence et lent développement de l'agriculture biologique en même temps qu'une intervention limitée du Parc sur le sujet</p> <p>La Marque Valeurs Parc insuffisamment référencée et peu reconnue pour servir de levier</p> <p>Des approches du Parc nécessitant une forte présence terrain (rôle de médiateur notamment) avec des moyens humains limités</p>
<p>Opportunités</p> <p>Une demande croissante de la population pour des produits issus des circuits-courts</p> <p>Des interactions positives entre les actions et les politiques des partenaires engagés dans la charte</p>	<p>Menaces</p> <p>L'intensification de l'activité agricole notamment sur la filière lait</p> <p>Les changements globaux liés aux effets de l'activité humaine sur l'environnement (changement climatique, effondrement de la biodiversité, croissance démographique, dégradation des sols, usage intensif des ressources hydriques, raréfaction des ressources énergétiques fossiles ou minérales, pollution chimique de l'air et de l'eau)</p>

3.3.7. | Quelques recommandations

- A. Confirmer les postures actuelles du Parc dans ce domaine: médiateuse, intégratrice et pragmatique
- B. Augmenter les moyens humains du Parc sur cette thématique afin d'être en cohérence avec le besoin de présence terrain lié aux postures du Parc
- C. Accompagner les adaptations, les évolutions et la diversification pour pérenniser une agriculture rémunératrice, pourvoyeuse de biens alimentaires de qualité et locaux et agroécologique
- D. Réfléchir à une stratégie territoriale de conversion au bio avec les acteurs concernés

3.4. | Forêt et filière bois



3.4.1. | Le contexte territorial et son évolution

La forêt du Parc naturel régional du Haut-Jura est un **élément essentiel du territoire**. Elle représente une part importante de l'économie locale et du paysage et joue un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et des écosystèmes. Entre 2010 et 2020, les surfaces forestières ont diminué de 0,9 % pour passer de 149 224,5 ha (2010) à 147 886 ha (2020) ; évolution somme toute peu significative. Ainsi, en 2020, les forêts représentent 61,9 % du territoire du Parc.

À titre de comparaison, les forêts occupent 22,8 % de la superficie totale de la France. À l'échelle régionale, cette proportion s'élève à 31,3 % en Auvergne-Rhône-Alpes et à 31,0 % en Bourgogne-Franche-Comté. La part du territoire occupée par les forêts dans le Haut-Jura se situe donc nettement au-dessus de la moyenne nationale et représente près du double des valeurs observées dans les régions d'appartenance du Parc.

Elle est composée de trois essences principales : l'épicéa commun, le sapin pectiné et le hêtre commun. Le gradient altitudinal et l'exposition sont des facteurs importants pour la répartition des typologies de végétation. Les peuplements forestiers sont à 46% résineux, à 28% feuillus et à 26% mixtes. La forêt du Haut-Jura est aussi caractérisée par sa richesse en termes de biodiversité. Elle abrite de **nombreuses espèces et des habitats naturels particuliers** comme la pessière sur lapiaz ou les tourbières boisées. Parmi les espèces emblématiques présentes dans la forêt, peuvent être citées le Lynx boréal, le Grand Tétras, la Chouette de Tengmalm, la Chevêchette d'Europe et le Pic tridactyle. Cette biodiversité implique que des zonages réglementaires soient mis en place pour la protéger : Réserves Naturelles Nationales et Régionales, sites Natura 2000, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, Réserve Biologique...

Quelques données contextuelles



Surface:

- » 147.886 ha de forêt en 2020, soit une diminution de 0,9 % par rapport à 2010
 - » 61,9 % du territoire en surface boisée en 2020
- Dont 51.660 hectares
- dans les zones de protection ou d'inventaire (arrêtés préfectoraux de protection de biotope et Natura 2000)**

Dont 90.000 hectares

de forêts d'altitude à enjeux dont 36 200 hectares de forêts d'altitude classés en Natura 2000, soit 30% de la surface forestière du Parc

Espèces:

- | | |
|-----|--------------------------|
| 46% | Résineux |
| 28% | Feuillus |
| 26% | Feuillus-résineux |

Forêt avec document de gestion durable sur la partie de Bourgogne Franche-Comté du Parc:

- | | |
|----------|-------------------------------|
| Privée | 13.304 ha soit 16,38 % |
| Publique | 100% |

Activité économique:

- | | |
|-----------------------|--|
| 68.000 m ³ | de sciage mobilisés pour 19 ETP (en 2010) |
| 88 | établissements «travail en forêt» en 2010 (source INSEE-CLAP) |

Par sa superficie et la qualité de sa ressource, **la forêt constitue également une composante importante de l'économie locale**. Une filière est en place pour la valorisation des bois résineux. Les savoir-faire (tournerie, lutherie, marqueterie, ...) sont multiples et mettent en avant la richesse de la culture locale. La valorisation du bois feuillus est pour sa part tournée majoritairement vers le bois énergie. La forêt offre également de multiples opportunités de loisirs et de découvertes. Elle est ouverte à la pratique de diverses activités en fonction de la saisonnalité.

Ainsi, **la forêt constitue une réponse à des enjeux plus globaux** du fait de sa contribution au maintien de la biodiversité, de sa capacité à offrir une matière première renouvelable et de son apport dans les cycles globaux du carbone, de l'eau et de l'air. Dès lors, l'objectif est de mettre en œuvre une gestion multifonctionnelle de la forêt.

Bien que de manière moindre qu'en France métropolitaine (75% de forêt privée), la forêt privée est majoritaire sur le territoire du Parc (60%) constituant une complexité pour la gestion et l'exploitation. Des efforts sont poursuivis pour une gestion plus collective permettant de prendre en compte plus facilement l'enjeu de protection des milieux. La forêt publique est quasi exclusivement communale. Encore aujourd'hui, les communes du Haut-Jura comptent dans leur budget une part importante de revenus provenant de la ressource forestière. Le facteur climatique impacte dorénavant fortement les écosystèmes forestiers et nécessite d'en repenser tous les usages. Le modèle résineux et futaie jardinée appliquée depuis deux siècles dans le Haut-Jura est menacé. La préservation des fonctionnalités écologiques et l'accompagnement de l'évolution des peuplements sont les priorités pour maintenir une ressource forestière durable.

Les enjeux

La **multifonctionnalité des forêts du Haut-Jura**, en intégrant les impacts des changements globaux¹, est un des enjeux principaux à relever par le Parc dans le cadre de sa Charte. Cela signifie qu'il s'agit de veiller à une gestion équilibrée de l'ensemble de ses fonctions: production de bois, préservation de la biodiversité, rôle d'espace de loisirs, services écosystémiques (dont en tant que puits de carbone). Par ailleurs, il s'agit pour leur avenir de tendre vers **des forêts plus résistantes et résilientes face au changement climatique**. La diversification des essences d'arbres présentes dans les peuplements forestiers en est un levier.

¹ liés aux effets de l'activité humaine sur l'environnement (changement climatique, effondrement de la biodiversité, croissance démographique, dégradation des sols, usage intensif des ressources hydriques, raréfaction des ressources énergétiques fossiles ou minérales, pollution chimique de l'air et de l'eau)

3.4.2. | Rappel des principales orientations de la charte

La question de la forêt est prise en compte, en premier lieu, dans la 3^{ème} vocation de la charte 2010- 2025 : «Un territoire qui donne de la valeur à son économie». Ainsi, le Parc agit sur la forêt à travers une promotion des dynamiques de gestion et d'exploitation forestière respectueuses des équilibres forestiers dans le cadre de sa stratégie d'actions sur la période 2014-2022.

Toutefois, les problématiques liées à la forêt sont nombreuses et croisent la seconde vocation de la charte «un territoire responsable de son environnement» qui prend en compte les enjeux liés au changement climatique et ceux liés à la protection de la biodiversité.

Deux mesures déclinent cette 3^{ème} vocation :

- 3.1.2 Promouvoir les dynamiques de gestion et d'exploitation forestière respectueuses des équilibres forestiers
- 3.2.2 Transformer la ressource forestière en potentiel économique

Lors du bilan de mi-parcours, 2 objectifs stratégiques ont été définis en lien avec la multifonctionnalité des forêts :

- **Objectif 1:** maintenir la multifonctionnalité des forêts du Haut-Jura en intégrant les impacts du changement climatique; le but étant d'encourager et d'accroître le nombre d'acteurs de la filière engagés dans une sylviculture multifonctionnelle et durable et de tendre vers des forêts plus résistantes et résilientes face au changement climatique.
- **Objectif 2:** accompagner les démarches de valorisation de la ressource forestière en utilisant son potentiel de développement dans le cadre des filières courtes; le but étant d'accroître le nombre de productions qui valorisent les qualités et les spécificités des bois du massif.

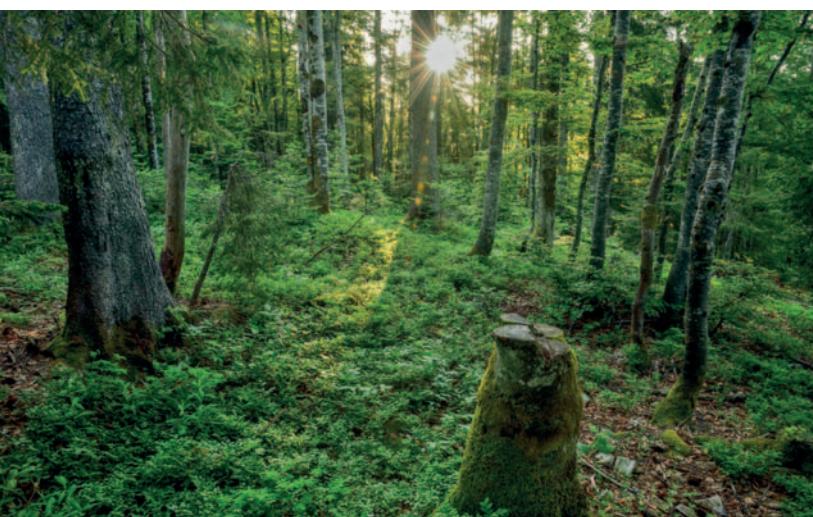
3.4.3. | Les principales réalisations et résultats produits dans le cadre de la mise en œuvre de la charte

Au regard de ces enjeux, des actions prioritaires ont été engagées telles que:

- **L'incitation faite aux propriétaires et gestionnaires d'intégrer les actions en faveur de la multifonctionnalité** dans leur gestion. 9 démarches avec objectifs d'intégration de la multifonctionnalité dans la gestion forestière ont ainsi été mises en place. Ces réalisations ont conduit à une évolution du nombre de contrats et de la surface ou des engagements en faveur de la biodiversité (contrat Natura 2000, clauses Tétras). 9 contrats Natura 2000 visant à maîtriser le développement du hêtre et créer des clairières et 6 contrats Natura 2000 « îlots » ont ainsi été signés. En parallèle, 27 propriétaires et gestionnaires se sont portés candidats aux SylvoTrophées entre 2017 et 2021.
- **Le pilotage des actions de médiation en faveur de la conciliation des usages** a permis le développement de 9 outils de médiation : tels le marteloscope ou le maraudage. Ces outils créés par le Syndicat mixte sont utilisés par de nombreux autres acteurs: les gestionnaires de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura ou d'autres Parcs naturels régionaux, des associations de protection de l'environnement comme le Groupe Tétras Jura, des organismes forestiers comme l'Office National des Forêts, des structures du monde du tourisme comme les Grandes Traversées du Jura ou encore l'Espace Nordique Jurassien.

Le 2^{ème} objectif défini à l'issue de l'évaluation à mi-parcours a fait l'objet de 2 actions principales:

- L'animation de **la concertation au sein de la filière pour favoriser le lien amont – aval** concrétisée par 3 démarches territoriales sur la filière forêt-bois: le Plan d'Approvisionnement Territorial en bois-énergie, la démarche «de la forêt à la filière bois : horizon 2022» ayant permis l'implication de 150 à 200 acteurs.
- L'appui à des actions de **valorisation du bois issu des circuits courts dans la construction** se traduisant par le soutien à 24 projets recourant au bois issu des circuits courts (construction, réhabilitation, énergie). Ces projets ont permis d'expérimenter des méthodes pour recourir à la ressource locale. Un recueil de fiches a été réalisé pour restituer le plus largement possible les enseignements de ces projets.





L'accompagnement des projets de construction en bois local

Le Syndicat Mixte du Parc souhaitait continuer à accompagner les projets de construction publique valorisant le bois local, dans la lignée du programme Leader précédent, afin de renforcer la dynamique créée autour de ce sujet. L'objectif à long terme était de simplifier le processus d'accompagnement des projets et de favoriser l'appropriation de cette approche par le territoire et les acteurs concernés.

La démarche:

- En phase de programmation, encourager les maîtres d'œuvre à systématiquement envisager l'utilisation de la ressource locale, en tenant compte des avantages en termes de développement local, de qualité architecturale et de performance énergétique.
- En phase de conception, promouvoir l'acceptation du recours au bois local par les professionnels de la maîtrise d'œuvre et les aider à devenir experts dans cette démarche. Cela implique de développer des expériences démontrant les capacités techniques des bois locaux et l'existence d'un réseau d'entreprises locales et régionales capables de répondre aux attentes des architectes sur des projets variés. Pour les projets publics,

il s'agit d'aider les maîtres d'œuvre dans la définition des modalités de mise en œuvre du bois local et organiser la consultation des entreprises en fonction des modalités choisies. Cela implique également de demander aux entreprises de mettre en œuvre une organisation permettant de garantir la traçabilité des bois.

- En phase de travaux, renforcer les liens entre les acteurs en amont et en aval de la filière bois construction, notamment les scieurs et les charpentiers, pour favoriser des partenariats durables qui apporteront une valeur ajoutée au territoire. Les projets accompagnés devaient répondre à divers enjeux identifiés dans le Parc du Haut-Jura, tels que la densification urbaine, l'amélioration du cadre de vie, la rénovation énergétique des bâtiments et la création de nouvelles formes d'hébergement. Ces projets devaient également présenter une architecture de qualité et privilégier les filières courtes, en particulier le bois local, tout en visant des performances énergétiques élevées.

Valeur ajoutée du Parc:

Mobilisation des acteurs / assistance technique auprès des porteurs de projets / coordination / Financement



QUELQUES INDICATEURS DE RÉALISATION



Multifonctionnalité:

- **9 démarches** avec objectifs d'intégration de la multifonctionnalité dans la gestion forestière: SylvoTrophée / Marteloscope / PNA Grand Tétras / Life Forêt altitude / Stage Trame vieux bois / Conventions cadres avec l'ONF / Restor'Tetras / Etude scolytes / Plan Tétraonidés du département de l'Ain
- **9 outils de médiation** développés (marteloscope, maraudage, jeux forêt, exposition SylvoTrophée, exposition forêt climat, brochure sylvotrophée, 2 vidéos SylvoTrophée)
- **744 journées de maraudage et 33.704 personnes contactées** par les maraudeurs entre 2015 et 2022

Appui à la filière bois locale:

- **45 projets** de construction
- **83 chaufferies bois** accompagnés par le Syndicat mixte recourant à l'utilisation du bois issus des circuits courts
- **24 projets réalisés** par le Syndicat mixte et ses partenaires recourant au bois issu des circuits courts (construction, réhabilitation, ENR)

Prise en compte du changement climatique:

- **7 projets portés** par le Syndicat mixte sur les effets du changement climatique sur les forêts:
 - » **2011**: cartographie des sols
 - » **2014**: suivi temporel Oiseaux Massif du Risoux
 - » **2015**: vulnérabilité forêt – changement climatique
 - » **2018**: observatoire forêt – changement climatique
 - » **2019-2020**: projet Life Forêts d'altitude
 - » **2020-2021**: Etude scolytes
 - » **2022**: stratégie climat / stratégie forêt



3.4.4. | Les engagements pris et réalisés par les partenaires

L'État s'engageait à consulter systématiquement le Parc pour avis sur l'ensemble des projets de desserte. Il veille, lors de l'attribution des aides à ce que les projets soient conformes aux dispositions des schémas directeurs de desserte.

Réalisations: Concertation et lien entre le Parc et les services de l'Etat même s'il manque un cadre avec les schémas directeurs

Les Régions et les Départements s'engageaient à soutenir les actions d'animation multifonctionnelle en faveur de la forêt et à accompagner la réalisation des investissements.

Les Communes et les intercommunalités s'engageaient à participer aux démarches territoriales visant à mobiliser et valoriser la ressource bois, à privilégier l'utilisation du bois (pour la construction et l'énergie) dans les projets relevant de leurs compétences. Elles s'engageaient également à intégrer autant que faire se peut les solutions proposées par le Plan d'Aménagement Territorial (PAT) à l'échelle du Haut-Jura.

Réalisations: Les collectivités accompagnées des services du Parc et des COFOR se sont engagées dans des démarches de valorisation du bois en circuit court : projets constructifs, réalisation de plateforme de stockage bois énergie, auto approvisionnement des chaufferies publiques.

Les organismes tels que le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière), les Chambres d'Agriculture et l'ONF (Office National des Forêts) s'engageaient à informer et conseiller les propriétaires forestiers sur les pratiques de gestion durable. A encourager également la mise en place de documents de gestion durable tels que les plans de gestion volontaire, les plans simples de gestion et les codes de bonnes pratiques sylvicoles. Ils s'engageaient à soutenir la certification des pratiques forestières pour améliorer la commercialisation du bois et garantir une gestion durable des ressources et à mener des recherches et expérimenter des approches de gestion adaptées aux changements climatiques. Ils devaient également travailler en collaboration avec le Parc pour élaborer des schémas directeurs de desserte et mettre en œuvre des projets intégrant toutes les fonctions de la forêt en collaboration avec les gestionnaires forestiers.

Réalisations: Les propriétaires forestiers privés ont expérimenté des démarches de coopération en faveur de la gestion durable et pérenne des forêts : fruitière forestière, Les politiques de soutien sectoriel développées en faveur de la forêt privée répondent aux objectifs de mobilisation des bois : plan de développement de massif, restructuration foncière, ASA, etc. Les actions de promotion collective « sapins du Jura » engagées dans le cadre de l'interprofession et les études techniques conduites sur les propriétés des bois (séchage du sapin, etc) participent à la reconnaissance des spécificités de la filière et renforce son positionnement sur les marchés de demain. L'organisation par les COFOR de formations à destination des élus des communes forestières (travaux forestiers, aménagements, ...) favorisent l'intégration des enjeux forestiers dans les politiques communales. La gestion forestière multifonctionnelle sous forme de futaie jardinée pratiquée par l'ONF répond aux attentes des communes.

3.4.5. | La réponse aux questions



Les enjeux du changement climatique ont-ils été pris en compte par les acteurs de la filière et les usagers de la forêt ? Quelles actions y ont contribué ?

Les conséquences du changement climatique sur la forêt font l'objet de 2 positions différentes; l'Office National des Forêts (ONF) considérant que la rapidité du phénomène ne laisse pas de temps suffisant aux écosystèmes pour s'adapter et qu'en conséquence il faut amener des espèces qui vont s'adapter (les exotiques) alors que le Parc considère plutôt que la forêt va s'adapter par le phénomène de la régénération naturelle. Pour l'Adefor représentant les propriétaires de la forêt privée, seules les contraintes réglementaires sont à prendre en compte sans position arrêtée sur le sujet.

Les positions peuvent donc être antagonistes dans certains cas rendant l'exercice de définition d'une stratégie climat et forêt relativement difficile pour le Parc. Malgré cela, le suivi des effets du changement climatique sur les milieux forestiers a été pris en compte via différents projets portés par le Parc ; certains visant à améliorer la connaissance du phénomène (diagnostic de la vulnérabilité des peuplements forestiers, suivi temporel des oiseaux dans le massif du Risoux, mise en place d'un observatoire forêt-climat).

Des actions concrètes ont également porté sur la recherche d'un dispositif de lutte contre le scolyte et la rédaction d'un projet Life pour les «Forêts d'altitude». Sur ce dernier, en 2020, le Parc et plusieurs partenaires (CNPF, INRAE, Groupe Tétras Jura et Réserve Naturelle Nationale de la Haute-Chaîne) ont travaillé à l'élaboration d'un projet de conservation d'ampleur avec comme cible, les forêts d'altitude et leur biodiversité exceptionnelle. Des actions de connaissance, de conservation, de suivi et de sensibilisation ont ainsi été

conçues pour les préserver. Malgré le fait que le projet n'a pas été reconnu pour être pris en charge par des financements Life, les partenaires initiateurs ont poursuivi la démarche en 2021 en conduisant différentes actions dont des états des lieux et diagnostics: identification de la trame vieux bois, signature de conventions partenariales (ONF, COFOR), travaux en faveur de l'habitat du Grand Tétras, réflexion sur la mise en place de zones de quiétudes.

Plusieurs actions sur l'observation et le suivi ont donc été mises en place mais peu d'actions opérationnelles s'en sont suivi notamment en raison du manque de moyens (ex. sur les scolytes). Or, la situation est préoccupante et les actions ou les mesures sensées y répondre ne sont pas totalement adaptées ou insuffisantes notamment pour les propriétaires privés qui représentent la plus grosse partie de la surface (ex. actions communes de sensibilisation entre Adefor, le Parc et Jura Nature Environnement ou les mesures de l'Etat qui s'adressent plutôt aux grands propriétaires en raison de la complexité du montage des dossiers). De plus, la régénération (futaie jardinée) largement utilisée dans le massif n'est pas éligible aux aides.

La question de la prise en compte du changement climatique par des actions opérationnelles et permettant de toucher différentes catégories de propriétaires semble encore un enjeu important.

Les actions conduites dans le cadre de la charte ont-elles contribué au fonctionnement de la filière bois ?

La mesure «3.2.2 Transformer la ressource forestière en potentiel économique» de la charte et le 2^{ème} objectif prioritaire dans le domaine de la forêt visé à la suite de l'évaluation intermédiaire portaient sur le soutien aux démarches de valorisation de la ressource forestière dans le cadre de filières courtes.

En 2010, le Parc du Haut-Jura, en lien avec les Communes Forestières (COFOR), a fait réaliser un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) sur son territoire. Celui-ci a été conduit de façon à répondre aux objectifs fixés par la charte du Parc en matière de structuration de la filière bois énergie. Le PAT a ainsi permis de mettre en parallèle les consommations du moment et futures (à court terme) et la ressource mobilisable. Le PAT a donné également les informations nécessaires afin de définir les équipements communs (plates-formes, hangars, etc.) à mettre en place pour assurer la sécurité de l'approvisionnement et la mutualisation des différentes sources de bois (forêts publiques, forêts privées, industriels du bois, agriculteurs) à l'échelle du territoire. Il a enfin constitué un outil remis aux décideurs du territoire et maîtres d'ouvrage pour envisager les

investissements nécessaires en amont pour une mobilisation des bois accrue et une logistique optimisée.

Les impacts de ces actions sur le développement de la filière sont cependant difficiles à apprécier. Ainsi, la quantité de bois coupé dans le Haut-Jura était, en 2010, d'environ 68.000 m³ de bois, celle de bois scié s'élevait à 60.074 m³, on en déduit donc à priori qu'une partie de l'activité de première transformation du bois se déroulait bien localement. Par ailleurs, en 2022, on compte 123 entreprises au sein du Parc (sur le territoire Bourgogne Franche-Comté), selon la base de données Fibois. Parmi ces entreprises, on trouve 41 activités de deuxième transformation, 26 entreprises liées au bâtiment et à la construction, 19 entreprises spécialisées dans les travaux forestiers et 16 entreprises dans les domaines de l'architecture, du design et des bureaux. Même si ces données devront être confirmées sur une échelle de temps plus longue, elles font apparaître une évolution à la baisse du nombre de structures au sein de la filière mais aussi une diversité des activités qui y sont présentes.

Les enjeux économiques, environnementaux et sociaux liés à la forêt ont-ils été pris en compte de manière équilibrée par les acteurs de la filière ? En quoi le Parc (Syndicat mixte et partenaires) y ont-ils contribué ?

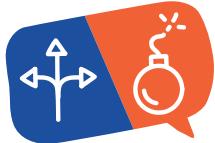
La filière est structurée mais dans une situation difficile: niveau de rémunération des exploitants, contrats avec les entreprises de transformation difficiles pour certains exploitants bûcherons, rapport défavorable entre le prix du bois vert et celui bois sec (rapport de 1 à 5 environ), faible valorisation du bois du Jura, image des métiers du bois et manque d'attractivité... Les enjeux sont donc de natures différentes; le Parc ne pouvant agir que sur certains d'entre eux et pas forcément sur les plus impactants pour la filière car dépendant du fonctionnement économique de la filière.

3.4.6. | Synthèse AFOM



Forces	Faiblesses
Le territoire	Le territoire
La forêt représente une part importante du territoire	Propriété forestière morcelée (taille moyenne = 2 à 3 ha en plusieurs parcelles)
La multifonctionnalité de la forêt	Les pressions sur la forêt sont nombreuses et insuffisamment prises en compte de manière globale
Biodiversité importante	
Composante importante du territoire en termes écologique, économique, social	Un système d'acteurs complexe aux enjeux très différents: exploitation, conservation, services écosystémiques, régénération, loisirs... conduisant à un équilibre précaire de la forêt
Nombreux acteurs en présence représentant des fonctions différentes	
Le Parc	Le Parc
Des enjeux multiples traités par le Parc au regard de ses différentes fonctions	Problème du positionnement du Parc (animateur du système local ou acteur gestionnaire ?)
Un acteur ayant des rôles et des interventions variés: pilotage stratégique, maître d'ouvrage, gestionnaire d'aires protégées, médiateur entre les acteurs des différentes fonctions de la forêt, veille sur la biodiversité	Eclatement des rôles et des interventions sur plusieurs thématiques traitées par le Parc
	Pas d'agent affecté intégralement à l'animation des actions sur la forêt à l'échelle du Parc
	La diversité des missions des agents affectés du Parc; certaines pouvant être perçues comme contradictoires (pilotage de démarches stratégiques, animation Natura 2000, Grand Tétras, sensibilisation...)
	Peu de partage d'informations, de co-construction et de coanimation de projets entre acteurs conduisant à des approches n'intégrant pas suffisamment l'ensemble des enjeux et des fonctions de la forêt
	Manque de données et d'un système d'observation partagé à l'échelle du Parc
	Manque de moyens affectés aux actions nécessaires pour prendre en compte les impacts du changement climatique
	Des leviers d'actions peu importants pour agir sur le fonctionnement de la filière au niveau local





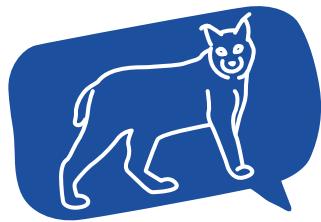
Opportunités	Menaces
Le développement du biosourcing	Manque d'eau produisant de multiples effets Perte de surfaces boisées Modification des peuplements (disparition progressive des épicéas et des hêtres) Forêt plus présente dans certains paysages : végétation de cordons boisés ; enrichissement des Combes Jurassiennes Diminution des acteurs de la filière Actions contradictoires entre les acteurs du fait d'un manque de coordination prenant en compte tous les enjeux

3.4.7. | Quelques recommandations

- A.** Préciser la stratégie du Parc sur la forêt au regard de ses différentes fonctions et de ses enjeux actuels
- B.** Faire des impacts du changement climatique un des enjeux majeurs à traiter par la stratégie du Parc et des acteurs de la forêt jurassienne
- C.** Clarifier le positionnement des interventions du Parc au regard des acteurs en présence et d'une stratégie précisée
- D.** Accompagner l'ensemble de la filière dans les adaptations, évolutions à mettre en œuvre



3.5. | Milieux naturels et biodiversité



3.5.1. | Le contexte territorial et son évolution

La préservation de la biodiversité et des milieux naturels est un enjeu majeur globalement et particulièrement sur un territoire de Parc reconnu comme aire protégée dans la nouvelle stratégie nationale des aires protégées. Le territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura a été classé pour la qualité de son patrimoine naturel et notamment la grande qualité de sa nature dite «ordinaire» et de nombreux espaces naturels remarquables permettant la présence de nombreuses espèces remarquables protégées. Le territoire du Parc est également constitué de milieux diversifiés (forestiers, agropastoraux, aquatiques, humides et rupestres) à forts enjeux biologique et climatique (séquestration carbone). La forêt qui occupe deux tiers de la surface du territoire constitue sa première richesse écologique. Les milieux naturels ouverts que sont les tourbières, les pelouses, les prairies de fauche et pâtures, les lacs et les falaises, offrent quant à eux une diversité d'habitats pour de nombreuses espèces; 36% du territoire du Parc étant inscrit en tant que site Natura 2000.

Par ailleurs, le territoire offre un large éventail de continuités écologiques qu'il convient de maintenir face à la menace de coupures liées à l'urbanisation, aux infrastructures ou au changement d'affectation des sols.

Les enjeux

Le territoire est donc confronté à deux enjeux majeurs : d'une part, assurer la préservation de la richesse de ces milieux et d'autre part, veiller à agir sur les comportements de ses différentes composantes (acteurs économiques, collectivités, administrations, habitants) afin de réduire le plus possible les pressions sur ces milieux.

Quelques données contextuelles



Artificialisation:

De 2009 à 2019,

- » **561 ha artificialisés** soit 56 ha par an soit 0,2% du territoire artificialisé sur la période
- » **+7,6 % d'habitants** sur la période
- » **300 ha de zones humides perdues** de 2010 à 2020 (-12,2 %)

Protection:

- » 21 sites Natura 2000 représentant 65.000 ha, soit **36% du territoire en site Natura 2000**
- » **2 Réserves Naturelles Nationales**
- » **2 Réserves Naturelles Régionales**

Biodiversité:

- » **768 km** de linéaires de haies en 2021

Grand Tétras:

Aire de répartition

2010 **36 414 ha**

2021 **40 127 ha**

Population adulte

2010 **340**

2021 **278**

3.5.2. | Rappel des principales orientations de la charte

Les problématiques liées aux milieux naturels et à la biodiversité s'inscrivent dans la seconde vocation de la charte 2011-2025 «un territoire responsable de son environnement» et dans son axe 2.1 : «Développer une gestion du territoire respectueuse des patrimoines naturels».

Outre l'acquisition et la mise à disposition des connaissances naturalistes, la gestion du territoire respectueuse des patrimoines naturels suppose la préservation des espaces naturels remarquables constituant la priorité du Parc sur cet axe. Cela implique également l'établissement ou la préservation d'un réseau dense d'interconnexions à échelles multiples entre les milieux. Relever cet enjeu nécessite également la maîtrise et l'organisation de la fréquentation humaine en particulier touristique, sportive et de loisirs sur certains espaces extrêmement attractifs en lien avec d'autres orientations du Parc.

Cette orientation se décline dans les sept mesures suivantes :

- 2.1.1 Poursuivre et organiser la mise en œuvre d'un programme d'acquisition des connaissances
- 2.1.2 Gérer les populations d'espèces sauvages du territoire
- 2.1.3 Préserver et gérer les espaces naturels remarquables; mesure considérée comme prioritaire
- 2.1.4 Préserver et maintenir les continuités écologiques, bases de la trame verte et bleue
- 2.1.5 Préserver la biodiversité ordinaire en milieux urbain et rural
- 2.1.6 Maîtriser la fréquentation des espaces naturels du territoire
- 2.1.7 Expérimenter et développer des techniques de gestion alternatives des milieux naturels

A la suite de l'évaluation à mi-parcours, 5 objectifs stratégiques ont été définis afin de renforcer les actions sur les milieux et les espèces :

- **Objectif 1:** Poursuivre le travail et la priorité donnée aux espaces naturels remarquables.
- **Objectif 2:** S'appuyer sur les documents d'urbanisme pour renforcer la prise en compte de la trame verte et bleue.
- **Objectif 3:** Développer des outils de valorisation des connaissances acquises et de prise de conscience des enjeux par les élus et les citoyens.
- **Objectif 4:** Préciser les enjeux de biodiversité et les priorités d'actions à 5 ans à travers un document stratégique spécifique.
- **Objectif 5:** Renforcer les partenariats avec les porteurs de projets et s'inscrire dans une logique de messages positifs et valorisants pour les acteurs économiques et de loisirs locaux.



3.5.3. | Les principales réalisations et résultats produits dans le cadre de la mise en œuvre de la charte

Pour la mise en œuvre de ces orientations, le Syndicat Mixte du Parc a réalisé de nombreuses études relatives à l'état des milieux et espèces en phase avec son rôle de suivi. Il a en complément cherché à favoriser les échanges entre les acteurs pour capitaliser les connaissances en la matière. En prolongement, il s'est investi dans la recherche et l'expérimentation de techniques de gestion alternative pour les milieux naturels, pouvant conduire à la mise au point de nouveaux outils permettant une gestion améliorée des milieux.

Au niveau opérationnel, en phase avec la priorité définie (Mesure 2.1.3 Préserver et gérer les espaces naturels remarquables), le Syndicat Mixte du Parc participe également activement à la gestion des espaces naturels remarquables. Ainsi, le Parc du Haut-Jura assure **l'animation des 21 sites Natura 2000** du territoire et la mise en place de contrats Natura 2000. Ces derniers ont permis de financer des actions en faveur des milieux et des espèces d'intérêt communautaire, notamment à des fins de préservation de vieux bois, de réouverture de milieux secs, de restauration de zones humides ou encore de maîtrise de l'évolution du hêtre en faveur du Grand Tétras. Il intervient également dans la conservation des espèces emblématiques et sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. A ce sujet, le Parc a mené plusieurs chantiers de lutte expérimentale (fauche répétée, bâche, traitement au sel) contre des espèces envahissantes (renouées, ambroisie, solidage géant) en bords de routes et de rivières.

Dans le cadre du **Plan National d'Action sur le Grand Tétras** initié en 2012 décliné à l'échelle des différents massifs, les Vosges et le Jura ont fait le choix de travailler ensemble. Pour le massif du Jura, c'est le Parc du Haut-Jura qui assure l'animation de cette déclinaison régionale Vosges-Jura du Plan national: depuis 2016 sur la rédaction du plan et depuis 2018 en matière d'animation. Terminé en 2023, ce programme a fait l'objet d'un bilan qui fait apparaître l'enjeu toujours prégnant de préservation de cette espèce. Les résultats des actions conduites n'ont pas toujours été à la hauteur des enjeux; l'objectif de stabilisation des populations n'ayant pas été atteint. Au regard du caractère multi-factoriel des causes agissant sur l'évolution de l'espèce, il faudra du temps pour agir sur ces différentes et évaluer les effets des actions conduites.

Parmi les actions mises en œuvre par le Parc, **l'accompagnement des porteurs de projets pour l'intégration de la biodiversité** et l'aide à l'instruction des dossiers présente une importance majeure. Le Syndicat mixte a ainsi instauré une relation de confiance avec des organisateurs d'activités et de manifestations sportives de pleine nature, permettant un accompagnement des projets (Transjurassienne, divers trails, équipement de falaises, course d'orientation, etc.), ceci très en amont afin de maîtriser les impacts de ces manifestations sur la biodiversité. Cependant, même si le Syndicat mixte, par le biais des porter à connaissance et des avis rendus essentiellement sur la sollicitation de l'Etat, a un rôle important, le nombre de projets sur lesquels le Syndicat mixte est sollicité est bien en deçà du total des projets sur le territoire et son intervention est souvent tardive pour permettre un dialogue avec les porteurs de projets facilitant la co-construction. La non prise en compte des avis du Parc lors des prises de décisions par les services d'instruction interroge également sur leurs causes et l'efficacité de ces avis.



ZOOM SUR UNE ACTION EMBLÉMATIQUE



La restauration de la Bienne et d'autres rivières du territoire

L'origine:

Les rivières du bassin versant de la Bienne comptent en moyenne un obstacle artificiel tous les 500 mètres de cours d'eau. Ces derniers entravent la circulation de la faune aquatique et des sédiments, ils modifient également la thermie. Ils peuvent être localement une contrainte à la nécessaire mobilité du cours d'eau. De plus, la Bienne est une rivière fortement modifiée par l'Homme (au XIXème siècle : suppression de blocs de cours d'eau à l'explosif pour laisser passer les bateliers qui déplaçaient les arbres coupés à destination de Lyon ; barrages comme celui d'Etables en 1930 ; au XXème siècle : construction de digues, ponts, seuils pour les usines...).

Le programme:

Le Parc, en tant qu'acteur, GEMAPI et Natura 2000, sur un bon nombre des cours d'eau de son territoire, s'est engagé au côté de nombreux partenaires, dans des programmes de restauration de rivières dans et hors du bassin versant de la Bienne. D'abord essentiellement impliqué sur l'amélioration de la qualité des eaux et l'entretien des cours d'eau (ripiens, embâcles...), il a aujourd'hui étendu son champ d'intervention sur le fonctionnement hydraulique et morphologique des rivières, convaincu que le bon état des eaux, conditionné par une multitude de facteurs, passe par des efforts et des améliorations également à ce niveau.

À titre d'exemple, récemment des travaux ont été mis en œuvre en 2022 à Lavancia, impliquant notamment le démantèlement des protections des berges et la restauration du champ d'expansion de crue.

Valeur ajoutée du Parc:

Assistance à maîtrise d'ouvrage / Maîtrise d'œuvre / Financement



QUELQUES INDICATEURS DE RÉALISATION



Suivi de l'état de conservation:

- 131 études réalisées de connaissance de la biodiversité et de son fonctionnement (de 2010 à 2020):
 - 24 sur les oiseaux dont 9 sur le Grand Tétras, 6 sur les mammifères, 10 sur les amphibiens, 6 sur les poissons, 35 sur les insectes, 22 sur la flore, 12 sur le fonctionnement aquatique, 5 en lien avec la sylviculture, 7 en lien avec l'agriculture, 22 sur les zones humides et lacs et 20 pour la gestion de sites

Restauration et maintien des milieux:

- 16 chantiers de maintien ou de restauration de la fonctionnalité des milieux naturels accompagnés ou mis en place par le Syndicat mixte conduisant à 71 ha de réouverture de milieux naturels

Accompagnement de projets:

- 447 porter à connaissance en matière de compatibilité de projets avec la préservation de la biodiversité
- 100 avis rendus sur des projets, notamment 10 concernant des activités et manifestations sportives de pleine nature conduisant à des modifications accompagnées par les équipes du Syndicat mixte pour une meilleure prise en compte de la biodiversité de 4 projets : Grimpe d'Arbre, GTJ, Echappée Jurassienne, Geotrek

3.5.4. | Les engagements pris et réalisés par les partenaires

Sur cette thématique, certains engagements réalisés n'ont pu être recensés ; seuls les engagements identifiés apparaissent donc ci-dessous.

L'Etat s'engageait à:

- » des échanges réguliers avec le Parc concernant les études et suivis à définir et à lancer, les connaissances à solliciter, les rapports d'études naturalistes à partager,
- » soutenir techniquement et financièrement le Parc dans la mise en œuvre de Natura 2000,
- » permettre au Parc de siéger dans les instances de gestion des Réserves Nationales et de le tenir informé le plus en amont possible des protections réglementaires qu'il envisageait de mettre en œuvre sur le territoire,
- » conditionner les projets de développement au maintien des continuités écologiques,
- » solliciter son avis sur toutes les manifestations soumises à une démarche administrative.

Réalisations: Partenariats réguliers du Parc avec les services de l'Etat sur différents projets restauration ou de conservation,
L'Etat a cofinancé des études via la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Les Départements s'engageaient à travailler en collaboration avec le Parc, en l'associant aux Plans départementaux et à certaines étapes des démarches et à le tenir informé des projets lancés qui concernent son territoire, notamment sur les sujets des axes de circulation dont ils ont la charge.

Réalisations: Les Départements sont engagés de manière importante dans le développement de leur réseau d'Espaces Naturels Sensibles ; 8 ont été labellisés sur le Parc entre 2011 et 2016.

Les Régions s'engageaient à s'appuyer sur le Parc pour asseoir et expérimenter leurs politiques environnementales, à soutenir les actions du Parc sur l'environnement et à l'associer sur les projets structurants dont ils ont la responsabilité et à relayer la communication du Parc. Elles devaient également favoriser les échanges entre les acteurs pour éviter la perte de données (programmes concertés d'acquisition de données et de suivis, échanges d'informations, mise à disposition pour le plus grand nombre).

Réalisations:	<p>Les Régions et l'Etat ont élaboré les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique et soutiennent de nombreuses initiatives en faveur de la connaissance, de la restauration ou de la préservation de la Trame Verte et Bleue,</p> <p>Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a classé en réserve naturelle régionale (RNR) le site des tourbières du Bief du Nanchez, situé sur les communes de Nanchez et de Grande-Rivière Château, dans le département du Jura. Le site comporte des habitats naturels variés accueillant de nombreuses espèces dont certaines sont protégées au niveau européen. Par arrêté du 27 janvier 2022, le PNR du Haut-Jura a été désigné gestionnaire de la RNR. La convention de gestion entre la Région et le PNR du Haut-Jura a été signée le 06 juillet 2022.</p> <p>Le même Conseil régional a soutenu des programmes scientifiques portés par différentes structures (ex. Programme transfrontalier R-PETOS (reptiles et amphibiens) de la LPO, suivi de l'état de conservation des pelouses sèches, analyse de la génétique de la population jurassienne de grand tétras, actions de connaissance et de sensibilisation sur les pollinisateurs par l'association des amis de la réserve de Remoray...).</p>
----------------------	---

Les Communes et intercommunalités s'engageaient à établir une communication avec le Parc pour définir, partager et diffuser des programmes d'acquisition de connaissances et des suivis, contribuer à leurs financements et faciliter l'utilisation des données recueillies. Ils s'engageaient également à contribuer à la mise en œuvre des actions environnementales du Parc sur leur propriété. Dans leurs documents d'urbanisme et leur politique d'aménagement, à maintenir des sites en zones naturelles et à préserver les espaces naturels les plus sensibles en limitant toutes modifications anthropiques et opérations d'aménagements (touristiques, sportifs, de loisirs).

Réalisations:	<p>Travail d'amélioration de l'accès à certains sites très fréquentés en canalisant la fréquentation et en offrant des outils de sensibilisation adaptés et de qualité,</p> <p>La communauté d'agglomération du Pays de Gex a élaboré, en partenariat avec plusieurs structures dont le Parc et des collectivités suisses, deux contrats Verts et Bleus destinés à permettre la restauration et la préservation de corridors écologiques.</p> <p>Plusieurs communes ont revu leur façon de fleurir les espaces publics en recourant à des mélanges sauvages, en donnant priorité aux espèces vivaces, en bannissant tous les produits phytosanitaires...</p> <p>Plusieurs ruchers partagés et ruchers écoles ont été installés sur des communes, offrant ainsi un lieu de découverte et de sensibilisation aux enjeux de préservation des abeilles et de la biodiversité au sens large.</p>
----------------------	---

3.5.5. | La réponse aux questions

Quatre questions d'évaluation ont été posées par l'instance d'évaluation de la charte auxquels des éléments de réponses sont apportées ci-dessous.

Au sein du Parc, constituant en lui-même une aire protégée depuis 2020, certains espaces ont-ils fait l'objet d'actions particulières en matière de gestion et de protection de la biodiversité ?

Plusieurs actions ont été conduites préfigurant la qualité d'aire protégée du Parc du Haut-Jura.

Au-delà de l'animation des 21 sites Natura 2000 et des actions de restauration des rivières dont la Bienne (cf. ci-dessus), parmi les actions engagées par le Parc, la réalisation de chantiers de maintien ou de restauration de la fonctionnalité des milieux naturels a été significative. Le Syndicat mixte a participé à 16 chantiers de réhabilitation des milieux et a permis la réouverture de 71 hectares de zones enfrichées. Il s'agit de travaux conséquents et coûteux, qui se sont surtout concentrés sur les pelouses sèches, dont les pelouses calcaires.

De plus, en juin 2014, le Parc a répondu à un appel à projets FIBRE du ministère de l'Écologie relatif à la restauration de milieux naturels dans le cadre de la Trame Verte et Bleue. Près de 300.000€ de travaux et aménagements ont ainsi été réalisés portant sur 648 ha (surfaces travaillées et bénéficiaires secondaires) de communaux et 9 sites de pelouses. Au final, ce sont 250 ha qui ont été réouverts et aménagés parmi les milieux menacés de fermeture en raison d'une dynamique d'évolution forestière plus ou moins marquée. 19 exploitations agricoles ont été impliquées, une association et un troupeau communal l'ont été dans la gestion des surfaces.

Il reste cependant, au-delà de la restauration, la question de la gestion de ces espaces; il est difficile en effet de pallier l'absence d'activités agricoles qui contribueraient elles-mêmes à maintenir ces espaces ouverts.

D'autres chantiers pourraient effectivement être conduits au regard de l'état de certains milieux. Ce sont les moyens qui dictent en effet la capacité d'intervention du Parc et donc les espaces sur lesquels des actions particulières peuvent être conduites.

Les enjeux liés à la préservation de la biodiversité ont-ils été bien pris en compte par les activités de toutes natures sur le territoire du Parc ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

Des actions ont été réalisées portant sur plusieurs problématiques spécifiques du territoire. En dehors de l'action forte sur la préservation du Grand Tétras (voir question 2), des actions ont été conduites, pour ne citer que les récentes :

- **Sur des espèces emblématiques**, telle l'étude sur la réduction des collisions avec le Lynx sur le territoire, débutée en 2023,
- **Sur des espaces à enjeux**: grâce au soutien du programme Life Tourbières lancé en 2014 et terminé en 2021, visant à réhabiliter le fonctionnement d'un grand nombre de tourbières du massif jurassien franc-comtois, 55 tourbières réparties sur 300 hectares ont pu être réhabilitées sur 32 communes et 14 sites Natura 2000, dont 20 tourbières sur le territoire du Parc. A noter que ce programme porté par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté a fait l'objet d'un large partenariat avec le Syndicat mixte du Parc, l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, l'Association des amis de la Réserve naturelle du lac de Remoray, le Syndicat Mixte Doubs-Dessoubre et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.
- **Sur la pollution lumineuse** sur le territoire par la réalisation d'une cartographie de diagnostic dans le but d'identifier une trame noire.

Le Syndicat mixte a également participé à l'**élaboration et à la mise en œuvre de documents stratégiques** en matière de biodiversité et de fonctionnalité sous la forme de 33 contributions écrites à des documents stratégiques locaux et 8 contributions écrites à des documents stratégiques nationaux. Par ailleurs, le Syndicat mixte a participé à l'élaboration de trois PLUi et un SCoT dans le but de renforcer la prise en compte de la biodiversité et de la Trame Verte et Bleue; cette action répondant au second objectif stratégique défini à la suite de l'évaluation à mi-parcours dans la mesure où, pour assurer la fonctionnalité des milieux et leurs connexions, la coopération entre les acteurs sur la planification territoriale est nécessaire.

Dans le domaine de l'**usage à des fins de loisirs des espaces sensibles**, un indicateur réglementaire de prise en compte de la préservation de la biodiversité par les activités de pleine nature sur le territoire du Parc est suivi: le nombre d'infractions ayant fait l'objet de contraventions sur le territoire de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura par les agents de la Réserve, de l'Office Français de la Biodiversité ou la gendarmerie. Force est de constater que le niveau de cet indicateur ne fléchit pas, passant de 66 contraventions en 2011 à 68 en 2021 même s'il avait connu une certaine inflexion jusqu'en 2019. Même s'il faudrait le croiser avec l'évolution de la fréquentation de la réserve et de la pression de contrôle pour être plus précis, il semble bien que l'attention portée à la prise en compte de la biodiversité par certains usagers du territoire du Parc reste un enjeu fort.

Par contre, le nombre de porteurs de projets, dont les organisateurs d'évènements, d'activités de pleine nature (APN) qui sollicitent spontanément le Syndicat mixte en amont afin d'adapter leur projet est en forte hausse, passant de 2 en 2014 à 14 en 2021, signe sans doute d'une prise de conscience progressive de cette problématique par les acteurs du secteur.

Enfin, même si, semble-t-il, la **prise en compte de la biodiversité par le secteur agricole** progresse elle est dépendante du modèle d'agriculture dominant encore sur le territoire du Parc (cf. ci-dessus) et de facteurs externes telle la mise en place d'une Politique Agricole Commune différente. On peut donc estimer que les effets des actions conduites décrites ci-dessus sont marginaux. Cependant, le Parc, par sa posture médiate et pragmatique, a engagé un dialogue et des actions y contribuant malgré tout, notamment en associant certaines organisations professionnelles agricoles.

Dans ce domaine, le changement climatique peut aussi être un facteur déclenchant des prises de conscience de la nécessité d'agir, y compris dans l'intérêt économique des exploitations.

Peut-on estimer les impacts des actions entreprises dans le cadre de la charte (y compris les engagements des partenaires signataires) sur la protection de la biodiversité, en particulier sur les espèces pour lesquelles le territoire a une responsabilité forte ?

L'exemple le plus significatif concerne le **Grand Tétras**, espèce emblématique nécessitant des actions de conservation spécifiques, qui a fait l'objet d'attentions particulières depuis de nombreuses années dans le Massif Jurassien. La première étape a été l'interdiction de sa chasse en 1974. L'État a ensuite initié la mise en place d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope sur des massifs forestiers centraux de la population. Ces arrêtés visent principalement à protéger l'espèce de la fréquentation anthropique durant la période sensible de l'hiver et la période printanière de reproduction. La réglementation de la Réserve Naturelle Nationale permet également d'assurer un peu de quiétude aux populations de Grand Tétras de la Haute-Chaîne.

Les efforts se sont particulièrement concentrés sur l'amélioration de l'habitat du Grand Tétras. De plus, des travaux forestiers, de restauration et d'entretien des biotopes favorables au Grand Tétras ont été menés, dans le but d'augmenter leurs surfaces d'habitats favorables.

Le Syndicat mixte joue le rôle d'animateur régional du Plan national d'actions Grand Tétras, depuis 2016 sur la rédaction du plan et depuis 2018 en matière d'animation. Dans le cadre du Plan Tétraonidés du Département de l'Ain, de sa programmation annuelle et de la politique Natura 2000, le Syndicat mixte a pu piloter entre 2016 et 2020, la réalisation de travaux forestiers sur les massifs de l'Ain. Ce travail s'est appuyé sur une étude de priorisation des secteurs d'interventions réalisée en 2017 par l'ONF et missionnée par le Syndicat mixte. En continuité et bénéficiant d'une aide financière importante de l'Office Français de la Biodiversité (80% de cofinancement), le Syndicat mixte a animé le projet Restor'Tétras, en partenariat avec le Groupe Tétras Jura, pour la réalisation de travaux forestiers sur les départements du Jura et du Doubs. Au total, sur la période 2016-2022, c'est plus de 180 hectares de travaux qui ont été réalisés et qui ont permis l'amélioration d'environ 900 hectares d'habitats de l'espèce. À noter que ces travaux ont fait l'objet de débats entre les acteurs de la forêt tant au niveau de leur justification, de leur cohérence avec les activités d'exploitation que sur le rôle du Parc en la matière.

Dans le cadre de la charte des actions ciblées sur la gestion forestière sont également conduites en lien avec le Grand Tétras :

- Accompagnement des propriétaires et gestionnaires pour la prise en compte des enjeux « Grand Tétras » dans leurs choix de gestion,
- Réalisation de travaux forestiers pour la conservation d'un habitat de qualité, etc.
- Actions de protection des habitats utilisés tels que la mise en place et la surveillance des zones réglementées ou encore une sensibilisation des professionnels du tourisme afin d'éviter les pratiques impactantes pour l'espèce, etc.

Cependant, les effets limités des actions engagées dans le cadre du Plan National d'Action sur le Grand Tétras mentionnés ci-dessus ont plusieurs facteurs explicatifs notamment liés à la gestion forestière; Le Grand Tétras étant un oiseau forestier affectionnant particulièrement les forêts résineuses claires et étagées. L'augmentation du réseau de dessertes forestières avec mécanisation et création de larges dessertes forestières est un de ces facteurs explicatifs. Quoiqu'il en soit, cette situation indique sans doute la nécessité de maintenir dans le temps, voire augmenter, les moyens nécessaires à la protection de cette espèce dans le but d'atteindre les objectifs du Plan National d'Action.

La connaissance des espèces a-t-elle progressé ? Quels sont les usages de suivis scientifiques réalisés ?

La réalisation d'études visant à enrichir la connaissance sur la biodiversité et des fonctionnalités écologiques, est une part importante du travail mené au sein du Syndicat mixte. Ces études relatives aux milieux et espèces fournissent des données précieuses, permettant notamment le recensement d'espèces et l'appréhension des évolutions des populations au sein du Parc (cf. Ci-dessus “quelques indicateurs de réalisations et de résultats”).

Elles contribuent également à créer des aménagements tenant compte du patrimoine naturel et permettent des échanges d'informations entre les partenaires techniques et scientifiques intervenant sur le territoire. Malgré tout, la connaissance des espèces reste lacunaire et très dépendante du travail de bénévoles naturalistes et du renseignement des bases de données régionales.

3.5.6. | Synthèse AFOM



Forces	Faiblesses
Le territoire <p>La grande qualité de sa nature dite «ordinaire» et de nombreux espaces naturels remarquables permettant la présence de nombreuses espèces remarquables protégées</p>	Le Parc <p>Des effets des actions difficiles à mesurer tant ils sont multifactoriels</p>
Le Parc <p>L'accompagnement par le Parc des porteurs de projets pour l'intégration de la biodiversité</p> <p>Une forte reconnaissance du Parc dans l'animation et la gestion de grands programmes (Grand Tétras, Sites Natura 2000, LIFE)</p> <p>Une large gamme d'interventions et d'outils mobilisables: Accompagnement financier, porter à connaissance, conseil, concertation, réglementaire (rappel à la Loi) en interaction avec la police de l'environnement...</p>	<p>Les résultats des actions conduites sur le Grand Tétras n'ont pas été à la hauteur des enjeux; l'objectif de stabilisation des populations n'ayant pas été atteint.</p> <p>Peu d'actions sur la trame verte et bleue qui reste un sujet difficile à appréhender sur un territoire encore préservé et peu impacté à l'exception de quelques points noirs, et ce malgré le portage du SCoT du Haut-Jura</p> <p>Le nombre de projets sur lesquels le Syndicat mixte est sollicité pour avis ou pour un accompagnement est bien en deçà du total des projets sur le territoire et son intervention est souvent tardive</p> <p>Limites du rôle du Parc à une fonction de conseil en dehors de la conduite de quelques actions en maîtrise d'ouvrage: Natura 2000, Grand Tétras notamment</p> <p>Manque de prise en compte des travaux scientifiques en raison de l'absence de conseil scientifique, du manque de temps lié au nombre limité d'agents et de l'obsolescence rapide de la connaissance au regard de l'évolution rapide du climat</p>
Opportunités <p>La reconnaissance en tant qu'aire protégée dans le cadre de la SNAP 2030</p>	Menaces <p>Les changements globaux¹</p> <p>Le développement des espèces exotiques envahissantes</p> <p>Les ruptures ou dégradations des trames</p> <p>Les risques de zoonoses</p> <p>L'intensification de l'agriculture ou de la sylviculture</p> <p>Le développement de l'activité touristique «4 saisons»</p> <p>La réduction des moyens pour agir au-delà des travaux d'études et de l'animation</p> <p>Le désengagement des partenaires en raison de tensions budgétaires à venir</p>

¹ liés aux effets de l'activité humaine sur l'environnement (changement climatique, effondrement de la biodiversité, croissance démographique, dégradation des sols, usage intensif des ressources hydriques, raréfaction des ressources énergétiques fossiles ou minérales, pollution chimique de l'air et de l'eau)

3.5.7. | Quelques recommandations

- A.** Mettre en œuvre les recommandations issues de la stratégie biodiversité établie en 2017 (réseaux et milieux fonctionnels, implication des habitants dans la gestion des espaces et espèces, culture ERC...)
- B.** Renforcer la connaissance des effets du changement climatiques sur les milieux et la biodiversité afin d'anticiper les actions à conduire
- C.** Agir en priorité sur les enjeux forts liés au changement climatique, aux espèces menacées, aux pressions anthropiques
- D.** Renforcer les actions de prévention et d'accompagnement sur les projets à impacts
- E.** Mettre en place des évaluations expérimentales sur des problématiques fortes (milieux, espèces...)



3.6. | Eau, rivières et milieux humides



3.6.1. | Le contexte territorial et son évolution

Sculpté depuis des millénaires par l'érosion, le territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura présente un réseau hydrographique superficiel relativement tenu mais très repérable. Le réseau hydrographique, remarquable par sa qualité, reste toutefois majoritairement limité aux vallées, dans la mesure où, en raison du sous-sol karstique des plateaux, l'eau s'infiltra très rapidement et effectue l'essentiel de sa circulation dans des réseaux souterrains complexes.

Cette perméabilité du sous-sol induit une vulnérabilité extrême des eaux souterraines aux pollutions de toute nature (urbaines, industrielles, agricoles, sauvages) et un transfert rapide des polluants jusqu'aux sources ou résurgences, nécessitant une vigilance permanente.

Cependant, il faut noter la bonne connaissance de la qualité des cours d'eau du territoire mettant en exergue la plutôt bonne qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau mais aussi des lacs ainsi que des masses souterraines.

L'eau est une ressource clé du territoire pour de multiples usages: eau potable, agriculture (abreuvement du bétail en particulier), tourisme, industrie, défense contre les incendies, production d'énergie mais également pour les milieux naturels, les lacs, les cours d'eau, les sols des forêts, la biodiversité.

¹A relativiser au regard du caractère peu discriminant des indicateurs DCE pour les cours d'eau du Haut Jura

Quelques données contextuelles



Etat de la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eaux principaux selon les critères de la directive cadre sur l'eau¹:

Bienne	Maintien de la qualité à un bon état entre 2011 et 2021
Saine	État bon à très bon
Valserine	En très bon état et stable depuis 10 ans
Doubs	Très bon état physico-chimique État de la population des invertébrés passant du niveau moyen à très bon état en l'espace de 6 ans

Il est important de noter le caractère peu discriminant des critères de la directive cadre sur l'eau. A titre d'exemple, la pollution de la Bienne aux métaux lourds est avérée et documentée. Ces paramètres ne rentrant dans les critères DCE, ils ne sont donc pas déclassants pour la masse d'eau.

Quantité d'eau dans les cours d'eau (débits d'étiages sévères):

Entre 1980 et 2010
étiages (en particulier ceux de 10 jours consécutifs) sans augmentation significative

Entre 2010 et 2020
rupture dans ces étiages de façon assez globale ; débits moyens majoritairement à la baisse, en particulier en raison de l'augmentation de l'évapotranspiration

Mettre en œuvre des réalisations répondant aux engagements de la charte implique donc une concertation avec un grand nombre d'acteurs, pour mettre en synergie leurs compétences, pour faciliter l'identification de porteurs de projets et de(s) partenaire(s) financier(s). Cette multiplicité d'intervenants a pu constituer un frein dans la mise en œuvre de la charte. Compte-tenu de cette multitude d'acteurs et en tenant compte des documents de cadrage à l'échelle bassin, notamment le programme de mesure du SDAGE, le Syndicat du Parc a fait le choix de concentrer majoritairement ses efforts sur la restauration hydromorphologique des cours d'eau contribuant ainsi à l'amélioration de leur qualité biologique et physico-chimique, sans pour autant mettre de côté les actions directement liées à la qualité de l'eau.

Les enjeux

Malgré ce regard plutôt positif, l'eau du territoire est confrontée à plusieurs enjeux prégnants. Le dérèglement climatique impacte fortement les milieux aquatiques en raison de l'augmentation des températures estivales et de la baisse des débits, accentuant les problématiques de qualité des eaux. Sont également constatés, l'existence de cours d'eau et lacs dont les objectifs de qualité d'état écologique sont non atteints ou encore des pressions exercées sur les réservoirs, y compris biologiques ce qui est encore plus problématique, avec altération de continuité et de leur morphologie.

D'autres enjeux sont liés aux usages de l'eau, notamment lors des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes, qui induisent des conflits d'usage, une multiplication des périodes d'assec et d'étiages intenses, des pressions sur la ressource liées à la croissance démographique de pôles qui s'approvisionnent dans les lacs Haut-Jurassiens ou liées au tourisme estival ou encore à l'augmentation des besoins pour l'abreuvement du bétail.

Enfin, il existe des sources de pollutions multiples sur un milieu vulnérable avec notamment pour origine, des flux diffus de nutriments, liés notamment aux pratiques de fertilisation agricole, à des systèmes d'assainissement domestiques défectueux ou encore, des pollutions diffuses par des substances toxiques d'origine industrielle ou agricole.

Les enjeux portent donc à la fois sur la gestion d'une ressource se raréfiant et sur une adaptation des usages de l'eau, face aux changements climatiques.

3.6.2. | Rappel des principales orientations de la charte

Les problématiques de l'eau, des rivières et des milieux humides» sont inscrites dans la 2^{ème} vocation de la charte 2011- 2026: «Un territoire responsable de son environnement» et plus particulièrement dans l'axe 2.4 de la charte: «Préserver le capital Eau du territoire».

Les actions qui les déclinent se retrouvent dans 3 mesures spécifiques:

- 2.4.1 Atteindre le bon état physico-chimique des eaux,
- 2.4.2 Assurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides du territoire,
- 2.4.3 Protéger et économiser la ressource en eau.

mais également dans d'autres mesures au regard du caractère transversal de l'eau; à titre d'exemples, sur les trames vertes et bleues.

Les orientations développées à travers cet axe intègrent l'ensemble de la problématique liée à l'eau, d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Ceci est d'autant plus important que le territoire a une forte responsabilité en tant que tête de bassin versant. Il se doit de respecter les objectifs définis par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Agence de l'Eau Rhône – Méditerranée et par la Directive Cadre Eau de l'Union Européenne, qui fixent, pour les masses d'eau, l'atteinte de leur bon état écologique et chimique. Les politiques qui en découlent concernent l'ensemble des acteurs, de l'habitant aux collectivités, en passant par les entreprises et les services.

A la suite de l'évaluation à mi-parcours, 3 objectifs stratégiques ont été définis en lien afin de renforcer les actions sur les milieux et les espèces :

- **Objectif 1:** Positionner le Parc comme l'un des acteurs centraux de l'exercice de la nouvelle compétence GEMAPI et des missions hors GEMAPI associées ;
- **Objectif 2:** Poursuivre le travail sur la qualité des cours d'eau (en particulier sur la Bienne) en développant un programme d'actions partagé, cohérent et ambitieux
- **Objectif 3:** Poursuivre et amplifier la restauration fonctionnelle des cours d'eau et des zones humides ;
- **Objectif 4:** Développer des outils d'appropriation et de compréhension des enjeux liés aux cours d'eau et zones humides (enjeux de morphologie, de qualité et d'inondation).

3.6.3. | Les principales réalisations et résultats produits dans le cadre de la mise en œuvre de la charte

Le Syndicat du Parc s'est engagé en 2011 à jouer un rôle proactif sur la protection des masses d'eau afin d'atteindre les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) via des actions de gestion ou des travaux de renaturation. Le Parc du Haut-Jura s'est donc, depuis sa création, fortement investi dans la préservation et la restauration des cours d'eau sur son territoire et également des nombreuses zones humides. Aujourd'hui, il gère les rivières de quatre sous-bassins versants (Valouse, hors périmètre Parc/ Ain Médian et une partie de la Lemme / Bienne-Orbe / Valserine-Semine) et ses efforts portent en priorité sur la restauration et la renaturation des cours d'eau ainsi que sur la qualité de l'eau. Pour plus d'efficacité et de proximité, l'équipe en charge de ces actions est répartie sur deux sites : Lajoux (Valserine, Bienne-Orbe) et Orgelet (Ain, Valouse).

Il devait également veiller à l'appropriation de ces enjeux par les collectivités et les habitants. N'ayant pas de compétence sur la distribution de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées (petit cycle de l'eau), dans ce domaine son rôle s'est donc centré essentiellement sur le portage d'actions de sensibilisation sur la rareté et la fragilité de la ressource et l'assistance technique ou financière aux collectivités compétentes pour, entre autres, préserver les points de captage.

En 2018, la loi prévoyait la mise en place d'une nouvelle compétence obligatoire au bénéfice des intercommunalités : la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), tout en les incitant à mutualiser cette compétence avec les intercommunalités voisins pour une meilleure efficacité à l'échelle d'un bassin versant.

Sur le territoire du Parc du Haut-Jura, un grand nombre d'intercommunalités ont décidé de transférer ou de déléguer cette compétence au Parc naturel régional, parfois au-delà de son périmètre classé. Ce choix a été motivé par une habitude de travail, des interventions reconnues comme qualitatives et également une volonté d'agir à l'échelle des bassins versants, qu'il s'agisse du bassin versant de la Valserine ou de celui de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe ; les décisions prises à l'amont impactant logiquement l'aval.

Toutes les actions conduites par le Parc, au cours de la mise en œuvre de la charte, ont donc eu pour premier objectif de préserver le capital Eau du territoire.

En parallèle des actions citées précédemment, d'autres actions ont été mises en œuvre afin de préserver la ressource en eau. Citons :

- La **labellisation « Site Rivières Sauvages »** de la Valserine (cf. Zoom ci-dessous).
- **L'étude des pollutions sédimentaires de la Bienne** lancée en 2018, et finalisée en 2021, vise à mieux comprendre pour mieux agir sur les pollutions de l'eau de la Bienne. Cette étude a été considérée comme essentielle face au constat d'un important déclin de la biodiversité et des épisodes récurrents de mortalité massive des poissons dans la Bienne depuis le début des années 2010. L'étude des pollutions de la Bienne menée par le Parc a répondu à la nécessité de proposer des réponses appropriées face aux dégradations rapides et massives dûes à différents facteurs qui agissent en interaction les uns avec les autres: pollution, dysfonctionnements sédimentaires, réchauffement de l'eau... amplifiés par le changement climatique. A la suite, des analyses complémentaires sont nécessaires pour parfaire ces connaissances, notamment en ce qui concerne les sources et les mécanismes de contaminations.

En complément, en 2022, 15 entreprises se sont engagées à investir pour l'amélioration du rendement épuratoire de leur station de traitement, couvrir des zones de stockage de déchets contenant des substances dangereuses ou encore limiter le risque de pollution accidentelle, pour un montant de plus de 500.000€ HT dont 285.000€ de subvention attendue de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

QUELQUES INDICATEURS DE RÉALISATION



Environ 1600 km de cours d'eau gérés par le Parc dans le cadre de la GEMAPI

Restauration de cours d'eau et zones humides:

Cours d'eau restaurés ----- **4,6 km**
Zone humides restaurées ----- **167 ha**
Transparence piscicole et sédimentaire
----- **75 km linéaire « transparent » supplémentaire**

Investissements des entreprises:

- **201 diagnostics** effectués de 2010 à 2019
- **23 entreprises** ayant effectué un investissement financier pour limiter les rejets de substances toxiques dans l'eau
- **1M€ HT d'investissements** (financement de 400 000€ de l'agence de l'eau RMC)
- **48 entreprises** doivent encore effectuer des travaux pour réduire les pollutions de l'eau

Maintien et amélioration des fonctionnalités des cours d'eaux, lacs et zones humides:

- **32 chantiers d'entretien** accompagnés et mis en œuvre
- **37 ouvrages** rendus franchissables
- **75 km** de cours d'eau reconnecté





La labellisation « Site Rivières Sauvages » de la Valserine

La labellisation « Site Rivières Sauvages » de la Valserine en 2014 a conduit à mettre en place un programme spécifique d'actions visant à préserver les cours d'eau du bassin versant de la Valserine et à restaurer les portions de rivière dégradées dans un contrat de rivière sauvage. Ce contrat a permis également de communiquer et de sensibiliser autour des enjeux des milieux aquatiques et humides.

L'origine:

Cette rivière, d'une qualité exceptionnelle en comparaison à la plupart des autres rivières en France, bénéficie ainsi d'un programme qui permet de mettre en place des outils pour maintenir son bon état.

En tant que gestionnaire des cours d'eau de ce bassin versant, le Parc s'est positionné comme l'un des principaux maîtres d'ouvrage du programme.

Le programme:

Le Parc s'est investi dès 2015 dans différents travaux permettant de restaurer la qualité naturelle du cours d'eau. Ainsi, des travaux sur la commune de Mijoux, ont consisté à supprimer deux seuils sans usage, déplacer une mare en retrait du cours d'eau, supprimer une digue et restaurer une légère sinuosité du cours d'eau. Ils ont permis de rendre à la rivière sa fonctionnalité naturelle tout en préservant les espèces présentes dans la mare.

Le seuil Convert, situé sur les communes de Bellegarde-sur-Valserine et Lancrans, n'ayant plus d'usage, mais altérant la continuité écologique, notamment la circulation piscicole, a également été supprimé afin de permettre l'accès pour les poissons à la passe à poissons du barrage Métral, situé à l'amont. Les ancrages du seuil ont été préservés afin de conserver l'intérêt patrimonial du site.

La première Fête de la rivière sauvage s'est déroulée le 17 octobre 2015 à Chézery-Forens. Elle a permis de faire découvrir aux habitants de la vallée les richesses de la Valserine par l'intermédiaire de divers ateliers (observation de la macrofaune aquatique, carnet de voyage, exposition de photos...).

Ces travaux en faveur de l'augmentation des linéaires de cours d'eau connectés permettant d'assurer leurs continuités écologiques ont également été suivis d'actions sur la morphologie des cours d'eau. Ces actions sont issues du contrat 2014-2019 puis d'un second pour la période 2020-2024 qui a pu être validé grâce au renouvellement du label Rivières sauvages.

Valeur ajoutée du Parc:

Maitrise d'ouvrage / Sensibilisation / Communication / Animation

3.6.4. | Les engagements pris et réalisés par les partenaires

L'État s'engageait à supporter les instances compétentes dans la mise en œuvre des objectifs de la charte, à faire respecter ou aider à faire respecter le cadre réglementaire (PPRI, Arrêtés préfectoraux des périmètres de protection de captage, etc.), et enfin à limiter ses subventions aux projets respectant les objectifs stratégiques.

Réalisations: Mise en place des zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) sur le captage prioritaire du lac des Rousses.

Les Régions et les Départements s'engageaient à financer ou à réaliser des projets permettant de réduire la consommation d'eau et/ou ne portant pas atteinte à l'intégrité et à la fonctionnalité des cours d'eau.

Réalisations: Le Département du Jura a aidé financièrement des travaux d'assainissement. Il a également soutenu des projets de restauration des milieux aquatiques essentiellement sur les ENS dont il a la gestion en dehors du périmètre de la charte.

Les communes et intercommunalités s'engageaient à inscrire et à protéger les zones naturelles ou inondables au sein de leurs documents d'urbanisme et à agir, selon leurs compétences, pour améliorer les rendements des réseaux d'eau potable et veiller à la qualité des eaux brutes.

Réalisations: Les communes, communautés de communes et syndicats ont réalisé de nombreux renouvellements d'équipements (STEP, réseaux, réservoirs, etc.). Certaines communes ont décidé dans leurs documents d'urbanisme d'exclure strictement tout projet d'urbanisation en zone humide même si ces zones se situent en cœur de zone urbanisée. Sur le territoire de Pays de Gex Agglomération, un travail de définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau a été réalisé et intégré au Plan Local d'Urbanisme et Habitat (PLUiH), avec des prescriptions particulières sur ces ouvrages. Cette même intercommunalité a réalisé un travail sur l'intégration des espaces de bon fonctionnement (EBF) des cours d'eau dans le PLUiH, interdisant par exemple les constructions, voire même les piscines et les cabanes de jardin. Plusieurs collectivités ont mis en œuvre l'obligation réglementaire du « zéro phyto » sur leur territoire.

Les partenaires s'engageaient à apporter leur support, à participer aux concertations et/ou à répondre aux sollicitations du Parc. Les partenaires mentionnés au sein de la charte étaient : l'Agence de l'Eau, les Chambres Consulaires (CCI et CMA), l'ONEMA, les AAPPMA, l'ONCFS, les CBN, les fédérations de pêche et de chasse, les syndicats de collecte des déchets, l'ADEME ainsi que les associations AJENA et Hélianthe.

Réalisations: L'Agence de l'eau a accompagné et financé de très nombreux projets sur le territoire du Parc, soit portés en direct (ressources karstiques majeures, Nutrikarst), soit via les collectivités (reprises de réseaux), ou d'autres acteurs dont le Parc, La CCI et la CMA se sont investies conjointement au syndicat du Parc sur l'opération Cap Rivières Saines, L'OFB (fusion de l'ONEMA et de l'ONCFS) est un partenaire clé en particulier à travers son rôle de police de l'eau, Certaines AAPPMA, en particulier celle de la Bienne, apportent des cofinancements à certaines actions portées par le Syndicat du Parc, Les fédérations de pêche apportent, selon les départements, des cofinancements aux actions du Parc et portent en propre des actions, notamment de connaissance et de suivi, en faveur des milieux aquatiques et humides.

3.6.5. | La réponse aux questions

Cinq questions d'évaluation ont été posées par l'instance d'évaluation de la charte auxquels des éléments de réponses sont apportées ci-dessous.

Quelles sont les priorités d'actions conduites par le Parc (protection de la ressource, économie, fonctionnalités...) ? Quel équilibre dans les actions entre la préservation et la restauration de la qualité de l'eau tant souterraine que de surface ? Les pressions sur l'eau ont-elles évolué ? Comment ?

Le Parc du Haut-Jura s'est fortement mobilisé sur la qualité de l'eau depuis le début de la charte. Ses actions principales portent sur la protection qualitative de l'eau, la restauration de la qualité des cours d'eau et des milieux humides ainsi que leur fonctionnalité. Des actions exemplaires ont notamment été conduites. On peut citer à titre d'exemples, la mobilisation du tissu des PME sur la qualité de l'eau de la Bienne, le suivi des afférences des lacs et l'ensemble du travail réalisé sur la qualité des milieux.

Cependant, depuis quelques années la gestion de l'eau est marquée par une succession de sécheresses qui font que ce sujet devient un des enjeux primordiaux pour l'avenir. Or, le Syndicat mixte n'a pas de compétences à agir directement sur cette problématique sauf à entraîner ses partenaires signataires et à proposer des actions de sensibilisation sur les économies de ressources. Question particulièrement importante si l'on considère les marges de progression de certains acteurs dans ce domaine (ex. les hydro-électriciens ne prenant pas en compte l'évolution future des débits dans leurs projets).

Les actions menées par les acteurs de l'eau sur le territoire ont-elles pris en compte les conséquences actuelles et futures du changement climatique ?

La question du changement climatique et de ses impacts sur l'eau est un enjeu auquel le Parc et ses partenaires dans le cadre de la charte apportent des réponses depuis quelques années.

Ainsi, la **sécurisation de l'alimentation en eau potable** par les communes et les intercommunalités est aujourd'hui un sujet central bien que très récent (les 2 dernières années) avec des actions sur les économies d'eau portées par bloc communal.

Le **Programme Life Tourbière du Jura** conduit par le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté avec plusieurs partenaires, dont le Parc, permet de porter des travaux de restauration des tourbières asséchées par des usages passés (agriculture, utilisation de la tourbe). Depuis 7 ans, ce programme vise à restaurer les tourbières et est reconduit jusqu'en 2028, y compris pour son effet sur la limitation des émissions de gaz à effet de serre.



Quels sont les apports de la GEMAPI dans le traitement de la problématique de l'eau sur le territoire et dans l'atteinte des objectifs de la charte ?

Depuis 1995, le Parc s'est engagé dans la mise en place de contrats de rivières et dans la gestion de certains cours d'eau et zones humides. En 2018, la prise de compétence GEMAPI par le Parc a permis d'accroître considérablement les moyens disponibles pour la gestion de l'eau, des rivières et des zones humides. En moyenne, **les montants annuels des cotisations ont été multipliés par 5** par rapport aux cotisations des anciens «contrats rivières». **65 opérations ont été conduites par le Parc depuis 4 ans** dans le cadre de la GEMAPI, nombre considérable par rapport aux autres porteurs de la compétence selon l'Agence de l'Eau. Le Syndicat mixte du Parc fait donc la preuve de son savoir-faire dans le domaine, y compris en mobilisant les financements adaptés.

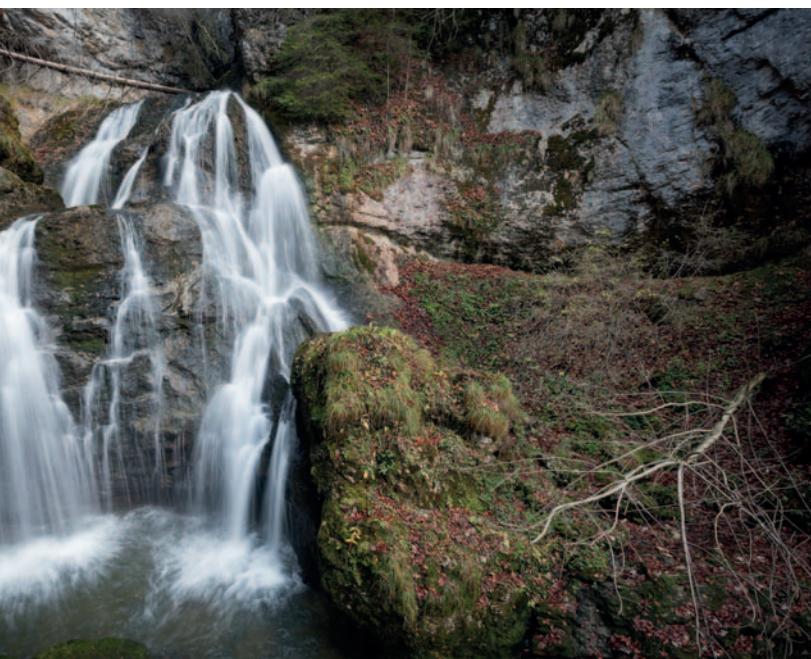
Le Syndicat mixte a constitué une équipe solide sur ce sujet très rapidement opérationnelle. A ce sujet, les acteurs interrogés mentionnent **la qualité des chantiers conduits de restauration de milieux**. La restauration de la basse vallée de la Bienne (Jeurre, Lavancia) en est l'exemple le plus emblématique. On peut également citer la renaturation de la rivière en traversée de bourg à Morez.

Enfin, l'effet de levier de l'exercice de la compétence est important puisque les actions sont en règle générale financées à 20 % par les cotisations et à 80 % par des subventions.

Quelles sont les limites de l'exercice actuel de la GEMAPI ? Les modalités différentes d'exercice de la GEMAPI (compétence, délégation, prise en compte sur une partie seulement du périmètre du Parc notamment) ont-elles des conséquences ?

Le Syndicat mixte du Parc en tant que porteur du SCoT et de la compétence GEMAPI est un atout car les questions liées à l'eau ne peuvent être traitées de manière séparée des autres ; l'eau étant une composante essentielle du développement démographique ou économique ou de la production alimentaire notamment. La gestion de l'eau est aussi très impactante sur le tourisme ou la production d'énergie (hydro, photovoltaïque...). La question de l'eau est donc transversale à tous les sujets liés à l'aménagement du territoire. L'exercice de cette compétence permet au Parc de jouer un rôle d'intégrateur en s'appuyant sur une vision systémique et transversale.

L'esprit de la GEMAPI est intimement lié aux limites hydrographiques. Or, le fait que la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura n'ait ni délégué (lorsque cela était encore possible) ni transféré la GEMAPI au Syndicat du Parc va à l'encontre de la logique de bassin voulue par le législateur. Cela a pour conséquence l'absence de cohérence et de vision globale sur l'Ain amont. A l'inverse, les autres structures exerçant la GEMAPI sur le périmètre charte (EPAGE Haut Doubs Haute Loue et Pays de Gex sur le versant Lémanique) agissent en cohérence avec les bassins versants concernés.





L'organisation institutionnelle actuelle de la gestion de l'eau laisse-t-elle une place à l'action dans le cadre de la charte du Parc ? Dans quels domaines ?

À l'échelle du Parc et de ses 109 communes adhérentes, la cartographie des acteurs de la ressource en eau en 2011, mettait en évidence sa complexité :

- **Pour l'eau potable**, comprenant les services de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine¹, la compétence se répartit entre les communes, les intercommunalités et les syndicats des eaux.
- **Pour l'assainissement des eaux usées**, il convient de distinguer l'assainissement collectif et individuel. Concernant l'assainissement collectif, la réalisation de cette compétence est disparate, se répartissant entre les communes, les intercommunalités et les Syndicats compétents. Concernant l'assainissement individuel, ce sont les intercommunalités via le service public pour l'assainissement non collectif (SPANC) qui interviennent. Elles peuvent, au cas par cas, la déléguer à des Syndicats. À ces acteurs s'ajoutent les particuliers, les entreprises ou encore l'État pour la gestion des eaux usées en fonction de leurs usages de l'eau. Le Parc ne possède pas de compétence dans ces domaines.
- **Pour les milieux humides et les cours d'eau**, une multiplicité d'acteurs peuvent agir à plusieurs échelles. Les acteurs GEMAPlens (le Syndicat mixte du Parc, Pays de Gex Agglomération, l'EPAGE Haut Doubs-Haute Loue...), les communes, mais aussi les particuliers¹, les fédérations de pêche, les fédérations de chasse, les conservatoires d'espaces naturels, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les Départements et les Régions, les entreprises composent ce réseau d'acteurs. Il convient également de souligner que les interventions de ces acteurs s'appuient sur des financeurs qui contribuent au volet économique des projets, mais également les usagers qui côtoient ces milieux. Mettre en œuvre des réalisations répondant aux engagements de la charte implique donc une concertation avec l'ensemble des acteurs, pour mettre en synergie leurs compétences, pour faciliter l'identification de porteurs de projets et de(s) partenaire(s) financier(s). Cette multiplicité d'intervenants a pu constituer un frein dans la mise en œuvre de la charte.

Compte-tenu de cette multitude d'acteurs, le Syndicat du Parc a fait le choix de concentrer majoritairement ses efforts sur la restauration hydromorphologique des cours d'eau contribuant ainsi à l'amélioration de leur qualité biologique et physico-chimique, sans pour autant mettre de côté les actions directement liées à la qualité de l'eau. En 2018, en plus de ses objets historiques, le Parc a acquis la compétence GEMAPI lui permettant d'accéder à un nouveau cadre réglementaire d'intervention. La prise de cette compétence a permis de gagner en lisibilité au sein de ce réseau d'acteurs. Elle se traduit ainsi par de nombreuses réalisations de suivi, de restauration et de gestion de milieux.

Avec l'obligation de la prise de compétence « Eau et Assainissement » par les intercommunalités en 2026, une nouvelle simplification de la cartographie des acteurs dans les années à venir est envisageable. Le Syndicat mixte du Parc a fait valoir à la fois, son savoir-faire sur les milieux humides et les cours d'eau depuis la prise de compétence GEMAPI en 2018 et l'intérêt de la prise en compte de ces questions par une structure en charge d'une vision prospective de l'aménagement du territoire.

3.6.6. | Synthèse AFOM



Forces

Le territoire

Une grande diversité de milieux
Des milieux humides qui contribuent à atténuer les effets des sécheresses sur les plateaux - Une vulnérabilité des eaux souterraines aux pollutions diffuses et ponctuelles.

Des milieux protégés: des réservoirs biologiques à forts enjeux, un lac naturel en Réserve Naturelle Nationale (Lac de Remoray)

Le Parc

Des équipes du Syndicat mixte reconnues pour leurs compétences sur la gestion des zones humides et des cours d'eau

Une transversalité renforcée par l'intégration de l'ingénierie Grand Cycle de l'Eau à l'équipe dans les structures de gestion de bassin versant

Une capacité à associer les acteurs et à organiser un dialogue entre eux

Le Parc porte des projets multi-acteurs avec notamment des entreprises

Faiblesses

Le territoire

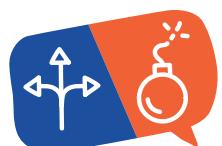
Un territoire karstique qui entraîne une faible disponibilité de l'eau en surface et un réseau hydrographique peu dense

La multiplicité des intervenants sur l'eau tend à réduire la visibilité des politiques menées en la matière et menace la cohérence de celles-ci

Le Parc

Une compétence GEMAPI portée par le Syndicat mixte seulement sur une partie du territoire du Parc

Multiplicité des interventions: accompagnement financier, conseil, concertation, réglementaire (rappel à la loi) en interaction avec la police de l'environnement... compliquant la compréhension du rôle du Parc



Opportunités

Les responsables locaux ont globalement intégré la nécessité de préserver la ressource en eau et les zones humides et le traduisent dans les documents d'urbanisme; ex. exclusion stricte de tout projet d'urbanisation en zone humide même si ces zones se situent en cœur de zone urbanisée

De nombreux acteurs présents dont il convient de coordonner les actions, les suivis

Des possibilités de financements sur la biodiversité: Régions, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, commissariat de massif...

Menaces

Une vulnérabilité climatique majeure du territoire: fréquence des sécheresses et canicules, régimes de précipitations moins homogènes, augmentation des périodes d'étiages et des températures des hydrosystèmes

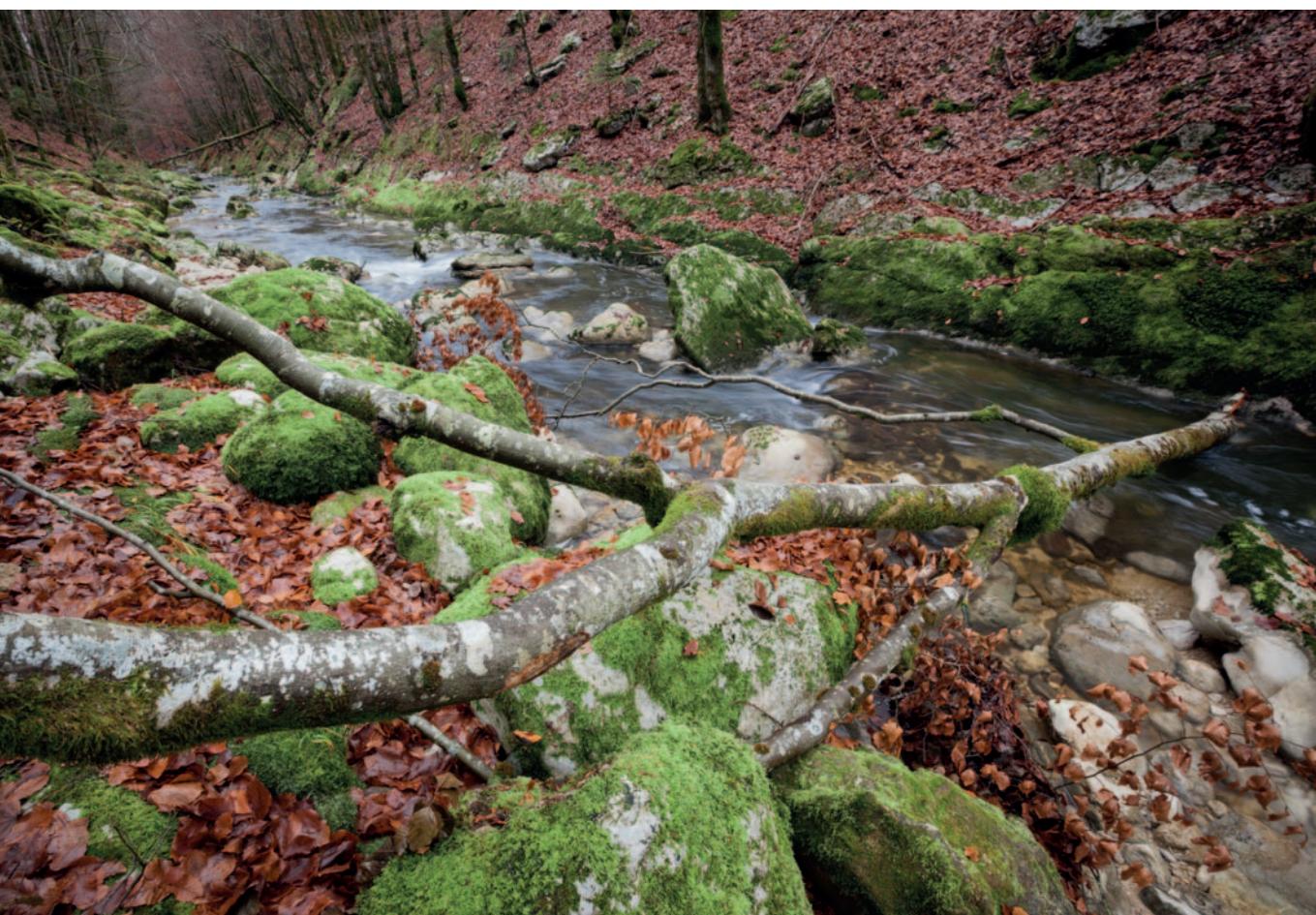
Disponibilité de la ressource fluctuante en quantité et qualité et augmentation des conflits d'usages

Malgré des efforts pour améliorer la quantité des masses d'eau, certains symptômes se manifestent sur lesquels il s'agit de veiller: mortalité piscicole, développement algae... sans doute aggravés par le réchauffement climatique

Malgré des opportunités récentes des inquiétudes pour le financement des actions PI par les partenaires persistent à moyen et long terme. Ces actions peuvent générer des coûts supplémentaires supportés par les cotisations

3.6.7. | Quelques recommandations

- A.** Définir des orientations stratégiques d'intervention afin de clarifier le rôle du Parc
- B.** Poursuivre les actions de restauration des milieux aquatiques et humides
- C.** Veiller à l'évolution quantitative et qualitative de la ressource en eau et à son accès
- D.** Prendre mieux en compte la diversité des situations sur le territoire
- E.** Confirmer les capacités d'expertise et d'intervention sur la thématique alors que la question de l'eau devient un enjeu de plus en plus important pour le territoire
- F.** Renforcer les actions en matière de prévention qualitative et de sobriété des usages de tous les acteurs du territoire
- G.** Renforcer la coordination des acteurs et des politiques afin d'améliorer la lisibilité et l'efficience des interventions



3.7. | Innovation sociale et économique



3.7.1. | Le contexte territorial et son évolution

Le territoire du Haut-Jura est un territoire marqué anciennement par une économie diversifiée et qui a connu, comme beaucoup de territoires industrialisés, les affres de la désindustrialisation de la fin du XXème siècle. En 2010, lors de la rédaction de la charte, le territoire connaissait un déclin de son activité industrielle ; déclin qui a perdu ré pendant la durée de la charte actuelle. La perte des emplois dans le domaine de l'industrie en est la conséquence ; la part des emplois industriels passant de 27% en 2008 à 20% en 2019. Malgré cela, le territoire connaît une dynamique de développement due à trois forces économiques majeures :

- l'industrie avec des entreprises notamment spécialisées dans l'injection plastique, la lunetterie, le jouet, la micro mécanique,
- le tourisme : hivernal et estival de station (Les Rousses, Monts Jura), thermal (Divonne les Bains) et diffus (nombreux gîtes et centres de vacances),
- les activités rurales: agricoles (productions laitière et fromagère (4 AOP)), sylvicoles (première transformation) et artisanales.

En termes d'emplois, la situation est très contrastée selon les composantes du territoire du Parc. A titre d'exemple, l'indice de concentration de l'emploi est élevé pour la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude (100/100) et la communauté d'agglomération du Haut-Bugey (107/100) et très faible sur les territoires résidentiels du Parc tel le Pays de Gex (41/100) et la communauté de communes de la Station des Rousses-Haut-Jura (50/100).

Les écarts de revenus médians sont également importants selon la même géographie ; 24970€ à l'échelle du PNR (la moyenne nationale étant de 21930€).

Quelques données contextuelles

Les entreprises présentes par grands secteurs d'activités :

Industrie	713 (10,2%)
Bâtiment	988 (14,2%)
Commerce	1933 (27,8%)
Administration publique	1052 (15,1%)
Autres	1559 (22,4%)
Total	6949

- » 75,5% des entreprises existantes dans les services

Les créations d'entreprises :

- » Taux de création d'entreprises : **15,1 % sur 2011-2019** (France 16,3 %)
- » **79,9 %** des entreprises créées dans les services

Offre de santé :

- » Offre préventive et de prise en charge des enfants et des adolescents, des personnes âgées à domicile et en santé mentale : **51 professionnels recensés** en 2017

Territoire à la fois rural et de moyenne montagne, une problématique importante du Haut-Jura porte sur l'accessibilité aux services. Certains d'entre eux tendent d'ailleurs à disparaître progressivement. Un point de vigilance était en particulier souligné en 2008 : le déclin de l'offre de santé dans les territoires les plus reculés et l'engorgement des praticiens installés en ville. Cette situation était à la fois la cause et la conséquence du déclin démographique de certaines parties du territoire éloignées de l'aire urbaine de Genève. En 2010, il était donc question de préserver l'attractivité du territoire en mettant l'accent sur le maintien et le développement d'une économie de qualité, ainsi que d'une offre de services suffisante et accessible.

Les enjeux

Le territoire du Haut-Jura est avant tout un territoire de services comptant de petites unités qui sont à la fois, plus agiles par leurs tailles mais aussi plus fragiles par la faiblesse de leurs moyens pour s'adapter et anticiper les besoins de leurs marchés ou les conséquences de phénomènes structurels tels que le changement climatique pouvant impacter leurs activités. Le soutien à l'innovation est donc un enjeu pour le tissu économique du territoire.

En complément, la valorisation des savoir-faire et des ressources locales est un enjeu-clé de compétitivité et d'innovation du tissu économique. Les caractéristiques des agents économiques locaux engendrent également un besoin de coopération entre acteurs. Ces enjeux sont majeurs et en adéquation avec la capacité à agir du Parc ; celui-ci ne disposant pas de moyens suffisants pour soutenir la compétitivité des industries par exemple comme mentionné dans la charte actuelle.

3.7.2. | Rappel des principales orientations de la charte

L'« innovation sociale et économique » s'inscrit dans la 1^{ère} vocation « un territoire construit vivant et animé ensemble » et la 3^{ème} vocation de la charte « un territoire qui donne de la valeur à son économie ». La première vise à assurer la cohérence des politiques territoriales en coordonnant les politiques des intercommunalités à l'échelle du Parc, en partageant et en développant une culture commune du territoire, au travers de formations, de lieux partagés, tout en expérimentant de nouvelles formes de vie sociale et culturelle. À travers la 3^{ème} vocation, le Parc entend accompagner les mutations économiques du territoire orientées vers le tertiaire, tout en cherchant à relocaliser certaines activités. À cela, s'ajoute une volonté de promouvoir une économie qui se différencie des autres par sa qualité en matière de production comme en matière environnementale, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, du tourisme, de l'artisanat et de l'industrie.

Les actions envisagées s'inscrivent sur neuf mesures :

- 1.14 Concevoir les services à la population comme facteur d'aménagement du territoire et de cohésion sociale
- 1.3.2 Innover dans les services à la population
- 3.2.5 Développer les pratiques de création artisanale
- 3.2.6 Renforcer la compétitivité des industries
- 3.3.1 Mettre en œuvre une politique d'accueil et de maintien d'activités
- 3.3.2 Favoriser le développement des compétences des acteurs économiques
- 3.3.4 Développer de nouvelles formes de partenariat et de coopération
- 3.4.3 Faire de la Marque Parc un outil de développement de l'économie haut-jurassienne
- 3.4.4 Encourager la performance environnementale des entreprises

Au regard du nombre de mesures concernées, les ambitions de la charte en matière d'innovation économique et sociale étaient donc importantes.

Lors de l'évaluation à mi-parcours, tenant compte des réalisations effectives de la charte dans ce domaine et des moyens qui peuvent lui être affectés, des objectifs stratégiques ont été définis en adéquation avec l'évolution des enjeux :

- **Objectif 1 :** Valoriser les acteurs économiques en lien avec le territoire (localisation, ressources, savoir-faire) devant se traduire par une augmentation du nombre d'acteurs engagés dans un label valorisant leur lien avec le territoire.
- **Objectif 2 :** Préserver l'attractivité de la vie en moyenne montagne par l'innovation sociale grâce au maillage du territoire par des services innovants.

3.7.3. | Les principales réalisations et résultats produits dans le cadre de la mise en œuvre de la charte

L'intervention du Parc du Haut-Jura dans le domaine de l'innovation économique et sociale a pris des formes différentes sur des objets recentrés sur les spécificités de l'outil Parc et du positionnement des signataires et partenaires de la charte. Elle a consisté notamment dans :

- **Le renouvellement et le développement de la marque Valeurs Parc** en tentant, dès l'effectivité de la charte en 2010, de mettre en œuvre des actions visant à améliorer sa reconnaissance auprès des producteurs et des consommateurs. Seuls quelques producteurs étaient alors marqués au sein du Parc. A partir de 2016, un travail national s'est engagé afin d'apporter davantage de valeur ajoutée aux bénéficiaires de la Marque, d'élargir l'offre et simplifier les modalités de contrôle. La Marque Parc est ainsi devenue en 2018 la marque « Valeurs Parc Naturel Régional ». Il a également été décidé d'élargir les produits « marqués » (hébergeurs et activités artisanales) en direction des producteurs.
- **L'accompagnement des acteurs économiques du territoire** a pris des formes différentes :
 - » Réalisation de formations, notamment en direction des professionnels du tourisme (hébergeurs et professionnels des activités de pleine nature) portant sur l'accueil, les démarches environnementales, la communication, les outils numériques, ... Entre 2010 et 2014, plus d'une vingtaine d'évènements a été ainsi organisé chaque année et a permis de former plus de 200 participants. En 2022, une journée de formation a été organisée à destination des producteurs de la filière Bleu de Gex marquée Valeurs Parc sur la gestion des milieux naturels et la contribution paysagère de l'activité,
 - » Accompagnement de 3 exploitations agricoles dans leur projet d'accueil à la ferme,
 - » Conception d'outils de formation ou d'information à destination des acteurs économiques du territoire :
 - En 2014 et 2015, un centre de ressources virtuel comptant 3 publications a été mis en ligne sur le site internet,
 - En 2021, 15 livrets d'accueil ont été créés à destination des gites marqués.

Malgré ces actions, la dynamique du début de la charte n'a pas perduré. En 2016, on ne comptait plus que 7 journées de formation ayant rassemblé 89 participants, contre 33 journées et 234 participants en 2011. Les années marquées par le COVID ont également porté préjudice à ces activités puisqu'aucune formation n'a été organisée en 2020 et 2021.

- **La mise en œuvre d'actions visant le maintien d'une offre de services de santé efficiente à l'échelle du Pays du Haut-Jura** dès 2011 a permis de transformer le diagnostic de l'offre de santé en un véritable schéma d'équipements de santé, intégrant à la fois les projets préexistants (maison médicale des Rousses et maison de santé pluridisciplinaire (MSP) de Moirans-en-Montagne) et de nouveaux projets portés par des professionnels de santé du territoire labellisés depuis par l'Agence Régionale de Santé :
 - » La Maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Lupicin,
 - » Le Relais de santé des Hautes-Combes,
 - » Le Pôle sur la partie Nord du territoire regroupant une Maison de santé à Morez et des Relais de santé à Bois d'Amont, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Longchaumois et Morbier,
 - » La Maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Claude.

Cette dynamique a révélé des enjeux majeurs en termes de coordination et de pérennité de l'offre de santé institutionnelle. Prenant acte de ces enjeux, les élus du Pays ont souhaité engager une nouvelle phase de travaux. En 2012, la réflexion s'est engagée autour de quatre thématiques majeures : la santé au travail, la santé mentale des adultes, l'offre de santé à destination des enfants et les soins de santé à domicile pour les personnes âgées. Elles constituent la trame d'un projet territorial (Contrat Local de Santé) qui a été élaboré en 2013 et finalisé en 2014 grâce à un partenariat entre les élus du Pays du Haut-Jura, le PNR du Haut-Jura et l'ARS. Des actions concrètes ont ensuite été mises en place : en 2017, des annuaires de santé ont été réalisés par l'Association Santé Education Prévention Franche Comté/ Bourgogne, l'ARS et le Parc. Ils visaient à renforcer la coordination sur le territoire entre l'offre de santé libérale et l'offre institutionnelle à travers trois thématiques transversales (l'offre préventive et de prise en charge à l'attention des enfants et des adolescents, la prise en charge des personnes âgées à domicile et la santé mentale).

ZOOM SUR UNE ACTION EMBLÉMATIQUE



La Marque Valeurs Parc

La marque « Valeurs Parc » est une marque nationale de la fédération des Parcs naturels régionaux de France, et déclinée localement dans le Haut-Jura.

Les objectifs

Pour l'obtenir, il faut respecter les critères d'un cahier des charges sélectif basé sur la qualité de l'accueil, le lien au territoire, la valorisation des produits locaux, l'intégration dans le paysage et la préservation de l'environnement...

Les bénéficiaires de cette marque, qu'ils soient professionnels du tourisme, artisans ou producteurs, sont donc les « ambassadeurs » du Parc et ont pour objectifs d'entrainer leurs clients dans la passion de leurs métiers et de leur territoire.

La marque VALEURS PARC garantit notamment :

- que le produit ou service qui en bénéficie respecte les valeurs fortes

de la philosophie des Parcs naturels régionaux,

- qu'il bénéficie d'une traçabilité liée à des filières territoriales,
- qu'il s'inscrit en réponse à des enjeux de territoire (entretien des paysages...),
- qu'il est porteur de sens, d'humanité...

Les résultats

Actuellement sur le territoire du Parc du Haut-Jura, **68 entreprises** bénéficient de la marque : des producteurs fermiers, des hôtels restaurants, des gîtes, des campings, des centres de vacances, des musées, des professionnels de la pierre et de l'éco rénovation... Mais c'est aussi l'ensemble de la filière Bleu de Gex Haut-Jura composée de **45 fermes, 5 ateliers** de transformation qui est marquée depuis février 2021.

QUELQUES INDICATEURS DE RÉALISATION



Valeurs ajoutées du Parc:

Mobilisation des acteurs / Communication / Formation / Animation de réseau

Projets accompagnés technique ou financièrement par le Parc pour des lieux de services innovants:

- 2 tiers-lieux
- 1 pépinière
- 1 Contrat local de Santé
- 1 réseau de maisons ou antennes de santé pluridisciplinaires (Moirans, Coteaux-du-Lizon, St-Claude, Morez, La Pesse)

Marqués Valeurs Parc:

- 89 entre 2014 et 2020
- 57 en 2020
- 66 en 2021 dont filière Bleu de Gex (44 fermes, 5 fromageries)
- 3 en 2022

Formations à destination des « marqués »:

2011	----- 33 sessions (234 stagiaires)
2012	----- 27 sessions
2013	----- 23 sessions
2014	----- 28 sessions (119 stagiaires)
2016	----- 7 sessions (89 stagiaires)
2017	----- 2 sessions (45 stagiaires)
2019	----- 1 session (12 stagiaires)
2022	----- 1 session (10 stagiaires - filière Bleu de Gex)

- 63 participants aux éductours (trois éductours)

3.7.4. | Les engagements pris et réalisés par les partenaires

L'ensemble des signataires et l'État s'engageaient à aider le Parc dans la promotion des actions mises en œuvre et des entreprises ou produits marqués Parc. Ils s'engagiaient également à aider le Parc et le Pays dans leur démarche de suivi des services sur le territoire et dans la limite de leurs compétences, à maintenir et développer les services à la population.

Réalisations:

Les EPCI et les communes ont mis en place une offre d'accompagnement des porteurs de projets, notamment à travers la création d'une offre immobilière adaptée aux besoins économiques (création de pépinières et d'hôtels d'entreprises, d'ateliers relais, d'espaces de co-working ou encore la mise à disposition de cellules commerciales) ou d'aides à l'installation,

Des communes soutiennent des filières locales d'approvisionnement à travers la mise en place de marchés, l'approvisionnement des cantines en circuits courts, etc,

Des collectivités soutiennent les filières industrielles locales à travers les pôles de compétitivité (ex. Plastipolis), la formation continue et les plateformes technologiques de lycées,

L'Etat met en lien les acteurs économiques, les acteurs de l'emploi et les territoires à travers l'animation du Service Public de l'Emploi de Proximité du Haut-Jura.

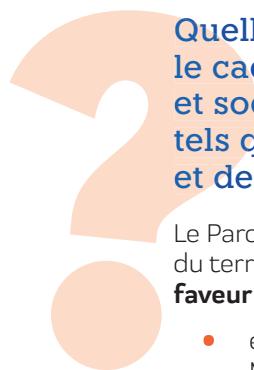
Les partenaires s'engageaient à promouvoir les activités économiques du territoire au sein et à l'extérieur du territoire. Le Pays s'engageait spécifiquement à mettre en application les politiques de maintien et de renouvellement des services à la population.

Réalisations:

Les intercommunalités et leurs partenaires (ex. CITE Haut-Jura, chambres consulaires) accompagnent le développement du numérique en faveur du commerce local (ex. plateforme achetezasaintclaude.fr) et du télétravail (ex. La Cordée à Morez)

3.7.5. | La réponse aux questions

Quatre questions d'évaluation ont été posées par l'instance d'évaluation de la charte auxquels des éléments de réponses sont apportées ci-dessous.



Quelles sont les actions principales mises en œuvre dans le cadre de la charte dans les domaines économique et social ? Ces actions ont-elles répondu à des enjeux tels que le développement de la production locale et de filières, le maillage territorial de services ?

Le Parc, principalement via le portage du Pays du Haut-Jura sur une partie seulement du territoire, **impulse, met en cohérence les projets et mobilise les financements en faveur du développement des services** à la population sur le territoire, notamment :

- en matière de santé (mobilisation des professionnels pour l'émergence des Maisons de Santé, définition d'un schéma d'équipement de santé, mise en place d'un contrat local de santé, etc.),
- en matière de services numériques (expérimentation sur les visio-guichets, développement des espaces de co-working et de tiers lieux),
- et en matière de culture (mise en réseau des médiathèques, rapprochement des écoles de musique, etc.).

C'est notamment à travers le Pays / SCoT du Haut-Jura que le Parc met en cohérence l'offre de services sur le territoire concerné en identifiant les localisations privilégiées pour les services, le commerce et les activités économiques à une échelle intercommunautaire. Le Parc, via le SCoT, contribue donc à l'organisation d'un maillage territorial de services.

Dans le domaine de la santé, grâce à l'**élaboration de documents stratégiques**, le Parc a ainsi pu accompagner 59 professionnels de santé sur différents projets. Les actions ont cependant surtout été conduites à l'échelle du Pays du Haut-Jura. D'autres parties du territoire du Parc n'avaient pourtant pas de services de santé localisés à moins de 20 minutes en 2019 (source : INSEE). C'est le cas de 10 communes localisées au sud du Parc. Cela n'est pas sans poser de questions sur la cohérence de l'action du Parc sur la totalité de son périmètre.

Le Parc joue un rôle dans la **valorisation des savoir-faire locaux et des ressources du territoire** à travers leur intégration dans une offre économique performante (évaluation technique, guides de bonnes pratiques, etc.), à travers la formation des acteurs économiques (artisans, acteurs du tourisme, agriculteurs, etc.) et en agissant sur leur rayonnement (création de la Route des savoir-faire, soutien à l'Atelier des Savoir-Faire, etc.). Il impulse également des coopérations entre acteurs économiques autour d'enjeux liés à l'usage des ressources (ex. démarche d'écologie industrielle, conseil technique pour réduire les rejets dans le milieu), à l'innovation (ex. développement de fablab en lien avec les centres de ressources du territoire). Enfin, le Parc contribue à structurer les filières alimentaires locales à travers le développement des circuits-courts et la valorisation locale des productions (ex. projet de cuisine centrale, labellisation marque Valeurs Parc, etc.).

Enfin, l'**articulation des actions conduites en matière d'urbanisme opérationnel**, notamment sur la revitalisation des bourgs-centres (cf. la thématique « Urbanisme, architecture, patrimoine bâti et paysage ») **avec le soutien au développement de services innovants** et de santé est un apport intéressant du Parc même s'il se limite au périmètre du Pays. En revanche, ces projets ont été mis en œuvre essentiellement par des urbanistes; la question des services ou de l'économie étant ainsi traitée de façon relativement superficielle.

Les actions soutenues présentent-elles un caractère innovant ?

Sur l'ensemble de la durée de la charte, 4 projets de services innovants ont été accompagnés techniquement ou financièrement par le Parc : tiers-lieux, pépinière, réseau de maisons ou d'antennes de santé pluridisciplinaire ainsi que l'élaboration d'un Contrat local de Santé. Le concept d'innovation est flou parce qu'il recoupe plusieurs façons de l'envisager : process d'élaboration des projets (y compris par la co-construction), nature du projet lui-même (rare), modalités de portage ou d'organisation du projet (ex. public/privé, en réseau tel le réseau de maisons de santé), absence dans le milieu où il s'installe (ex. un fablab ou un tiers-lieu en milieu rural).

A priori, on pourrait en déduire que les 4 projets identifiés ne suffisent pas pour dire que l'action du Parc a contribué à développer l'innovation. **L'innovation au sein du Parc ne touche cependant pas seulement les actions inscrites dans cette thématique mais aussi**, selon les critères ci-dessus, **dans une bonne partie des autres thématiques d'actions** traitées par lui. Ainsi, les fonds européens LEADER perçus par le territoire et réclamant une part d'innovation dans les projets soutenus financièrement, ont aussi permis de financer de nombreuses actions en rapport à l'éco-construction en bois local, aux énergies renouvelables, aux moyens de déplacements moins polluants...

La difficulté principale de la fonction d'innovation reste néanmoins qu'elle est mal financée (cf. partie sur la gouvernance), essentiellement sur projet impliquant la nécessité de produire de nombreux justificatifs et dépendant de l'évolution des fonds disponibles. La part prise sur les cotisations statutaires ne permet pas d'assurer le travail de fond que demandent les démarches innovantes qui par nature, ne rentrent pas toujours dans le cadre des Appels à Projets initiés par les institutions et s'inscrivent dans des temps longs.

Quelle est la valeur ajoutée du Parc au regard de la multitude d'acteurs compétents et engagés sur ces thématiques ? Quel pourrait être son positionnement à l'avenir, en particulier vis-à-vis du secteur industriel ?

Depuis la loi NOTRe en 2015, les compétences économiques des collectivités sont principalement assurées par les Régions et les intercommunalités. Le champ d'action du Syndicat du Parc, et de certains signataires de la charte, initialement prévu lors de son élaboration en 2010 s'est ainsi considérablement réduit. Par ailleurs, les échelons locaux peuvent agir sur l'activité économique de leurs territoires, uniquement via leurs documents de planification territoriale et des conventions passées avec les Régions cheffes de fil en la matière.

Le positionnement du Parc est donc complexe dans un contexte qui a évolué. Or, un des enjeux des Parcs naturels régionaux est bien d'œuvrer pour un développement économique maîtrisé. Territoires vivants, la nature et l'environnement sont les atouts des Parcs que le développement économique doit prendre en compte en priorité. L'objectif est donc de contribuer au développement économique tout en préservant les richesses naturelles de ces territoires. Cet objectif est consubstantiel au Parc afin de répondre à la fois, aux enjeux d'attractivité des espaces ruraux permettant de maintenir leur niveau de services, aux besoins des habitants et des entreprises et aux besoins de protection de ses ressources.

Jusque-là, le Parc a essentiellement orienté ses interventions sur des « niches » permettant d'apporter une valeur ajoutée au territoire. Ses actions ont cependant été diversifiées, positionnant le Parc tantôt :

- comme un **acteur de l'appui à la transition**, impulsant des changements de pratiques des acteurs économiques par le biais par exemple de formations, du développement de la Marque,

- comme un **stratège**, permettant l'élaboration de documents de cadrage conduisant à l'élaboration de plans d'actions, dans le domaine de la santé par exemple,
- comme un **octroyeur d'aides** dans des domaines autorisés permettant par exemple le maintien de service en milieu rural notamment dans le domaine de la santé, du développement de l'usage du numérique ou de l'appui à la création d'entreprises.

C'est dans le domaine de l'appui à la transition que le Parc est légitime et outillé pour intervenir auprès du secteur industriel (cf. actions dans le domaine de la qualité des eaux auprès des acteurs économiques, soutien à l'économie verte et/ou circulaire...).

La Marque Parc (Valeurs Parc aujourd'hui) permet-elle la reconnaissance des valeurs du Parc et la notoriété des acteurs qui y sont engagés ?

La marque Valeurs Parc vise à la fois, à valoriser les savoir-faire de son territoire et à mobiliser les acteurs économiques sur des démarches éco-responsables. C'est une marque collective, propriété de l'État, attribuée par les Parcs, sur la base d'une démarche contractuelle, à tous les professionnels de leur territoire qui le souhaitent et qui satisfont le niveau d'exigence requis. Il s'agit donc à la fois d'être sélectif tout en produisant un effet de masse afin de rendre visible la marque.

En début de charte, la Marque Parc ne bénéficiait pas d'une forte reconnaissance auprès des consommateurs. Seuls quelques producteurs étaient alors marqués au sein du Parc. A partir de 2016, un travail d'harmonisation à l'échelle nationale a été mené. Il s'agissait notamment d'apporter davantage de valeur ajoutée aux bénéficiaires de la Marque. La Marque Parc s'est ainsi renouvelée en 2018 pour devenir la marque « Valeurs Parc Naturel Régional ». Il a ainsi été décidé d'élargir les types de produits et services marqués. Sur la première période de la charte, la Marque Parc était notamment utilisée pour les hébergeurs et les savoir-faire artisanaux. À partir de 2018, la marque Valeurs Parc se tourne davantage vers le marquage des producteurs et délaisse l'aspect savoir-faire. Les hébergeurs restent également au centre de la stratégie de marquage.

Depuis le lancement de la nouvelle marque Valeurs Parc en 2018, afin de valoriser les bénéficiaires de la Marque, le Parc a participé à différents évènements de promotion. À titre d'exemples, les 50 ans des Parcs à Paris Bercy en 2017, où une coopérative laitière et l'entreprise Vilac, fabricant de jouets en bois, étaient présentes, le marché de Noël des produits fermiers en 2018 à Dijon, le village d'exposants lors du Festival Image Nature en 2019 et 2020 où 7 producteurs étaient présents, le marché des producteurs lors de la fête des tourbières en 2019 à Lajoux où 9 producteurs étaient présents. Plusieurs Eductours ont également été réalisés en 2012, 2018 et 2021 rassemblant en tout une soixantaine de personnes. Ces visites avaient pour but de présenter l'offre du territoire, dont les producteurs / hébergeurs marqués, auprès des offices du tourisme de la région et des autres acteurs du secteur.

Depuis quelques années, le Parc travaille particulièrement à la promotion des produits marqués Parc en direction des villes portes. Une nouvelle stratégie de communication a été élaborée dans ce sens en appui sur les actions lancées par la Fédération des parcs.

Malgré ces actions, il semble que la Marque Valeurs Parc n'a pas encore atteint aujourd'hui la diffusion nécessaire à sa reconnaissance et à son appropriation par les consommateurs et les acteurs économiques. Par ailleurs, aucune enquête d'évaluation de son impact a été réalisée auprès des marqués et des consommateurs, rendant difficile l'appréciation objective de son effet actuel.

3.7.6. | Synthèse AFOM



Forces	Faiblesses
<p>Le territoire</p> <p>Un territoire vivant comptant des activités économiques diversifiées</p> <p>Des actifs locaux, travaillant parfois en Suisse et disposant d'un fort pouvoir d'achat pouvant alimenter de nouvelles filières et de nouveaux services émergents</p>	<p>Le territoire</p> <p>Difficultés à maintenir des activités industrielles</p> <p>L'inégale répartition et accessibilité des services sur le territoire</p>
<p>Le Parc</p> <p>Des actions conduites de longue date dans différents domaines (souvent via l'objet Pays et/ou des fonds LEADER) permettant d'impulser de nouveaux services ou produits)</p> <p>Des expériences de collaboration avec des entreprises dans le champ des transitions (ex. industrie, agriculture, écoconstruction, labellisation Marque Valeurs Parc, ...) permises entre autres par l'obtention et la gestion locale des fonds Leader</p>	<p>Le Parc</p> <p>Des actions assez peu visibles et lisibles</p> <p>Le manque de notoriété de la Marque Valeurs Parc, encore peu appropriée par l'ensemble des acteurs institutionnels et partenaires ou en raison du manque d'implication des acteurs institutionnels du tourisme (offices de tourisme, comité départemental du tourisme du Jura portant la marque territoriale Jura)</p> <p>Des moyens financiers et humains affectés relativement faibles, justifiés par une montée en puissance des EPCI sur le développement économique et certains services</p>
<p>Opportunités</p> <p>Le vaste champ des transitions comme marqueur de l'action du Parc auprès des acteurs économiques</p> <p>Une certaine capacité du Parc à expérimenter du fait de ses différents objets et de l'expertise de son ingénierie</p>	<p>Menaces</p> <p>Un champ de compétences dans les domaines de la thématique restreint par la loi (nécessité d'apporter des compléments, alors même que l'organisation territoriale est différente selon les secteurs du Parc)</p> <p>Une dépendance accrue de certains secteurs du Parc vis-à-vis de pôles d'emploi et de services extérieurs au territoire</p>

3.7.7. | Quelques recommandations

- A. Confirmer l'innovation comme un principe d'action transversal du Parc
- B. Affecter clairement des moyens financiers et humains transversaux sur l'innovation
- C. Positionner l'action du Parc dans le domaine économique et social sur les transitions, y compris les transitions justes intégrant la prise en compte des dimensions sociales
- D. Mieux connaître l'évolution de la situation économique et sociale du territoire
- E. Renforcer la valorisation des savoir-faire, des produits et des services du territoire, notamment par le biais de la Marque mais pas que
- F. Mettre en place un outil permanent d'évaluation des effets de la Marque

3.8. | Culture, éducation au territoire



3.8.1. | Le contexte territorial et son évolution

La «culture» est un enjeu inscrit de longue date dans les orientations politiques des **Parcs naturels régionaux**. Les Parcs se sont saisis du champ culturel comme levier de valorisation des spécificités sociales, culturelles, économiques ou écologiques de leur territoire. Les actions des Parcs dans le domaine culturel touchent des thèmes diversifiés : paysages, patrimoines naturels et culturels, pratiques artistiques, lien social... Sans constituer une politique culturelle affichée comme telle, les orientations de la charte du Parc du Haut-Jura ont été des axes forts de l'action du Parc, devant contribuer à une meilleure connaissance et reconnaissance des attributs du Haut-Jura. Rappelons que les moyens humains et financiers affectés à des actions culturelles dans les programmations du Parc sont parmi les plus importants.

Cependant, le **Parc n'est pas positionné comme un «opérateur» culturel** en tant que tel, à l'instar de structures tels que les musées ou les centres culturels et n'a pas mené de politique de soutien aux secteurs de la culture (musique, théâtre, danse...etc.), considérant que cette politique reste dévolue aux communes ou aux intercommunalités. Aux côtés des nombreuses structures culturelles ou socio-culturelles du territoire, le rôle affiché du Parc a été celui de «média-teur et soutien aux initiatives existantes» autour cependant d'objectifs qui lui sont propres.

L'évolution démographique sur le territoire est un facteur à prendre en compte pour l'action culturelle. Comme beaucoup de territoires, le Haut-Jura a une population vieillissante. C'est aussi un territoire de flux avec des migrations pendulaires importantes ayant une influence sur le sentiment d'appartenance au territoire. **Une partie importante des habitants du Parc n'a plus un seul lieu de vie** mais au moins un lieu de résidence, un lieu de travail, des lieux de loisirs.

Quelques données contextuelles



Effectifs des élèves scolarisés dans les établissements privés et publics du premier et second degrés sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale:

- » 2019-2020 : **13.256 élèves**
- » **-1.08 %** entre 2015 et 2020 malgré une augmentation de la population globale

Part des moins de 15 ans:

2008 **20,6 %**

2018 **19,8 %**

Patrimoine:

- » **20 sites** considérés comme éléments du patrimoine archéologique français (Zones de Présomption de Prescription Archéologiques - ZPPA)
- » Présence de sites répertoriés dans l'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG)

Equipements culturels:

- 3 musées** ayant obtenu l'appellation «musée de France»:
- » Musée du Jouet à Moirans en montagne
 - » Musée de l'Abbaye à Saint Claude
 - » Musée de la Lunette à Hauts de Bienne

Le Haut-Jura est également un territoire de touristes qui ont une appréhension variable de ses ressources et des pressions qu'ils font peser sur lui.

Au final, les cibles de la thématique culture au sein du Parc sont nombreuses justifiant une diversité d'actions qui doivent prendre en compte l'offre culturelle locale mais aussi ses manques en rapport avec les objectifs du Parc.

Les enjeux

Sensibiliser les populations quelles qu'elles soient (permanentes ou occasionnelles, jeunes et plus âgés) aux enjeux d'un territoire tel que le Parc, c'est s'assurer de sa préservation et de sa valorisation dans les années futures. Cela passe par la compréhension des enjeux du territoire en tenant compte des habitudes culturelles et des pratiques de chaque cible. A chaque cible, des questions particulières sur les sujets à traiter ou les manières de les aborder.

Face à cette diversité de besoins, le Parc doit adapter son rôle: tantôt impulseur, tantôt opérateur, tantôt médiateur induisant à la fois de la récurrence et de l'expérimentation selon les besoins et les ressources disponibles. Le lien avec les acteurs de la culture et de l'éducation reste un enjeu important pour le Parc afin de toucher un public diversifié par des canaux eux-mêmes diversifiés.

1 Axe 1.2 de la charte
«Partager et développer une culture commune du territoire»

La dimension environnementale est évidemment au cœur des besoins en lien avec les orientations de la charte sans oublier la spécificité d'un Parc en tant que territoire vivant qui doit trouver son équilibre propre traduit dans «une culture commune du territoire»¹.

3.8.2. | Rappel des principales orientations de la charte

La culture et l'éducation font partie de la 1^{ère} vocation de la charte «Un territoire construit, vivant et animé ensemble» qui vise à développer une culture commune du territoire, à créer et expérimenter de nouvelles formes de vie sociale et culturelle. Plus précisément, l'axe 1.2 «Partager et développer une culture commune du territoire» cherche à impliquer l'ensemble des acteurs grâce à des actions éducatives et de communication. Quant à l'axe 1.3 «Créer et expérimenter de nouvelles formes de vie sociale et culturelle», il vise l'implication du plus grand nombre d'acteurs dans des projets de vie sociale ou culturelle.

Selon les termes de la charte, une des finalités du Parc est de «faire du Haut-Jura un territoire qualifié et donc reconnu, par la richesse et la pertinence de son action en faveur de la recherche de formes innovantes de vie sociale et culturelle». Elle se décline autour de 2 objectifs principaux:

- Sensibiliser le grand public aux spécificités du territoire qui en font son identité (géomorphologie, biodiversité, art, savoir-faire, etc.),
- Élargir l'éducation des enfants aux valeurs de connaissance et de respect du territoire.

L'évaluation à mi-parcours a ensuite fixé les priorités suivantes:

- **Objectif 1:** Réaffirmer le caractère original et expéimental de la thématique «paysages sonores» en montrant la diversité de l'apport des médias sonores dans la compréhension et la valorisation du territoire,
- **Objectif 2:** Interroger par le biais de la création artistique les grands enjeux environnementaux du territoire: déploiement du projet «Art, nature, environnement»,
- **Objectif 3:** Poursuivre l'action pédagogique du Parc à travers les appels à projets en y intégrant un temps spécifique de découverte des missions du Parc,

- **Objectif 4:** Intégrer la dimension pédagogique à tous les projets portés par le Parc,
- **Objectif 5:** Développer l'éducation par l'expérience et le sensoriel.

Ces objectifs marquent une évolution dans les actions du Parc vers plus d'expérimentation à la suite des «paysages sonores», une prise en compte affirmée de la dimension environnementale, la transversalité des actions éducatives par leur intégration dans tous les projets du Parc, la mise en cohérence des actions culturelles (agenda partagé).

3.8.3. | Les principales réalisations et résultats produits dans le cadre de la mise en œuvre de la charte

Néanmoins une difficulté importante doit être soulignée pour l'évaluation de cette thématique, tout particulièrement vis-à-vis de la culture. En effet, il est difficile d'évaluer les moyens mis en œuvre par les différents acteurs mais aussi délicat de pouvoir appréhender correctement l'efficacité de la sensibilisation du public. De plus, peu d'indicateurs de suivis ont pu être mis en place.

Les champs d'actions investis sur cette thématique ont évolué au fil du temps mais ont toujours eu une place importante dans les actions du Parc.

- **La valorisation du patrimoine bâti** à travers les inventaires du patrimoine, la mise en place de programmes d'aides à la réhabilitation du petit patrimoine et de rénovation (enduit à la chaux, tavaillons). Le travail sur le patrimoine bâti a donné lieu à des éditions de brochures de conseils ou de connaissance (Collection Patrimoine : 14 livrets couvrant l'ensemble du territoire du Parc, y compris les villes-portes).
- **La valorisation des savoir-faire emblématiques** : études ethnologiques, historiques, mise en œuvre de circuits thématiques, soutien aux musées locaux, appui à la création de l'Atelier des savoir-faire. La valorisation des patrimoines locaux étant à la base des politiques d'un Parc, le Parc du Haut-Jura a entrepris, depuis sa création, un travail approfondi en ce sens, tant sur le patrimoine matériel (patrimoine bâti, matériaux traditionnels de bardage...), qu'immatériel (savoir-faire, mouvement coopératif...).
- **La mise en valeur de la dimension sonore du territoire** du Haut-Jura et de ses «Paysages sonores». Les actions de sensibilisation à l'écoute, les actions artistiques, culturelles, pédagogiques et touristiques autour des «Paysages sonores» ont été une porte d'entrée, pendant plus de 20 ans, de la politique culturelle du Parc.
- **Une exposition permanente à la Maison de Parc**, contribuant à positionner le Parc comme un outil de sensibilisation grand public. L'ouverture des espaces d'exposition de la Maison du Parc en février 2006 a été un moment important marquant la volonté du Parc d'accueillir les publics et de renforcer sa mission de sensibilisation des habitants et des visiteurs aux enjeux du territoire au travers d'animations, de conférences, d'expositions temporaires, itinérantes ou non.
- **Une programmation d'événements, d'animations et de rencontres à la Maison de Parc.**

ZOOM SUR UNE ACTION EMBLÉMATIQUE



Les paysages sonores

À la croisée de l'acoustique, des paysages, des techniques de prises de son, de la sensibilisation à l'écoute, les «paysages sonores» sont une manière originale et sensible de comprendre les spécificités d'un environnement que chacun contribue à fabriquer et à transformer.

Origine du projet:

Dans le cadre d'un appel à projet, le Parc naturel régional du Haut-Jura a sélectionné et co-produit la réalisation de treize projets de création et de sensibilisation autour d'une exploration sonore du Haut-Jura.

La diversité des sujets abordés, des disciplines invoquées et des techniques de prises de son utilisées ou expérimentées, montre le rôle essentiel du média sonore dans la compréhension, la découverte et la perception d'un territoire.

Déroulement de l'action: 2 temps différents

Entre 2011 et 2017, le Parc a poursuivi les actions menées lors de la charte précédente en organisant de nombreux évènements culturels liés au son: concerts, conférences, projets pédagogiques ou touristiques, sorties

nature, résidences d'artistes, ... 17 partenariats ont été noués avec des festivals locaux et 42 évènements ont été accompagnés ou organisés par le Parc, rassemblant plus de 8.000 personnes. Il s'agissait d'évènements en plein air permettant de valoriser des sites aux qualités acoustiques fortes grâce à des concerts, lectures, etc.

À partir de 2018, le Parc a davantage axé son action sur l'aspect scientifique du son, grâce à travail de recherche en un partenariat mené avec le Muséum d'histoire naturelle de Paris et un projet de suivi, d'écoute et de valorisation de la biodiversité sonore basé sur un protocole scientifique d'écoute de la forêt sur le long terme dans le massif du Risoux. Plusieurs actions de valorisation culturelle et scientifique auprès du grand public ont accompagné ce partenariat. Il a donné lieu à des actions et événements dans les domaines artistique et culturel, pédagogiques (accompagnement de thèse, de stages), et dans le domaine scientifique (conférences, accueil d'École d'été en éco-acoustique).

Valeur ajoutée du Parc:

Initiateur / Animation / Coordination / Financement / Gestion

QUELQUES INDICATEURS DE RÉALISATION



Évènements grand public de valorisation des «paysages sonores» et de l'éco-acoustique:

- **46 évènements** ponctuels
 - » **8.000 participants**
 - » **17 partenariats** noués

Appels à projets pédagogiques :

- **25 appels à projets** proposés
- **3.366 structures** destinataires
- **235 réponses**
- **184 projets** soutenus
- **7.000 enfants** accompagnés

Animations proposées à l'échelle du territoire:

- **704 animations**
 - » Soit **64 animations/an** en moyenne
- **11.389 participants** ou personnes touchés
 - » Soit **1.035 personnes/an** en moyenne

Maison du Parc:

- **61.899 visiteurs**
 - » Soit **5.627 visiteurs/an** en moyenne

3.8.4. | Les engagements pris et réalisés par les partenaires

Les Départements, les Régions et l'Etat soutiennent le Parc dans ses actions via leurs différentes instances (DREAL, ministère de l'Éducation, DRAC, etc.). Ils s'engagent également à prendre, chaque fois que possible, le Parc comme territoire d'expérimentation

Réalisations: Des soutiens de la part des régions dans le cadre de la programmation et de l'Etat (DRAC) dans le cadre de différents appels à projets

Les Communes et intercommunalités : aident le Parc dans la mise en œuvre de ses actions. Publicisent les actions du Parc auprès des enseignants.

Réalisations: La réalisation par les intercommunalités et les communes, avec le soutien financier des Départements et de l'Etat, d'un réseau de médiathèques et de salles de spectacle, maille le territoire en lieux de diffusion culturelle pour les habitants, Les évènements et les manifestations portés par les acteurs culturels (festivals, La Fraternelle, Fort l'Ecluse, etc.) permettent de proposer une programmation qui participe au rayonnement du Haut-Jura et à la diffusion de ses valeurs.

Les partenaires, notamment les associations du territoire, s'engageaient à jouer un rôle proactif pour aider le Parc dans son action avec notamment l'organisation d'évènements.

Réalisations: Plusieurs acteurs locaux font découvrir les patrimoines, les richesses et les fragilités du territoire à travers des actions de pédagogie innovantes, ludiques, pratiques (éco-appart de la ville de Saint-Claude en partenariat avec le CPIE du Haut-Jura, sixième à la neige organisée par l'Espace Nordique Jurassien, stands du Groupe Tétras Jura dans les magasins de location de matériel de ski, expositions naturalistes par des associations locales, etc.).

1.1.1. | La réponse aux questions

Le Parc a-t-il contribué au développement d'une offre culturelle spécifique ? Quel a été son rôle en la matière ?

La Parc a su, tout au long de la charte, proposer une offre culturelle et pédagogique riche et variée en innovant dans les initiatives mises en place et en s'appuyant sur le réseau d'acteurs du territoire. Cela a permis de faire connaître le territoire et son environnement auprès des jeunes et moins jeunes du Haut-Jura. Alors que l'aspect sonore a fait l'objet d'une attention toute particulière, avec des actions phares, inédites pour un Parc, d'autres apparaissent plus confidentielles ou avec moins d'impacts sur la population, notamment celles réalisées dans le cadre de la Maison du Parc.

La thématique regroupe plusieurs natures d'actions dans les champs de la «Culture», de l'«Éducation» mais aussi de la sensibilisation, de la communication et de l'événementiel. En ce qui concerne la culture, l'absence de compétence portée à des échelles importantes, comme les intercommunalités, limite fortement la mise en œuvre des engagements pris dans la charte 2011-2025. En effet, seules deux intercommunalités disposent aujourd'hui de la compétence culture. De même, il y a peu de travail en commun avec les Départements, et les Régions interviennent essentiellement par le biais de financements accordés en

soutien à la création locale, via des appels à projets. L'État, via la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Bourgogne Franche-Comté en particulier, a quant à lui apporté un soutien substantiel aux actions culturelles du Parc, tant sur le plan financier que sur le plan technique. La convention Cadre entre la Fédération des Parcs et le ministère de la Culture (convention triennale), a constitué le document de référence pour nouer des partenariats pérennes entre la DRAC de cette région et le Parc. Les thématiques fléchées comme base d'une collaboration sont les suivantes : Patrimoines, architecture et création artistique, innovation culturelle, liens avec la recherche, créativité sur les territoires ruraux. Logiquement, une entrée thématique spécifique est soutenue : nature et culture. Cette offre repose sur le soutien aux projets de commandes publiques d'œuvre d'art et aux résidences d'artistes dans les communes. A l'heure actuelle, 2 communes ont bénéficié du 1er volet (Morez et Moirans en Montagne) et 5 petites communes sur le 2ème volet. La dimension environnementale des projets est le principal critère de sélection des projets : ex. à Moirans, la forêt et la transmission aux générations futures). Ces actions présentent également l'intérêt de contribuer à des projets d'aménagement du territoire, en particulier de revitalisation de centres-bourgs. Le Parc joue ici plusieurs rôles : communication sur le pro-

gramme, ingénierie de projet, assistance aux choix des artistes et financement. Il est donc contributeur de différentes manières à la réalisation des actions et n'est donc pas seulement redistributeur de moyens auprès de différents opérateurs.

Malgré la diversité des actions engagées, il semble malgré tout que le Parc ne soit pas perçu comme un acteur culturel par les habitants. Cela s'expliquerait surtout par le manque de communication et d'événements d'envergure, comme pouvait l'être la fête annuelle du Parc. Certains événements de la programmation culturelle du Parc n'atteignent qu'une faible part de la population. Cela pourrait s'améliorer dans les années à venir puisque le Parc a défini une stratégie événementielle avec notamment de nouveaux modules pour l'exposition permanente de la Maison du Parc, la refonte du site Internet et un kit de communication mobile lui permettant d'être plus facilement présent lors des différents événements sur le territoire. Enfin, il semble que la diminution des temps – agents travaillant sur cette thématique, la difficulté à mobiliser des financements réguliers, les doutes de certains partenaires quant à l'efficience des actions engagées et la volonté de certains financeurs de positionner le Parc sur les actions innovantes soient autant d'éléments questionnant l'approche «culturelle» et «éducative» du Parc pour les années à venir.



Les actions culturelles et d'éducation ont-elles contribué au développement d'une connaissance des enjeux environnementaux et du territoire par les participants ? Quels sont les signes qui en sont des éléments de preuves ?

Le rôle de renforcement de la cohésion sociale et de l'identité territoriale sur l'ensemble du territoire est une finalité du Parc. Or, le territoire ne repose pas sur une identité homogène à l'échelle du périmètre du Parc; le Parc du Haut-Jura étant caractérisé par une diversité de «bassins de vie» ne se réclamant pas tous d'une identité «haut-jurassienne». Les actions mises en place ou soutenues ont donc cherché à faire vivre le territoire dans sa globalité en veillant notamment à soutenir des projets dans des localités situées dans différents infra-territoires du Parc.

Le Parc n'est à l'heure actuelle pas ouillé pour savoir si ces actions ont un impact sur la connaissance des enjeux environnementaux et du territoire. En effet, il manque de données pointues permettant de connaitre quels profils de personnes ont été touchés et ce qu'elles en ont retiré. Il est vrai qu'une difficulté particulière explique cette situation: les actions du Parc s'appuient essentiellement sur des partenariats ou des actions conduites par des acteurs externes sauf en ce qui concerne celles mises en place au sein de la Maison du Parc. Ce manque est cependant problématique pour adapter l'offre aux objectifs fixés par la charte.

Les actions d'éducation (de sensibilisation) sont-elles adaptées et accessibles à tous les profils de publics ?

Un des objectifs du Parc est de sensibiliser les habitants et les visiteurs aux enjeux du territoire à travers des animations, des conférences, des expositions temporaires, itinérantes ou non. De nombreuses actions ont été conduites dans cette perspective. Cependant, elles montrent que la mobi-

lisation et les effets produits sont soit modestes, soit difficiles à évaluer.

Les actions «éducatives» soutenues touchent également peu les acteurs associatifs et sociaux du territoire qui permettraient de diversifier le public touché en allant vers des profils différents.

Les acteurs de l'éducation se sont-ils appropriés l'outil Parc comme acteur de l'éducation au développement durable et de formation ?

Les acteurs de l'éducation sont sollicités régulièrement sous la forme d'appels à projets thématiques. 25 ont été proposés à 3.366 structures. 235 réponses ont été reçues ayant permis de soutenir 184 projets et d'impliquer environ 7.000 enfants dans les écoles du territoire. Le rythme annuel des projets retenus reste d'un bon niveau (14 projets en 2023), sans doute la marque d'un intérêt particulier porté par les écoles notamment. Il faut noter cependant un phénomène en développement: celui de la «concurrence» des appels à projets entre ceux initiés par différents partenaires publics: Etat, Régions, Départements notamment.

La procédure de l'appel à projets comporte aussi un certain nombre de défauts qui lui sont inhérents: prédominance du rôle de distributeur de moyens sur celui d'ingénierie et d'expertise, consommation de temps agent, faible visibilité de la variété des rôles pouvant être assurés auprès des acteurs par le Parc.

3.8.5. | Synthèse AFOM



Forces	Faiblesses
Le territoire	Le territoire
Des offres culturelles, événementielles et associatives de qualité	Une offre culturelle assez inégale sur le territoire et soumise à une forte concurrence du fait de la proximité de Genève ou de Lyon et Besançon
Un tissu éducatif (Education Nationale, enseignants, structures animatrices et pédagogiques) important qui partage le projet de territoire du Parc du Haut-Jura	Peu de communautés de communes avec la compétence «culture»
L'existence de quelques «tiers lieux» aux fonctions multiples	La diversité des acteurs culturels, des attentes et des champs d'intervention rend complexe la coordination et l'élaboration d'un projet culturel à l'échelle du Parc
Le Parc	Le Parc
Une grande diversité d'actions d'éducation, culturelles, de communication et événementielles	Les engagements de la charte autour de la thématique culture sont ambitieux au regard des moyens disponibles
Le Parc a développé un positionnement original et reconnu sur la thématique «paysages sonores» marqueur culturel du territoire	Une certaine dispersion des actions dans un cadre manquant de lisibilité
La Maison du Parc et un atelier pédagogique servent d'appui à une découverte du territoire	Une visibilité et une lisibilité de la Maison du Parc insuffisante
Des expériences réussies de nouvelles formes de pédagogie (maraudage)	Une forte dépendance des actions aux financements externes sur projets
Des moyens internes mobilisés relativement importants	



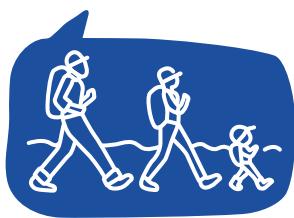
Opportunités	Menaces
Le développement des offres d'itinérances et de résidences culturelles	Une population mobile du fait de la distinction lieu de résidence / lieu de travail
	La «concurrence» des appels à projets venant des acteurs publics auprès des acteurs de l'éducation

3.8.6. | Quelques recommandations

- A.** Renforcer les actions du Parc sur l'éducation à l'environnement et au développement durable et démultiplier et renforcer les moyens sur les actions de sensibilisation
- B.** Mettre en place un Plan Territorial d'Education Culturel orienté sur la relation à la nature et permettant de toucher des publics de l'ensemble des territoires du Parc
- C.** Diversifier les publics cibles, y compris en direction des personnes âgées (vieillissement de la population), des nouveaux arrivants...
- D.** Soutenir les initiatives sociales et/ou associatives s'inscrivant dans l'approche « nature et culture »
- E.** Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation « chemin faisant » des effets des actions



3.9. | Ecotourisme et activités de pleine nature



3.9.1. | Le contexte territorial et son évolution

Les deux grands espaces touristiques sur lesquels s'étend le territoire Parc – les Montagnes du Jura et la région des lacs – lui confère du poids dans l'offre et l'économie touristique. Son altitude moyenne, son relief (entre 400 m et 1800 m d'altitude) et sa diversité de paysages (plateaux, forêts, lacs, combes et falaises) en sont les principaux marqueurs identitaires. Son organisation touristique repose à la fois sur un tourisme «concentré» (station) et un tourisme diffus (villages et sites de visites dispersés), lui permettant ainsi de toucher une clientèle aux attentes et aux profils variés dans le cadre d'une bi-saisonnalité développée autour d'une offre d'activités sportives et de loisirs aussi bien hivernale (sports de glisse et activités nordiques) qu'estivale (sports de montagne sous toutes formes : randonnées, sports de grimpe et loisirs aquatiques). Cette demande pour les activités de pleine nature (APN) s'accompagne de plus en plus par une appétence pour des moments complémentaires de détente et de loisirs. Dans ce contexte, le territoire connaît une certaine augmentation de la fréquentation touristique (cf. évolution des nuitées extra-départementales). Cette évolution s'accompagne d'une augmentation du nombre de lits touristiques entre 2013 et 2020 de 5,6% avec cependant de grandes différences selon les secteurs géographiques et marquée également par une présence plus forte des meublés au détriment des autres types d'hébergements.

Le tourisme joue donc un rôle fondamental sur l'économie locale de la majeure partie du territoire, notamment les parties montagneuses et des lacs. Pour agir sur son attractivité, le territoire compte la présence sur le périmètre du Parc d'une maison du tourisme à Foncine-le-Haut, de plusieurs bureaux ou points d'information (Prémanon, Lamoura, ou encore Bois d'Amont) et de 12 offices de tourisme.

Cette attractivité s'appuie sur quelques grandes valeurs, un positionnement, des activités ou offres de services, notons en particulier :

- **L'image et la notoriété d'une identité «Haut-Jura»** portée par les professionnels locaux (marquage «so nordique» pour la filière nordique, l'itinérance avec Grandes Traversées du Jura, la gastronomie avec les AOP fromagères, etc.), les marqueurs du territoire (label Parc naturel régional, Destination Montagnes du Jura, classement en Réserves naturelles..) et les évènements de portée nationale ou internationale (Transjurassienne, Coupe du monde de combiné nordique, etc.).
- **La zone de chalandise avantageuse** du fait de la position géographique du territoire (territoire frontalier, proximité de zones denses de population et relativement aisée sur la frange Ouest) et de son accessibilité (réseau routier et transport ferroviaire à grande vitesse à proximité).

- **Des sites de visites ancrés sur un patrimoine varié:** industriel, artisanal, culturel et naturel spécifique au Haut-Jura.
- **Une offre d'hébergement,** historiquement concentrée sur la vocation «sociale» et «collective» mais qui s'est étendue à tous types d'hébergements (meublés, campings, hôtels, résidences secondaires).

Les enjeux

Au regard de ce panorama plutôt favorable, des enjeux de différentes natures sont à relever et sont clairement identifiés dans la charte du Parc : vulnérabilité du tourisme hivernal lié au changement climatique, équilibres territoriaux et économiques au sein du territoire, prise en compte de la préservation de l'environnement et en particulier de la biodiversité, diversification de l'offre touristique constituent le fil conducteur des actions sur cette thématique. Le développement des activités écotouristiques, notamment au-delà des quelques semaines d'hiver et de la haute saison estivale qui concentrent la majorité des fréquentations, sont de nature à prendre en compte ces enjeux. Le potentiel de diversification du territoire, par une pratique apaisée des lieux, est un autre enjeu s'appuyant notamment sur les activités estivales de pleine nature, comme la pratique du vélo, sur les activités culturelles, les sites patrimoniaux et le renouvellement de l'offre d'hébergements.

3.9.2. | Rappel des principales orientations de la charte

L'éco-tourisme et les activités de pleine nature s'inscrivent dans la 3^{ème} vocation «Un territoire qui donne de la valeur à son économie» de la charte 2010-2025 et en particulier au sein des axes 3.1 «Mobiliser les ressources du territoire en faveur de l'économie», 3.2 «Accompagner la création de valeur ajoutée dans les filières», et 3.3 «Faire de la cohérence territoriale un atout pour l'économie».

Les actions devant être conduites dans le cadre de la charte doivent répondre aux multiples enjeux présentés ci-dessus et en particulier à la nécessaire compatibilité entre les activités touristiques et la préservation de l'environnement et des ressources du territoire. Miser sur un tourisme «apaisé» et des aménagements de qualité environnementale faisait ainsi partie des actions à conduire.

Pour cela, les actions mises en place s'inscrivent principalement dans les 5 mesures suivantes :

- 3.1.3 Développer une offre touristique quatre saisons
- 3.2.3 Adapter l'offre des stations et des sites nordiques
- 3.2.4 Diversifier et accompagner la montée en qualité de l'offre d'hébergements touristiques
- 3.3.3 Structurer les réseaux d'acteurs et organiser la mise en marché de l'offre touristique
- 3.3.5 Favoriser un usage partagé de l'espace

Lors du bilan de mi-parcours, quelques objectifs stratégiques ont été définis, notamment en lien avec l'ambition de mieux articuler le développement des activités de plein air avec les enjeux environnementaux du Parc :

- **Objectif 1:** Structurer les filières (itinérances, lacs rivières cascades, etc.) en relation avec les Offices de Tourisme, les intercommunalités, les partenaires associatifs et institutionnels et favoriser l'émergence d'une offre thématisée en géo-tourisme).
- **Objectif 2:** Accompagner le développement des activités de pleine nature en intégrant les enjeux environnementaux, le renouvellement de l'offre (eVTT, vélo

loisirs, rando-nordique, etc.), la conciliation des usages avec les autres acteurs du territoire (agricoles, forestiers) et la sensibilisation des publics (mauradage, quiétude attitude).

- **Objectif 3:** Expérimenter de nouvelles formes de services touristiques en lien avec les problématiques de mobilité (transport de bagages, autostop organisé, offres combinées rando/transport, etc.) et de médiation notamment sur les sites aménagés identifiés comme vitrines du Parc.
- **Objectif 4:** Assurer la promotion de l'offre dans le cadre des démarches collectives (Montagnes du Jura, Comités départementaux et régionaux du tourisme, etc.) et en développant les outils de gestion et de mise en relation avec les clientèles (portail «Haut-Jura rando et pleine nature», portail reshaut-jura.fr, réservation en ligne GTJ, etc.).

3.9.3. | Les principales réalisations et résultats produits dans le cadre de la mise en œuvre de la charte

Le spectre d'intervention du Parc étant large, sa contribution au développement d'une offre quatre saisons a pris plusieurs formes. Parmi celles-ci nous pouvons mentionner :

- **En matière d'accueil et d'aménagement des sites**, le pilotage ou l'accompagnement par le Parc de nombreux projets relevant d'une pratique «grand public» (balade et randonnée) ou plus spécifique comme le canyoning. Un recensement quantitatif et qualitatif de l'ensemble des sites à enjeux (56 sentiers et 47 sites recensés) a tout d'abord été établi afin de cibler l'intervention du Parc. Ensuite, selon les sites, des études ont pu être menées en lien avec les collectivités et partenaires concernés : citons par exemple les sites de Combe d'Orvaz, du Mont d'Or ou de la Source de la Saine. Si toutes les études n'ont pas été concrétisées par la réalisation d'aménagements ou de régulations/améliorations des accès, la Source de la Saine a par exemple fait l'objet d'une requalification complète du site et de l'expérience de visite.
- Le rôle de **chef de file du Parc dans le cadre du dispositif «stations vallées et pôles de nature»** financé par la Région Auvergne-Rhône Alpes a permis de co-financer à hauteur de 800.000 € différents projets de diversification. Déployés sur les territoires du Pays Bellegardien et du Pays de Gex, portés aussi bien par des acteurs publics que privés, ces projets ont permis par exemple la création de nouvelles offres (VTT sur les Monts Jura, parcours forestier aérien innovant à Giron) ou la requalification du site du col de la Faucille.
- La **création de la filière «lacs, rivières, cascades» du Jura** dans le cadre d'une coopération (soutenue par le programme Leader) entre le Parc, le Pays Lédonien et les communautés de communes situées en rives droite et gauche du lac de Vouglans et de la rivière d'Ain. Une stratégie et un plan d'actions portant majoritairement sur des projets de diversification ont été adoptés en 2017. Le projet phare de la filière consistait à requalifier l'ancienne route touristique des lacs en parcours accessibles à vélos : «Jurassic Vélo Tours» (cf. Zoom ci-dessous).
- Le **déploiement de l'interface de promotion et de gestion des itinéraires de randonnée** générée à partir de l'outil Géotrek : Haut-Jura-Rando. Il valorise, via un site internet et une application dédiée, une sélection de 152 parcours pédestres et VTT et l'outil recense l'intégralité des réseaux de parcours. Géotrek est développé en open source par une cinquantaine de territoires français. Il constitue un outil de gestion des itinéraires pour les collectivités qui en ont la charge, et un outil attractif et innovant de valorisation des sentiers à l'attention du grand public (cartographie active, recherche par thèmes, secteurs, difficultés, vue 3D, traces GPS, fiche téléchargeable...). Le développement de son application mobile a été réalisé en 2018 et le contenu du site est traduit en anglais. L'outil est aujourd'hui reconnu

et utilisé par des partenaires (Offices de tourisme, intercommunalités). En 2023, le conventionnement pour l'utilisation de l'outil entre le Parc et 5 intercommunalités et offices de tourisme de son territoire a permis de renforcer la coopération entre les acteurs.

- La diversification des activités et l'élargissement de l'offre « Quatre saisons » reposant en partie sur la qualification des acteurs, notamment les hébergeurs. Le Parc est intervenu par le biais de ces deux principaux outils d'animation, à savoir les **programmes de formation et le déploiement de la marque Valeurs Parc** qui rassemble une quarantaine de prestataires en 2023. Le Parc a régulièrement été sollicité par des porteurs de projets de création ou de réhabilitation d'hébergements touristiques. Plusieurs projets de reprises (gîte d'étapes, hôtels) ou de création (meublés) ont pu se concrétiser et contribuer à maintenir la capacité d'accueil du territoire. Il a été également constaté l'émergence de projets de type village d'éco-gîtes, dont les besoins en termes fonciers (recherche de sites non urbanisés et présentant des qualités esthétiques et paysagères) ne correspondent cependant pas aux possibilités offertes par le territoire et/ou sont incompatibles avec la réglementation ou la préservation des ressources.
- Dans le cadre d'un **partenariat avec le Parc Jura Vaudois**, le **projet Géo E-Bike** Tour qui consistait à proposer plusieurs itinéraires de découverte du paysage géologique de part et d'autre de la frontière franco-suisse n'a pu être pérennisé faute d'un portage suffisant.
- **« Les Grandes Traversées du Jura (GTJ) »** est un programme emblématique dans lequel le Parc s'est particulièrement investi. Les 7 itinéraires GTJ sont gérés par l'association éponyme qui a bénéficié de 2004 à 2022 de la mise à disposition par le Syndicat mixte de deux salariés en charge du développement et de l'animation du réseau de prestataires (hébergement et agences de voyage), de la création de services aux randonneurs (transport de bagages) et de la communication.

QUELQUES INDICATEURS DE RÉALISATION



Evènements grand public de valorisation des « paysages sonores » et de l'éco-acoustique:

Marque Valeurs Parc:

- **89 audits réalisés** pour la Marque Valeurs Parc (hébergeurs, sites touristiques)
- Evolution du nombre de marqués Parc (AEM, hébergeurs, sites touristiques):

2010 à 2018	4
2018	27
2019	38
2020	40
2021	40
2022	42

Maraudage:

- **67 accompagnateurs** en montagne formés au maraudage
- **744 journées** de maraudages
- **33 704 personnes** touchées

Circulation des véhicules motorisés:

- **17 arrêtés** de circulation concernant la circulation des véhicules motorisés
- **20 km** de chemins fermés à la circulation des véhicules motorisés et ayant bénéficié d'un accompagnement du Parc

Produits et sites (éco)touristiques soutenus ou portés par le Parc:

- **8 produits et 39 sites**
- **11 sites requalifiés ou valorisés** parmi les 59 sites remarquables identifiés dans la charte

Circuits référencés:

- | | |
|---------------------|-----|
| Haut-Jura rando | 152 |
| Jurassic Vélo Tours | 44 |



Jurassic Vélo Tour

Jurassic Vélo Tours est une nouvelle offre touristique à l'échelle de 10 intercommunalités, structurée avec le Pays Lédonien voisin et basée sur la mobilité zéro carbone et la découverte du territoire. C'est un réseau de 44 boucles de 15 à 50 km spécialement adaptés à la pratique du vélo à assistance électrique. L'un des objectifs est de proposer des connexions entre lacs, rivières, cascades et zones humides des Montagnes du Jura.

Origine du projet

Les épisodes de canicule poussent de plus en plus à rechercher la fraîcheur en période estivale. De plus, l'après-covid a fait apparaître une tendance au « retour à la nature ». Ces facteurs se cumulent avec l'influence que peuvent avoir les réseaux sociaux sur la popularité de certains sites. Ainsi les lacs et cascades du Haut-Jura connaissent une fréquentation croissante avec des pics très impactants sur les milieux.

Par conséquent, le massif jurassien se trouve face aux enjeux de la maîtrise et de la répartition des flux d'usagers. Se pose également la question de la réduction de l'utilisation de la voiture pour accéder aux sites touristiques. Le Parc et les collectivités locales concernées ont donc imaginé une nouvelle offre. Celle-ci répond aux attentes des habitants, des touristes et des excursionnistes en matière d'itinéraires à vélo. Le programme

Jurassic vélo tour propose des itinéraires faciles, sécurisés et accessibles au plus grand nombre.

L'offre Jurassic Vélo Tours

L'offre baptisée « Jurassic Vélo Tours » a vu le jour en 2020. Elle est constituée d'un réseau d'une quarantaine d'itinéraires, adapté à la pratique du vélo à assistance électrique (VAE). Il repose uniquement sur des tronçons existants (chemins blancs, routes forestières).

Le territoire étant très peu doté en offre de location de VAE, le Syndicat mixte a accompagné la structuration d'un réseau de points de location. Un « éco-système » a ainsi été mis en place dans lequel chaque acteur intervient en fonction de ses compétences. Les vélocistes ont investi dans des flottes conséquentes qu'ils mettent à disposition via un contrat de location-maintenance auprès des professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités). Les collectivités et le Syndicat mixte assurent la mise en place de petits équipements (arceaux à vélo notamment) ainsi que la communication.

La Valeur ajoutée du Parc :

Initiative / Transversalité / Financement / Fédération des acteurs publics et privés à l'échelle de 3 départements / Ingénierie



3.9.4. | Les engagements pris et réalisés par les partenaires

L'Etat s'engageait à étudier la faisabilité d'aménager des voies cyclables lors des travaux routiers sur les secteurs qui se prêtent au développement d'une pratique cyclo-touristique. Il s'engageait à veiller à assurer la continuité des itinéraires et à contribuer à la promotion de ces activités par le biais de leurs outils respectifs de communication.

Réalisations: Peu d'aménagements de voies cyclables notamment lié à la configuration de certaines routes malgré le Plan vélo de l'Etat et au transfert de compétences des routes nationales aux Départements.

Les Régions et les Départements s'engageaient à contribuer à la promotion de ces activités par le biais de leurs outils respectifs de communication, et à étudier la faisabilité d'aménager des voies cyclables lors des travaux routiers sur les secteurs qui se prêtent au développement d'une pratique cyclo touristique. Ils s'engageaient à reconnaître la signalétique élaborée ou reconnue par le Parc et à soutenir ses efforts ou ceux des communautés de communes en termes d'équipement, d'amélioration, de mise en sécurité et d'entretien. La Région Bourgogne Franche-Comté s'engageait également à limiter l'impact de la fréquentation sur les espaces naturels du territoire en construisant des infrastructures protectrices ou en encadrant les zones, les pratiques ou encore la construction d'équipements touristiques lourds.

Réalisations: Le Schéma vélo du Département du Jura existe mais ne s'est pas traduit par des réalisations nouvelles,
La Région a aménagé le sentier dans la RNR du Bief de Nanchez qui permet de canaliser le public,
La politique régionale en faveur de la biodiversité intervient peu dans ce domaine qui relève plutôt de celui du tourisme.

Les communes et intercommunalités s'engageaient à mettre en œuvre des aménagements sur la base des conclusions des études de faisabilité réalisées en amont ou des avis du Parc. Elles s'engageaient à participer de façon active aux concertations et à la réalisation du schéma territorial des grands sites naturels et patrimoniaux. De plus, il était question de l'intégration dans les publications touristiques, des informations relatives à la préservation des milieux et des recommandations en faveur de comportements respectueux dans les espaces forestier et agricole. Dans les documents d'urbanisme et dans les opérations d'aménagement, les voies vertes et les circulations douces devaient être prises en compte.

Réalisations: Peu de voies vertes réalisées à l'exception de Oyonnax - Nantua réalisée par Haut Bugey Agglomération et Lons - Champagnole (ville porte)
Projet de liaison Lamoura - Prémanon - Les Rousses - Bois d'Amont avec soutien financier Etat et Europe par la communauté de communes Station des Rousses Station des Rousses,
Le Label flocon vert obtenu par la station des Rousses qui engage les acteurs dans la transition vers un développement touristique durable,
La création du parcours des belvédères par la communauté de communes Haut Jura Arcade,
La rénovation du centre Duchet à Nanchez,
L'investissement sur le ski nordique par les communautés de communes : sécurisation, balisage, aucun abandon de pistes.

Les partenaires s'engageaient à poursuivre leur collaboration avec le Parc, à l'informer de tout projet et à se concerter avec lui. Ils s'engageaient à constituer une offre touristique et à assurer sa promotion auprès des clientèles. De plus, il était question de leur participation aux commissions locales de la randonnée et aux réunions de concertation des différents schémas, et de la sensibilisation des clientèles sur la protection des espèces et des milieux.

Réalisations: La GTJ s'est étoffée autour de l'équestre, du ski de rando, du Gravel et des bivouacs

L'Ouverture de l'Espace des mondes polaires à Prémanon

Un début de projet avec la chambre de commerce et d'industrie du Jura sur le fonds tourisme durable post covid dans le cadre du plan de relance mais aucune sollicitation sur le tourisme durable

3.9.5. | La réponse aux questions

Quatre questions d'évaluation ont été posées par l'instance d'évaluation de la charte auxquels des éléments de réponses sont apportées ci-dessous.

L'organisation institutionnelle actuelle dans le champ du tourisme (répartition des compétences, moyens à disposition, rôle du commissariat de massif...) conduit-elle à une évolution du positionnement du Parc ?

L'environnement institutionnel a quelque peu évolué depuis l'origine de la charte, marqué par 2 faits majeurs :

- **La loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République**, dite loi NOTRe de 2015, a doté les intercommunalités d'une compétence obligatoire en matière de promotion touristique, dont la création d'offices de tourisme. Si elle avait pour vocation de rationaliser l'organisation du tourisme, la compétence reste partagée entre les différents échelons de collectivités territoriales et certains partenaires signataires de la charte. Le Commissariat de massif a un rôle transversal, à la fois interrégional et interministériel, et assure l'interface entre les acteurs du massif et l'Etat. Les Régions assurent quant à elles la coordination des initiatives publiques et privées, des travaux d'adaptation des stations de ski... et les Départements, l'organisation d'évènements sportifs, l'élaboration et la gestion du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées... Quant aux communes et aux intercommunalités, elles ont une compétence en matière d'éco-tourisme et de promotion des territoires en particulier. Cette cartographie des acteurs a donc évolué depuis la mise en œuvre de la charte 2011-2025 questionnant le rôle du Parc dans le domaine du tourisme. Riche de son expertise et de ses compétences pluridisciplinaires, le Syndicat mixte a poursuivi ses missions d'appui, auprès des collectivités locales, en matière d'innovation et d'expérimentation, notamment dans les champs des loisirs nature et plus globalement de l'éco-tourisme. Une attention particulière a été portée à l'articulation avec les orientations inscrites dans les différents schémas de développement et stratégies qu'ils soient départementaux, régionaux ou de Massif.
- **La loi Montagne de 1985 a quant à elle été complétée en 2016**, conduisant à une redéfinition des conditions de mise en place des servitudes bénéficiant aux pistes de loisirs non motorisés, hors périodes d'enneigement, refuges de montagne et sites d'alpinisme, d'escalade en zone de montagne et de sports de nature. À travers une modification de la définition des Unités Touristiques Nouvelles (UTN), elle entend contribuer à la réhabilitation de l'immobilier de loisir par un urbanisme adapté. Ces objectifs ont peu bouleversé les orientations déjà actées dans la charte du Parc.

Ces évolutions questionnent la légitimité et le rôle du Parc dans le paysage touristique, y compris du fait de la montée en compétence générale sur certains thèmes relevant à priori des compétences d'un Parc, tels que la gestion des itinéraires qui relève des intercommunalités ou l'écotourisme. La situation est en revanche différente selon les communautés de communes, entre celles qui sont très bien structurées avec des services tourisme et celles plus petites qui manifestent toujours un besoin d'appui du Parc.

Des orientations définies comme prioritaires à l'origine de la charte telles que la promotion ou le développement ne sont-elles pas aujourd'hui à revisiter alors que d'autres enjeux peuvent influencer la stratégie du Parc, c'est notamment le cas de la prise en compte du changement climatique. Les 5 mesures de la charte portant sur le tourisme éclairent elles aujourd'hui suffisamment une stratégie du Parc qui vienne en complément de l'intervention des autres acteurs publics dans le domaine du tourisme ? La mesure 3.3.5 « Favoriser un usage partagé de l'espace » ne doit-elle pas être au cœur de la stratégie du Parc à l'avenir permettant de s'appuyer sur les thèmes forts faisant la légitimité du Parc : urbanisme frugal, prise en compte de la préservation de l'environnement, cohabitation des acteurs, valeurs écologiques du territoire, transversalité géographique ou thématique... ? Le Parc doit-il centrer son intervention à l'une de ses vocations, la protection de l'environnement, vue sous un angle restreint comme la prise en compte des problématiques environnementales par les opérateurs touristiques ou d'événementiels ?

Autant de questions stratégiques qui doivent être posées à l'occasion de la révision de la charte afin de renforcer la cohérence des interventions des différents acteurs et l'efficacité de l'action du Parc lui-même, dont les moyens humains et financiers sont somme toute relativement importants comparativement à d'autres thématiques.

La conciliation des différents usages du territoire (agricole, forestière, touristique...) et la fonction écologique de certains périmètres sont-elles suffisamment prises en compte par les activités touristiques (en particulier les activités de pleine nature) ? Quel a été le rôle du Parc en la matière ?

Différentes actions illustrent le rôle du Parc dans la recherche d'une meilleure cohabitation des utilités et des usages du territoire; son objectif étant d'éviter plutôt que de compenser :

- **La sensibilisation** dans le cadre de l'action « Quiétude attitude » des professionnels et du grand public aux bons gestes en activités de pleine nature, conçue comme un mode d'emploi de l'usage des espaces et débouchant entre autres sur la mise en place du maraudage sur des sites et des périodes à enjeux. Le Parc a ici apporté la transversalité de ses compétences en matière touristique, environnementale, de dialogue avec le monde agricole et ses capacités de veille.
- **Le portage et le financement d'actions de médiation** visant à concilier développement des activités de pleine nature, préservation des patrimoines et des milieux et prévention des conflits d'usages en particulier par l'organisation des journées de maraudage permettant la sensibilisation in situ par des accompagnateurs formés,
- **La mise en place de zones de protection des espèces menacées** telles la zone de quiétude sur la forêt du Massacre ou la zone de tranquillité non réglementaire du Frasnois sur les 4 lacs.

Dans le domaine de la protection, l'apport du Parc est de mettre à disposition une complémentarité de compétences facilitant le dialogue entre acteurs et en particulier avec le monde agricole. Les difficultés de financement des actions de maraudage et la difficulté d'évaluer les effets propres des actions de sensibilisation impliquent de questionner la manière de maintenir la compatibilité entre les ressources écologiques et les différents usages du territoire, dont les activités touristiques et de loisirs de toutes natures.

La charte visait également à limiter l'impact de la fréquentation en construisant des infrastructures protectrices ou en encadrant les zones, les pratiques ou encore la construction d'équipements touristiques lourds. Agir en la matière reste difficile. Un des freins réside dans la difficulté à établir de la transversalité entre les différents acteurs concernés et des éco-conditions contraignantes impliquant de la cohérence entre les différentes politiques sectorielles des collectivités. Si dans les espaces protégés, l'impact environnemental est forcément pris en compte, il n'en est pas de même pour les équipements touristiques lorsque les règlements ne l'imposent pas. La difficulté de mise en œuvre de cette prise en compte est réelle : compétence des instructeurs dans des domaines qui ne sont pas les leurs, manque de ressources au sein des services des Régions ou des Départements pour expertiser tous les dossiers, portage politique.

D'autres difficultés peuvent également être mentionnées :

- Le manque d'articulation entre politiques sectorielles en amont des projets d'aménagement touristique susceptibles d'avoir un impact sur la fréquentation des milieux naturels,
- le manque de connaissance des sites naturels potentiellement sur-fréquentés limite également les possibilités d'actions contribuant à la réduction de l'impact sur les habitats et espèces de faune et de flore associées,
- le fait que l'impact des aménagements touristiques sur les milieux naturels est évalué notamment au travers des études d'incidences Natura 2000 ou des demandes d'autorisation de destruction d'espèces protégées qui relèvent de la compétence de l'Etat.

Enfin, signalons que l'approche « Eviter – réduire – compenser » visant à limiter l'impact des projets sur les milieux naturels ne semble pas toujours mise en œuvre à la suite des diagnostics établis par les porteurs de projets.

L'approche « 4 saisons » est-elle en développement sur le territoire ? Le Parc a-t-il joué un rôle dans cette évolution ?

La problématique de l'impact du changement climatique sur l'activité touristique hivernale du territoire est bien dans toutes les têtes mais selon un acteur « la prise de conscience aura réellement lieu quand il y aura plusieurs saisons sans neige ». La diversification « 4 saisons » est bien en marche mais :

- d'une part, elle se heurte à la difficulté de « switcher » les activités hivernales classiques en activités « autres saisons » en hiver pour diverses raisons : accord des propriétaires, terrain peu adapté,
- d'autre part, elle remet en question l'intégralité du modèle économique qui repose sur les ressources générées par les activités « ski » ; les gains d'une année couvrant les pertes d'une mauvaise année.

Le mouvement se fait donc par petites touches en mettant en place progressivement des activités nouvelles : ex. pistes de luges.

Un des risques majeurs est de voir diminuer fortement les séjours longs au bénéfice d'un tourisme court séjour de proximité moins rémunérateur ; la durée moyenne de séjour étant déjà en baisse. Le tourisme estival génère quant à lui moins de ressources en raison d'un profil de clientèle différent et d'activités à plus faible valeur ajoutée.

La contribution du Parc à une approche « 4 saisons » du tourisme sur le Haut-Jura est bien cependant une préoccupation concrétisée par le portage ou le soutien à plusieurs actions. Ainsi, le territoire s'engage dans la voie de la diversification touristique à travers par exemple des politiques d'aménagement de sites (ex. Col de La Faucille sur un site déjà très anthropisé), d'équipements culturels et la promotion des activités de pleine nature. Sur ce dernier thème, le Parc a un rôle moteur dans l'organisation des activités de pleine nature en animant la commission locale de la randonnée (la COLORANDO) ou en assurant leur promotion par la réalisation du site internet « Haut-Jura rando » ou encore la publication de topoguides, la conception de Jurassic Vélo Tours (cf. ci-dessus).

Plus globalement, Le Parc, à l'échelle du Pays, a animé une réflexion stratégique dans le cadre du Plan « avenir montagne » financé par le plan de relance. Elle a conduit à une stratégie adoptée en 2023 concernant 4 intercommunalités et à l'élaboration d'un plan d'actions comportant un observatoire prospectif, la création de nouveaux produits tel un nouveau sentier de randonnée reliant les gares des 4 territoires aux sites de savoir-faire (et pas uniquement aux sites naturels).

Ceci est favorisé par la diversité de l'offre du territoire: montagne, lacs, rivières, randonnée, sites culturels...

Malgré cela, à l'échelle du Parc, la fréquentation hivernale semble encore être la plus importante pour les touristes extra-départementaux démontrant l'importance de cet enjeu pour l'avenir tant en termes de développement de l'offre que de gestion des impacts de cette offre sur les ressources écologiques du territoire. Quelle que soit l'évolution saisonnière du tourisme à court ou moyen terme, le rôle du Parc est bien de veiller à l'adaptation des pratiques avec les ressources du territoire. À ce sujet, les enjeux prégnants sont nombreux dans les domaines de l'eau, de la biodiversité, de l'usage de la forêt...

L'activité touristique durable a-t-elle pris une place plus importante sur le territoire, en particulier grâce à l'action du Parc ?

Le Parc a eu une implication déterminante dans la structuration et la promotion de filières d'activités touristiques durables à l'échelle des Montagnes du Jura en portant la co-maîtrise d'ouvrage du programme GTJ en lien avec l'association GTJ (itinérance) et en pilotant avec le Pays Lédonien la structuration de la filière lacs, rivières et cascades. Il a aussi un rôle moteur:

- dans l'**organisation des activités de pleine nature** en assurant leur promotion : réalisation du site internet « Haut-Jura rando et pleine nature », des applications numériques, publication d'un topoguide notamment,
- dans sa **capacité d'expérimentation sur le champ de la mobilité touristique** en soutenant financièrement des actions pilotes : promotion de la Ligne de hirondelles, organisation d'un réseau VAE sur la Valserine, réalisation d'un service d'acheminement par bus « vroom-service » et d'un portail de l'offre de transport collectif « reshaut-jura.fr », développement de l'auto-stop organisée Rezo-pouce sur le Bassin Bellegardien,
- dans le **soutien à la qualification et la valorisation de prestataires touristiques** s'engageant dans la marque Valeurs Parc rassemblant une quarantaine de prestataires « fidèles » même si le retour économique est peu perceptible notamment en raison d'une notoriété insuffisante,
- par le portage ou le soutien à la création ou à la requalification de **produits et sites (éco)touristiques** (8 produits et 39 sites); 11 sites étant requalifiés ou valorisés parmi les sites remarquables identifiés dans la charte,
- par la **professionnalisation des acteurs touristiques**, via le déploiement de l'outil Geotrek comportant des formations et permettant de gérer les activités de pleine nature et d'en faire la promotion numérique.

Par différents canaux, l'action du Parc et de ses partenaires a donc contribué à impulser ou soutenir le développement d'activités touristiques durables sur le territoire.

3.9.6. | Synthèse AFOM



Forces	Faiblesses
Le territoire	Le territoire
Un territoire attractif offrant des opportunités d'activités variées	Stagnation du nombre de lits touristiques
Les filières neige, itinérance, eau, patrimoine, etc. font l'objet d'une reconnaissance à travers les politiques régionales et du massif du Jura	La fréquentation saisonnière importante et impactante de certains sites
Le territoire s'est engagé dans la voie de la diversification touristique à travers des politiques d'aménagement (sites, équipements culturels) et la promotion des activités de pleine nature	La diversité des situations territoriales au sein du parc induisant des niveaux d'intervention différents
Les initiatives des hébergeurs en faveur des démarches de qualité	La difficile conciliation des usages et des ressources avec les activités touristiques
Le Parc	Le Parc
Le Parc contribue à la structuration des filières et participe à leur promotion à travers la destination «Montagnes du Jura»	Le manque de feuille de route se traduisant par une stratégie de cueillette de projets notamment en raison du nombre d'acteurs en présence dans ce domaine
L'apport de transversalité dans les compétences du Parc environnement	Un positionnement fréquent du Parc sur l'expérimentation mais difficultés dans la pérennisation (moyens mobilisables, relais de portage...)
Les apports du Parc de la stratégie à l'opérationnel	La difficile évaluation des effets des actions de conciliation des usages et avec la préservation des ressources écologiques
L'existence de la Marque Valeurs parc avec un «stock» de marqués stable	Le manque de visibilité de la Marque Valeurs parc
Le soutien ou l'initiative d'actions emblématiques: GTJ, Jurassic Vélo Tour	
Les actions de sensibilisation à la conciliation des usages et avec les ressources	



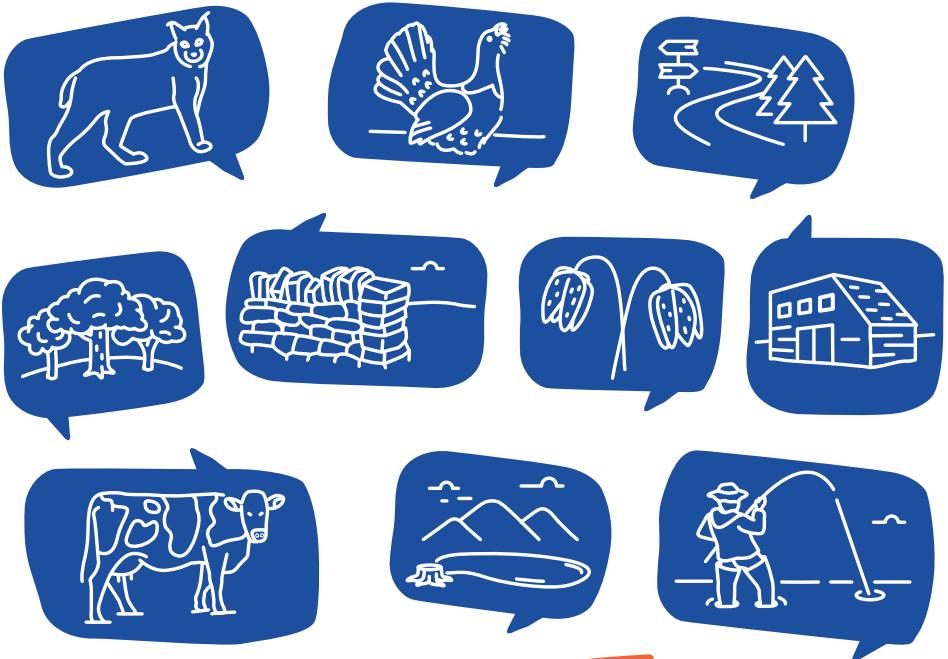
Opportunités	Menaces
<p>La proximité de grands bassins de population</p> <p>L'organisation des offices de tourisme contribue à rationaliser la communication et permet de proposer une offre de produits diversifiée : activités de loisirs, sportives, culturelles, etc.</p> <p>Le vaste champ des transitions comme source de légitimité du Parc dans le domaine touristique</p>	<p>Les effets du changement climatique (déficit de neige, tension sur la ressource en eau...), encore insuffisamment pris en compte par les acteurs du territoire</p> <p>Une organisation du secteur touristique multi-acteurs rendant peu lisible le rôle des uns et des autres</p>

3.9.7. | Quelques recommandations

- A.** Mieux orienter les interventions prioritaires du Parc, sans les spécialiser, autour de l'expérimentation et de l'opérationnel grâce à la mise à disposition de boîtes à outils
- B.** Faire de la transversalité des compétences du Parc l'atout majeur de son positionnement
- C.** Faire de la « conciliation » le marqueur des actions du Parc par le développement d'actions pédagogiques, de sensibilisation...
- D.** Mettre en place des opérations expérimentales localisées d'évaluation des effets des actions de conciliation
- E.** Accompagner la transition des activités touristiques afin qu'elles prennent en compte les facteurs écologiques et sociaux en tant que déterminants de leur viabilité à moyen terme.







Action!

NOUS POUVONS INVENTER
LE PARC DE DEMAIN



Maison du Parc
29 le Village
39 310 Lajoux
03.84.34.12.30
www.parc-haut-jura.fr

